

# RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ SUR LA GESTION 2023

Préavis au Conseil communal

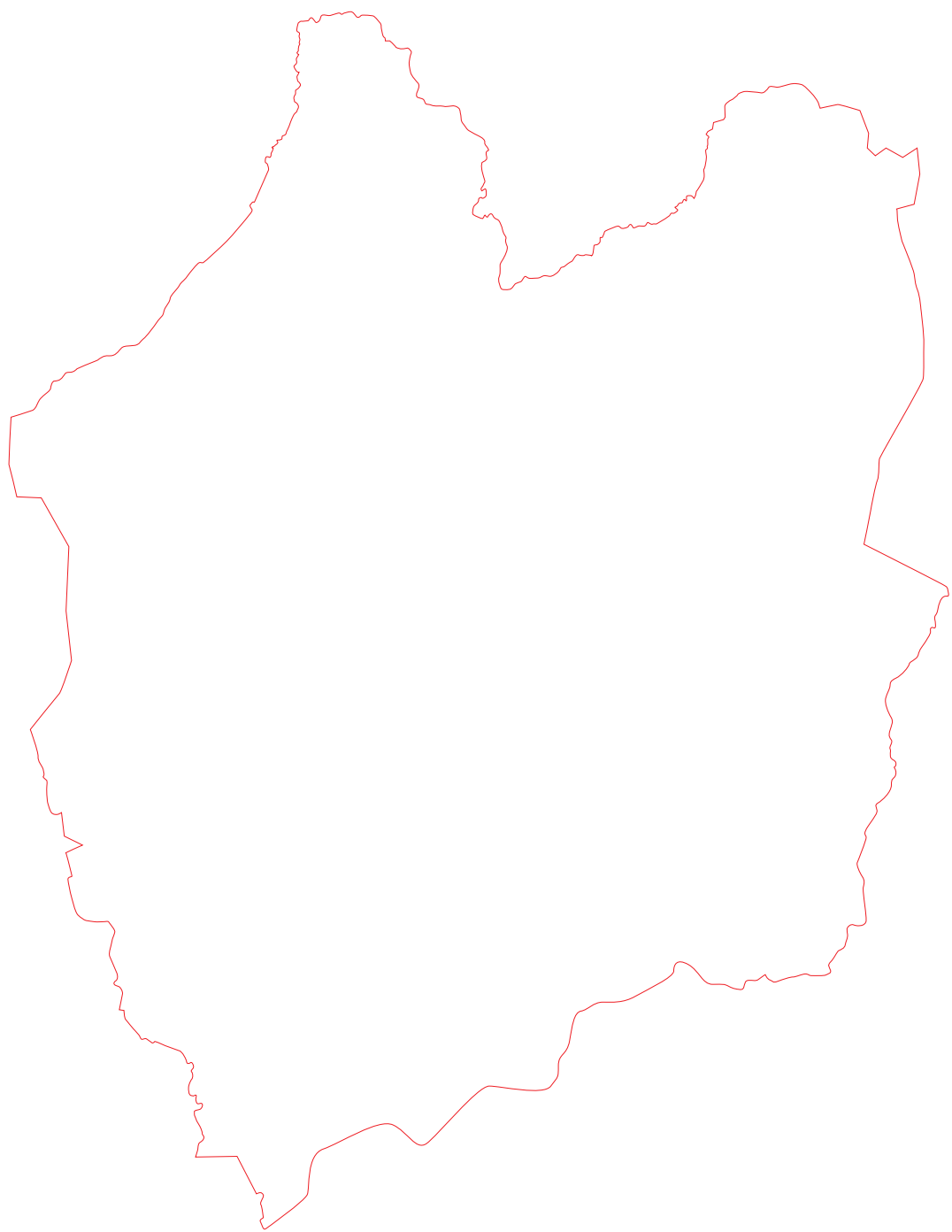
N°08/2024

Préavis adopté par la Municipalité le 25 mars 2024





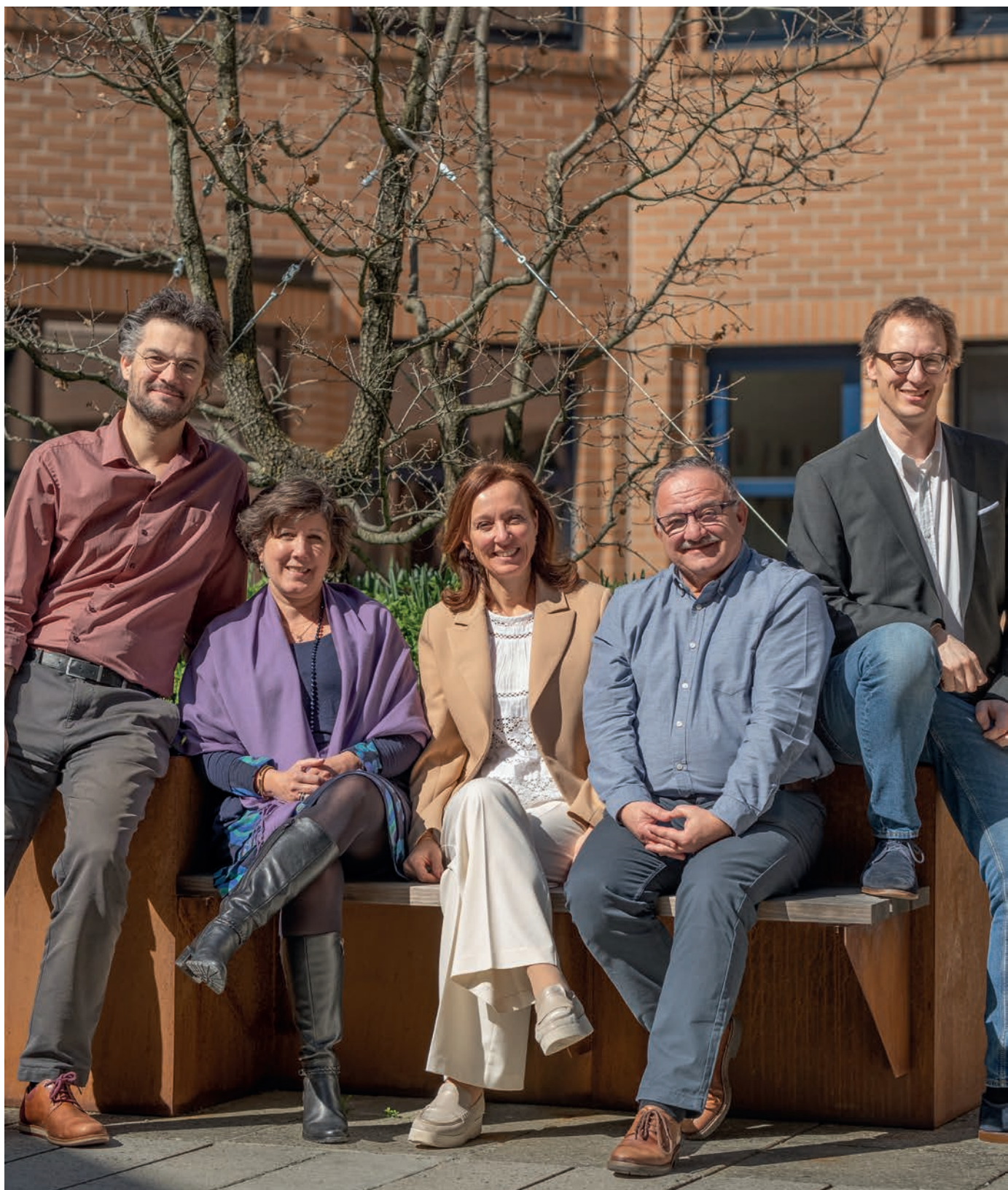
<b>Abréviations.....</b>	<b>5</b>
<b>Territoire, économie et relations extérieures .....</b>	<b>8</b>
Les services et leurs missions .....	9
Administration générale .....	10
Aménagement du territoire .....	13
Communication .....	39
Coordination et transversalité .....	42
Promotion économique .....	43
<b>Patrimoine, transitions énergétiques et numérique.....</b>	<b>44</b>
Les services et leurs missions .....	45
Bâtiments .....	47
Energie.....	53
Numérique .....	57
Forêt .....	58
Sport .....	60
<b>Éducation, culture et environnement .....</b>	<b>62</b>
Les services et leurs missions .....	63
Environnement.....	64
Espaces verts.....	66
Déchets .....	68
Culture, loisirs .....	70
Enfance, garderie .....	75
Jeunesse, parascolaire .....	76
Relation avec l'établissement scolaire.....	86
<b>Infrastructure, mobilité et sécurité .....</b>	<b>88</b>
Les services et leurs missions .....	89
Travaux et infrastructures .....	90
Mobilité .....	96
Sécurité (police, feu, pci) .....	98
<b>Ressources et cohésion.....</b>	<b>112</b>
Les services et leurs missions .....	113
Affaires sociales.....	114
Cohésion, intégration .....	117
Finances.....	121
Ressources humaines.....	122
Seniors .....	125
Ukraine .....	125
<b>Annexes .....</b>	<b>126</b>



# ABRÉVIATIONS

<b>AAS</b>	Agence d'assurances sociale
<b>ACVF</b>	Association cantonale vaudoise de football.
<b>AFP</b>	Attestation fédérale de formation professionnelle.
<b>AGEX</b>	Agent d'exploitation
<b>AMPA</b>	Association pour le Maintien du Patrimoine Aéronautique.
<b>APROMAD</b>	Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile de la couronne lausannoise
<b>ARASPE</b>	Association régionale d'action sociale Prilly-Echallens
<b>ASL</b>	Association des sociétés locales
<b>AVASAD</b>	Association vaudoise d'aide et de soins à domicile
<b>AVDCH</b>	Association vaudoise des contrôles des habitants
<b>AVRIC</b>	Association vaudoise des responsables informatiques communaux
<b>BCI</b>	Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme
<b>CCRI</b>	Commission communale de recours en matière d'impôts
<b>CCU</b>	Commission consultative d'urbanisme
<b>CDAP</b>	Cours de droit administratif et public du Tribunal cantonal
<b>CFC</b>	Certificat fédéral de capacité.
<b>CISTEP</b>	Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées de Vidy
<b>CMS</b>	Centre médico-social
<b>CODIR</b>	Comité de direction
<b>CPE</b>	Contrat de performance énergétique
<b>CSIRT</b>	Computer Security Incident Response Team.
<b>CSR</b>	Centre social régional
<b>CURB</b>	Commission d'urbanisme
<b>DGE</b>	Direction générale de l'environnement
<b>DGMR</b>	Direction générale de la mobilité et des routes
<b>DGTL</b>	Direction générale du territoire et du logement
<b>DP</b>	Domaine public communal
<b>ECA</b>	Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du canton de Vaud.
<b>EFAJE</b>	Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et environs
<b>EFV</b>	Entraide familiale vaudoise
<b>EGID</b>	Identificateur fédéral des bâtiments
<b>EMML</b>	École de musique du Mont-sur-Lausanne
<b>EMVR</b>	École de musique vaudoise en réseau
<b>EWID</b>	Identificateur fédéral de logements
<b>EU/EC</b>	Eaux usées/Eaux claires
<b>GPAT</b>	Groupe de pilotage aménagement du territoire
<b>LCH</b>	Loi sur le contrôle des habitants
<b>LATC</b>	Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions
<b>LDCV</b>	Loi sur le droit de cité vaudois
<b>LHand</b>	Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées
<b>LN</b>	Loi sur la nationalité
<b>LPPrNP</b>	Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager
<b>LVCR</b>	Loi sur la circulation routière
<b>MCR</b>	Mesure, Contrôle et Régulation

<b>OACP</b>	Ordonnance réglant l'admission des chauffeurs
<b>OAJE</b>	Office de l'accueil de jour des enfants
<b>OFROU</b>	Office fédéral des routes
<b>PA</b>	Plan d'affectation
<b>PALM</b>	Projet d'Agglomération Lausanne-Morges
<b>PCi</b>	Protection civile
<b>PCM</b>	Plan communal des mobilités
<b>PGA</b>	Plan général d'affectation
<b>PGEE</b>	Plan général d'évacuation des eaux
<b>POCAMA</b>	Portail cantonal des manifestations
<b>POLA</b>	Police administrative
<b>POLCO</b>	Police des constructions
<b>PREE</b>	Plan régional d'évacuation des eaux
<b>RCB</b>	Registre cantonal vaudois des bâtiments
<b>RCCAT</b>	Règlement communal sur les constructions et l'aménagement du territoire
<b>RegBL</b>	Registre fédéral des bâtiments et des logements
<b>SAF</b>	Syndicat des améliorations foncières du Mont-sur-Lausanne
<b>SAS</b>	Sites d'activités stratégiques
<b>SDDT</b>	Schéma directeur du développement territorial
<b>SDNL</b>	Schéma directeur du Nord lausannois
<b>SEBA</b>	Service des bâtiments.
<b>SEMU</b>	Secrétariat municipal
<b>SEFH</b>	Service des ressources humaines
<b>SEFI</b>	Service des finances
<b>SEJL</b>	Service de la jeunesse et des loisirs
<b>SEL</b>	Service de l'éclairage public de la Ville de Lausanne
<b>SENV</b>	Service de l'environnement
<b>SICNL</b>	Société industrielle et commerciale du Nord lausannois
<b>SiL</b>	Services industriels de la Ville de Lausanne
<b>SIMO</b>	Service des infrastructures et de la mobilité
<b>SPOP</b>	Service communal de la population
<b>SrGZA</b>	Système régional de Gestion des Zones d'Activité
<b>SYMIC</b>	Système d'information central sur la migration
<b>SURB</b>	Service de l'urbanisme
<b>TVA</b>	Taxe sur la valeur ajoutée.
<b>UAPE</b>	Unité d'accueil pour écoliers
<b>UCV</b>	Union des communes vaudoises
<b>USPI</b>	Union suisse des professionnels de l'immobilier
<b>VAPKO</b>	Association suisse des organes officiels de contrôle des champignons



La Municipalité du Mont-sur-Lausanne devant les portes de l'administration communale. © Maxime Fayet

# **TERRITOIRE, ÉCONOMIE ET RELATIONS EXTÉRIEURES**

---

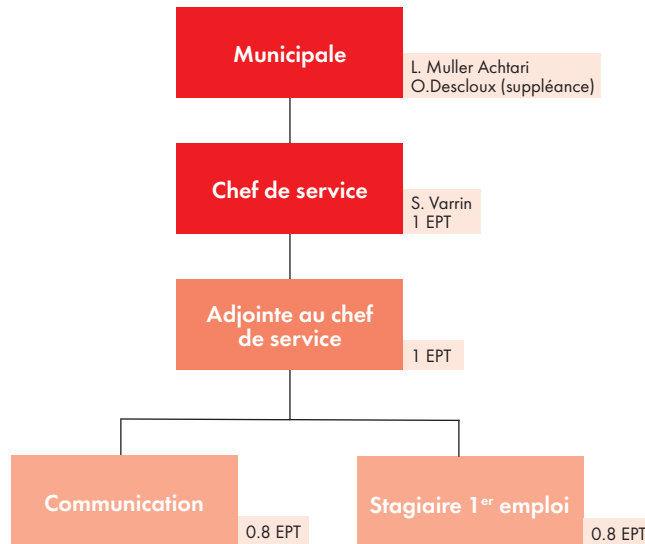
**MUNICIPALE • LAURENCE MULLER ACHTARI**



# LES SERVICES ET LEURS MISSIONS

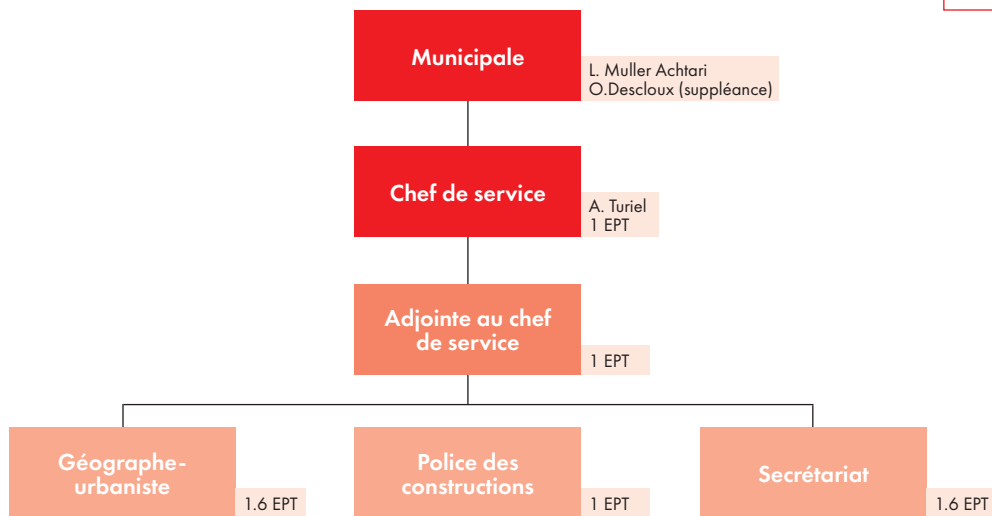
## SECRETARIAT MUNICIPAL (SEMU)

Effectif total : 4 collaborateurs  
État au 31.12.2023



## SERVICE DE L'URBANISME (SURB)

Effectif total : 7 collaborateurs  
État au 31.12.2023



# ADMINISTRATION GÉNÉRALE

## CONSEIL COMMUNAL LISTE DES PRÉAVIS 2023

### *Territoire, économie et relations extérieures (L. Muller Ahtari)*

<b>N°01</b>	Crédit-cadre pour le suivi de la mise en œuvre des secteurs à bâtir du Syndicat des améliorations foncières – Demande de crédit-cadre de CHF 350'000.-
<b>N°04</b>	Acquisition de la parcelle n°3618 et attribution d'un mandat d'accompagnement externe – Demande d'un crédit de CHF 7'350'000.-
<b>N°09</b>	Gestion 2022
<b>N°19</b>	Urbanisme participatif et éphémère – Demande d'un crédit-cadre de CHF 100'000.-
<b>N°20</b>	Subvention d'utilité publique pour la réalisation d'une UAPE dans le plan de quartier de Champs d'Aullie

### *Patrimoine, transitions énergétique et numérique (O. Descloux)*

<b>N°06</b>	Rénovation du Centre sportif du Mottier – bâtiment E (piscine) et bâtiment F (salle de gymnastique) – Dépassement du coût final du crédit de construction dans le cadre des préavis n°01/2016 et n° 11/2017. Demande de crédit complémentaire de CHF 924'591.96
<b>N°07</b>	Renouvellement des réseaux informatiques communaux. Demande de crédit de CHF 75'000.- TTC
<b>N°17</b>	Collège de Champs d'Aullie – Demande de crédit d'étude

### *Infrastructures, mobilité et sécurité (N. Longchamp)*

<b>N°02</b>	Rénovation du puits de chute et travaux de collecteurs – Chemin du Rionzi – Crédit demandé : CHF 560'000.- HT
<b>N°03</b>	Secteur à bâtir de Champs d'Aullie – Réalisation des travaux collectifs – Demande d'un crédit de construction de CHF 1'420'000.-
<b>N°13</b>	Construction de collecteurs EU/EC 2023-2024
<b>N°15</b>	Règlement de police
<b>N°16</b>	Règlement sur les horaires d'ouverture des magasins

### *Ressources et cohésion (D. Besson)*

<b>N°05</b>	Demande d'étude d'une subvention de l'abonnement des transports publics pour les retraité.e.s, les personnes au RI, les étudiant.e.s et apprenti.e.s au Mont-sur-Lausanne
<b>N°08</b>	Demande de création d'un poste pour le Service de l'urbanisme
<b>N°10</b>	Comptes 2022
<b>N°11</b>	Cautionnement pour l'obtention d'un emprunt bancaire en faveur du Tennis Club Le Châtaignier
<b>N°12</b>	Arrêté d'imposition 2024
<b>N°14</b>	Adhésion à l'entente intercommunale de la Communauté touristique de la région lausannoise
<b>N°18</b>	Budget 2024

**POSTULATS, MOTIONS & INTERPELLATIONS EN 2023****Territoire, économie et relations extérieures (L. Muller Ahtari)**

OBJET	AUTEUR	TITRE	DÉPÔT CC	ÉTAT
Motion	Interpartis	Pour l'élaboration d'un règlement communal sur les conditions d'occupation des logements d'utilité publique (LUP)	03.04.2023	Accepté le 03.04.23 En cours
Interpellation	Mont Citoyen - Thibault Leuthod et consorts	À l'occasion de la journée internationale du 17 mai contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie	05.05.2023	Réponse le 26.06.23

**Patrimoine, transitions énergétique et numérique (O. Descloux)**

Postulat	Mont Citoyen - Catherine Roulet et consorts	De la parole aux actes, une commune labélisée cité de l'énergie, doit s'activer pour placer des panneaux solaires sur ses bâtiments	27.02.2023	Refusé
Interpellation	Alliance Montaine - Christophe Blanc et consorts	Réseaux de distribution de chaleur dans les zones industrielles et d'activités	15.05.2023	Réponse le 26.06.23
Interpellation	Alliance Montaine - Barry Lopez et consorts	Étudier local	26.06.2023	Réponse le 09.10.23
Interpellation	Alliance Montaine - Frédérique Vincent et consorts	Le programme Prokilowatt : un outil pour financer nos mesures d'efficacité énergétique	11.12.2023	Réponse le 11.12.23
Interpellation	Alliance Montaine - Alexandre Cevey	Un pas vers le confort et l'accessibilité	06.11.2023	Réponse le 06.11.23
Interpellation	Bureau du Conseil - Aydin Durmaz	Amélioration du matériel audio pour les séances du Conseil communal	11.12.2023	Réponse le 11.12.23

**Éducation, culture et environnement (P. Somsy)**

Interpellation	Alliance Montaine - Natacha Horton et consorts	Pour la promotion de la Fête des voisins au Mont	03.04.2023	Réponse le 15.05.23
Interpellation	Alliance Montaine - Yann Muller	Projet de réaffectation du Collège des Planches	09.10.2023	Réponse le 09.10.23

**Infrastructures, mobilité et sécurité (N. Longchamp)**

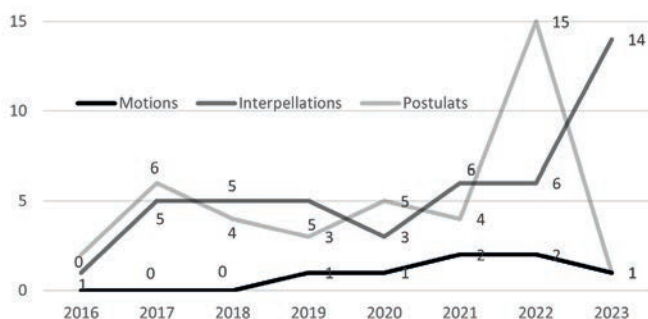
Interpellation	Mont Citoyen - Yolanda Müller Chabloz	Interpellation - Bus à Haut Niveau de Service Lausanne-Bellevaux - Le Mont restera-t-il au bord de la route?	27.02.2023	Réponse le 27.02.23
Interpellation	Alliance Montaine - Alexandre Cudré-Mauroux et consorts	15mins en transports publics à la Gare	03.04.2023	Réponse le 15.05.23
Interpellation	Mont Citoyen - Aydin Durmaz et consorts	Adaptation des arrêts de bus conformément à la loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées	26.06.2023	Réponse le 09.10.23
Interpellation	Mont Citoyen - Nathalie Betscha et consorts	Pour que les zones 30 soient vraiment des zones à 30km/h	09.10.2023	Réponse le 06.11.23
Interpellation	Mont Citoyen - Brigitte Besson et consorts	Pollution détectée dans le ruisseau de la Croix. Qu'en est-il de l'information à la population montaine?	09.10.2023	Réponse le 11.12.23
Interpellation	Mont Citoyen - Aydin Durmaz	Proposition d'amélioration pour la gestion des déchets et les horaires d'ouverture de la déchèterie de Manlout	11.12.2023	Réponse le 11.12.23

Ressources et cohésion (D. Besson)

OBJET	AUTEUR	TITRE	DÉPÔT CC	ÉTAT
Interpellation	Mont Citoyen - Mathieu Roulet et consorts	Un service de cohésion sociale pour notre commune	27.02.2023	Réponse le 27.02.23
Interpellation	Alliance Montaine - Christophe Blanc et consorts	Politique de logements séniors dans les nouveaux quartiers du SAF	03.04.2023	Réponse le 15.05.23

Il est intéressant de relever que l’outil du postulat a été beaucoup moins utilisé en 2023 (1) qu’en 2022 (15), alors que les membres du Conseil communal ont davantage fait usage cette année de l’interpellation (14) par rapport à 2022 (6). Même si cette évolution est difficile à interpréter de la part de la Municipalité, il est probable que le fait de privilégier le recours à l’interpellation permet d’obtenir des réponses plus rapides. On peut ici rappeler qu’à une interpellation, qui consiste en une demande formulée à la Municipalité sur un fait de son administration (art. 65 al. 1 du règlement du Conseil communal), la Municipalité doit répondre oralement ou par écrit au plus tard à la séance qui suit son dépôt, alors que le postulat demande davantage de travail pour la Municipalité puisqu’un rapport est à établir qui, conformément au règlement du Conseil, doit être produit dans un délai d’une année.

Interpellations et postulats au Conseil communal



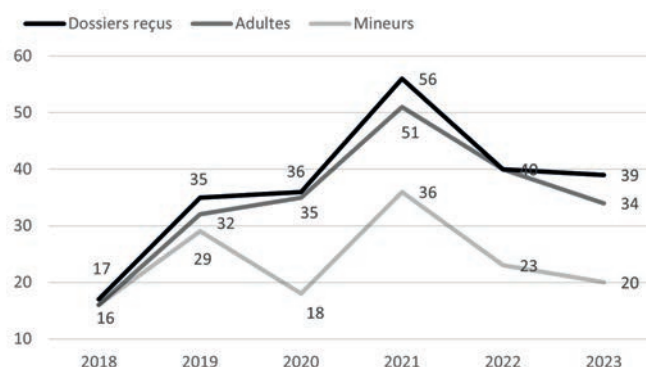
On peut donc constater qu’en 2023, l’administration communale a sensiblement moins été sollicitée afin de préparer les réponses aux interventions du Conseil communal, celles-ci consistant pour l’essentiel en des interpellations.

La motion interparti « Pour l’élaboration d’un règlement communal sur les conditions d’occupation des logements d’utilité publique (LUP) » est clairement l’objet qui a le plus occupé l’administration. Le sujet est en effet complexe, requiert l’expertise de différents services et une coordination avec les services de l’État pour aboutir à un projet de règlement qui réponde aux objectifs fixés. À l’heure de la rédaction de ces lignes, le projet est donc toujours en cours d’élaboration et devrait être soumis à l’approbation du Conseil communal en 2024.

NATURALISATIONS

En 2023, le Service cantonal de la population a transmis à la Commune pour traitement 39 dossiers comprenant 34 adultes et 20 enfants. Ces chiffres sont en très légère diminution par rapport à 2022. Il s’agit de dossiers de naturalisation ordinaire selon l’art. 9 LN qui, pour certains, sont toujours en cours de traitement. Rappelons qu’un dossier peut comprendre plusieurs personnes dans le cadre de demandes familiales.

Nombre de dossiers de naturalisation



Par ailleurs, 100 habitants de la commune ont obtenu la nationalité suisse avec la bourgeoisie du Mont-sur-Lausanne, alors que 28 autres habitants montains ont obtenu la nationalité avec l’origine d’une autre commune, ceci en raison d’un déménagement en cours de procédure, ou du fait de l’acquisition de la bourgeoisie du conjoint dans le cas de la naturalisation facilitée selon l’art. 21 LN.

L’autorité d’enquête s’est réunie à huit reprises afin d’auditionner les candidats. Neuf sessions de tests écrits sous forme d’un questionnaire à choix multiples (QCM) ont par ailleurs été organisées par le SEMU conformément à l’art. 18 LDCV. Ces tests ont pour but d’évaluer les connaissances des requérants sur les particularités géographiques, historiques, politiques et sociales au niveau suisse, vaudois et local. Tous les candidats ont passé le test avec succès.

## ARCHIVES

La gestion des archives a suivi son cours en 2023, selon la procédure mise en place depuis quelques années. Sous la supervision du secrétaire municipal, ce dossier est piloté par la secrétaire municipale adjointe, qui assure la coordination avec notre prestataire externe et les répondants « archives » de chaque service.

Notre prestataire externe est aussi à l'origine de notre plan de classement et après plusieurs années d'existence, une

évaluation de l'utilisation de ce dernier a été effectuée dans le courant de l'automne. Les résultats de cette évaluation, sans être alarmants, mettent néanmoins en évidence un certain nombre de dysfonctionnements dans l'utilisation de l'outil, qui nécessiteront des mesures correctives. La Municipalité va prendre le temps, sur la base de l'expertise de notre mandataire, de définir la nature des ajustements qu'elle entend préconiser, étant entendu que cette thématique est à lier avec l'ambition, à terme, d'implémenter une véritable gestion électronique des documents (GED) au sein de l'administration.

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### ORGANISATION (CURB, GPAT)

#### Groupe de pilotage aménagement du territoire (GPAT)

Le Groupe de Pilotage Aménagement du Territoire (GPAT) s'est réuni, en 2023, de manière hebdomadaire et dans la même organisation qu'en 2022. Des données statistiques et quelques références aux principaux dossiers traités sont exposées dans le chapitre relatif à la police des constructions.

#### Commission d'urbanisme (CURB)

La Commission d'urbanisme (CURB), nommée pour la législature 2021-2026, a été convoquée, en 2023, à trois reprises et a traité des principales thématiques suivantes :

- Réserves en zones habitat et mixte ;
- Balade d'échanges dans la centralité principale communale ;
- Exposés par chaque membre de cas pratiques de centralités identitaires.

Les précieuses discussions et débats avec des professionnels de l'urbanisme et de l'architecture, riches d'idées et de propositions, permettent au SURB d'alimenter et orienter ses réflexions dans le cadre des projets en cours d'élaboration et/ou à venir.

#### Séances de concertation et coordination (SCC)

Chaque semaine, la municipale de l'urbanisme et tous les collaborateurs du SURB, se sont réunis pour se concerter et se coordonner sur les activités et tâches du service en cours et/ou à venir en fonction de l'actualité. Ces séances internes ont dès septembre pu compter sur une ressource humaine supplémentaire, avec l'engagement d'une collaboratrice à 60%, déjà active de manière externe en lien avec la gestion des activités du SAF.

Les discussions et débats sont organisés et structurés grâce à l'utilisation d'outils de gestion appropriés, dont un en ligne pour le suivi permanent des dossiers par chaque chef de projet, des cartes heuristiques (mentales) pour le suivi global de

l'ensemble des projets conduits par le service et un calendrier de pilotage annuel pour les événements marquants (budget, comptes, préavis, etc.).

Ces séances permettent d'atteindre une excellente interchangeabilité à l'interne du service et d'instaurer une relation et une organisation efficientes entre la sphère politique et le domaine technique.

Dans cette optique, les collaborateurs du SURB ont suivi des formations continues relatives à la gestion administrative et de projet, aux normes de construction et au développement territorial. L'un d'entre eux a même pu suivre une formation certifiante (CAS), en Urbanisme opérationnel et opérateurs urbains (UNIGE-EPFL).

## ÉTUDES ET PROJETS

### PLANIFICATIONS RÉGIONALE ET INTERCOMMUNALE

#### SDNL

La planification régionale et intercommunale se réalise essentiellement dans le cadre du Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM), auquel la Commune participe activement dans le cadre de l'un de ses cinq schémas directeurs: le Schéma Directeur du Nord Lausannois (SDNL). Le SDNL s'organise à deux niveaux: politique via le Groupe de Pilotage (GROPIL) et technique via la cellule de pilotage technique (CPT).

Les départs du collaborateur géographe-urbaniste fin 2022 et du chef de projet début 2023 ont provoqué une réorganisation au sein du SDNL. En manque de ressources, c'est le Schéma Directeur de l'Ouest lausannois (SDOL) qui a repris le pilotage technique des dossiers de manière provisoire selon la convention établie en juillet 2023. Cette reprise permet d'assurer la représentation du SDNL légalement au niveau du PALM ainsi qu'un suivi des dossiers intercommunaux. De plus, cette évolution permet la transformation de la dyna-

mique et l'apport de savoir-faire différents et avantageux. Les ressources humaines du SDOL sont en effet plus nombreuses et les profils des chef.fe.s de projet très complémentaires et variés, notamment en ce qui concerne le domaine de la mobilité. Une réflexion a été initiée au niveau politique visant à réunir les forces techniques entre le SDNL et le SDOL dans le but de faire face aux enjeux très importants de deuxième partie de législature aux niveaux intercommunal et du PALM.

En termes d'organisation également, une convention, paraphée en septembre 2023, entre les communes du Mont-sur-Lausanne et Romanel-sur-Lausanne, a entériné le transfert de la fonction de commune boursière à cette dernière, qui détient par ailleurs également la Présidence depuis 2021.

Au niveau du budget, compte tenu du nombre d'habitants, la Commune du Mont-sur-Lausanne est l'une des communes qui contribuent le plus aux frais de fonctionnement, sachant que les études menées par le SDNL sont, quant à elles, financées par les communes concernées ; les communes de la deuxième couronne (\*) s'étant retirées et la contribution de la Ville de Lausanne étant plafonnée.

La répartition arrêtée en 2023 est la suivante :

<b>Etat de Vaud (DGTL)</b>	0 %
<b>Bretigny-sur-Morrens</b>	*
<b>Cheseaux-sur-Lausanne</b>	14.08 %
<b>Cugy</b>	*
<b>Froideville</b>	*
<b>Jouxens-Mézery</b>	4.6 %
<b>Lausanne</b>	31.05 %
<b>Le Mont-sur-Lausanne</b>	28.88 %
<b>Morrens</b>	*
<b>Prilly</b>	9.6 %
<b>Romanel-sur-Lausanne</b>	11.79 %
<b>Sullens</b>	*

La cellule de pilotage technique (CPT) s'est rencontrée à quatre reprises, dont une fois spécifiquement pour un atelier consacré au PALM25. Ces séances permettent non seulement d'avancer sur des dossiers partagés supracommunaux, mais surtout de rencontrer d'autres représentants de communes et d'instances diverses comme les TL, la DGTL, la DGMR, Lausanne Région, etc.

À cette échelle spatiale, les travaux en lien avec l'aménagement du territoire et la mobilité ont porté sur les études thématiques brièvement présentées ci-dessous.

### **PALM 2025**

Jusqu'à aujourd'hui, le PALM a été mis en œuvre à travers

ses différentes générations (PALM 2007, 2012 et 2016). De manière générale, le PALM mène des stratégies territoriales sectorielles de développement sur son périmètre dont les enjeux sont démographiques, économiques et environnementaux. En cohérence avec les politiques à incidences spatiales de la Confédération, le PALM intègre les domaines de l'urbanisation, de la mobilité, du paysage, ainsi que de l'environnement et de l'énergie.

Se réinventant périodiquement tous les quatre ans, la 4<sup>e</sup> génération a volontairement été reportée en 2021, en raison notamment d'un déficit de mise en œuvre des mesures planifiées dès 2007. Aujourd'hui, les schémas directeurs œuvrent à une réactualisation de ce projet de territoire : ce sera le PALM 2025.

En 2023, la Commune du Mont-sur-Lausanne a dès lors participé à deux ateliers participatifs organisés par l'État de Vaud, dont l'un au sein d'une CPT du SDNL. Ces ateliers ont permis d'établir un bilan des mesures inscrites dans les précédents PALM, mais aussi et surtout de mettre à jour et réorienter les stratégies et les objectifs de l'agglomération. Parmi toutes les mesures, seules les mesures infrastructurelles liées à la mobilité peuvent prétendre à des cofinancements fédéraux.

Concrètement, il s'agit surtout de réaliser le plus possible de mesures inscrites pour permettre une bonne compétitivité de notre agglomération au niveau suisse et donc une bonne représentativité, mais aussi d'évaluer financièrement de la manière la plus juste possible les mesures infrastructurelles sujettes à des cofinancements fédéraux. En effet, la Confédération établit ses budgets de cofinancements en fonction du taux de réussite des précédents PALM, évalués sur l'ensemble des agglomérations de Suisse. Le faible taux de concrétisation de projet des précédents PALM pèjore de ce fait l'ensemble des communes de l'agglomération Lausanne-Morges, creusant l'écart avec les autres agglomérations. Cette nouvelle génération est donc primordiale pour rattraper l'écart et faire preuve d'ambition.

La Commune du Mont-sur-Lausanne a profité de ces réflexions pour mettre à un jour son système de monitoring des mesures infrastructurelles, notamment dans sa gouvernance interne interservices. Cette approche a pour objectif d'obtenir une maîtrise plus simple et claire des nombreuses mesures, notamment celles qui peuvent bénéficier de cofinancements fédéraux, essentiellement liées au domaine de la mobilité, comme par exemple les requalifications des routes cantonales de Lausanne et Cugy. Il s'agit de s'assurer également que des cofinancements ne sont pas perdus lorsqu'il s'agit de projets communaux et/ou aussi coréalisés avec des privés. Dans ce dernier cas, des conventions de décharge sont établies. Cela a été le cas, par exemple, pour le secteur d'Etavez-Devant qui a dû reporter certains aménagements prévus dans le cadre

de la réalisation de ses équipements de terrain. En effet, si une réalisation est opérée sans avoir préalablement signé une convention de financement avec la Confédération, alors tout cofinancement est perdu.

### **Système régional de Gestion des Zones d'Activité (SrGZA)**

Conformément à la législation fédérale (article 30a, al.2 OAT), le Canton doit mettre en place un système régional de gestion des zones d'activités qui permette d'assurer que les zones d'activités légalisées répondent aux besoins avérés de l'économie en garantissant une offre foncière effective et répartie judicieusement dans le Canton. La mise en œuvre du système est assurée par les régions, en partenariat avec les organismes régionaux, les communes, les structures d'agglomération et le Canton, dans le but d'élaborer un plan directeur régional ou intercommunal. Dans ce sens, divers ateliers participatifs ont eu lieu et ont permis d'attribuer à chaque site, au niveau cantonal, une destination et un niveau d'importance local, régional ou cantonal.

Pour Le Mont-sur-Lausanne, en 2023, La Municipalité a défendu ses intérêts dans la phase de validation du document

stratégique en garantissant notamment un bon développement du secteur Maillefer-Rionzi, via son inscription dans le Plan directeur cantonal en tant que site stratégique de développement d'activités (SSDA). Des coordinations entre les services cantonaux et ceux de la Commune ont permis de garantir une flexibilité dans le devenir du site en termes de types d'activité qui pourraient s'y implanter.

En avril 2023, par sa signature, la Municipalité a validé le volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du PALM, en précisant qu'un site, même s'il est défini à prédominance secondaire, ne doit pas exclure une certaine mixité des activités.

### **Pour aller plus loin :**

[www.sdnl.ch](http://www.sdnl.ch)

[www.lausanne-morges.ch](http://www.lausanne-morges.ch)

[www.vd.ch/themes/territoire-et-construction/amenagement-du-territoire/zones-dactivites/](http://www.vd.ch/themes/territoire-et-construction/amenagement-du-territoire/zones-dactivites/)



Réserves en zones d'activités du PALM, selon état de la géodonnée d'affectation au 31.12.2021.

## **NIVEAU COMMUNAL**

### **Politique du logement**

Dans le cadre de la politique du logement, une étude cofinancée par la Direction du logement (DL) de l'État de Vaud a été lancée en 2022. Durant l'année 2023, le bureau mandaté a traité les nombreuses données fournies par le service et réalisé divers ateliers afin de traiter les résultats. L'étude s'est achevée

en décembre, mais doit faire encore l'objet d'adaptations et d'une validation politique formelle, suite à laquelle des résultats pourront être communiqués courant 2024.

Pour rappel, l'étude Objectif logement se compose de trois éléments permettant de construire une politique communale du logement active :

### 1. Un diagnostic

Une analyse de l'évolution du nombre d'habitants liée au rythme des constructions des logements des années passées est élaborée pour établir divers scénarios d'évolution démographique. Ces derniers permettent à la Municipalité d'estimer le nombre et la typologie des logements à construire, en fonction du développement attendu.

### 2. Un objectif cible

Partant de la phase de diagnostic, le document fixe les objectifs cibles quantitatifs et qualitatifs ainsi que la durée plausible pour les atteindre.

### 3. Des mesures

L'étude détermine ensuite les mesures à mettre en place, à modifier ou à renforcer dans les domaines réglementaires, de la politique foncière, des infrastructures et des financements qui leur sont liés.

La Municipalité a d'ores et déjà pu utiliser les résultats intermédiaires dans le cadre de sa politique du logement via divers projets listés dans le chapitre relatif à la politique foncière.

#### Réserves en zone à bâtir et mixte

En 2022, la Commune avait obtenu du SDNL le financement d'une étude sur ses réserves en zone à bâtir basée sur une étude pilote effectuée à Romanel-sur-Lausanne. En 2023, le SURB a pu coordonner le développement de cette étude indicative dont les résultats ont été présentés puis validés par la Municipalité. Ces derniers ont permis :

- La mise à jour de l'état des réserves du territoire communal;
- De décrire les pratiques d'utilisation de ces réserves sur ces dernières années;
- D'évaluer le potentiel de mobilisation de ces réserves ainsi que leur potentiel d'accueil pour la population;
- D'affiner les scénarios de croissance démographique afin de planifier les infrastructures judicieusement;
- D'identifier les principaux freins à la mobilisation ou les points d'attention à prendre en compte pour la révision du PACom sur la base du règlement actuel sur les constructions et l'aménagement du territoire.

Cette étude a permis d'estimer un potentiel d'accueil d'habitants au sein des zones à bâtir (hors nouveaux plans d'affectation) à environ 500 habitants. Ce potentiel est principalement localisé dans les zones affectées par le PGA et plus spécifiquement dans la zone de villas, notamment dans les secteurs légalisés suite à l'aboutissement du syndicat d'améliorations foncières (SAF).

Elle a également démontré que la commune n'est pas concernée par éventuel surdimensionnement dans le pé-

rimètre compact d'agglomération (PCA). La Commune ne sera donc pas contrainte d'envisager un dézonage dans le cadre de la révision de son PACom.

L'étude a également mis en évidence les enjeux de la révision du PACom concernant la zone de villas. Ceux-ci nécessitent un débat relatif au type d'habitants que la commune souhaite y accueillir en ciblant certains aspects réglementaires (nombre de logements par bâtiment, regroupements parcellaires et contiguïté, préservation de surfaces de verdure, etc.), tout en rappelant les contraintes et exigences existantes au niveau cantonal à ce propos.

#### Modélisation 3D

En 2021 et 2022, une modélisation 3D du centre de la commune a été mise en place afin d'obtenir un outil d'analyse, d'aide à la décision et de communication à la pointe de la technologie en matière de représentation et animation digitales. En 2023, les modèles 3D ont permis de visualiser les potentiels et guider les orientations dans l'élaboration des planifications de la future centralité principale communale, notamment en lien avec le travail des urbanistes et architectes mandatés pour l'élaborations des PA concernés.

En parallèle, le SURB a collaboré avec le mandataire à la création d'un support visuel afin d'accompagner le développement de ses dossiers par une vidéo représentative de la future centralité qui devrait paraître avec l'aboutissement de ces projets. Des travaux conjoints entre le mandataire, le SDNL et le SURB ont également posé les bases d'une future modélisation complète de la commune, qui devrait être mise à disposition sur une plateforme interactive à la population, dans une temporalité encore à définir, si les résultats sont concluants.

#### Directives urbanistiques et architecturales dans le périmètre du PDL

En lien avec le développement de la centralité, située au sud du périmètre du PDL (plan directeur localisé Coppoz/Praz-Prévôt), le SURB a mis en place divers ateliers avec la commission d'urbanisme (CURB) afin de poser les bases de directives urbanistiques et architecturales à l'attention des maîtres d'ouvrage. Ces directives visent à guider ces derniers dans leur contribution à la promotion d'un aménagement urbain durable de caractère, équilibré et respectueux de l'identité historique du territoire montain, spécifique à ce secteur. L'objectif est de créer un centre urbain vivant, où le patrimoine architectural se marie harmonieusement avec des éléments modernes, tout en intégrant des mesures pour lutter contre le changement climatique et préserver la biodiversité au niveau du bâti.

Ces directives posent la question de la cohérence des espaces construits/aménagés, bâti ou non, en lien avec les aspects



esthétiques des bâtiments et des espaces publics. A ce propos, par exemple, les choix de matériaux et couleurs, dont la validation est de compétence municipale, constitue un axe fort de réflexion. Ces directives, une fois abouties, permettront aux promoteurs et à leurs mandataires d'anticiper les orientations souhaitées par la Municipalité, mises en perspective de la vie future imaginée au sein de ce secteur.

### Politique foncière

Pour mener sa politique foncière active, la Municipalité intervient à chaque fois que cela est possible et par opportunités, notamment via les cas portés à sa connaissance dans le cadre de sa possibilité d'exercer son droit de préemption (cf. LPPPL). L'événement marquant en 2023 est l'intervention de la Municipalité pour acquérir la parcelle n°3618 dans le quartier de La Clochatte, actuellement en construction, afin de faciliter la construction de logements d'utilité publique (LUP), notamment pour les seniors.

Elle a ainsi exercé son droit de préemption le 4 avril 2023, immédiatement après avoir reçu un crédit de CHF 7'350'000 octroyés par le Conseil communal (cf. préavis 04/2023). Cette décision a fait l'objet d'un recours à la CDAP de la part du vendeur et de l'acheteur. Dans son arrêt du 14 décembre 2023, le Tribunal cantonal s'est prononcé en faveur de ces derniers, estimant qu'au moment de la décision de la Municipalité, la promesse de vente avait entretemps été annulée. Estimant dès lors que la loi (LPPPL) était vidée de son contenu, la Municipalité a décidé de faire recours contre cette décision auprès du Tribunal fédéral.

Les autres cas qui ont occupé la Municipalité en 2023 sont les suivants :

Parcelles	Buts
3208 (Bois de l'Hôpital)	Aménagement d'un espace public de quartier.
260 (Petit-Mont)	Création de logements partagés à loyers abordables.
2791 (Champs d'Aullie)	Création de loyers accessibles et UAPE.
91 (route de la Clochatte)	Création de logements adaptés et concertation sur le choix des activités.

### Urbanisme tactique, éphémère et participatif

Le volet de l'urbanisme éphémère et tactique mis en place par le SURB depuis 2021 a permis à de nombreux petits projets d'émerger au sein du périmètre de la centralité. Ces expériences récentes ont confirmé les avantages et les bénéfices liés à la mise en place, tactiquement, de projets et intentions qui pourront être pérennisés ensuite dans des réglementations formelles. Cette base de réalisations sera consolidée par le biais de la mise en place d'un « observatoire » qui permettra de répondre concrètement aux défis qui se présenteront de manière rapide et flexible.

Forte de ces premières réalisations (voir page suivante), la Municipalité a décidé de mettre en place un volet complémentaire : l'urbanisme participatif. Le 11 décembre 2023, le Conseil communal a octroyé un crédit-cadre de CHF 100'000.- (préavis 19/2023), pour implémenter ce volet d'ici la fin de la législature. L'urbanisme participatif a notamment pour but de contribuer à concrétiser certains objectifs inscrits dans le cadre du programme de législature, à savoir :

- Rapprocher les autorités de la population ;
- Inclure les jeunes dans les réflexions autour des projets communaux et susciter leur intérêt ;
- Animer les espaces publics au centre-ville ;
- Mettre à disposition les infrastructures pour des fêtes de quartier ;
- Soutenir les initiatives individuelles ou collectives.

L'urbanisme participatif se base essentiellement sur le croisement des regards entre les citoyens et usagers, experts des problèmes vécus et des besoins, et les professionnels, experts techniques en aménagement du territoire. La participation peut prendre des formes variées, en fonction des intentions et des projets. La méthodologie est minutieusement étudiée et appliquée au cas par cas, selon les contextes et les enjeux définis par les objectifs des projets. Une nouvelle gouvernance devra alors être mise en place, plus modulable et adaptée selon les opportunités.

Quelques périmètres et sites d'interventions ont été repérés afin de pouvoir activer des espaces publics. En complément, il est souhaité que les éventuelles demandes des habitants viennent enrichir ce volet ; ce que permettra la planification roulante qui sera mise en place.

URBANISME ÉPHÉMÈRE ET TACTIQUE : LES PROJETS

**Capital Letters**



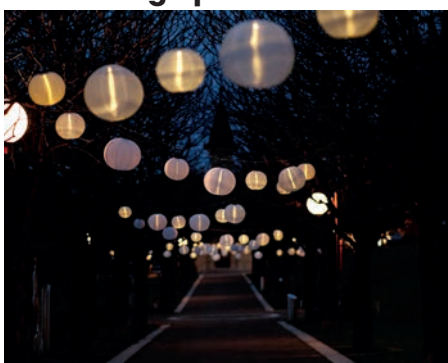
**DESCRIPTION**

Des lettres géantes, élaborées par la Commune, se sont dressées sous l'allée de l'Église afin d'identifier symboliquement la centralité depuis 2021. Arborant d'abord les couleurs de la Commune, ces lettres se sont habillées de personnages hivernaux, permettant de donner vie à la centralité et de créer d'agréables surprises pour les passants en décembre 2022 et 2023.

**STATUT**

1ère saison : Installation des lettres aux couleurs de la commune - hiver 2021-2022  
2 et 3ème saison : Installations de décors saisonniers et déguisements sur les lettres – hiver 2022-23 et 2023-24

**Éclairage public de Noël**



**DESCRIPTION**

Depuis la crise énergétique en 2022, suites aux incertitudes et au besoin de s'adapter à tout contexte de site et de sobriété, le SURB a à nouveau testé de nouveaux éclairages de Noël et a réutilisé certains dispositifs. Ainsi, des guirlandes et spots solaires ont pu être acquis en compléments. Ils ont été disposés selon un concept de boucle piétonne reliant les points d'intérêts et salles publiques au sein de la centralité. Ce dispositif a permis d'acquies de l'expérience notamment en termes de succès et d'échec d'éclairage au niveau technique.

**STATUT**

Réédition en décembre 2023 du concept de 2022

**Mobilier éphémère  
«kit guinguette»**



**DESCRIPTION**

Afin de pouvoir activer de futurs espaces publics, le SURB a acquis du petit mobilier qui pourra être utilisé dans différents projets socialement porteurs. Tables, chaises, parasols, braseros, guirlandes solaires et musique pourront permettre l'animation de nouveaux et anciens lieux publics. Une partie du mobilier a d'ores et déjà été prêtée pour des événements communaux ainsi que pour le bar communal en 2023. Le kit devenant complet, les modalités de prêts devront être définies en 2024.

**STATUT**

- Achat d'une partie du mobilier – décembre 2022
- Prêt du mobilier dans le cadre de « Mont-Village » – décembre 2022.
- Achat du solde du kit guinguette – décembre 2023

**Bancs publics**



**DESCRIPTION**

Alors que le SURB avait mis au point un principe de banc modulable dans le cadre du postulat banc-bus en 2021, un nouveau banc a été créé par les équipes de la voirie et des espaces verts pour l'installer au début de l'allée de l'Église. Ce banc, demandé par les seniors a permis de répondre rapidement à un besoin. Suite à une demande de privés, la Municipalité a également répondu favorablement à l'installation d'un banc mémorial au Châtaignier. Il devrait être installé début 2024, tout comme la mise en place des modalités permettant d'y installer des commémorations par les familles et proches endeuillées.

**STATUT**

- Banc senior : septembre 2023
- Banc mémorial : conception 2023

### Réaménagement participatif des espaces extérieurs du site scolaire du Mottier

Sur l'initiative du corps enseignant du collège du Mottier, un projet de réaménagement écologique et participatif des espaces extérieurs du site scolaire du Mottier a été initié en septembre 2022, en raison notamment d'une éventuelle synergie avec le chantier en cours de réalisation du collège du Mottier B.

Un groupe de travail, composé du SEJL, du SURB, du SEBA et du corps enseignant, s'est rencontré à plusieurs reprises en 2022 et 2023. Soutenu par un mandataire expert en la matière, il a pu élaborer un concept d'aménagement visant à améliorer et à rendre plus vivant l'ensemble du préau du site du Mottier.

Sur la base d'un diagnostic sensible, un atelier participatif s'est tenu le 12 juin 2023 avec le corps enseignant, l'équipe du réfectoire, les agents d'exploitation du site et le chef d'équipe des espaces verts, les animateurs socioculturels, le SENV et le SURB. Suite à ces ateliers, un document d'intention, qui résume les objectifs à atteindre pour la requalification des différentes zones extérieures, a été produit en septembre 2023. Afin de pouvoir poursuivre les intentions esquissées, le SURB a préparé un préavis à l'attention du Conseil communal pour demander un crédit d'étude de CHF 149'000.-. Ce dernier, ayant été validé par la Municipalité dans sa séance du 18 décembre 2023, sera porté à l'ordre du jour du Conseil dans sa première séance de 2024.



Site scolaire du Mottier avant



Site scolaire du Motier après

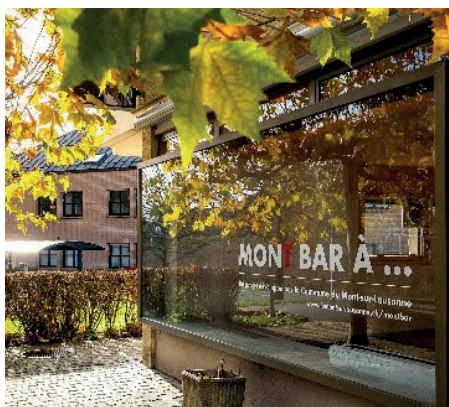
### Promotion économique locale

Le projet de création d'une centralité principale communale, forte et identitaire, a comme principal objectif de générer un territoire vivant au cœur de la commune. La dimension économique de cette centralité est on ne peut plus importante, notamment au niveau des services offerts aux usagers. Au-delà d'une dimension de proximité et de réponse à des besoins et attentes, c'est également un bon moyen de rendre un territoire attractif et compétitif à différentes échelles.

Pour aller dans ce sens et en relation étroite avec la thématique de l'urbanisme tactique, la Municipalité a voulu tester des vocations, des usages et des services en amont de la légalisation des plans d'affectations en cours. Elle a alors saisi l'opportunité de reprendre deux baux commerciaux du bâtiment de route de Lausanne 14 afin de pouvoir y maîtriser l'activité et les services, et y créer de l'urbanité.

PROMOTION ÉCONOMIQUE LOCALE : LES PROJETS

**Mont bar**



**DESCRIPTION**

Situé en pleine centralité, le projet « Mont bar », dont le bail commercial à durée déterminée a été repris par la Municipalité en 2022, a fait l'objet d'un appel à projets pour trouver un nouvel exploitant entre décembre 2022 et janvier 2023. Après la mise en place d'un jury d'experts et de critères de sélections pondérés et notés en février 2023, une convention a été établie avec le lauréat afin d'ancrer les objectifs de la Municipalité vis-à-vis de la centralité et de la promotion économique et les usages du local en juin 2023. Après les travaux d'aménagement et la visite de la police du commerce, Mont bar est pu ouvrir le 7 septembre 2023 et est devenu Le Bistro. Depuis, l'exploitant (le Collectif 52) a testé différents moments d'ouvertures et programmes, comme des soirées à thèmes. Une fois les activités stabilisées, les objectifs 2 et 3 de la phase 2 pourront être définis conjointement en 2024 et en synergie avec Mont local.

**STATUT**

- Signature du bail à loyer commercial – septembre 2022 ;
- Travaux de rénovation – automne-hiver 2022-23 ;
- Lancement de l'appel à projets – 1<sup>er</sup> décembre 2022 au 31 janvier 2023 ;
- Inauguration de Mont bar – 8 décembre 2022 ;
- Jury d'experts – 22 février 2023 ;
- Etablissement de la convention d'usage avec le lauréat qui a repris le montant du loyer à sa charge – juin 2023 ;
- Travaux et ouverture - septembre 2023.

**Mont local**



**DESCRIPTION**

Situé directement à côté du bar communal, la Municipalité a également eu l'opportunité de reprendre ce bail commercial à durée déterminée en décembre 2023. Afin de pouvoir concrétiser de manière optimale la phase 2 de l'appel à projets de Mont bar, cet espace commercial permettra d'amener un support primordial à la centralité. Géré actuellement par la Commune, ce commerce éphémère, ou cette vitrine communale, devrait se muter en des usages hybrides de toutes sortes, mais principalement orientés sur le thème de l'économie locale. Un premier test a pu être organisé en décembre 2023 durant le festival Mont Noël, avec l'organisation d'une vente flash de produits montains. En collaboration principalement avec tous les agriculteurs locaux, ces derniers ont créé Mont Panier de Noël. Tous les paniers ont rapidement trouvé preneurs. Durant cette vente flash, des producteurs montains, artisans et agriculteurs, ont pu petit à petit y amener leurs produits. La Commune a organisé la vente répartie en différents points centraux, par des prises de commandes possibles (dans la yourte, à la grande salle, à la réception de l'administration ainsi qu'auprès de Mont bar, devenu Le Bistro).

**STATUT**

Décembre 2023

### **Promenade diagnostic**

En 2019 s'est déroulée la première promenade diagnostic au centre de la commune (entre Coppoz et le Petit-Mont). Fort de cette expérience, le SURB a mis en place, en partenariat avec Mont Solidaire, une seconde promenade diagnostic dans le secteur du Grand-Mont. Ces promenades visent à identifier les potentiels ajustements à apporter à l'espace public. Ils concernent notamment la sécurité, le mobilier urbain ou encore la mobilité. Cette seconde promenade a eu lieu le 11 octobre 2023 avec une vingtaine de personnes selon le tracé illustré en rouge sur le plan ci-dessous. Le long du parcours, le SURB a eu l'occasion de présenter et décrire les lieux traversés à travers leurs éléments paysagers historiques et les projets en cours et/ou à venir.

Au terme de la promenade, les participants ont mis en commun leurs observations. Le Mont Solidaire les a retranscrites dans un rapport transmis depuis au SURB fin 2023 pour analyse et éventuelle mise en place d'un plan d'action.

### **Assainissement du bruit routier**

En 2023, la Municipalité n'a toujours pas reçu le résultat du suivi des huit oppositions à la charge du Canton, qui lui ont été transmises en juin 2022.

Nonobstant, elle a entamé une réflexion interne pour répondre au postulat 30 km/h la nuit en collaboration avec le SIMO. Les tronçons étudiés sont opportuns et pourraient être considérés comme éligibles au regard des critères cantonaux. Si tel devait être le cas, ce rapport pourrait alors figurer comme addenda de l'étude globale menée ces dernières années en préconisant l'intégration la diminution de la vitesse nocturne sur différents tronçons comme nouvelle mesure d'assainissement du bruit routier. Cette possibilité sera évaluée en 2024.



Carte de la promenade diagnostic.

## DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT

### SCHÉMA DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL – SDDT

Instrument politico-stratégique définissant le développement territorial souhaité à l'horizon 2040, le schéma directeur du développement territorial a été lancé en 2019 suite à l'octroi par le Conseil communal d'un crédit d'étude de CHF 240'000.-.

En 2023, sa réalisation s'est poursuivie selon le calendrier prévu, en collaboration étroite avec les mandataires. Les activités énumérées ci-dessous, initiées notamment en 2022, ont permis d'aboutir, avec la rédaction du volet opérationnel, à un document en voie de finalisation.

#### 2020-2021

État de la situation via la compilation de données et d'analyses territoriales. Élaboration du diagnostic faisant ressortir les forces et les faiblesses communales et les enjeux majeurs à horizon 2040.

Constitution et consultation du collège d'experts.

Consultation, information et atelier prospectif auprès de la CCU.

Ateliers chefs de service.

#### Juin 2021

Élaboration et validation de la vision politique dressant le message et les axes politiques à développer selon les orientations ciblées des experts et les ambitions communales.

#### 2021-2022

Élaboration du schéma directeur avec itérations entre le volet stratégique et le volet opérationnel.

#### Décembre 2022

Validation des objectifs généraux et spécifiques du volet stratégique

Volet stratégique : Consultation du collège d'experts et de la commission d'urbanisme (CURB).

Volet stratégique : Consultation, ateliers et permanence auprès de la CCU.

Volet stratégique : Atelier chef.fe.s de service et information à toute l'administration.

Janvier 2022 - Volet stratégique : deux soirées de démarches participatives (image ci-dessous) représentatives de la population et invitation des conseillers communaux, des instances supracommunales (SDNL, TL, SICNL, etc.).

#### 2023

Élaboration du volet opérationnel avec l'ensemble des acteurs concernés.

Mise en place des éléments de communication du Schéma directeur.

Coconstruction de la liste des mesures entre les chefs de service et la Municipalité

Validation et priorisation de la liste des mesures par le Conseil communal via la CCU.

Rédaction et consultation des fiches de mesures par l'ensemble des services et les mandataires.

Mise en place de la stratégie et conception d'une partie des supports de communication à la population via un mandataire spécialisé externe.



Soirée de démarches participatives.

## PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL (PACOM)

Le plan général d'affectation (PGA) et son règlement sur les construction et l'aménagement du territoire (RCCAT) ont été légalisés en 1993.

Ayant réuni suffisamment d'éléments pour sa politique de développement souhaité à l'horizon 2040 via le SDDT, la Municipalité a lancé, en 2022, le chantier de la révision de cet instrument contraignant pour les particuliers, désormais dénommé plan d'affectation communal (PACom) depuis la révision de la LATC le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Ce chantier d'envergure, indispensable et obligatoire pour la Commune permettra à la Municipalité de se doter des moyens d'atteindre les orientations et objectifs définis dans le SDDT de manière réglementaire.

Afin de lancer cette démarche de longue haleine, le SURB s'est adjoint les compétences d'un bureau d'assistance à maîtrise d'ouvrage (BAMO) afin de rédiger un cahier des charges destiné à lancer une procédure ouverte d'appel d'offres, conforme aux marchés publics en la matière.

Cette publication a été effectuée le 18 octobre 2023 sur la plateforme Simap (<https://www.simap.ch/>). Les offres re-

çues ont été analysées en fin d'année sur la base de critères précis destinés à sélectionner le mandataire. Celui-ci sera connu début 2024, ce qui permettra alors de préparer un préavis demandant un crédit d'étude au Conseil communal pour concrétiser cette opération d'envergure.

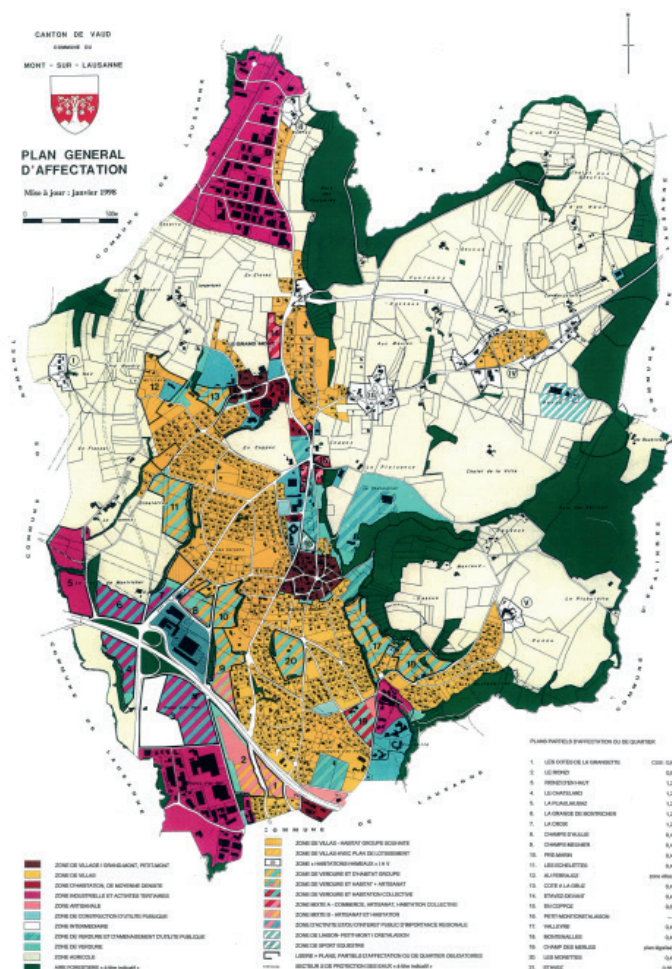
## APPLICATION DE LA TAXE SUR LES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES (TEC) DANS LES SECTEURS À BÂTIR DU SAF

L'équipement communautaire comprend les installations dont les collectivités publiques doivent pouvoir disposer pour l'exercice de leurs tâches générales. Pour l'essentiel, il s'agit des écoles, garderies, lieux d'accueil pour l'enfance, transports, les équipements sportifs et culturels, etc. Le règlement, entrée en force en 2014, prévoit de faire contribuer les propriétaires aux dites charges lors de l'entrée en force de mesures d'aménagement du territoire qui augmentent sensiblement la valeur de leur(s) biens-fonds.

Suite à l'entrée en vigueur des secteurs à bâtir du SAF, la Municipalité a notifié sa décision de taxation à tous les propriétaires fin 2020. Ceux des premiers secteurs concernés par ordre de mise en œuvre, à savoir Budron et Etavez-Devant, ont utilisé les voies de droit à disposition et déposé leurs recours contre cette décision. Ceux-ci ont été rejetés par toutes les instances saisies, soit la CCRI en 2021, la CDAP en 2022 et finalement le TF en 2023, qui par son arrêt de juillet clos cette procédure contentieuse, qui concernait un cas à titre d'exemple.

Sur cette base, la Municipalité a relancé le processus et décidé d'envoyer à nouveau ses notifications de taxation le 6 décembre 2023 avec un délai de paiement de 90 jours.

Au 31 décembre 2023, la Commune a déjà encaissé près d'un million de francs, sur la totalité des neuf évalués à recevoir ces prochaines années. Toutefois, il doit être souligné que, malgré cet arrêt du TF, certains propriétaires continuent à utiliser les voies de droit, puisque le SURB a enregistré une dizaine de recours en fin d'année auprès de la CCRI et que d'autres sont toujours pendants auprès de la CDAP.



PGA actuel (1993)

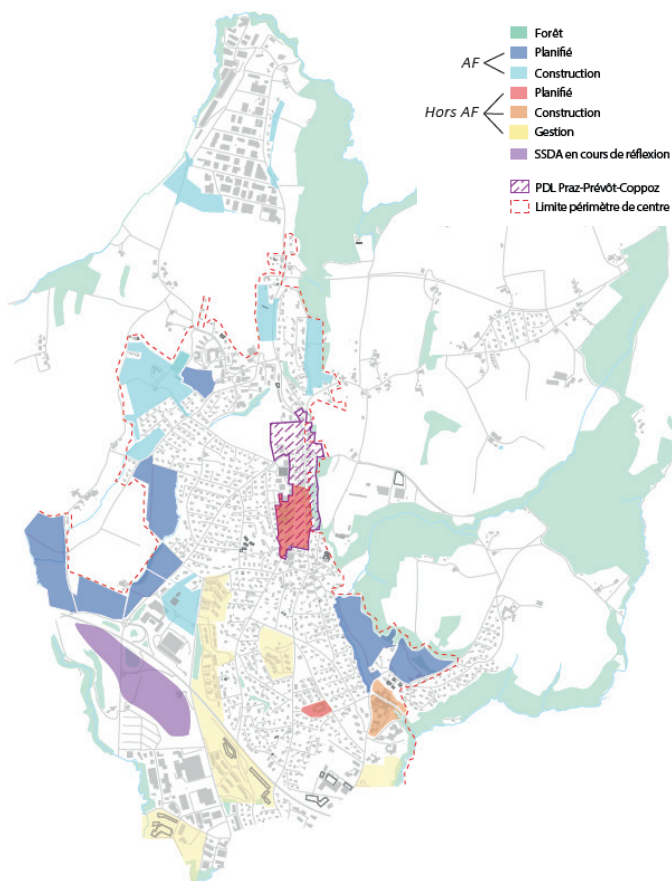
## PLANS D’AFFECTATION

### PLAN D’AFFECTATION (PA) ET SECTEURS À BÂTIR

Le Plan d’affectation communal (PACom, anciennement PGA) définit des secteurs à développer par plans d’affectation (PA). Ces outils de planification impérative couvrent une portion du territoire, soit un quartier. Leur but est de déterminer les conditions plus ou moins détaillées d’urbanisme dans un périmètre défini : implantation des bâtiments, gabarits, aménagements extérieurs, surface de plancher, style des constructions, équipements, accès, etc.

La carte ci-contre illustre, d’une part, les secteurs de développement des différents PA et, d’autre part, leur degré de mise en œuvre : planification (études), réalisation (construction) et gestion (entretien, exploitation). Ils sont distingués selon deux périmètres : dans et hors AF (améliorations foncières), et inclus ou non dans le périmètre de centre du PALM.

Localisation des PA et des secteurs à bâtir



## PA HORS PÉRIMÈTRE AF SIS DANS LE PÉRIMÈTRE DE CENTRE DU PALM

### PLANIFICATION

#### Praz-Prévôt



#### Situation

Le secteur de Praz-Prévôt est situé au nord du hameau historique du Petit-Mont, au sud de l’Église et bordé à l’ouest par la route de Lausanne et à l’est par l’esplanade du Châtaignier. Il concrétise les principes d’aménagement définis dans le PDL Coppoz-Praz-Prévôt en complémentarité avec le PA Le Mont-Centre, qui lui est limitrophe.

#### Programme

- Élément de la future centralité principale communale complémentaire au PA Le Mont-Centre.
- Mixité habitat/activités au sud du périmètre (zone mixte 15 LAT).
- Parc public urbain au nord du périmètre (zone de verdure 15 LAT).
- Capacité d’accueil : 200 habitants/emplois avec 10% de LUP.

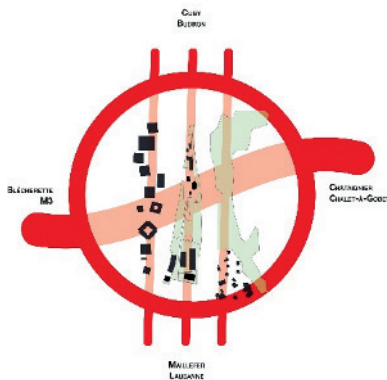
#### État de la mise en œuvre

- 2014 : Lancement de l’étude.
- 2017 : Examen préalable de la DGTL.
- 2021 : Conceptualisation du parc public urbain, en concertation avec les propriétaires et projet de remaniement parcellaire.
- 2022 : Projet de convention concernant les aménagements extérieurs et équipements validé par les propriétaires.
- 2022 : Envoi du dossier à la DGTL pour examen préalable complémentaire, dernière étape avant enquête publique.
- 2023 : Réception et analyse des résultats de l’examen préalable complémentaire.
- 2023 : Etude complémentaire des changements à effectuer au niveau de l’accessibilité du quartier demandés par la DGMR et coordination avec les propriétaires et les services de l’Etat.



PLANIFICATION

**Le Mont-Centre**



**Situation**

Le PA Le Mont-Centre est composé, dans son périmètre restreint, de l'ensemble administratif et scolaire de Créतालaison (PA En Créतालaison), du bâtiment abritant la Poste et de l'Église. Il est traversé en son centre par la route de Lausanne, qui revêt un enjeu de requalification majeur. Le secteur a déjà fait l'objet d'une image directrice, issue de démarches participatives. Il concrétise les principes d'aménagement définis dans le PDL Coppoz-Praz-Prévôt en complémentarité avec le PA Praz-Prévôt, qui lui est limitrophe.

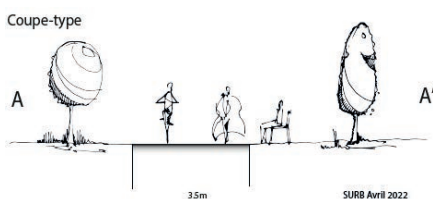
**Programme**

- Élément de la future centralité principale communale complémentaire au PA Praz-Prévôt, notamment en termes d'espaces publics multifonctionnels ;
- Mixité habitat/activités dans le cadre de la valorisation du bâti existant et/ou à réaliser ;
- Cohabitation des modes de déplacements et requalification des axes de circulations.

**État de la mise en oeuvre**

- 2019 : Image directrice (<https://www.lemontsurlausanne.ch/le-mont-officiel/services-communaux/urbanisme/urbanisme/requalification-du-centre-communal>)
- 2021 : Examen préliminaire de la DGTL.
- 2021 : Appel d'offres à des bureaux d'urbanisme.
- 2022 : Mandat d'étude attribué à un groupement pluridisciplinaire, piloté par un bureau d'urbanisme.
- 2023 : Etablissement du diagnostic esquissant les premières pistes stratégiques de développement et coordination avec les propriétaires.

**La Paix du Soir**



**Situation**

Le secteur de la Paix du Soir est situé au nord-ouest de la commune à proximité du centre historique du Grand-Mont et non loin du terminus des lignes tl 8 et tl 54. Il accueille des constructions d'utilité publique (EMS, UAPE provisoire) entourées d'une zone de verdure limitrophe à l'ouest de la zone agricole, du secteur villas Ferrajoz-Millière à l'ouest et du futur PA de Côte à la Gruz, sis dans le périmètre AF au sud.

**Programme**

- EMS avec espace de vie intergénérationnel.
- Logements protégés.
- Garderie et UAPE.
- Cabinets de services.

**État de la mise en oeuvre**

- 2020 : Compléments et modifications du règlement adopté par le Conseil communal.
- 2021 : Négociation avec le propriétaire pour l'inscription de servitudes publiques en lien avec le réseau de mobilité active communal.
- 2022 : Plan des servitudes publiques établi par un géomètre officiel.
- 2023 : Coordination avec l'inspecteur forestier afin d'obtenir l'autorisation formelle d'aménager un passage dans le cordon boisé.

PLANIFICATION

**Martines II**



**Situation**

Le périmètre du PA les Martines II est le même que celui qui a été légalisé en 1994 afin de permettre la construction du collège éponyme.

**Programme**

- Surélévation du collège pour augmenter sa capacité d'accueil
- Actualisation des schémas de circulation et du stationnement.
- Amélioration des aménagements extérieurs.

**État de la mise en oeuvre**

2023 : Lancement de l'étude via un mandataire et examen préliminaire auprès des services cantonaux.

**Coppoz-Est**



**Situation**

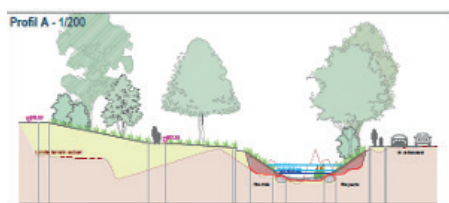
Le secteur est situé au nord du PA Le Mont Centre. Il est délimité à l'ouest par la route de Lausanne jusqu'au giratoire de Coppoz et à l'est par le cordon boisé par lequel l'esplanade du Châtaignier est accessible. Il est marqué au nord par le bâtiment du Restaurant Le Central et au sud par la station de services.

**État de la mise en oeuvre**

2023 : Définition d'un périmètre provisoire présenté aux propriétaires concernés afin de sonder leur intérêt à se lancer dans la démarche.

CONSTRUCTION

**La Clochette**



**Situation**

Situé sur l'emplacement d'une ancienne scierie au sud-est de la Commune, le PA La Clochette a permis de reconvertir la zone industrielle en secteur résidentiel, en bordure de la frontière lausannoise à l'est et à proximité du hameau de Penau, au nord. Il se compose d'une partie nord et d'une partie sud de part et d'autre du chemin de Bois-Murat (domaine public).

**Programme**

- Mixité habitat/activité, avec création de LUP (LLA).
- Renaturation du ruisseau de la Valleyre en lien avec des espaces publics et de rencontre.
- Potentiel d'accueil : 600 habitants/emplois

**Recommandations communales complémentaires**

- 2021 : Mise en chantier de la partie sud et permis de construire délivrés pour deux bâtiments
- 2022 : Lancement du projet de renaturation du ruisseau de la Valleyre.
- 2022 : Tout le secteur sud en chantier et premiers permis de construire pour les bâtiments du secteur nord délivrés. Pour plus d'informations, cf. : <https://pa-clochette.ch>.
- 2023 : poursuite du chantier du secteur sud selon le calendrier prévu par le promoteur.
- 2023 : Finalisation du dossier de renaturation et le voûtage du ruisseau de la Valleyre comprenant la reconceptualisation et requalification du parc public en relation avec le prolongement de la ligne tl18.

## GESTION

La gestion concerne le suivi de l'administration et de l'entretien des parcelles de dépendances des quartiers réalisés. La Commune intervient en tant que copropriétaire aux séances des comités et aux assemblées générales d'administration de ces parcelles. Elle est ainsi à même de suivre la vie de ces quartiers en prenant part aux décisions de gestion des équipements et installations, dont certaines sont ouvertes au public via des servitudes spécifiquement constituées à cet effet.

Les quartiers figurant, en 2023, dans ce cadre d'intervention sont les suivants : Champs-Meunier, Le Rionzi, Le Bugnon, Les Côtes de la Grangette, Les Morettes et Pré-Fleuri. Des représentants des services techniques y participent.

Les faits et événements marquants de 2023 relatifs à ces six parcelles de dépendance actuellement en fonction sont répertoriés dans le tableau ci-dessous.

Quartiers	Faits / événements majeurs
Champs-Meunier	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration des installations de la place de jeux.</li> <li>Signalisation ad hoc contre le stationnement illicite avec contrôles via une entreprise de sécurité.</li> </ul>
Le Rionzi	<ul style="list-style-type: none"> <li>Validation du projet de pose de demi-barrières dans la contre-allée au droit des immeuble 55 et 57 du chemin du Rionzi.</li> <li>Visite des places de jeux en vue de leur renouvellement.</li> </ul>
Le Bugnon	<ul style="list-style-type: none"> <li>Convention de transfert d'entretien de l'éclairage public au prestataire.</li> </ul>
Les Côtes de la Grangette	<ul style="list-style-type: none"> <li>Surveillance de la paroi ancrée sous la route des Martines.</li> </ul>
Les Morettes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réfection de la peinture des places de parc.</li> <li>Validation de l'installation d'un couvert à vélos.</li> </ul>
Pré-Fleuri	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien courant.</li> </ul>

## PA ET SECTEURS À BÂTIR SIS DANS LE PÉRIMÈTRE AF

**Organisation**

Depuis la mise en œuvre effective du Syndicat d'améliorations foncières (SAF) le 1<sup>er</sup> novembre 2019, les travaux collectifs ont démarré pour un certain nombre de secteurs à partir de 2020-2021.

En 2022, les procédures liées à la réactualisation des projets et au suivi de leur mise en œuvre ont été mises en place avec succès. L'organisation initiée en 2022 est restée la même en 2023.

Le groupe technique (GT-SAF), composé des représentants des services techniques directement impliqués, à savoir les services de l'urbanisme (SURB), de l'environnement (SENV) et des infrastructures et de la mobilité (SIMO), s'est rencontré de manière hebdomadaire ou bimensuelle selon la charge de travail tout au long de l'année. La cellule SAF (groupe décisionnel impliquant la sphère politique) n'a été activée qu'à une seule reprise. Le GT-SAF a en effet pu résoudre au niveau technique les problématiques qui lui ont été soumises. En sus de ces réunions, de nombreuses séances de travail et de consultation avec des acteurs externes ont eu lieu, concernant aussi bien les TC que les projets de construction des futurs bâtiments. De plus, la Municipale de l'urbanisme et le chef de service du SURB ont participé à quatre assemblées générales de secteur ou plénière et onze comités de direction (CDD), ce qui a représenté une surcharge très importante de l'agenda.

**Activités**

Au début de l'année 2023, un préavis (N°01/2023) pour octroyer un crédit-cadre concernant le suivi de la mise en œuvre des secteurs à bâtir du SAF a été adopté par le Conseil communal. Celui-ci prévoyait notamment de confier des mandats à des prestataires externes. Grâce à cela, les services techniques ont pu compter sur des bureaux d'urbanisme et d'ingénierie pour assurer le suivi de la mise en œuvre, mais également pour des expertises thématiques ponctuelles (gestion de l'eau, luminaires).

À la fin de l'année 2022, une convention générale de transfert avait été signée par la Municipalité et le SAF, afin de structurer la réception des ouvrages communaux réalisés par le SAF. En effet, selon l'article 41 de la LAF, « dès réception des ouvrages collectifs, ceux-ci passent en mains de la commune territoriale ». La Municipalité n'étant pas le maître d'ouvrage de ces travaux, elle n'est pas partie prenante de la réception, celle-ci se déroulant entre le SAF (maître d'ouvrage) et l'entreprise (maître d'œuvre). La convention générale de transfert, qui ne concerne que les secteurs à bâtir du SAF, prévoit que le transfert des ouvrages collectifs se fasse dans un second temps, après qu'une série de documents aient été remis à la Municipalité pour analyse. Étant donné l'importance de cette étape, la Commune reprenant pour son compte ces différents ouvrages définitivement, elle a jugé nécessaire de contrôler la bonne facture des infrastructures livrées par des expertises pointues.

En 2023, les travaux du secteur agricole, qui représentent 443 ha du territoire communal, sont également arrivés à leur terme et ont pu être réceptionnés par la Municipalité le 3 juillet 2023. À cette occasion, un événement organisé par le SAF s'est tenu en présence de la Présidente du Conseil d'État, Mme Christelle Luisier Brodard, également Cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport, en tant qu'autorité compétente pour les AF.



*Réception des ouvrages agricoles du SAF en présence de la Présidente du Conseil d'État.*

Un secteur à bâtir a vu ses travaux collectifs démarrer et l'initiative populaire concernant l'affectation d'un secteur à bâtir a abouti en juin.

La Police des constructions a également été très sollicitée en raison des demandes d'analyses préalables et de dépôts de dossier pour mise à l'enquête de bâtiments sis sur les parcelles privées, d'abord dans les secteurs de villas, puis dans les PA. Ce travail conséquent d'analyse a pu être conduit de manière judicieuse grâce aux directives urbanistiques validées par la Municipalité au printemps 2021. Celles-ci ont pu guider avantagement les maîtres d'ouvrage afin de répondre aux attentes de la Municipalité, à savoir notamment de promouvoir l'image de la commune via des quartiers exemplaires, résilients, attractifs, modernes et créateurs de lien social et de favoriser la nature et la biodiversité en ville. En particulier, les bâtiments des PA de Pernessy et Champs d'Aullie ont été mis à l'enquête publique en 2023. Cette étape de la mise en œuvre de ces quartiers a été l'occasion d'organiser, à l'attention du public et plus particulièrement des riverains concernés, une permanence/exposition qui a suscité de l'intérêt.

In fine, afin d'anticiper le futur entretien des quartiers dans leur phase d'exploitation, un règlement d'administration des parcelles de dépendance élaboré en 2012 permet de légiférer sur la gestion et l'entretien de la parcelle en copropriété. Cette gestion s'opère à travers des comités de gestion, qui en temps normal se constituent une fois les projets de constructions développés. C'est d'ailleurs la pratique communale instaurée dans tous les plans de quartiers. Pour le SAF, des comités de gestion des parcelles de dépendance ont dû être constitués en amont de leur réalisation afin de réactualiser les plans d'exécutions prévus en 2013. Leur première tâche a en effet consisté, en concertation avec les propriétaires, à attribuer un mandat à un bureau spécialisé pour la mise à jour des TC en lien avec les propositions communales de modifications des aménagements extérieurs et équipements. Cela a été le cas pour les PA suivants : Valleyre, Montenaillies, Champs

d'Aullie et Côte-à-la-Gruz. La même manière de procéder sera proposée au solde des quartiers en fonction de leur état d'avancement. La mise en place de ces comités ex ante implique également que la Commune participe financièrement déjà aux frais d'administration de ces parcelles, à hauteur de 20% conformément au règlement ad hoc.

Pour deux secteurs à bâtir sans parcelles de dépendances (zones villas), dont les travaux sont terminés, une nouvelle phase de gestion de quartier a démarré en 2023 avec la mise en place de syndicats d'entretien ou de règlements de copropriété. La commune est particulièrement concernée pour un des secteurs puisque certains chemins privés sont également au bénéfice de servitude de passage public, permettant d'étendre et compléter le réseau communal de mobilité active. Cette démarche est encore en cours et devrait aboutir en 2024.

PLANIFICATION

Côte à la Gruz



<b>Situation</b>	Le secteur de Côte-à-la-Gruz est limitrophe, au sud, de l'EMS La Paix du Soir et, à l'est, du centre historique du Grand-Mont où se situent divers commerces et le terminus des bus tl 8 et 54.
<b>Programme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Habitat familial et collectif de moyenne densité.</li> <li>• Espaces publics.</li> <li>• Réseau de mobilité active traversant.</li> <li>• Potentiel d'accueil : environ 175 habitants.</li> </ul>
<b>État de la mise en oeuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2020 : AG1 et AG2.</li> <li>• 2022 : séance ex ante du comité de gestion de la parcelle de dépendance (CGPD) afin d'attribuer un mandat de mise à jour des travaux collectifs selon les recommandations communales.</li> <li>• 2022 : volonté d'intégration de logement seniors en partenariat avec La Paix du Soir et recherche de mandat d'architecture du paysage.</li> <li>• 2023 : concertation avec les mandataires architecte et architecte du paysage concernant la mise à jour du plan des aménagements extérieurs.</li> </ul>

Croix Nord



<b>Situation</b>	Longeant à l'ouest de la route de la Blécherette et limitrophe au nord du secteur Pôle et à proximité de la jonction autoroutière A9, le PA Croix Nord se trouve également à proximité du futur Collège de Champs d'Aullie, à l'est
<b>Programme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Habitat collectif de moyenne densité.</li> <li>• Aménagements adaptés à la future arrivée de la ligne tl 21 en lien avec le réseau communal de mobilité active.</li> <li>• Espaces publics.</li> <li>• Potentiel d'accueil : environ 150 habitants.</li> </ul>
<b>État de la mise en oeuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2020 : AG1.</li> <li>• 2021 : AG2.</li> <li>• 2022 : coordination et concertation avec les propriétaires pour la mise à jour des travaux collectifs.</li> <li>• 2023 : <ul style="list-style-type: none"> <li>o concertation avec les mandataires architecte et architecte du paysage concernant la mise à jour du plan des aménagements extérieurs ;</li> <li>o participation à la préparation des soumissions en coordination avec le SAF et le SIMO pour un collecteur communal ;</li> <li>o participation à la préparation d'une convention de décharge entre le SAF et les propriétaires, signée par la Municipalité ;</li> <li>o AG3 de validation des devis le 27 septembre 2023 et autorisation de la DGTL pour la mise en chantier le 13 octobre 2023.</li> </ul> </li> </ul>

PLANIFICATION

**La Croix**



**Situation**

Le secteur de La Croix, situé au nord de la jonction autoroutière A9, est une zone d'activité fonctionnant en complémentarité avec les secteurs mixtes de La Pliauliausaz et de La Grange de Montricher (ces trois périmètres forment le secteur Pôle), ainsi que les secteurs situés au sud de l'autoroute considérés comme potentiel site stratégique d'activités (SSDA).

**Programme**

- Zone d'activités considérée comme une entité locale selon le SrGZA cantonal (Système régional de gestion des zones d'activités).
- Types d'activités encore à définir.
- Potentiel d'accueil : environ 200 emplois.

**État de la mise en oeuvre**

- 2020 : AG 1.
- 2022 : AG statutaire Pôle (La Croix, La Grange de Montricher, La Pliauliausaz).
- 2023 : premières réflexions de mise en œuvre de l'organe de gestion du Pôle (OGP) selon l'article 3 du règlement du PA

**La Grange de Montricher**



**Situation**

Le secteur de La Grange de Montricher est limitrophe de la jonction autoroutière de la Blécherette (A9), et situé entre les PA de La Pliauliausaz et de La Croix, avec lesquels il forme le secteur Pôle. Il s'agit d'un secteur mixte habitat/activités.

**Programme**

- Zone mixte avec répartition habitat/activités à définir en lien avec les secteurs limitrophes de La Pliauliausaz, La Croix, et en éventuelle complémentarité avec ceux situés au sud de la jonction A9.
- Potentiel d'accueil : environ 800 habitants/emplois.

**État de la mise en oeuvre**

- 2020 : AG 1
- 2021 : Séance de travail pour projet routier du barreau de Montricher et de l'éclatement de la jonction autoroutière.
- 2022 : AG statutaire Pôle (La Croix, La Grange de Montricher La Pliauliausaz).
- 2023 : premières réflexions de mise en œuvre de l'organe de gestion du Pôle (OGP) selon l'article 3 du règlement du PA.

## PLANIFICATION

## La Pliauliausaz



## Situation

Vaste espace mixte entrecoupé par un cordon boisé, le secteur de La Pliauliausaz, pensé de manière commune avec les secteurs de La Grange de Montricher et La Croix (Pôle) se situe à l'extrême sud-ouest de la commune, accolé au projet intercommunal de l'Espace Blécherette.

## Programme

- Zone mixte avec répartition habitat/activités à définir en complémentarité avec les secteurs limitrophes de La Grange de Montricher et La Croix.
- Accueil, au nord, de jardins familiaux en compensation de ceux existant au Châtelard (Rionzi d'En Haut).
- Potentiel d'accueil : environ 800 habitants/emplois.

## État de la mise en oeuvre

- 2020 : AG 1
- 2021 : Séance de travail pour projet routier du barreau de Montricher et de l'éclatement de la jonction autoroutière.
- 2022 : AG statutaire Pôle (La Croix, La Grange de Montricher La Pliauliausaz).
- 2023 : premières réflexions de mise en œuvre de l'organe de gestion du Pôle (OGP) selon l'article 3 du règlement du PA.

## Les Échelettes



## Situation

Le secteur des Echelettes est le plus vaste du SAF en termes de surface et celui avec le plus grand potentiel d'accueil d'habitants. Il est composé de quatorze aires de constructions et d'une zone d'utilité publique (ZUP). Il est accolé à la zone agricole à l'ouest et à la zone de villas au nord et à l'est. Ce secteur est clé, en ce qui concerne le réseau d'espaces publics et de mobilité.

## Programme

- Habitat collectif de moyenne et faible densité.
- ZUP propriété communale dont le programme reste à définir.
- Espaces publics et de rencontre de qualité intégrant des jardins familiaux.
- Potentiel de valorisation des réseaux écologiques locaux.
- Potentiel d'accueil : environ 450 habitants.

## État de la mise en oeuvre

- 2020 : AG 1.
- 2022 : AG statutaire.
- 2023 : aucun événement n'est à signaler.

## PLANIFICATION

## Montenailles



<b>Situation</b>	Le secteur de Montenailles se situe au sud-est de la Commune, à proximité des lotissements de Penau et du hameau éponyme. À flanc de coteau avec vue exceptionnelle sur les Alpes au sud, il est bordé au nord par une aire forestière.
<b>Programme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Habitats collectif et familial.</li> <li>• Aire de verdure à vocation écologique.</li> <li>• Cohabitation entre tous les modes de déplacement, en lien avec le terminus de la ligne tl 18 prévu au bas de route de Penau.</li> <li>• Potentiel d'accueil : environ 330 habitants.</li> </ul>
<b>État de la mise en oeuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2020 : AG1</li> <li>• 2021 : AG2 et CGQ1.</li> <li>• 2022 : Coordination et concertation avec les propriétaires pour la mise à jour des travaux collectifs.</li> <li>• 2023 :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ concertation avec les mandataires-architecte et architecte du paysage concernant la mise à jour du plan des aménagements extérieurs.</li> <li>○ participation à la préparation des soumissions en coordination avec le SAF.</li> <li>○ participation à la préparation d'une convention de décharge entre le SAF et les propriétaires, signée par la Municipalité.</li> </ul> </li> </ul>



## PLANIFICATION

## Valleyre



<b>Situation</b>	Situé le long du vallon du ruisseau de la Valleyre au sud-ouest, ce secteur est particulièrement proche de la nature environnante et de la centralité historique du Petit-Mont au nord-ouest.
<b>Programme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Habitats collectif et familial.</li> <li>• Réseau de mobilité active et durable, notamment en prévision du déplacement du terminus de la t118 au sud du secteur et avec le centre historique du Petit-Mont.</li> <li>• Interface multimodale au terminus t118.</li> <li>• Zones de verdure et de transition écologique entre la forêt et les habitations permettant de traiter les franges urbaines de manière spécifique.</li> <li>• Potentiel d'accueil : environ 330 habitants.</li> </ul>
<b>État de la mise en oeuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2020 : AG1.</li> <li>• 2021 : AG2 et CGQ1.</li> <li>• 2022 : Coordination et concertation avec les propriétaires pour la mise à jour des travaux collectifs.</li> <li>• 2023 :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ AG extraordinaire (initiative) et AG statutaire.</li> <li>○ concertation avec les mandataires architecte et architecte du paysage concernant la mise à jour du plan des aménagements extérieurs.</li> <li>○ participation à la préparation des soumissions en coordination avec le SAF.</li> <li>○ participation à la préparation d'une convention de décharge entre le SAF et les propriétaires, signée par la Municipalité.</li> <li>○ décision municipale de suspension des procédures de permis de construire et de demande d'abattage d'arbres en novembre.</li> <li>○ recours de propriétaires en décembre.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Initiative populaire « Sauvons le Vallon de la Valleyre, poumon vert du Mont! »</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2021 : initiative populaire pour rendre le quartier inconstructible ;</li> <li>• 2022 :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ décision municipale d'invalidation de l'initiative en janvier.</li> <li>○ recours du comité en février.</li> <li>○ arrêt de la Cour constitutionnelle du Tribunal cantonal vaudois réformant la décision municipale en décembre.</li> </ul> </li> <li>• 2023 :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ recours des propriétaires au Tribunal fédéral en janvier.</li> <li>○ rejet de l'effet suspensif en février.</li> <li>○ autorisation de récolte des signatures en mars.</li> <li>○ aboutissement de l'initiative en juin.</li> <li>○ arrêt de la lère Cour de droit public du Tribunal fédéral en septembre.</li> </ul> </li> </ul>

CONSTRUCTION

**Bois de l'Hôpital**



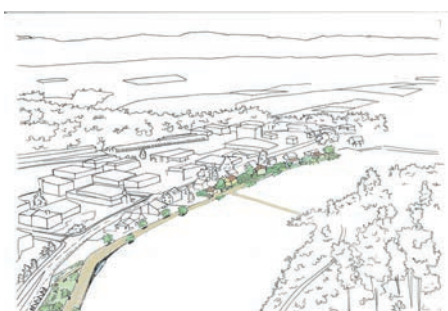
<b>Situation</b>	Situé au nord de la future centralité principale de la commune, le secteur du Bois de l'Hôpital est un prolongement de la zone villas existante à l'ouest, bordé d'une aire forestière au nord et à l'est.
<b>Programme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Habitat individuel (villas).</li> <li>• Aménagements qualitatifs de la voirie.</li> <li>• Potentiel d'accueil : environ 125 habitants.</li> </ul>
<b>État de la mise en oeuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2020 : AG1 et AG2.</li> <li>• 2021 : AG3 et lancement des TC.</li> <li>• 2022 : AG4 avec approbation des recommandations communales.</li> <li>• 2023 : <ul style="list-style-type: none"> <li>o ouvrages communaux transférés à la commune le 17 juillet 2023.</li> <li>o 4 permis de construire mis à l'enquête publique.</li> <li>o 10 permis de construire délivrés.</li> </ul> </li> </ul>

**Budron sud**



<b>Situation</b>	Ce secteur prolonge la zone industrielle et d'activités tertiaires de Budron au sud. Il est bordé à l'ouest par une aire forestière sise sur le territoire de la ville de Lausanne.
<b>Programme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bâtiments destinés aux activités dans un secteur considéré comme d'intérêt régional par le Canton (SrGZA).</li> <li>• Traitement de son accessibilité.</li> <li>• Potentiel d'accueil : environ 500 emplois.</li> </ul>
<b>État de la mise en oeuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2020 : AG1 et AG2.</li> <li>• 2021 : AG3 et lancement des TC.</li> <li>• 2022 : AG4 avec approbation des recommandations communales.</li> <li>• 2023 : <ul style="list-style-type: none"> <li>o 2 permis de construire mis à l'enquête publique.</li> <li>o 1 permis de construire délivré.</li> </ul> </li> </ul>

**Budron**



<b>Situation</b>	Le secteur de Budron se situe dans le prolongement nord-sud de la zone de villas existante le long de la route de Cugy de l'autre côté de laquelle se trouve, à l'ouest, la zone industrielle et d'activités tertiaires éponymes. À l'ouest, il est accolé à la zone agricole.
<b>Programme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bâti destiné à l'habitat individuel (villas).</li> <li>• Aménagement d'une placette publique au sud du secteur en lien avec un arrêt TP et le réseau de mobilité active.</li> <li>• Potentiel d'accueil : environ 25 habitants.</li> </ul>
<b>État de la mise en oeuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2020 : AG1 et AG2.</li> <li>• 2021 : AG3 et lancement des TC.</li> <li>• 2022 : AG4 avec approbation des recommandations communales.</li> <li>• 2023 : <ul style="list-style-type: none"> <li>o ouvrages communaux transférés à la commune le 17 juillet 2023.</li> <li>o 3 permis de construire mis à l'enquête publique.</li> <li>o 3 permis de construire délivrés.</li> </ul> </li> </ul>

## CONSTRUCTION

## Champs d'Aullie



## Situation

Réel site stratégique en milieu urbain, ce secteur se compose d'une zone d'utilité publique, propriété de la commune destinée à recevoir une école. Il est bordé à l'ouest par la route de la Blécherette et au sud par le chemin de la Lanterne. Il est caractérisé par la présence de lignes à haute tension et un cordon boisé en son centre délimitant la ZUP et les immeubles locatifs à l'est.

## Programme

- Habitat de faible et moyenne densité.
- Accessibilité et réseaux de mobilité interconnectés.
- Construction d'une école primaire et d'un espace ouvert au public sur la parcelle communale ZUP.
- Potentiel d'accueil : environ 200 habitants et 40 emplois.

## État de la mise en oeuvre

- 2020 : AG 1.
- 2021 : AG 2 et AG 3 et lancement partiel des TC sur la partie sud.
- 2022 : CGPD 1, 2 et 3 pour lancer et accompagner la mise à jours des TC avec mandat externe à un bureau d'architecte-paysagiste.
- 2022 : AG 3bis et 3ter.
- 2023 :
  - o ouvrages communaux transférés à la commune le 14 novembre 2023,
  - o 9 permis de construire mis à l'enquête publique.
  - o évaluation des projets du concours d'architecture concernant le futur collège du point de vue réglementaire et intégration paysagère.

## Etavez-Devant



## Situation

Complémentaire avec le centre historique du Grand-Mont, au nord-est duquel il se situe, le secteur d'Etavez-Devant est un quartier mixte, à proximité immédiate du terminus des t18 et t154 et du skate-park. Il est bordé à l'est par la route de Cugy et, à l'ouest, par la zone agricole. Stratégiquement positionné sur le territoire communal, ce secteur possède toute une aire vouée à des activités et des services et d'autres uniquement au logement.

## Programme

- Mixité habitat/emplois.
- Espaces publics et aménagements de parcours de mobilités douces complétant le réseau communal.
- Espaces de verdure de qualité pouvant accueillir diverses activités comme par exemple des potagers urbains, liant et fédérateur social.
- Aire de transition écologique en lien avec la zone agricole.
- Potentiel d'accueil : environ 80 habitants et 50 emplois.

## État de la mise en oeuvre

- 2020 : AG 1.
- 2021 : AG 2 et AG 3 et lancement des TC avec modifications.
- 2022 : AG 4 avec approbation des recommandations communales.
- 2023 :
  - o Travaux collectifs terminés, réceptionnés par le SAF le 14 avril 2023 ;
  - o ouvrages communaux transférés à la commune le 17 juillet 2023 ;
  - o participation à la préparation d'une convention de décharge entre le SAF et la Municipalité, concernant les travaux prévus sur la route de Cugy.

## CONSTRUCTION

## Ferrajoz-Millièrè



## Situation

Dans le prolongement de la zone de villas existante à l'est, le secteur de Ferrajoz-Millièrè est situé à l'extrême ouest de la Commune et à proximité de l'EMS la Paix du Soir. Relativement éloigné du réseau de transport public, ce secteur se compose uniquement de maisons individuelles. En son centre se situe une institution d'intérêt public.

## Programme

- Habitat individuel.
- Projet d'extension et amélioration de l'institution d'intérêt public.
- Potentiel d'accueil : environ 180 habitants et 30 emplois.

## État de la mise en oeuvre

- 2020 : AG1 et AG2.
- 2021 : AG3 et lancement des TC avec modifications.
- 2022 : AG4 avec approbation des recommandations communales.
- 2023 :
  - o ouvrages communaux transférés à la commune le 8 juin 2023.
  - o 8 permis de construire mis à l'enquête publique.
  - o 15 permis de construire délivrés.

## Pernessy



## Situation

Situé à l'ouest de la commune et à quelques centaines de mètres du terminus TP du Grand-Mont au nord-est, ce secteur est entouré par la zone de villas et limitrophe des secteurs à bâtir de Ferrajoz-Millièrè au nord et des Échelettes au sud.

## Programme

- Habitats collectif et individuel.
- Espaces publics de qualité et réseaux de déplacements en lien avec le tissu bâti environnant.
- Potentiel d'accueil : environ 80 habitants.

## État de la mise en oeuvre

- 2020 : AG1 et AG2
- 2021 : AG3 et lancement des TC avec modifications.
- 2022 : AG4 avec approbation des recommandations communales.
- 2023 :
  - o travaux collectifs terminés, réceptionnés par le SAF le 21 décembre 2022.
  - o ouvrages communaux transférés à la commune le 17 juillet 2023, sur la base d'un rapport du mandataire externe en génie civil sollicité par la Municipalité à partir de 2022.
  - o participation à la préparation d'une convention de décharge entre le SAF et les propriétaires, signée par la Municipalité.
  - o 12 permis de construire mis à l'enquête publique.
  - o 2 permis de construire délivrés.

**Pour aller plus loin :**

<https://www.lemontsurlausanne.ch/le-mont-officiel/services-communaux/urbanisme/urbanisme/directives-urbanistiques>  
<https://www.saflemont.ch>

## POLICE DES CONSTRUCTIONS

Les tâches et activités du domaine de la police des constructions se sont poursuivies en 2023, cependant de manière plus soutenue, avec notamment l'application par le secrétariat des nouveaux tarifs concernant les émoluments administratifs suite à l'entrée en vigueur du nouveau règlement y relatif à fin 2022.

Une nouvelle collaboratrice administrative a été engagée suite au départ à la retraite de la titulaire du poste, impliquant en parallèle une réorganisation des secrétariats des services techniques. Ainsi, deux 0.8 EPT sont désormais à disposition du SURB pour suivre la gestion des dossiers de la police des constructions dont le nombre et la complexité ne cessent d'augmenter.

Tous les dossiers de constructions et/ou demandes préalables d'installation/implantation sont préavisés, via des déterminations circonstanciées, par le GPAT avant d'être transmis à la Municipalité pour décision(s) et/ou prise(s) de position. Les éléments statistiques ci-contre reflètent l'activité administrative effective en 2023 et non l'état des demandes/constructions. En effet, au vu du temps parfois conséquent que nécessite le traitement de certains dossiers, des décalages importants peuvent intervenir entre l'examen, l'octroi d'une autorisation de construire et la réalisation de l'objet de la demande.

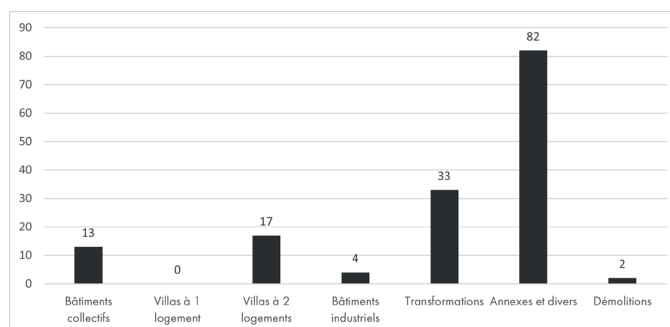
### DEMANDES D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE

Le SURB a traité, en 2023, 151 demandes d'autorisation de construire dont certaines ont obtenu un permis la même année ; essentiellement celles relatives aux objets dispensés d'enquête (exemple : fenêtres rampantes, piscines hors-sols, balcons, pergolas, etc.). Il est important de préciser que le nombre d'autorisations de construire sollicitées est très variable et dépend exclusivement d'initiatives privées, dont la prévision reste toujours très aléatoire. Cependant, le nombre à la hausse de demandes est dû à l'entrée en vigueur du SAF dont les projets de constructions, villas auxquelles sont venus s'ajouter les bâtiments des PA, ont fait l'objet de nombreux examens de dossiers, basés sur de multiples échanges avec les architectes et/ou propriétaires/promoteurs. En effet, il est rare qu'un projet parvienne à la police des constructions déjà totalement conforme aux normes et à la réglementation en vigueur.

Le temps consacré à l'analyse des dossiers s'est quelque peu rallongé en raison de leur circulation auprès du SENV (aménagement extérieurs, abattages) et du SIMO (collecteurs EU/EC, mobilité). Il a aussi été dû au fait que certains de promoteurs de plans de quartier ont déposé « en bloc » plus d'une douzaine de dossiers relativement conséquents.

La répartition des 151 demandes traitées est illustrée ci-dessous par types d'objets.

### ■ ■ ■ Demandes d'autorisation 2023



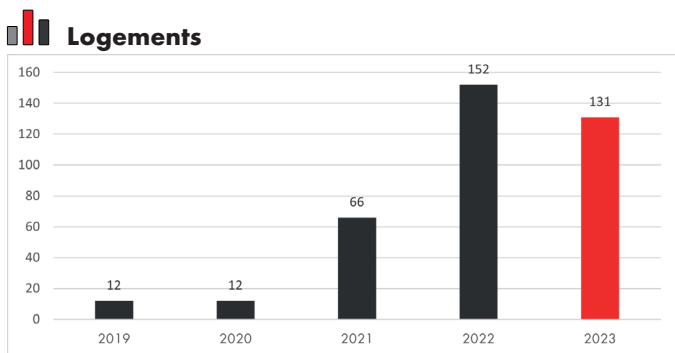
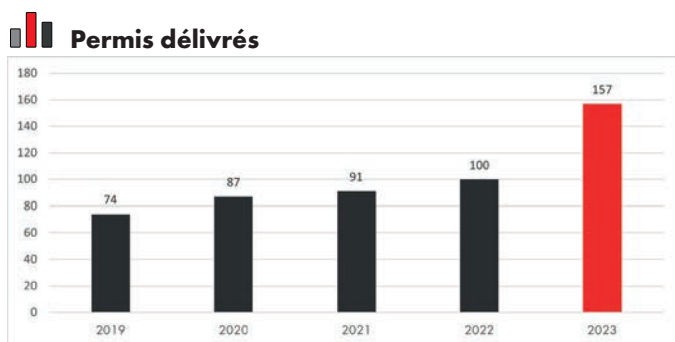
Les 82 objets classés dans « annexes et divers » concernent principalement des assainissements énergétiques (isolation, installations de PAC air-eau, sondages géothermiques) mais aussi les couverts, vérandas, piscines, palissades, places de parc, fenêtres rampantes, aménagements extérieurs, murs de soutènement, etc. La plupart de ces derniers sont souvent dispensés d'enquête.

Les demandes relatives aux projets de villas sont présentées avec la totalité des logements possibles, à savoir deux. On constate ainsi une utilisation totale des droits à bâtir réglementaires, ce qui n'était que partiellement le cas dans les années 60-70-80.

Les demandes d'autorisation sont aussi l'occasion pour la Municipalité de négocier avec les maîtres d'ouvrages pour obtenir certaines compensations et/ou améliorations. Dans ce cadre, on peut citer l'obtention de la création de logements de type accessibles, la définition concertée du type d'activités, la gestion du stationnement et la circulation, le choix de matériaux et couleurs, etc. Suite à ces échanges, la Municipalité a la possibilité d'inscrire certaines conditions dans les permis de construire, que doit ensuite respecter le requérant concerné. Cette manière de procéder est utilisée à bon escient chaque fois que cela est possible, dans l'intérêt public et en fonction des circonstances et des caractéristiques intrinsèques de chaque lieu (situation géographique notamment). Les conditions communales spéciales les plus fréquentes inscrites sont, à titre d'exemple : l'établissement d'un plan de mobilité, une certaine part d'un type de logements, un plan de communication, etc.

## PERMIS DE CONSTRUIRE DÉLIVRÉS

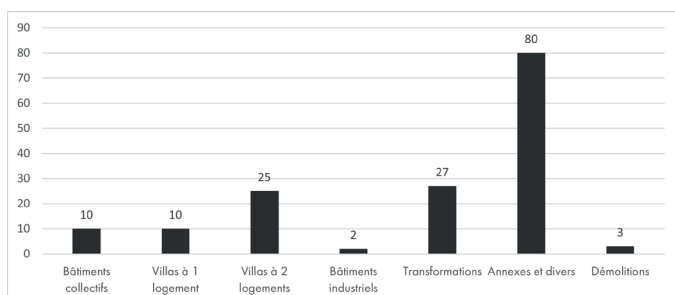
Au cours des cinq dernières années, on constate une légère, mais constante augmentation des permis de construire délivrés, avec, cependant, un pic en 2023, où 157 permis de construire ont été octroyés par la Municipalité. Cette hausse s'explique essentiellement par le nombre important de projets d'assainissement énergétique de bâtiments, avec de nombreux remplacements de systèmes de chauffages.



La délivrance de la plupart de ces permis concerne la création de 131 logements, soit un peu moins qu'en 2022 (152). Ceux-ci sont répartis à parts presque égales entre les bâtiments collectifs (68) et individuels (60, dont 10 villas à un logement et 50 villas à deux logements). Depuis 2021, l'augmentation du nombre de logements est significative. Ceux-ci se situent principalement en zone de villas avec l'utilisation des droits à bâtir restants et dans les nouvelles constructions sises dans le périmètre du SAF, pour l'instant également des villas qui utilisent à chaque fois le potentiel total constructible.

Les 157 permis de construire délivrés en 2023 se répartissent de la manière suivante par type d'objets, selon le même profil que celui des demandes présentées ci-dessus, à savoir :

## Permis délivrés par type d'objets en 2023



La règle générale veut que chaque projet fasse l'objet d'une enquête publique. Cependant, en fonction de leur importance, une dispense peut être accordée, voire une simple autorisation. Si les projets dispensés d'enquête, mais au bénéfice d'un permis de construire, sont comptabilisés (cf. exemples ci-avant), ce n'est pas le cas des autorisations qui concernent des objets de minime importance tels les cabanons, les abris à vélos, les bûchers, les accessoires de jardin, etc. En 2023, il y a eu 19 autorisations de ce type concernant par exemple sas d'entrée, un abri de jardin ou encore des modifications mineures d'objets existants.

## PERMIS D'HABITER/UTILISER

La procédure d'autorisation de construire se conclut par la délivrance du permis d'habiter/utiliser (PHU). Celle-ci peut intervenir dans un laps de temps variable qui dépend de l'importance des travaux et du rythme qui est donné par le maître de l'ouvrage à la réalisation de son projet. Par conséquent, le PHU peut être délivré quelques années après l'octroi du permis de construire. L'état statistique pour 2023 de la délivrance de cet acte est décrit dans le tableau ci-dessous.

Permis d'habiter/d'utiliser délivrés en 2023		
Types	Nombre	Logements
Bâtiments collectifs	2	9
Villas à 1 logement	6	6
Villas à 2 logements	2	4
Bâtiments industriels	1	0
Transformations	33	1
Annexes et divers	14	0
Démolitions	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>58</b>	<b>20</b>
Permis délivrés en 2019	55	273
Permis délivrés en 2020	29	64
Permis délivrés en 2021	47	30
Permis délivrés en 2022	41	10
Permis délivrés en 2023	58	20

En 2023, 58 permis d'habiter/utiliser ont été délivrés, ce qui correspond à la « mise en service » de 20 logements permettant l'accueil potentiel d'une soixantaine d'habitants. Mais, tous les PHU ne correspondent pas forcément à des logements. Les 131 logements prévus par les permis de construire octroyés en 2023 (cf. graphique ci-avant) ne seront occupés qu'à partir de fin 2023, courant 2024, voire 2025.

## PROCÉDURES CONTENTIEUSES/LITIGES

Les contentieux et litiges en matière de police des constructions sont très chronophages et monopolisent des ressources internes, voire externes, conséquentes. Ce constat a perduré en 2023 avec l'application des mêmes principes opératoires tant pour le traitement des oppositions, que des recours à la CDAP ou encore la résolution de situation de régularisation

à l'amiable dans le cas de constructions illicites et/ou sans autorisation.

### **Oppositions**

En 2023, le secrétariat du SURB a enregistré 144 oppositions, concernant 55 dossiers, dont certains déposés en 2022. Neuf séances de conciliation ont été organisées en présence de toutes les parties. Huit ont débouché sur un accord valant retrait d'opposition ; l'issue de la dernière sera connue en 2024 avec cependant la levée formelle des quelques 15 oppositions suscitées, qui ouvrira les voies de recours à la CDAP aux opposants.

Une particularité explique le nombre important d'oppositions en 2023. Elle concerne une apparition passagère et inattendue, au premier semestre de l'année, de l'activation de ce droit par une association active dans le domaine de la protection du climat, qui, à elle seule, a déposé une vingtaine d'oppositions « arrosant » tous types de projet mis à l'enquête.

### **Tribunaux : CDAP / TF**

En 2023, deux cas sont en cours de jugement à la CDAP et aucune audience n'a eu lieu. Un de ces recours concerne, cas rare, un refus d'octroi de permis de construire.

Aucun cas n'a été porté auprès du TF.

### **Réalisation sans autorisation / mise en conformité**

Les cas de constructions réalisées sans autorisation, parfois il-

licites, même s'ils ne sont pas nombreux, mobilisent également des ressources internes, et parfois externes, conséquentes. Il s'agit, dans ces cas, de rétablir une situation conforme au droit.

Si aucun accord n'est trouvé entre les parties, la dénonciation à la Préfecture est activée d'office. En 2023, un cas a été dénoncé. Avec ce dernier, deux autres sont en cours de traitement, soit un total de trois. Au vu des diverses considérations exposées ci-avant, ces cas prennent souvent plusieurs années avant d'être clôturés, notamment en raison de délais de plusieurs mois, parfois prolongés, octroyés aux contrevenants pour se mettre en conformité.

Plusieurs cas de mise en conformité concernent le secteur agricole de la commune. Conformément au cadre légal, c'est le Canton, via sa direction hors zone à bâtir, qui est compétent pour intervenir, laissant le rôle de contrôle et de délivrance finale des autorisations à la Municipalité. Six cas sont actuellement en cours de régularisation.

### **Arrêt de chantier**

Par ailleurs, si les requérants ne respectent pas les conditions inscrites dans les permis de construire, ou pour tout autre motif en lien avec une infraction au cadre réglementaire, le SURB procède à une fermeture immédiate du chantier et/ou à l'arrêt de l'activité sur la base d'un constat de police. En 2023, sept chantiers ont été arrêtés. Ils ont cependant pu reprendre après régularisation de la situation.

## **COMMUNICATION**

### **PRÉAMBULE**

En 2023, la Municipalité a poursuivi son objectif – inscrit dans son programme de législature – de renforcer la communication avec sa population, notamment en diversifiant ses canaux de diffusion afin de permettre à un maximum de citoyens de se tenir informé sur les actualités et les prestations communales.

Plusieurs événements ont rythmé l'année et ont nécessité de déployer des moyens de communication importants. Citons par exemple le premier anniversaire de Mont journal, la mise à jour du catalogue des subventions communales pour l'efficacité énergétique et le développement durable, le bar communal avec la concrétisation de l'appel à projets, le concours d'architecture du futur site scolaire de Champs d'Aullie, la création de Mont local ou encore la première édition du festival Mont n'œil.

### **JOURNAL COMMUNAL**

Après une première année « de rodage », Mont journal a

atteint son rythme de croisière en 2023. Dans l'édition anniversaire de février (n°7), un sondage a été lancé afin de connaître le niveau de satisfaction des Montaines et Montains sur les changements apportés au journal communal.

Celui-ci a rencontré un franc succès puisque 170 participants ont pris le temps de donner leur avis, en ligne ou sur papier, offrant de précieux retours et indications pour le futur de notre publication communale. Les questions du sondage portaient notamment sur la fréquence de parution, les thèmes suscitant l'intérêt des lecteurs ou encore leur satisfaction tant sur le contenu que sur la forme. Toutes les catégories d'âge y ont répondu, avec toutefois une forte représentation des 40-59 ans et une plus faible mobilisation des moins de 20 ans.

Les résultats, qui ont fait l'objet d'un article dans l'édition d'août-septembre (n°11), démontrent la satisfaction d'une grande majorité des sondés quant à la qualité globale du journal. Les critères qualitatifs évalués, à savoir les textes,

les photos, la mise en page, le papier ou le format, sont jugés entre « assez bons » et « très bons » par les répondants. Le format est le point réunissant le plus de retours positifs. Quelques critiques pointent toutefois le manque de clarté des plans et cartes des zones de travaux. Les thématiques pour lesquelles l'intérêt des lecteurs est le plus fort sont les actualités communales, l'environnement et l'urbanisme. Un intérêt partagé par toutes les classes d'âges interrogées. À l'inverse, la jeunesse, le sport et les aînés rencontrent moins d'intérêt chez les répondants. La fréquence de publication du journal est jugée adéquate par une large majorité des sondés (84%).



Six nouveaux numéros de Mont journal (bimestriel) ont été publiés en 2023. Les articles ont permis d'aborder des sujets relatifs à tous les services de l'administration. Les membres de la Municipalité ont tour à tour rédigé un éditorial afin de mettre l'accent sur une thématique propre à leur dicastère.

## RÉSEAUX SOCIAUX

De nos jours, il n'existe plus un canal d'information qui s'adresse à l'entier de la population. Ainsi, afin de toucher le plus grand nombre de citoyens possibles, notamment des populations potentiellement moins impliquées au niveau communal, nos communications peuvent prendre différentes formes.

Les médias en ligne et plus particulièrement les réseaux so-

ciaux permettent à la Commune de favoriser les interactions et de s'adresser à un public plus jeune et féminin, comme le révèlent les statistiques de nos pages Facebook et Instagram (voir ci-dessous). Ces comptes peuvent également se muer en guichet d'information et permettre aux citoyens de poser des questions sans forcément se rendre à l'accueil de l'administration durant les heures d'ouverture.

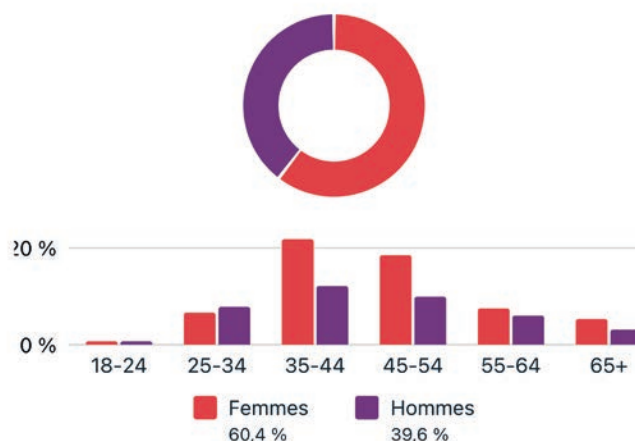
### Présence en ligne : quelques chiffres au 31.12.2023

<b>Facebook</b>	650 followers	+ 17 % en 2023
<b>Instagram</b>	740 followers	+ 76 % en 2023
<b>LinkedIn</b>	202 followers	-

#### Followers Facebook ⓘ

650

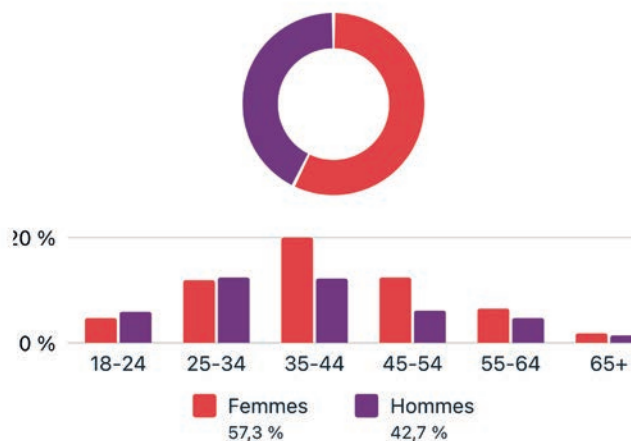
#### Âge et genre ⓘ



#### Followers Instagram ⓘ

744

#### Âge et genre ⓘ





En 2023, de nombreuses personnes nous ont rejoints sur Instagram devenant ainsi notre compte le plus suivi sur les réseaux sociaux. Alors que les avantages de Facebook résident dans sa diversité de contenus et son public étendu, Instagram est populaire parmi les utilisateurs plus jeunes et ceux qui cherchent à exprimer leur créativité grâce à une interface axée sur le visuel. Leur utilisation dépend des sujets et des messages que souhaitent faire passer la Commune et ses services.

La Commune du Mont-sur-Lausanne a également officiellement rejoint le réseau social LinkedIn en début d'année. La création d'une page entreprise sur cette plateforme professionnelle sert plusieurs objectifs.

LinkedIn constitue notamment un outil efficace afin d'améliorer la communication interne et fédérer les collaborateurs déjà présents sur la plateforme (ou qui souhaitent la rejoindre) autour d'une page officielle. En partageant des actualités ou des projets institutionnels, nous consolidons la cohésion au sein de nos équipes tout en mettant en avant nos valeurs, notre vision et notre identité. LinkedIn offre également un canal direct pour partager les opportunités d'emploi au sein de la Commune. En diffusant nos offres, nous touchons un public diversifié de talents potentiels, renforçant ainsi notre capacité à attirer des professionnels qualifiés et engagés pour contribuer au développement et au dynamisme de notre administration.

## AUTRES ACTIONS DE COMMUNICATION

En plus de Mont journal et des réseaux sociaux, diverses actions de communication ont été réalisées en 2023. Dans le but d'informer le plus largement possible sa population, la Commune a décidé de réaliser des expositions publiques dans le hall d'accueil de l'administration afin de présenter les projets de construction du Syndicat d'améliorations foncières en parallèle aux mises à l'enquête. Durant l'année, deux secteurs ont ainsi été exposés : Pernessy et Champs d'Aullie. Un dossier de présentation, exigé par la Municipalité auprès de chaque promoteur ou propriétaire, était également consultable sur place. Le concours d'architecture du futur Collège



Exposition lors de l'inauguration de la Cantine du Châtaignier.

de Champs d'Aullie a également fait l'objet d'une exposition à l'administration communale.

Une autre exposition temporaire, retraçant les différentes étapes du chantier, a été organisée lors de l'inauguration de la Cantine du Châtaignier.

En 2023, les rapports et échanges avec la presse se sont intensifiés afin de porter à la connaissance du public les actions de la Commune du Mont-sur-Lausanne. La Municipalité a ainsi publié neuf communiqués de presse dans le courant de l'année :

- **10 janvier** – Initiative populaire communale « Sauvons le Vallon de la Valleyre, le poumon vert du Mont ! »
- **11 janvier** – La photographe Jeanne Chevalier met la forêt à l'honneur lors de la 3<sup>e</sup> édition d'Open'Art
- **2 mars** – Initiative populaire communale « Sauvons le Vallon de la Valleyre, le poumon vert du Mont ! » - Autorisation de récolte des signatures
- **1<sup>er</sup> mai** – Le Mont-sur-Lausanne diversifie ses aides financières pour favoriser la biodiversité et la mobilité active
- **28 juin** – 1'458 signatures valables pour l'initiative populaire communale « Sauvons le Vallon de la Valleyre »
- **11 juillet** – Bois et intégration au milieu naturel : le projet du futur collège de Champs d'Aullie est connu
- **2 octobre** – Christian Voltz s'expose au Mont : un univers rempli d'humour, de poésie et de vieux objets récupérés
- **17 novembre** – La Municipalité suspend toutes les procédures dans le plan d'affectation Valleyre
- **28 novembre** – Mont n'œil : le rendez-vous de l'humour et de l'absurde

En décembre, la première édition du festival Mont n'œil a fait l'objet d'une promotion particulière avec la société « Affichage Vert » et la planification d'une campagne d'affichage en région lausannoise.

À noter également que, grâce à un accord avec les Transports publics lausannois et la Société générale d'affichage (SGA), la Commune a désormais la possibilité de diffuser gratuitement des annonces sur les écrans des bus tl. Une opportunité de faire rayonner le Mont hors de ses frontières qui a été mobilisée pour la première fois en 2023 afin de promouvoir l'exposition en plein air Open'Art et le Mont'ain Openair.

## COORDINATION ET TRANSVERSALITÉ

### RÔLE DU SECRÉTARIAT MUNICIPAL

Comme service charnière entre la Municipalité et l'ensemble de l'administration, le Secrétariat municipal a pour mission de s'assurer de la coordination interservices et de favoriser la transversalité, non seulement en faisant une manière de travailler, un réflexe, un état d'esprit, mais également en développant des outils qui permettent de mettre en pratique cette transversalité. Cela passe notamment par les séances bimensuelles des chefs de service au cours desquelles sont discutés des sujets transversaux, par une attention particulière portée au thème de la transversalité pour tous les sujets portés à l'ordre du jour des séances de Municipalité – par le biais d'un chapitre consacré dans les modèles de rapport à la Municipalité –, par la circulation auprès de tous les chefs de service de tous les projets de préavis et rapport au Conseil communal avant la première lecture en Municipalité, ou d'une mise à disposition à l'ensemble des chefs de service, pour information et remarques éventuelles, de l'ensemble des courriers entrants portés à la connaissance de la Municipalité.

### GESTION DE PROJETS TRANSVERSAUX

Cette thématique a occupé la Municipalité tout au long de l'année dans la mesure où elle a été identifiée comme une faiblesse de notre organisation. Les compétences en matière de gestion de projet et les outils disparates utilisés au sein des services rendent difficile la mise en place de procédures de travail communes et partagées, que nécessite pourtant le développement de notre commune et les enjeux qu'il implique. Dans ce contexte, une séance au vert s'est tenue le 5 juin entre les membres de la Municipalité et les chefs de service sur le thème de la gestion de projets transversaux. Cette demi-journée de travail a été animée par un mandataire externe et a principalement permis de rappeler les principales bases théoriques en la matière.

Les réflexions se sont ensuite poursuivies au sein de la Municipalité et la décision a été prise de travailler, durant l'automne, à la mise en place d'une méthode de gestion de projets, qui tienne compte de nos spécificités communales. À l'interne, un stagiaire universitaire « premier emploi » a travaillé activement sur ce dossier en collaboration avec un mandataire externe et en toute fin d'année, la Municipalité a validé le concept, qui sera progressivement déployé au sein de services.

### RENCONTRE AVEC D'AUTRES MUNICIPALITÉS

Le 20 juin, la Municipalité s'est rendue à Bulle, une ville en plein développement démographique confrontée à des enjeux que nous connaissons aussi en partie au Mont-sur-Lausanne. D'où l'intérêt de cette visite, de surcroît dans un autre canton, ce qui permet de prendre connaissance de pratiques

potentiellement différentes de celles observées dans le microcosme vaudois.

Une délégation des autorités et de l'administration communale a donc reçu la Municipalité pour évoquer le projet de mandat d'études parallèles (MEP) réalisé à Bulle dans le cadre du réaménagement du centre-ville. Ce fut une visite inspirante à plus d'un titre puisque les préoccupations bulloises sont sensiblement les mêmes que les nôtres en matière de place qu'occupent les questions de mobilité, d'arborisation, de maîtrise des coûts, etc. Une démarche participative a également été initiée dans le cadre de ce réaménagement, que nous avons pu confronter avec ce que nous avons l'habitude de mettre en place chez nous.

La Municipalité a ensuite été reçue par des représentantes de Gruyère Énergie SA sur le thème de la campagne de sensibilisation à l'usage de l'eau potable menée en collaboration avec la Ville de Bulle. Le lien a ainsi été fait avec notre programme de législation et la thématique de la gestion des eaux à laquelle la Municipalité accorde une place d'importance dans son organisation.

### SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Un nouvel outil de suivi du programme de législation a été mis en place dès juillet permettant de mieux visualiser l'ensemble du programme, les liens entre les mesures et également de renseigner plus précisément sur l'avancement de chaque action menée.

Cet outil, fonctionnant à partir d'un logiciel de carte heuristique, appelé aussi mindmapping en anglais, est venu remplacer le précédent, à savoir un simple fichier Excel. Ce changement permet à la Municipalité de disposer d'un outil de pilotage plus efficace, plus visuel et simple d'utilisation. Le suivi est assuré par le Secrétariat municipal qui le complète régulièrement par les informations transmises par les services. Au cours de l'année écoulée, les différents dicastères et services se sont attelés à renseigner l'avancement de chaque mesure du programme de législation tout en complétant la liste des actions menées ou planifiées. Ce travail de suivi effectué auprès de chaque service a permis de revenir en détail sur chaque action, en y ajoutant d'éventuelles remarques dans le but d'expliquer la situation et les éventuels points de blocage rencontrés.

À mi-législation, la Municipalité peut poser le constat que l'avancement du programme est tout à fait satisfaisant, même si de légères différences existent entre les différents axes, explicables par les contingences habituelles auxquelles nous sommes confrontés.

## PROMOTION ÉCONOMIQUE

### RENCONTRE MUNICIPALITÉ-ENTREPRISES

Le 15 novembre dernier s'est tenue la désormais traditionnelle rencontre Municipalité-Entreprises. Ce rendez-vous annuel offre un cadre aux entreprises locales pour se rencontrer et réseauter. C'est aussi l'occasion pour la Municipalité de transmettre un certain nombre d'informations sur les actualités communales, en particulier celles qui touchent de près ou de loin aux acteurs économiques de la commune.

La partie officielle a ainsi débuté par une allocution de Mme la syndique Laurence Muller Ahtari, qui a notamment fait le point sur le développement démographique que connaît la commune.

Ont également été évoquées, entre autres, la place que nous offrons aux entreprises pour se présenter dans notre journal communal, la mise à jour du catalogue des subventions communales pour l'énergie et la mobilité, la réalisation de la Cantine du Châtaignier qui a permis de mettre en valeur le savoir-faire local ou la réalisation du futur site scolaire de Champs d'Aullie. La parole a été également donnée à M. Pascal Menétrey, président de la Société industrielle et commerciale du Nord lausannois (SICNL), qui a rappelé les buts de l'association, qui représente les intérêts de ses membres auprès des institutions communales, régionales et cantonales et qui valorise le rôle et la richesse du tissu économique local auprès de la population.

La soirée s'est ensuite poursuivie par un « speed-dating » très apprécié, ayant pour but de favoriser les discussions entre les personnes présentes, au nombre d'environ 130 cette année, et de permettre à celles-ci de faire connaissance, puis par un apéritif dinatoire. Un bref sondage en ligne a également été réalisé auprès des participants, qui permettra à la Municipalité de d'ores et déjà se pencher sur l'édition 2024 en intégrant les éventuelles pistes d'améliorations souhaitées.



Rencontre Municipalité-Entreprises à la Grande salle.

### PROMOTION ÉCONOMIQUE LOCALE

En 2022, la Municipalité a continué à jouer son rôle d'intermédiaire en mettant en contact les acteurs concernés pouvant favoriser de nouvelles implantations. De par sa connaissance des projets de développement, via son SURB, elle peut ainsi assez rapidement, dans le cadre des contacts qu'elle entretient avec les entreprises intéressées à s'installer au Mont-sur-Lausanne, donner des renseignements sur les possibilités de trouver des terrains ou des locaux disponibles.

## LAUSANNE RÉGION

Les membres de la Municipalité sont tous impliqués dans les activités de Lausanne Région. Mme la syndique, Laurence Muller Ahtari, siège notamment au Bureau de coordination, organe exécutif de Lausanne Région composé de sept membres issus des municipalités des communes membres (deux par secteur et un pour la Ville de Lausanne).

La Municipalité est également représentée dans toutes les commissions thématiques, qui mènent des réflexions sur les instruments à mettre en place et les actions à mener dans différents domaines. Les représentations municipales sont les suivantes :

- Promotion économique : Mme Muller Ahtari
- Commission Activités sportives : M. Descloux (président de la commission depuis le 4 octobre 2023)
- Commission Transports : Mme Longchamp
- Commissions Enfance et Jeunesse & Formation et emploi des Jeunes : M. Somsky
- Commission Prévention et dépendances & Seniors : M. Besson

De plus amples informations relatant les nombreuses activités menées par la Municipalité au sein de Lausanne Région se trouvent dans le rapport d'activités de l'association régionale : <https://www.lausanneregion.ch/organisation/statuts-et-rapports-dactivites/>

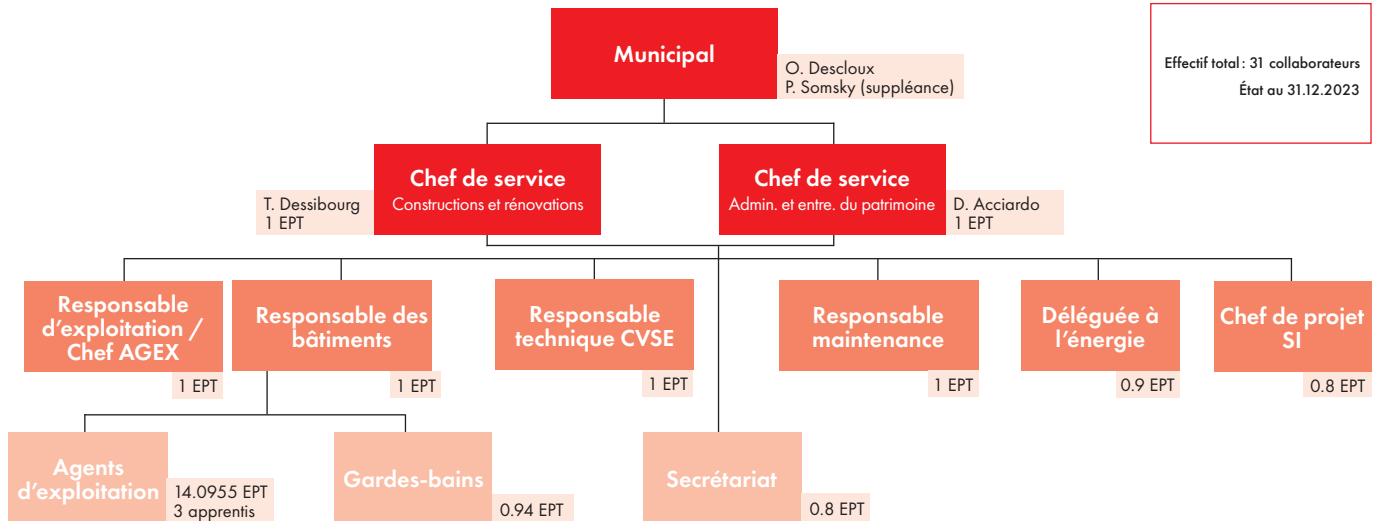
# **PATRIMOINE, TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUE ET NUMÉRIQUE**

---

**MUNICIPAL • OLIVIER DESCLOUX**

# LES SERVICES ET LEURS MISSIONS

## SERVICE DES BÂTIMENTS (SEBA)



## SERVICE DES BÂTIMENTS

### GESTION DU PERSONNEL

L'ensemble des bâtiments est nettoyé et entretenu avec soin par une équipe de huit agents d'exploitation (AGEX), secondée par huit auxiliaires. La coordination du service occupe sept personnes. Une équipe formée et certifiée de quatre personnes assure la surveillance de la piscine durant les heures d'ouverture au public. L'informatique est gérée par une personne. L'année 2023 a vu l'arrivée d'une déléguée à l'énergie.

### RENCONTRES DU SERVICE

Au cours de l'année 2023, trois rencontres ont rassemblé l'ensemble du personnel du SEBA. Ces réunions ont été conçues pour favoriser la communication, la collaboration et le partage d'informations essentielles, permettant à chacun de rester informé sur les développements en cours.

### FORMATION CONTINUE AGENTS D'EXPLOITATION

L'équipe d'AGEX a suivi deux formations dispensées par une société externe en février et septembre 2023. Ces formations visaient à présenter les toutes dernières avancées en matière de produits de nettoyage respectueux de l'environnement et de techniques de nettoyage durables dans le but de les appliquer au quotidien dans les bâtiments communaux.

### GÉRANCE

Afin de renforcer les compétences au sein de l'administration et de pouvoir compléter avantageusement les connaissances en matière de gérance, une collaboratrice du SEBA a suivi la formation Immobilier 2<sup>1</sup> de l'Union suisse des professionnels de l'immobilier Suisse (USPI). Cette formation traite plus particulièrement du droit du bail.

### GESTION DE PROJET ET PROTECTION DES DONNÉES

Toujours dans l'état d'esprit de garder ses connaissances à jour, la personne en charge de l'informatique a suivi plusieurs jours de formation en 2023. Les thèmes abordés ont été la gestion de projet et la protection des données. Les connaissances acquises sont mises en pratique.

### APPRENTIS

Le SEBA a eu le privilège de former trois apprentis agents d'exploitation (AGEX) durant l'année 2023. L'un d'entre eux est arrivé au terme de sa formation et a reçu son certificat fédéral de capacité (CFC). Un deuxième apprenti a pu également terminer sa formation, obtenant ainsi une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP). Cette étape lui a permis de continuer son cursus en voie CFC au sein de l'administration communale. Finalement, en août, le SEBA a

pu accueillir un nouvel apprenti AGEX en voie CFC.

Les apprentis sont encadrés par deux formateurs reconnus. Ils bénéficient d'un soutien hebdomadaire sur la partie théorique. Pour les aspects pratiques, un tournus leur permet de découvrir différentes situations liées aux bâtiments communaux. Ils peuvent ainsi bénéficier d'une vision la plus large possible de leur métier.

### AUXILIAIRES D'ÉTÉ

Comme chaque année, quelque 73 jeunes montains ont eu l'occasion de venir travailler pour les nettoyages annuels des collèges durant une à deux semaines. Ils sont équipés selon les normes sécuritaires en vigueur.



*Des jeunes montains venant prêter main forte pour les nettoyages.*

### SORTIE DU PERSONNEL DE L'ENSEMBLE DE L'ADMINISTRATION

Comme chaque année, l'ensemble du personnel de l'administration s'est retrouvé le temps d'une sortie. En 2023, le SEBA a été désigné pour organiser cette escapade qui a eu lieu le mardi 12 septembre. Au total, 63 collaborateurs ont répondu présents à cette journée qui a débuté par un café croissant au restaurant de l'aéroport de la Blécherette, suivi d'une visite organisée par l'Association pour le Maintien du Patrimoine Aéronautique (AMPA). Ces amoureux de l'aviation ont partagé leur savoir et leur passion, ce qui a suscité beaucoup d'intérêt et d'échanges. Nous nous sommes ensuite rendus à Aqutis, un lieu unique qui permet de découvrir les écosystèmes d'eau douce des cinq continents et avons été impressionnés par la diversité des espèces présentées. Un

<sup>1</sup> <https://www.uspi-formation.ch/formation/immobilier-niveau-2>

dernier déplacement nous a permis de partager un délicieux repas au restaurant du Bowling Miami à Echandens. Les plus motivés ont participé à une partie de bowling en équipe, ce qui a ajouté une touche de compétition amicale à la journée. Dans l'ensemble, cette sortie annuelle a été une réussite. L'ensemble des collaborateurs a apprécié les moments de découverte, de détente et d'échanges avec leurs collègues. Cette journée a permis de renforcer la cohésion au sein de l'administration et de créer des souvenirs communs.



Sortie du personnel de l'administration organisée par le SEBA.

## BÂTIMENTS

Le parc immobilier communal au 31.12.2023 se compose de 31 bâtiments de tous types (voir annexe II en page 127), tous localisés sur territoire communal, pour une valeur ECA de CHF 166'000'000.- au 31.12.2023.

Une part importante des bâtiments est à vocation scolaire. Toutefois, l'année 2023 a démontré l'importance du patrimoine bâti pour développer les activités et la vie locale de manière générale. On pense notamment à la vie retrouvée sur l'esplanade du Châtaignier (place du Châtaignier), l'ouverture du Bistro (route de Lausanne 14) ou encore des festivités de fin d'année (route de Lausanne 16).



Festivités de fin d'année sur le site de Crétalaison administration.

## TRAVAUX RÉALISÉS CANTINE DU CHÂTAIGNIER

Préavisé favorablement par le Conseil communal le 28 mars 2022 et débuté sur site à la mi-septembre de cette même année, le projet de reconstruction de la cantine s'est terminé au mois de mai 2023. Comme la presse s'en est fait l'écho (journal 24 heures du 06.06.2023), les Montains ont retrouvé leur cantine chérie et l'inauguration officielle a eu lieu le 3 juin 2023, en présence de la Municipalité et un large public, lors d'une journée festive et musicale.

De construction simple et fonctionnelle avec du bois suisse, cette nouvelle cantine permet au plateau du Châtaignier, orienté sur les loisirs et le sport, de récupérer un lieu convivial pour l'organisation de manifestations d'ampleur. Par ailleurs, pour répondre à la demande de certaines sociétés locales et lors de manifestations ciblées, la cantine peut être tempérée pendant la saison froide à l'aide d'un chauffage provisoire à pellets.



La nouvelle Cantine du Châtaignier labellisé Bois suisse.



Silo du chauffage à pellets de la Cantine.

### COMPLEXE DE MANLOUD

Le complexe de Manloud présentait un manque d'infrastructures dédiées aux femmes, compromettant ainsi leur capacité à utiliser les locaux dans de bonnes conditions. Par conséquent, une transformation s'est avérée incontournable et sept vestiaires équipés de toilettes, de douches et de cabines ont été créés afin de répondre à cette demande. Ce projet a eu une portée symbolique pour le SEBA : c'est une des premières fois qu'un réemploi des matériaux a été mis en œuvre. En effet, une partie des installations sanitaires des vestiaires des femmes du site de Manloud provient du chantier du Mottier B. Le but affiché est de pouvoir multiplier ce genre de démarche dans les projets de construction de la Municipalité.

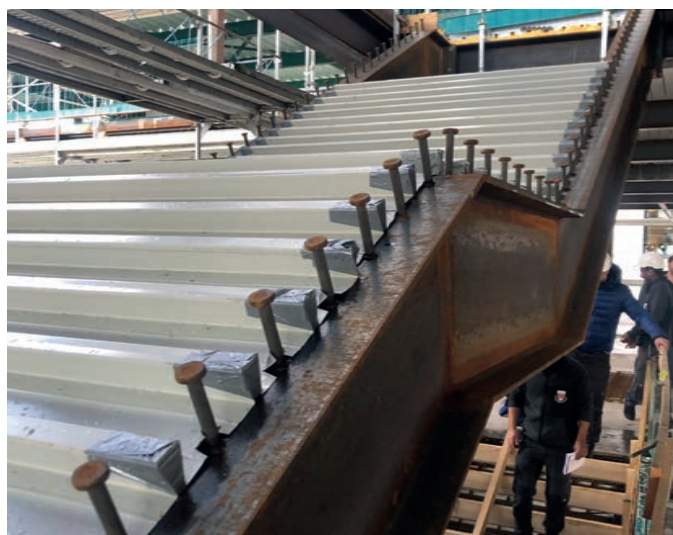


Partie des installations sanitaires du vestiaire des femmes sur le site de Manloud.

### TRAVAUX EN COURS RÉNOVATION ET AGRANDISSEMENT DU COLLÈGE DU MOTTIER B

Débutés en juillet 2022, les travaux de transformation et d'agrandissement du collège du Mottier B ont progressé de manière significative et sans heurts majeurs pendant toute

l'année 2023 en respectant scrupuleusement la planification prévue, ceci malgré la réalisation de travaux supplémentaires annoncés au Conseil communal du 9 octobre 2023 par voie de communication écrite. En effet, le projet et son coût ont quelque peu évolué en raison de diverses modifications de projet, de travaux additionnels, d'éléments nouveaux apparus en cours de réalisation et également de l'impact sur les prix de la guerre en Ukraine.



Chantier du Mottier B : l'intérieur du bâtiment durant les travaux.

Néanmoins, malgré la réfection inattendue mais nécessaire de l'ensemble des chapes des deux niveaux existants du bâtiment, il est à relever que le mardi 4 juillet 2023 s'est tenu le traditionnel bouquet de chantier, en présence de la Municipalité et des différents acteurs de cette réalisation, marquant ainsi la fin des travaux du gros œuvre.



Bouquet de chantier du Collège du Mottier B.

Avec environ sept mois de travaux restants à réaliser dès la fin de cette année, nous sommes confiants de pouvoir remettre en exploitation ce collège emblématique pour la rentrée scolaire du mois d'août 2024.

Pour rappel, après travaux, ce collège comprendra 21 classes, cinq salles de dégagement, huit salles spéciales (pour les travaux manuels, l'enseignement des sciences, de



l'informatique et des arts visuels), une salle polyvalente, une infirmerie, les bureaux de délégués et de médiation, ainsi que divers locaux pour la Direction des écoles, ceci sans oublier l'Aula qui sera, pour finir, entièrement rénovée et équipée de matériels répondant aux exigences actuelles de toutes salles dédiées aux spectacles.

## PROJETS ET ÉTUDES

### SITE SCOLAIRE DU CHAMPS D'AULLIE

Après une procédure de sélection rigoureuse, débutée en 2022 et poursuivie pendant les six premiers mois de l'année, le projet lauréat du concours d'architecture, choisi à l'unanimité le 10 juillet 2023 par un jury pluridisciplinaire, incarne l'ambition de la Municipalité de réaliser le projet phare de la législature en exploitant pleinement les caractéristiques environnementales et paysagères du site.

En effet, le projet va au-delà de la simple école et se veut un endroit vivant et un lieu de rencontre agréable. Le parc arboré offrira à la population des espaces extérieurs de qualité et les installations sportives profiteront à toutes et à tous avec une salle de gym double à gradins rétractables qui pourra accueillir certaines manifestations dans de très bonnes conditions.

D'autre part, répondant au besoin d'infrastructures publiques de proximité au cœur des quartiers du sud-ouest de notre commune, cette nouvelle école sera destinée à l'activité scolaire et parascolaire en accueillant 18 classes, diverses salles spéciales ou de dégagement ainsi qu'une Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) de 120 places.



Remise du prix au bureau lauréat.

Au terme de cette étape initiale de sélection, les architectes se sont immédiatement mis au travail et une demande de crédit d'étude d'un montant de 3 millions a pu être présentée et validée par le Conseil communal le 6 novembre 2023.

Cette phase d'étude a pour but de développer et faire évoluer le projet élaboré lors du concours d'architecture et permettre ainsi d'atteindre les exigences techniques nécessaires à la réalisation, mais également de répondre aux besoins et aux

critères de la Commune en vue de l'obtention d'un crédit d'ouvrage qui sera présenté par voie de préavis au printemps 2025.

Le planning prévisionnel des travaux prévoit une mise en exploitation de cette nouvelle école lors de la rentrée scolaire d'août 2027.



Image de synthèse du projet lauréat pour le site scolaire de Champs d'Aullie.

### AGRANDISSEMENT DU COLLÈGE DES MARTINES

La modification du plan d'affectation (PA) Les Martines étant nécessaire pour des raisons de hauteur et de surfaces incompatibles avec le règlement actuel, les démarches relatives à la modification du PA sont en cours en collaboration avec le Service de l'urbanisme (SURB) et un préavis sera déposé en ce sens auprès du Conseil communal en automne 2024. Par conséquent, les études définitives de l'agrandissement du collège ne pourront être engagées que lorsque celui-ci aura suivi toutes les procédures d'autorisation et aura été adopté par les autorités cantonales.

### AMÉNAGEMENT DE DEUX UAPE DANS LES QUARTIERS DE LA CLOCHATTE ET DE CHAMPS D'AULLIE

Pendant l'année 2023, le SEBA a participé activement à l'élaboration du descriptif des travaux, au contrôle des plans d'architecte et des plans techniques, au choix des matériaux et au suivi des travaux de l'UAPE de la Clochette, qui permettra d'accueillir 72 places sur une surface de 438 m<sup>2</sup> à la rentrée scolaire du mois d'août 2024.

En ce qui concerne l'UAPE de Champs d'Aullie dimensionnée pour 36 places, le dossier est moins avancé que celui de la Clochette et certains détails administratifs restent à régler. Cependant, l'élaboration du descriptif et le contrôle des plans sont en cours.

### PLANNIFICATION DES BÂTIMENTS SCOLAIRES

Afin d'anticiper au mieux les besoins en termes de locaux scolaires, le SEBA, en collaboration avec le SURB et la Direction des écoles, a porté une attention particulière à la planification

scolaire. Il a été tenu compte de la situation actuelle et des éléments connus à ce jour pour anticiper de manière la plus juste possible les besoins en locaux.

### EXPERTISE IMMOBILIÈRES ET DROIT DE PRÉEMPTION

Le SEBA a été régulièrement sollicité afin de fournir son expertise en matière immobilière et sur divers dossiers liés au droit de préemption que la Municipalité pouvait faire valoir.

### AMÉNAGEMENT DE NOUVELLES PLACES DE TRAVAIL DANS LE BÂTIMENT ADMINISTRATIF DE CRÉTALAISON

Afin de faire face à l'enjeu que représente le développement communal, l'administration n'a cessé d'étoffer son personnel et le SEBA a la charge de trouver des solutions pour lui fournir des places de travail de qualité.

Cependant, confronté à la demande en personnel supplémentaire et en raison de contraintes d'espace immuables du bâtiment administratif de Crétalaison, le SEBA a été, malheureusement, dans l'obligation de résilier pour le 31 août 2024 trois baux à loyers d'appartements se situant dans les combles, à proximité des services techniques. Ces locaux permettront de créer entre 10 et 15 nouvelles places de travail.

### ENTRETIEN COURANT DES BÂTIMENTS

L'année 2023 n'aura pas échappé à une quantité importante de travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments communaux. En voici un extrait.

### CRÉTALAISON ADMINISTRATION REMPLACEMENT DU SAS D'ENTRÉE

En 2023 a débuté la rénovation du sas principal du bâtiment administratif de Crétalaison. Une transformation majeure permettant une amélioration notable au niveau de l'isolation thermique et de l'étanchéité. Cette métamorphose est notam-



Sas d'entrée de l'administration en cours de rénovation.

ment rendue possible grâce à l'installation de portes coulissantes automatiques, remplaçant avantageusement les portes battantes précédentes. De ce fait, l'accueil de la population à Crétalaison pourra se faire dans les meilleures conditions possibles, ce dont la Municipalité se réjouit.

### ENTRETIEN DU SOL ET DE LA SCÈNE DE LA SALLE DU CONSEIL COMMUNAL

Le parquet de la salle du Conseil communal ainsi que les podiums ont bénéficié d'une rénovation complète, d'un ponçage minutieux et d'une vitrification soignée.

En parallèle, nous avons saisi l'opportunité d'améliorer l'éclairage en remplaçant les anciens luminaires énergivores par des lampes à LED, contribuant ainsi à des économies d'énergie. Le Conseil communal a pu ainsi continuer à se réunir dans de bonnes conditions tout au long de l'année. De plus, cette salle continue d'être un lieu de rencontre important hors séances du Conseil communal (événements publics, rencontres internes à l'administration, assemblées, etc.).



Salle du Conseil communal et son sol refaits à neuf.

### CRÉTALAISON ÉCOLE - ABRI PCI RÉNOVATION GÉNÉRALE

Une rénovation majeure de l'abri de la protection civile (PCI) a été entreprise, englobant la peinture des sols, des murs, des portes et des plafonds. Les installations sanitaires, les douches et les cabines ont été entièrement remplacées, tandis que des travaux d'étanchéité ont été réalisés sur le réservoir d'eau sous la responsabilité de la protection civile qui a suivi l'ensemble des travaux répondant ainsi aux normes de sécurité.



L'abri de la protection civile de Crétalaison rénové.

### GRANDE SALLE DU PETIT-MONT RÉNOVATION DE LA SCÈNE

La rénovation du sol de la scène ainsi que de la partie avant ont débuté en 2023. Une réfection complète qui comprend également la consolidation de la structure existante.



Rénovation de la scène de la Grande salle du Petit-Mont.

### MAISON VILLAGEOISE DU GRAND-MONT RA-FRAÎCHISSEMENT DE LA FAÇADE

Il était indispensable d'apporter une cure de jouvence à la façade et aux volets de la Maison villageoise afin de redonner un nouvel éclat à ce bâtiment faisant partie du patrimoine communal.



Maison villageoise dans son nouvel écrin.

### COLLÈGE DU MOTTIER A, C ET D AJOUT DE PANNEAUX D'AFFICHAGE DANS CERTAINES CLASSES

Afin de permettre un usage plus fonctionnel des murs, des panneaux d'affichage ont été installés dans certaines salles de cours des bâtiments scolaires du Mottier A, C et D.



Des classes sur le site scolaire du Mottier avec de nouveaux panneaux d'affichage.

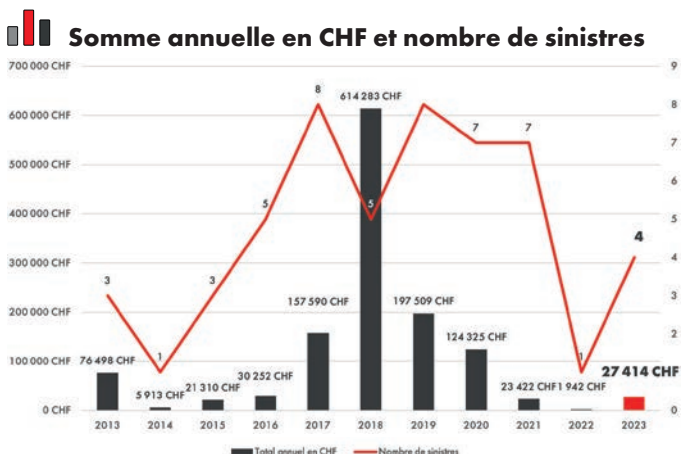
### ENTRETIEN IMPRÉVISIBLE DES BÂTIMENTS

Les réparations imprévisibles (et par définition non programmées) des bâtiments communaux représentent également une quantité de travail et de suivi importants chaque année. Ainsi, il en va de la vie d'un bâtiment d'avoir des faiblesses avec le temps : panne d'ascenseur, portes cassées, électroménager défectueux, fuite d'eau, bris de verre, etc.

En plus des coûts importants directs générés par ces événements, les coûts indirects en ressources humaines ne sont pas à négliger.

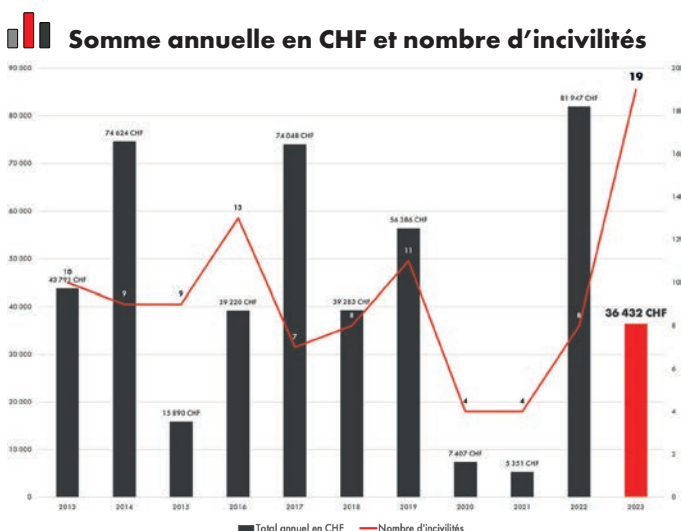
## SINISTRES

Un événement imprévisible, sans volonté de nuire de la part de l'auteur ou survenant sans l'intervention d'une personne tierce, est traité comme un sinistre. Dans la grande majorité des cas, il n'y a pas de dépôt de plainte. Quatre sinistres se sont produits durant l'année 2023, produisant pour un total de CHF 27'414.- de dégât. À lui seul, le remplacement d'un grand vitrage de la salle de gym du collège des Martines se monte à CHF 21'969.-.



## VANDALISME, INCIVILITÉS

Un acte avec volonté de nuire de la part de l'auteur est traité comme du vandalisme. Un dépôt de plainte pénal a lieu systématiquement. Dix-neuf cas sont à déplorer pour l'année 2023, produisant pour un total de CHF 36'432.- de dégât. Il est à relever qu'un nombre de cas important de vandalisme concerne l'endommagement des stores des collèges montains.



## GÉRANCE

### BAUX

Au 31 décembre 2023, le SEBA avait sous sa gestion le patrimoine locatif ci-après.

En 2023, trois baux ont dû être résiliés dans les délais contractuels (voir chapitre en p. 50: *Aménagement de nouvelles*

places de travail dans le bâtiment administratif de crétaison). Un accompagnement a été proposé aux locataires dans leur recherche d'un nouveau logement.

	Nombre
Appartements	16
Places de parc	37
Locaux commerciaux	15
Locaux loués à des tiers	3

## RÉSERVATION DES SALLES COMMUNALES

La Municipalité met à disposition des salles et des espaces disponibles à la location pour les résidents de la commune ainsi que pour les sociétés locales. Voici quelques données chiffrées concernant certains sites principaux :

	Nombre de jours/an
Grande salle	231
Salle polyvalente du Rionzi	63
Cantine du Châtaignier	69
Foyer du Châtaignier	33

## AUTRES MISSIONS

### SERVICE DE PIQUET

L'équipe du Service de piquet est composée d'au moins quatre collaborateurs AGEX, qui effectuent des tournus d'une semaine, 365 jours par année, 7 jours sur 7, en dehors des heures d'ouverture de l'administration communale. Cela permet de prendre en charge tous les problèmes liés aux locations de salles, mais aussi des dégâts et autres anomalies survenant en dehors des heures de travail habituelles.

Au cours de l'année 2023, l'équipe de piquet est intervenue 60 fois, totalisant 51 heures, pour régler essentiellement des questions d'accès aux locaux, de chauffage et de pannes diverses. Si le nombre d'heures reste stable d'année en année, celui des cas traités est en augmentation. Ceci peut s'expliquer par le fait que cette prestation est maintenant plus connue. Chaque intervention fait l'objet d'un retour permettant de corriger les processus internes, dans le but d'éviter de telles situations à l'avenir.

	2021	2022	2023
Nombre d'intervention	29	54	60
Temps intervention total [h]	49	49	51

## MISE EN PLACE DES SALLES

Cette année encore, une préparation minutieuse de nos salles a rendu possible l'accueil de plusieurs manifestations d'envergure. La gestion de ces événements, en constante augmentation, demande des ressources internes. Les retours positifs et motivants des utilisateurs témoignent du succès rencontré.

Parmi les événements appréciés, nous pouvons citer l'accueil des nouveaux habitants, Mon'Apprentissage, la Nuit du conte, Mont n'œil, pour n'en mentionner que quelques-uns.

## GESTION DES CLÉS

La Commune dispose maintenant depuis de nombreuses années une solution globale de gestion des accès à ses bâtiments (clés mécatronique). En plus d'avoir une interface simple et rapide d'utilisation, elle offre un contrôle total sur les accès à nos bâtiments. En plus de pouvoir mettre à disposition des utilisateurs des clés d'accès sur mesure, il permet de les bloquer en cas de perte ou de vol. Ce système a l'avantage d'être modulable et répond à notre besoin.

	2022	2023
Nombre de cylindres	1'300	1'327 (+27)
Nombre de clés en circulation	1'150	1'208 (+58)
Nombre de clés perdues	2	7 (+5)

Les chiffres parlent d'eux-mêmes: il serait inconcevable de revenir en arrière avec un système de mise en passe traditionnel! Bien que le système offre une certaine flexibilité, l'investissement nécessaire en temps augmente d'année en année: plus de mise en passe, plus d'utilisateurs et finalement plus de gestion de perte de clés. La tendance à la hausse s'est ainsi confirmée en 2023.

## ÉNERGIE

L'année 2023 a été l'opportunité de mieux intégrer la question énergétique aux travaux du SEBA. La Commune a pu bénéficier des travaux d'un étudiant en Bachelor dans le cadre du développement d'une centrale photovoltaïque sur le site du Châtaignier. D'autre part, des réponses à diverses interpellations et postulat ont pu être transmises au Conseil communal. Finalement, la Municipalité a répondu à la phase de consultation du Conseil d'État au sujet du projet de loi cantonal sur l'énergie<sup>2</sup>. Ce fut également l'opportunité de mesurer l'impact et les conséquences concrètes pour la Municipalité d'une éventuelle adoption de cette loi.

### MESURES D'EFFICIENCES ÉNERGÉTIQUES

Les mesures d'optimisation de la consommation mises en place en 2022, en réponse à la situation en Ukraine, sont restées en vigueur en 2023 et ont suivi les recommandations du Conseil fédéral. Pour rappel, les bureaux, les salles de réunion et les écoles ont été maintenus à une température de chauffage de 20°C, tandis que les salles de sport et les ateliers le sont à 17°C. D'autres mesures, telles que la recommandation de la limitation de l'usage des ascenseurs, la mise hors service

de certains écrans d'information, l'aération par les fenêtres battantes plutôt que la position en imposte, la suppression des chauffages électriques d'appoint, la réactivation des sas d'entrée et la réduction de l'éclairage, sont restées en vigueur.

### OPTIMISATION AU COMPLEXE SPORTIF DU MOTTIER E + F

En 2017, la Commune a conclu un contrat à la performance énergétique (CPE) pour le complexe sportif du Mottier E + F. Le CPE est un instrument qui permet de rémunérer l'installateur proportionnellement aux économies d'énergie réalisées. L'objectif de ce mécanisme financier étant d'encourager et rémunérer les économies d'énergies. Les résultats (transmis en 2023) pour la deuxième année d'exploitation, soit pour la période d'août 2021 à juillet 2022, sont les suivants :

en MWh/an	avant travaux (< 2017)	post travaux (attendu)	Différence effective (attendu)
Consommation d'électricité	174	96 (96)	78 (78)
Production d'électricité	0	-141 (146)	-141 (-146)
Consommation de chaleur	421	230 (230)	190 (190)
Total	595	185 (180)	410 (415)

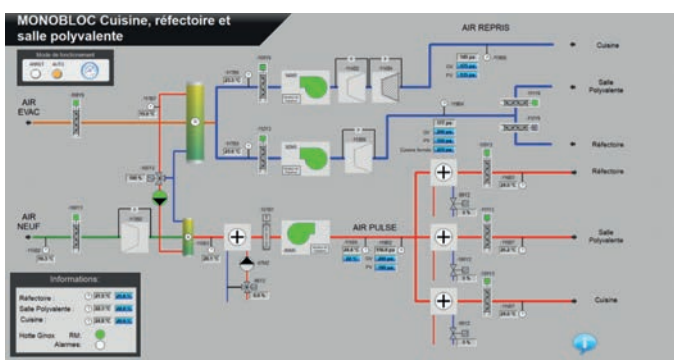
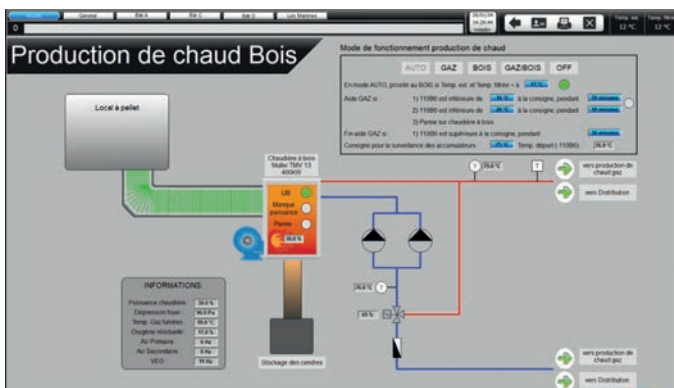
Les économies d'énergie escomptées avant le projet se sont donc bien réalisées et l'on peut se réjouir d'un résultat conforme aux attentes. Les économies réalisées par la Commune sont d'autant plus importantes que le prix du kilowattheure a sensiblement augmenté en 2023.

### COMPTABILITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS INSTALLATIONS TECHNIQUES ET ÉNERGIE

Depuis 2013, le SEBA utilise un système de gestion Mesure, Contrôle et Régulation (MCR) pour piloter l'ensemble des installations techniques du parc immobilier communal. Ce système gère les paramètres techniques des automates pour le pilotage des chaufferies, de l'éclairage automatique, des horloges, des stores, de l'ouverture et la fermeture des portes, etc. Il permet également d'envoyer une alarme sous forme de SMS au service concerné en cas de dysfonctionnement. Tous les bâtiments sont équipés de ce système.

Les illustrations sur la page suivante donnent une vue d'ensemble sur les installations techniques du bâtiment Mottier C, telle qu'elles apparaissent sur le système de gestion Mesure, Contrôle et Régulation (MCR). Au travers de cette interface, le responsable technique peut ainsi superviser les automates à distance.

<sup>2</sup><https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-de-la-jeunesse-de-lenvironnement-et-de-lasecurite-djes/consultation-sur-la-nouvelle-loi-sur-lenergie>



Aperçu du système Mesure, Contrôle et Régulation (MCR).

## CONSOMMATIONS D'ÉLECTRICITÉ, DE CHALEUR ET D'EAU ANNUELLES

Voici les consommations brutes d'énergie du parc de bâtiments de la commune pour l'année 2023 :

	2021	2022	2023
production photo-voltaïque [MWh]	307	636	589
consommation électrique [MWh]	648	625	618
consommation de chaleur [MWh]	23'546	29'958	29'143
consommation d'eau [m³]	22'768	21'764	20'104

Il est important de tenir compte des remarques suivantes :

- il s'agit de données brutes. C'est-à-dire que les données de consommation de chaleur n'ont contrairement aux années précédentes - pas été retravaillées. Aucune adaptation ou correction liée aux conditions atmosphériques n'a été appliquée ;
- les données de l'année 2022 comprennent le centre sportif du Mottier E & F ;
- en 2023, la production d'électricité propre représente environ 93.5% de la consommation électrique du parc de bâtiments considéré ;
- la majorité des panneaux solaires ne sont pas la propriété de la Commune mais d'un partenaire (au bénéfice d'un accord de type contracting) ;

- en 2023, la consommation électrique n'a diminué que de 2% ; ce résultat mitigé s'explique notamment par des changements d'affectation et d'occupation de certains sites comme, par exemple, le collège de Crétalaison.

## PLAN LUMIÈRE

En phase avec le programme de législature en cours, la Municipalité a intensifié sa collaboration avec les Services industriels de la Ville de Lausanne (SiL) dans le cadre de la conception d'un plan lumière pour la Commune du Mont-sur-Lausanne. Concrètement, les SiL ont mandaté un bureau spécialisé et reconnu internationalement afin de développer un plan lumière qui pourra alors être repris et adapté par la Municipalité. Il s'agit d'une approche par zonage, à appliquer en fonction de la réalité du terrain. Cette collaboration est d'autant plus importante dans la mesure où c'est précisément les SiL qui exploitent le réseau montain de luminaire.

## COMMISSION DURABILITÉ

En termes opérationnels, la Municipalité s'appuie pour les sujets liés directement à la durabilité sur une commission municipale consultative permanente et transversale, la commission durabilité.

Cette commission a pour tâches, d'une part, de mettre en œuvre le concept énergétique communal (énergie-climat) et, d'autre part, de proposer toute action utile et pertinente contribuant au développement durable de la commune. Ses missions — non exhaustive — sont les suivantes :

- maintenir le label Cité de l'Énergie ;
- appliquer, dans la mesure du possible, les principes de durabilité, d'exemplarité, d'efficacité et de créativité ;
- informer, sensibiliser et conseiller sur le développement durable, aussi bien à l'interne qu'à l'externe de l'administration.

## COMPOSITION DE LA COMMISSION DURABILITÉ

Cette commission est composée de douze membres :

- Mme Nadège Longchamp, conseillère municipale
- M. Olivier Descloux, conseiller municipal
- M. Philippe Somsy, conseiller municipal
- Mme Brigitte Besson, conseillère communale
- M. Olivier Balmer, conseiller communal
- Mme Séverine Evévoz, collaboratrice scientifique à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV)
- M. Arnaud Brulé, responsable d'unité, direction générale de l'environnement (DGE-DIREN), Canton de Vaud
- Mme Laetitia Morandi, ingénieure transport et urbaniste
- Dr Stéphane Genoud, économiste et énergéticien, professeur HES-SO Valais
- Mme Isabelle Bovey, cheffe du Service l'environnement à la Commune du Mont-sur-Lausanne

- Mme Theodora Seal, déléguée à l'énergie à la Commune du Mont-sur-Lausanne
- Mme Anne Kapeller, chargée de projet durabilité et mobilité à la Commune du Mont-sur-Lausanne (secrétaire de la commission)
- Mme Lourdes Matas Montejo, cheffe du Service des infrastructures et de la mobilité à la Commune.

La commission s'est réunie à trois reprises durant l'année 2023, à savoir les 23 janvier, 8 mai et 15 septembre 2023. Sa présidence a fait l'objet d'un tournus entre les Conseillers municipaux.



La commission municipale durabilité en déplacement à Sion, notamment pour une présentation du projet Acclimatation.

## LABEL CITÉ DE L'ÉNERGIE

La Commune s'est engagée dans le processus Cité de l'énergie en adhérant à l'Association du même nom le 20 décembre 2011. Par ce biais, elle peut ainsi activement participer au programme fédéral Suisse Énergie pour les communes et bénéficier de nombreuses prestations et aides à la mise en œuvre d'actions ciblées et circonstanciées en matière de développement durable. Le processus Cité de l'énergie permet à la Commune de s'améliorer de manière continue au travers des actions qu'elle réalise. Celles-ci sont prises en compte dans un système de points en fonction de leurs effets sur les objectifs fixés en matière de développement durable. Dans ce cadre, la Commune a reçu, pour la première fois, le 23 septembre 2014, le label Cité de l'énergie, distinction nationale venant récompenser ses efforts en matière de durabilité.

Toutes les actions entreprises sur le territoire communal et qui ont un impact significatif sur les économies d'énergie, l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> sont évaluées selon le système de points de SuisseEnergie. Ainsi, le label peut être obtenu dès que la commune a dépassé le 50% de son potentiel. Cependant, ce dernier doit être renouvelé tous les quatre ans. En 2014, le résultat global était de 54%, en 2018, il était de 61%. Le dossier du troisième réaudit a été soumis à l'examen au printemps 2023. La Commune du Mont-sur-Lausanne est toujours en progression puisqu'elle

a obtenu en 2023 un résultat de 71%. Afin de marquer ce résultat, la Municipalité a souhaité faire évoluer le slogan accompagnant la démarche : « Ville en transition »

## SOUTIEN FINANCIER

Sur proposition de la Commission de la Société à 2000 Watts, la Municipalité a créé un fonds de soutien pour la promotion des énergies renouvelables et du développement durable. Le règlement ad hoc a été approuvé par la Municipalité le 11 février 2019, il a été adopté par le Conseil communal le 25 mars 2019 et approuvé par le Conseil d'État vaudois le 11 avril de la même année. Les premières subventions ont été octroyées dès le 1<sup>er</sup> octobre 2019.



Le 1<sup>er</sup> mai 2023, le catalogue des subventions a été quelque peu adapté. Les aides pour la mobilité ont été étoffées (aide financière à l'achat de vélo cargo, de remorques pour vélo, pour la location à l'essai d'un vélo électrique par ex.), alors que le calcul de l'aide pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques a été modifié dans le but d'encourager des installations de plus grande surface. De plus, un nouveau volet d'aides a fait son entrée : des aides sont allouées pour des projets favorisant la biodiversité : plantation de haies vives, plantation d'arbres indigènes et de fruitiers haute tige, toitures et façades végétalisées. Seules deux demandes ont été entièrement traitées dans ce domaine en 2023, d'autres sont en attente de validation. La caractéristique nouvelle de ces aides et une diffusion de l'information limitée expliquent le nombre peu élevé de demandes.

Le fonds a connu en 2023 encore un succès sans précédent ; la somme allouée a été entièrement engagée fin août déjà. Les quelque 380 demandes reçues entre septembre et décembre ont été reportées sur l'année 2024. Ainsi du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2023, 576 demandes ont été traitées pour un total de CHF 552'429 promis qui se répartissent comme suit (voir page suivante) :

TYPE DE DEMANDE	Nombre de demande accordées			Montant alloué [CHF]		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Plan de mobilité	0	0	0	0	0	0
Étude énergétique	0	1	0	0	1500	0
Projet développement durable	0	0	—	0	0	—
CECB Plus	11	8	3	4'647	2'681	1'400
Isolation	5	3	7	30'672	11'331	31'165
Solaire photovoltaïque	24	70	99	86'086	350'749	360'455
Solaire thermique	3	3	2	5'200	4'140	3'210
Minergie	0	0	—	0	0	—
Pompe à chaleur air-eau	8	10	14	16'000	20'000	28'000
Pompe à chaleur sol-eau	2	8	9	8'000	32'000	36'000
Chauffage	2	0	1	8'000	0	4'000
Borne de recharge	15	36	21	9'188	18'202	11'617
Tondeuse, ...	5	15	2	1'335	4'261	98
Récupérateur d'eau de pluie	1	1	1	108	686	492
Infrastructure vélo	—	—	0	—	—	0
Vélo électrique	162	116	74	90'331	65'783	35'095
Vélo cargo	—	—	3	—	—	1'800
Vélo	5	8	8	1'138	1'790	1'711
Kit électrification vélo	—	—	0	—	—	0
Remorque pour vélo	—	—	0	—	—	0
Location vélo électrique	—	—	0	—	—	0
Scooter électrique	3	4	1	2'400	3'200	548
Voiture électrique	27	11	—	27'000	11'000	—
Abonnement Mobility	0	0	0	0	0	0
Abonnement CFF ½ tarif	153	151	237	12'810	12'940	19'910
Abonnement général CFF	7	11	11	3'100	5'500	5'500
Abonnement Mobilis	85	105	58	7'930	9'750	4'780
Bike to work	0	0	0	0	0	0
Batterie de vélo	0	1	3	0	166	505
Carte tl	—	—	20	—	—	380
Arbre	—	—	1	—	—	760
Haie vive	—	—	1	—	—	5'000
<b>TOTAL</b>	<b>519</b>	<b>562</b>	<b>576</b>	<b>313'025</b>	<b>555'683</b>	<b>552'429</b>



## NUMÉRIQUE

Les efforts entrepris ces dernières années dans l'amélioration de la sécurité de l'infrastructure informatique ainsi que l'apport de nouvelles solutions pour les collaborateurs de l'administration ont été poursuivis en 2023.

### PARTENARIATS

Dans le cadre de la sécurité, un partenariat a été mis en place avec une société de services informatiques pour la gestion des tâches qui ne peuvent être effectuées en interne, pour la mise en œuvre de projets nécessitant une expertise spécifique et pour un soutien en cas de problèmes ou d'incidents.

De plus, une société spécialisée a été mandatée pour le projet de refonte des réseaux informatiques communaux. Ce grand projet de remplacement et d'amélioration des infrastructures a pu se déployer partiellement sur l'année 2023 et doit être poursuivi. Le but est de remplacer des équipements hétéroclites et qui ne répondaient plus aux exigences actuelles. Les performances et la maintenance en seront améliorées.

Finalement, le responsable informatique est membre de l'Association vaudoise des responsables informatiques communaux (AVRIC). Elle s'est réunie quatre fois en 2023 et a permis d'échanger sur certaines problématiques liées à l'informatique communale. Cela permet aussi de dégager des synergies avec d'autres communes vaudoises.

### SÉCURITÉ ET INFRASTRUCTURES

Plusieurs actions ont été menées dans le domaine de la sécurité informatique en 2023, pour permettre d'une part d'améliorer la sécurité des données (notamment en limitant les possibilités d'accès) et d'autre part pour améliorer la préparation des collaborateurs de l'administration pour faire face aux menaces liées à la cybercriminalité. Dans la continuité des formations dispensées en cybersécurité les années précédentes, tous les nouveaux collaborateurs ainsi que la Municipalité ont été sensibilisés en 2023.

La Municipalité bénéficie des prestations issues d'une convention en matière de cybersécurité passée entre l'Union des communes vaudoises (UCV) et le Canton de Vaud, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Une force cantonale d'intervention en cybersécurité, le Computer Security Incident Response Team (CSIRT) est dès maintenant prêt à intervenir en cas de problème de cybersécurité dans une commune vaudoise. Dans le cadre des activités de maintenance, de nombreux logiciels ont profité de mises à jour et de nouvelles fonctionnalités. Plusieurs serveurs virtuels obsolètes ont été remplacés, conformément aux recommandations émises. Les pare-feux ont été remplacés par des solutions actuelles pour améliorer la sécurité générale des accès et limiter les risques

d'intrusion sur le réseau informatique. Leur configuration a été revue et vérifiée par un prestataire externe.

L'utilisation de certificats de messagerie a été déployée pour une plus grande partie des utilisateurs. Cette action doit permettre un échange sécurisé d'information dans le cadre du trafic des courriels. En cas de vol de donnée, les messages cryptés ne sont ainsi pas lisibles. Un processus des arrivées et départs des collaborateurs a été mis en place pour documenter, gérer les ajouts et suppressions des droits d'accès informatiques. Cette même documentation est utilisée pour la suppression des droits des personnes quittant l'administration. Dans un but de simplification de gestion et d'utilisation (ayant également un impact sur la sécurité), chaque fois que cela est possible, l'authentification est centralisée. Ce principe a pu être appliqué sur plusieurs systèmes en 2023, permettant aux utilisateurs de se connecter avec un identifiant unique.

### EVOLUTIONS

De nombreuses améliorations ont été mises en place pour répondre aux demandes des utilisateurs et pour améliorer leur productivité à l'aide d'outils adaptés. La gestion des factures a aussi subi une première évolution. Plusieurs utilisateurs visent, depuis cette année, les factures les concernant de manière électronique. En plus de simplifier le processus et de le rendre plus souple, la perte de document est ainsi évitée.

### INVENTAIRE

Le nombre de postes de travail sous gestion informatique reste en constante augmentation depuis de nombreuses années. L'on peut néanmoins observer une accélération de leur nombre ces deux dernières années, pour faire suite à l'accroissement de personnel dans l'administration. La proportion d'ordinateurs fixes diminue au profit d'ordinateurs portables. Après un maximum en 2021, le nombre d'imprimantes est en baisse ces dernières années. L'objectif est de mutualiser autant que possible ces équipements, en privilégiant l'utilisation d'imprimantes multifonctions centralisées, qui permettent, entre autres, de réduire les coûts d'impression et de simplifier la gestion. Finalement, la numérisation vise aussi la diminution de l'usage du papier (et donc des imprimantes).

	2013	2018	2021	2022	2023
Poste de travail	49	55	65	69	75
Imprimantes (multifonction - personnel)	13 (6-7)	14 (10-4)	15 (11-4)	14 (10-4)	12 (9-3)

## FORÊT

### FORÊTS COMMUNALES

La Commune du Mont-sur-Lausanne fait partie du triage forestier Mèbre-Talent. Elle lui délègue la gestion de ses forêts dans le cadre de son plan de gestion pluriannuel. Sur un total de 132 ha de surface cadastrée en zone forestière, la Commune en possède quelque 55 ha.

### MARTELAGE

Le traditionnel martelage des forêts montaine a eu lieu le samedi 3 juin 2023 en présence du garde forestier, du municipal et de l'inspecteur des forêts. La volonté était de permettre à tous les Montains intéressés de participer et ainsi d'en apprendre davantage sur la politique forestière. Les participants ont ainsi pu mieux comprendre les principes actés dans le plan de gestion des forêts communale. Ce fut un moment agréable et favorable aux échanges.



Samedi 3 juin 2023 : martelage des arbres par les participants.



Yves Kazemi, Inspecteur des forêts du 18<sup>e</sup> arrondissement (DGE-FORET), et Jean-Philippe Crisinel, garde-forestier au Triage forestier intercommunal Mèbre-Talent, lors du martelage.



### EXPLOITATION DES BOIS

En 2023, les coupes ont été réalisées dans le cadre du plan de gestion des forêts. Le centre de formation des forestiers situé dans la zone industrielle En Budron et des entreprises privées ont effectué ces travaux à entière satisfaction :

- janvier : grande éclaircie aux Planches (278 m<sup>3</sup>)
- janvier et février : élimination de vieux hêtres en forêt de protection avant qu'ils ne se déracinent (141 m<sup>3</sup>)
- mars : élimination d'arbres renversés par le vent (chablis) en février de manière très éparse (65 m<sup>3</sup>)
- juillet à septembre : élimination des bois renversés et bos-trychés sur l'ensemble de la commune (42 m<sup>3</sup>)

### ASSORTIMENTS

- Bois de service résineux : 317 m<sup>3</sup>
- Bois de service feuillu : 11 m<sup>3</sup>
- Bois de feu feuillu et copeaux résineux : 198 m<sup>3</sup>
- **Total exploitation : 526 m<sup>3</sup>**

**Remarques:** Au niveau du compte d'exploitation du forestier, 2023 est bénéficiaire de CHF 4.- par m<sup>3</sup>. C'est moins que l'année précédente, mais le résultat correspond parfaitement aux attentes et aux difficultés des chantiers. La possibilité de coupe fixée dans le plan de gestion (430 m<sup>3</sup>/an) est dépassée en 2023, la moyenne sur 5 ans reste toutefois inférieure.

### PLANTATIONS

2'200 m<sup>2</sup> de forêt ont été plantés, car le rajeunissement naturel ne s'y installait pas. Cela a été l'occasion d'introduire de nouvelles espèces plus résistantes aux changements climatiques comme le cerisier, le charme, le chêne rouvre, l'érable plane ou le tilleul. Les travaux ont été effectués par les élèves du Mont sous la surveillance de l'équipe d'exploitations du Centre de formation. 1.1 ha de plantations ont été entretenus afin de favoriser le développement des jeunes plants.

### SOINS AUX JEUNES PEUPEMENTS

Au total, 2.4 ha de jeunes forêts en plein développement ont été entretenus. La Commune a reçu des subventions couvrant un peu plus de la moitié des frais.

### RÉFECTION DE CHEMINS

Aucune grosse réfection de chemin n'a eu lieu en 2023 sur le territoire communal. Une patte d'oie sur le chemin du Bois Murat a été renforcée. L'entretien courant des chemins est effectué par la voirie (nettoyage des renvois d'eau notamment).

### ACCUEIL EN FORÊT

Les zones d'accueil en forêt et les chemins ont été sécurisées. Par l'entretien courant des chemins, les employés communaux participent parfaitement et favorablement à l'accueil des promeneurs et autres sportifs.

## BIODIVERSITÉ

L'analyse sur le potentiel d'amélioration de biodiversité a permis d'organiser différents travaux. Gouilles et nichoirs sont principalement au programme.

Les zones de tranquillité et humides sur le territoire sont préservées de tous travaux forestiers et remplissent concrètement leurs rôles de conservation de la nature.

## TRIAGE FORESTIER MÈBRE-TALENT

Les délégués du triage forestier intercommunal Mèbre-Talent se sont réunis à trois reprises. Les comptes 2022 ont été validés lors de la première assemblée du 22 mars 2023, la nouvelle clé de répartition des coûts validée le 14 juin et le budget 2024 a été adopté lors de la troisième du 21 septembre 2023.

Durant l'année 2023, Mme Russi a été engagée comme secrétaire et M. Manuel Portela (boursier de la Commune de Froideville) assure désormais la tenue de la comptabilité du triage forestier.

Le comité du triage forestier s'est réuni à au moins 10 reprises en 2023. Les sujets ont été très divers, portant notamment sur la relation du garde forestier avec l'inspecteur des forêts, la répartition des frais entre communes, la révision des statuts, la TVA et les comptes.

La Municipalité est représentée au comité du triage depuis le début de la législature et en assure la vice-présidence depuis 2023.



## HANGAR À PLAQUETTE

Pour 2023, 3'381 m<sup>3</sup> de plaquettes ont été vendus par le triage forestier, une grande majorité aux communes membres du triage. Les températures tout au long de l'année 2023 furent globalement plus élevées et les commandes de plaquette ont été évidemment plus faibles.

La Municipalité du Mont-sur-Lausanne a acheté 886 m<sup>3</sup> de plaquette au triage forestier en 2023 pour alimenter la chaudière du site du Mottier. Cette dernière permet de chauffer les collèges du Mottier A, B, C, D, E, F ainsi que le Temple, la Maison de paroisse et la Chambrette.

## COMMUNICATION DU TRIAGE MÈBRE-TALENT

Les audiences et la visibilité du triage sur internet sont bonnes. Il n'y a pas eu de nouvelle vidéo en 2023, mais un gros projet est en cours de développement sur les services écosystémiques de la forêt.

Tous les podcasts et vidéos sont accessibles sur le site du triage, actualisé au fil des saisons. Des sujets sont postés régulièrement sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram et depuis 2023 sur TikTok). La communication du triage est active et visible sur :

<https://www.mebre-talent.ch>

<https://www.facebook.com/MebreTalent>

<https://www.instagram.com/nosforetsmebretalent>

<https://www.tiktok.com/@mebretalent>

## PARC NATUREL DU JORAT

Le parc naturel du Jorat – constitué sous forme d'une association dont est membre la Commune du Mont-sur-Lausanne – est l'un des deux parcs périurbains reconnus au niveau national. Il est composé de deux zones distinctes : une aire protégée de 4.4 km<sup>2</sup> laissée à la libre évolution des processus naturels, d'accès règlementé et doit permettre la découverte d'une forêt naturelle. Cette zone correspond à 10% du massif forestier joratois. Et d'une zone de transition de 4.9 km<sup>2</sup>, qui garantit une fonction tampon par rapport à l'aire protégée et qui est libre d'accès au public. Dans cette dernière zone sont proposées des activités de découverte de la nature, du paysage et des richesses culturelles, ainsi que des loisirs en harmonie avec le milieu naturel. Les écoles montaines en ont profité en 2023.



L'année 2023 fut une année importante pour le parc. D'une part, le Tribunal fédéral a rejeté les oppositions au classement de la zone centrale du Parc naturel périurbain Jorat. Ce qui a levé un important obstacle à la création de la réserve centrale. D'autre part, le balisage du parc est entré dans une phase concrète : le 2 octobre 2023, le premier panneau signalétique a été installé. Ils doivent présenter le parc naturel, proposer des balades thématiques et inciter les usagers à respecter certaines règles dans l'aire protégée.

La Municipalité est représentée au comité du parc naturel du Jorat et en assure la vice-présidence depuis 2023.

Le site <https://www.jorat.org> permet d'obtenir les informations sur les statuts de l'association ainsi que le rapport de gestion 2023.

## SPORT

N'ayant pas de service dédié à ce jour, le sport est une thématique traitée par plusieurs services de l'administration de manière transversale. Ainsi le Service des bâtiments (SEBA) veille aux installations sportives d'intérieurs (salles de gymnastique, piscine, salles de rythmique, etc.) ainsi que sur certaines installations (pumptrack, stand de tir, etc.). Le Service de l'environnement (SENV) a la charge de l'entretien des installations extérieur (tel que les terrains de foot). À noter que la Municipalité est représentée dans la commission activités sportives de Lausanne Région. Depuis 2023, la Commune du Mont-sur-Lausanne en assure la présidence.

### ÉVÉNEMENTS

Différents événements en lien avec le sport ont eu lieu en 2023 sur le territoire communal (liste non exhaustive) :

- 18 juin 2023 : tournoi de foot Graines de foot par l'Association cantonale vaudoise de football (ACVF)
- 10 septembre 2023 : Gym Poussette Run
- 24 et 25 novembre 2023 : spectacle de la société de gymnastique

Tout au long de l'année se déroulent de nombreux matchs, assemblées générales et autres tournois de volley, basket, foot et natation.

### OBJECTIF 20KM : ORGANISATION D'UN ACCOMPAGNEMENT AU 20KM DE LAUSANNE

Dans le but de permettre à un maximum de personnes de pouvoir participer à la traditionnelle course des 10/20 kilomètres de Lausanne et de promouvoir la pratique sportive sur le territoire communal, une collaboration avec MotionLab a été mise en place en 2023. 25 personnes ont pu bénéficier d'un encadrement de qualité pour se préparer physiquement.



Objectif 20km - entraînement au Châtaignier.

### ORGANISATION D'UNE PRÉPARATION AUX SPORTS D'HIVER

Avec le même état d'esprit que la préparation au 20 km de Lausanne, un partenariat avec la société MotionLab a permis à dix Montains de bénéficier d'une préparation aux sports d'hiver. Ici aussi, le but est de promouvoir la pratique sportive pour tous et de prévenir les risques de blessures.

### INFRASTRUCTURE AMÉNAGEMENT D'UN LOCAL DE MATÉRIEL SPORTIF

Parallèlement à la construction des terrains multisport et synthétique sur l'esplanade du Châtaignier, un local de rangement a été construit. Or, ce local n'a jamais servi et l'usage des terrains était difficile pour les écoles. En 2023, ce local, dédié au matériel sportif des écoles, a été équipé d'étagères, de supports pour ballons et d'autres petits matériels. Ce lieu aménagé témoigne de l'importance d'une collaboration étroite pour améliorer les infrastructures éducatives. Grâce à cet aménagement, les écoles disposent désormais d'un environnement propice à la pratique d'activités physiques, contribuant ainsi au bien-être et au développement des élèves.

### INSTALLATION D'UN PUMPTRACK

Installé au début du mois de juin, ce parcours s'inscrit dans une action communale de revalorisation de la place du Châtaignier, qui se profile de plus en plus comme un nouveau pôle sport et loisirs montain.



Le pumptrack installé au Châtaignier.

Constitué de bosses et de virages, ce circuit en boucle peut être parcouru par tous les engins à roues et roulettes non motorisés en « pompant » au fil des ondulations. Facile d'accès, ce type d'installation offre un terrain d'apprentissage idéal favorisant le mouvement, l'équilibre, la coordination et la concentration. Le modèle choisi par la Commune est constitué de 12 éléments totalisant une longueur de 65 m et permet

plusieurs configurations de montage. Suffisamment solide pour être installé de façon permanente dans des espaces publics, mais assez léger pour être transporté, celui-ci pourrait à l'avenir changer d'emplacement afin d'aller à la rencontre de nouveaux publics aux quatre coins du Mont.

### MISE À DISPOSITION D'UN VÉLO-CARGO

Dans le but d'encourager la pratique sportive pour tous, la Commune du Mont-sur-Lausanne rejoint le réseau Carvelo-2go et s'est équipée d'un nouveau vélo-cargo en libre accès au Mottier. Une nouvelle offre qui vient notamment s'ajouter au « pumptrack » installé en été 2023 au Châtaignier. Écologique, pratique et moderne, le vélo-cargo connaît un développement sans précédent, car il permet d'allier le sport, la mobilité douce et les loisirs. Ce moyen de transport répond ainsi à une demande croissante de la population et encourage l'activité physique tout en étant amusant à conduire.



*Le vélo-cargo disponible au centre sportif du Mottier.*

# ÉDUCATION, CULTURE ET ENVIRONNEMENT

---

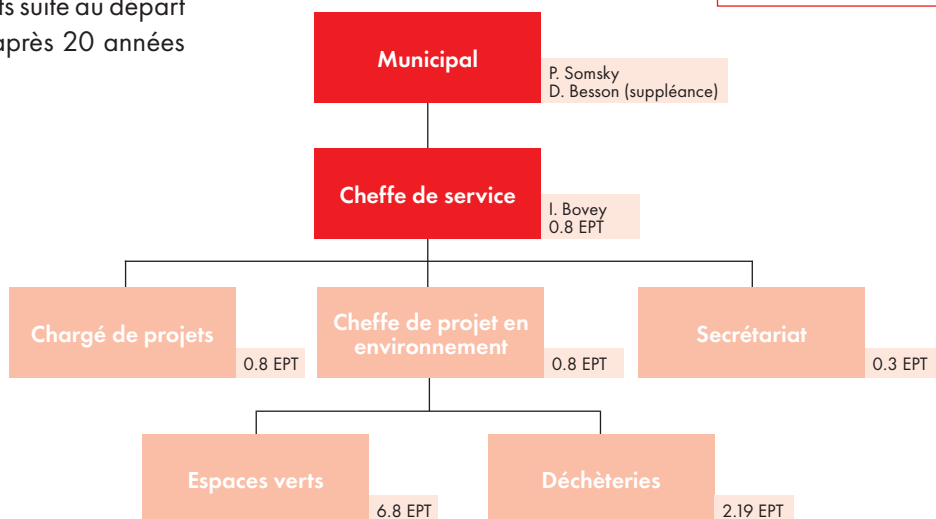
**MUNICIPAL • PHILIPPE SOMSKY**

## LES SERVICES ET LEURS MISSIONS

### SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

M. Jérôme Guenot est entré en fonction le 1<sup>er</sup> avril en tant que chef d'équipe des espaces verts suite au départ à la retraite de M. Michel Bourquin, après 20 années d'activité au service de la Commune.

Effectif total : 18 collaborateurs  
État au 31.12.2023

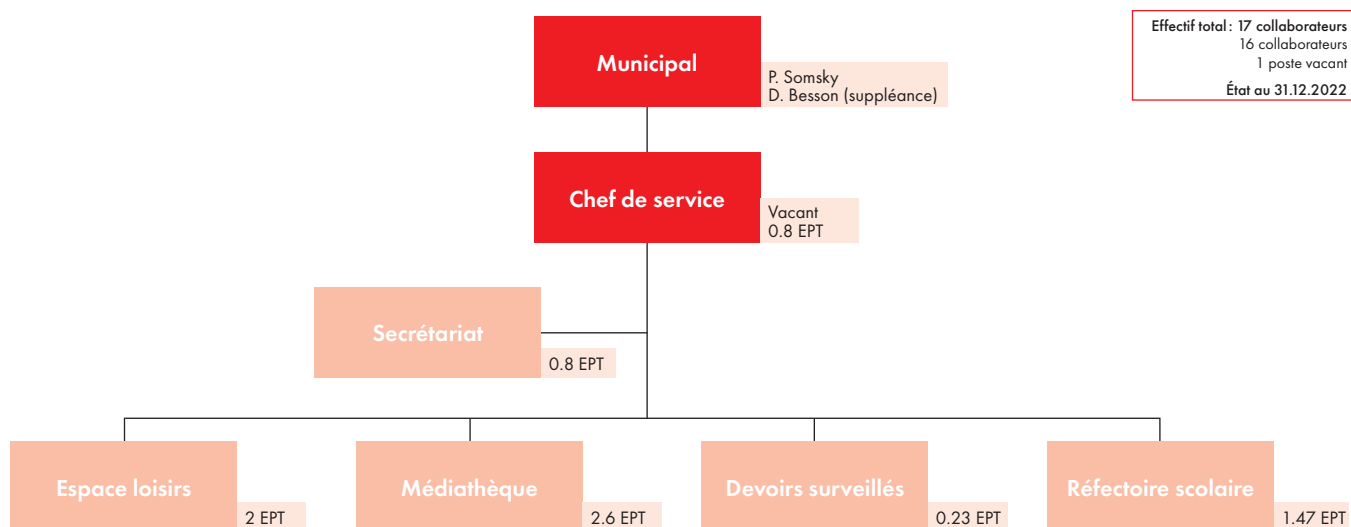


### SERVICE DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS (SEJL)

En date du 25 septembre, M. von Arx, chef de service depuis six ans, a annoncé sa démission pour le 31 décembre 2023 afin de relever un nouveau défi professionnel. M. von Arx a contribué avec un professionnalisme exemplaire à façonner le Service de la jeunesse et des loisirs, notamment par le développement d'une véritable politique culturelle au Mont-sur-Lausanne et le déploiement d'un important catalogue d'activités parascolaires pour les élèves montains.

L'année 2023 a également été marquée par une période de transition dans la gestion de la Médiathèque. Une nouvelle responsable, Barbara Coghlan, est entrée en fonction en juin. Cette arrivée marque un tournant dans la politique de développement de la médiathèque, notamment avec la préparation d'un nouvel horaire élargi pour l'accueil du public (hors élèves).

Effectif total : 17 collaborateurs  
16 collaborateurs  
1 poste vacant  
État au 31.12.2022



## ENVIRONNEMENT

### INITIATIVE POPULAIRE COMMUNALE

Pour rappel, l'initiative populaire communale « Des arbres pour la commune ! » demandait de renforcer la couverture arborée et la protection du patrimoine arboré communal afin de s'adapter au changement climatique, de freiner la chute de la biodiversité ainsi que de créer de nouveaux espaces de verdure favorables à la population. En réponse à cette initiative, la Municipalité avait dans son préavis de 2022 préconisé l'adoption de l'initiative en démontrant sa faisabilité et en proposant des pistes pour y répondre autant en termes de subventions, de modification de règlements, de sensibilisation et en établissant des estimations financières.

Le Conseil communal, suite à l'adoption du préavis en 2022, est tenu de prendre dans les 15 mois les décisions nécessaires à la mise en œuvre de l'initiative. La Municipalité a donc continué à travailler en 2023 sur ce beau projet ambitieux en préparant un préavis détaillant les différentes étapes de mise en œuvre déjà en cours ou à venir, les études nécessaires et les aspects financiers. Ce nouveau préavis sera soumis au Conseil communal en février 2024.

### RENATURATION DE LA VALLEYRE

Le projet de renaturation du tronçon de la Valleyre situé au niveau de l'ancienne menuiserie de la Clochette s'est précisée cette année. Il comporte également le réaménagement du tronçon de voutage sous la route de Penau ainsi que le déplacement de collecteurs d'eau.

À terme, le projet prévoit, outre la remise à ciel ouvert du ruisseau et l'aménagement de rives naturelles, la création d'un parc urbain. Celui-ci, avec sa placette, sa fontaine à boire, ses assises, ses cheminements et sa passerelle favorisant la mobilité douce, profitera aux habitants du Mont en offrant un lieu de détente, de balade et d'observation de la nature. La végétalisation prévue, de haute qualité écologique, sera indigène, variée et multistratée. Elle profitera à l'amélioration de la biodiversité et au réseau écologique (trame bleue et verte) tout en contribuant à réduire les effets du changement climatique et à s'y adapter.

Des espèces menacées, comme la salamandre tachetée, ont été choisies en tant qu'espèces cibles. Les milieux naturels ont été projetés pour les favoriser. Ainsi, des vasques dans le cours d'eau, des tas de bois et des tas de pierres sont notamment prévus. La protection contre les crues du secteur sera aussi améliorée grâce à ce projet.

Une séance d'information aux riverains comportant une présentation PowerPoint, une partie questions-réponses et une table ouverte avec les différents plans exposés a été tenue au

mois de septembre de cette année. Le projet devrait être mis à l'enquête début 2024 et un préavis au Conseil communal suivra.

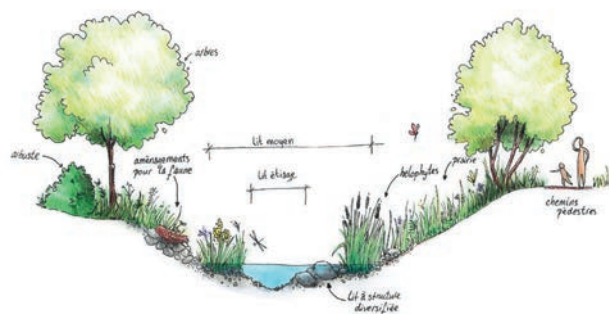
### PLAN CLIMAT

Suite à la validation par le Conseil communal du postulat du 20 octobre 2020 pour un plan climat communal, le mois de mai a été marqué par le début de son élaboration. Cette étude, confiée au bureau CSD et répartie sur 18 mois, vise à définir un ensemble de mesures destinées à atténuer les émissions de gaz à effet de serre, à renforcer l'adaptation aux changements climatiques et à promouvoir le développement durable au niveau du territoire communal et de son administration.

De manière plus spécifique, cette démarche implique un diagnostic approfondi de la situation actuelle en tant que point de départ, suivi de la création d'une feuille de route détaillée constituant le plan d'action. Les objectifs de ce plan se répartissent en deux volets complémentaires : la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux conséquences du changement climatique. La phase diagnostique a été menée à terme en 2023, et l'année 2024 sera consacrée à l'élaboration de la feuille de route.

### PRÉAVIS ENVIRONNEMENTAUX POLCO

Le SENV a poursuivi ses efforts dans la rédaction des déterminations environnementales liées aux autorisations de construire. Cette démarche englobe une analyse approfondie des plans associés aux projets de construction, en mettant particulièrement l'accent sur le plan des aménagements paysagers. Ces plans font l'objet d'une évaluation minutieuse, conformément aux directives et législations en vigueur, permettant ainsi de préconiser des mesures telles que la plantation de haies vives et d'arbres indigènes ou la création de prairies ou de gazons fleuris, afin de minimiser et de compenser les impacts sur l'environnement.



Coupe type de la remise à ciel ouvert de la Valleyre



## NOUVELLE LOI CANTONALE SUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER (LPrPNP)

Suite à l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023 de la nouvelle loi cantonale du 30 août 2022 sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP), le règlement communal des arbres a dû être abrogé. Il n'était en effet plus en adéquation avec la nouvelle loi cantonale. Le règlement d'application de la LPrPNP n'étant à ce jour pas encore disponible, il a été décidé d'adopter des dispositions transitoires afin de pouvoir continuer à traiter les demandes d'abattage en conformité avec la nouvelle législation, d'ici l'élaboration d'un nouveau règlement communal des arbres.

La mise en œuvre de la LPrPNP implique notamment une extension de la protection du patrimoine arboré. Ainsi, tous les arbres isolés (y compris les arbres fruitiers hors exploitation agricole), les alignements d'arbres, les vergers, les haies vives mixtes composées majoritairement d'espèces indigènes (y compris les haies de délimitation), les cordons boisés et les boqueteaux sont désormais protégés. Par conséquent, leur abattage ou leur élagage, au-delà de l'entretien courant effectué dans les règles de l'art, nécessite une demande de dérogation (via le formulaire de demande d'abattage), soumise à l'enquête publique. Pour ce faire, une publication dans la Feuille des avis officiels (FAO) du Canton de Vaud durant 30 jours est exigée et cette dernière est aux frais du demandeur.

En 2023, le service a dû faire face à ces changements et mettre au point de nouvelles procédures transitoires en urgence, afin de pouvoir travailler concrètement même en l'absence du règlement d'application de la LPrPNP.

## PLANS DE QUARTIER DU SYNDICAT DES AMÉLIORATIONS FONCIÈRES

Cette année, l'évaluation des plans de quartier du Syndicat d'amélioration foncière s'est poursuivie, visant à assurer le suivi des recommandations communales et des directives urbanistiques favorables à l'environnement, au climat et à la biodiversité.

## SUBVENTIONS BIODIVERSITÉ

Le registre des subventions communales dédiées à l'efficacité énergétique et au développement durable a été mis à jour le 1<sup>er</sup> mai, intégrant de nouvelles aides spécifiques à la préservation de l'environnement. Ces subventions axées sur la biodiversité s'adressent aussi bien aux particuliers qu'aux entreprises souhaitant promouvoir la diversité biologique sur leurs terrains.

L'administration communale offre un soutien financier aux projets de végétalisation, de plantation et d'aménagement de plans d'eau, comprenant notamment les aménagements suivants : toitures végétalisées extensives, façades végétalisées, plantations de haies vives (avec éventuel arrachage de lauriers, thuyas et bambous), plantations d'arbres indigènes de taille moyenne à grande, ainsi que d'arbres fruitiers à haute tige, et de plans d'eau propices à la biodiversité.

Au cours de cette année, 17 demandes ou prises d'information ont été enregistrées. Parmi celles-ci, six demandes ont été validées pour quatre propriétaires, tandis que sept n'ont pas abouti en raison du non-respect des critères d'octroi tel le non-indigénat des essences sélectionnées ou encore des demandes issues d'une compensation obligatoire. En outre, quatre demandes demeurent en attente de compléments d'information. Les projets approuvés cette année portent sur la plantation d'arbres indigènes et la création de haies vives.

## ACTION EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ POSE DE NICHOURS

Suite à la création de nichours par un collaborateur des espaces verts, cette année, des nichours en faveur de nouvelles espèces d'avifaune ont été posés à Manlout. C'est ainsi qu'un nichour à chouette effraie a été installé au niveau du bâtiment de la voirie et des espaces verts et un nichour à faucon crécerelle a été posé sur un des silos à sel. Nous espérons vivement que ceux-ci seront colonisés au printemps 2024.

## ARBRES-HABITANTS ET BOIS MORT

Pour des raisons de sécurité et selon leur situation, les vieux arbres peuvent représenter un danger pour les biens et les personnes et nécessitent d'être sécurisés. Or, les vieux arbres sont souvent des arbres-habitats comportant au moins un dendromicrohabitat<sup>3</sup>. Ils constituent donc des lieux de vie essentiels pour bon nombre d'espèces faunistiques comme les oiseaux cavernicoles, les chauves-souris ou les coléoptères. Pour ce qui est de la flore, des espèces comme les fougères, les plantes vasculaires, comme le lierre, les lichens, les champignons ou les mousses sont étroitement associés au bois mort ou fortement dépendant pour leur croissance et leur reproduction.

Des alternatives à l'abattage qui vise à conserver une partie de ces dendromicrohabitats existent notamment à travers la conservation d'un tronc sur pied (quille debout), la conservation d'un tronc couché (quille couchée) ou la conservation de la souche. Une autre mesure intéressante consiste à laisser les déchets de la taille sur place en aménageant des tas de bois et de branches de différents diamètres, ce qui offrira également un refuge, un garde-manger et une plus-value pour la biodiversité.

<sup>3</sup>Parties de bois mort, écorces décollées, excroissances ou cavités

En 2023, plusieurs arbres ont été mis en quille debout et des tas de bois ont été réalisés.

Il faut encore préciser que la mise en quille ou en souche est assimilée à un abattage. De ce fait, elle est soumise à autorisation communale.

## ESPACES VERTS

### ÉVOLUTION DES PRATIQUES

En 2023, le SENV a continué de faire évoluer ses pratiques afin de pouvoir répondre au mieux aux enjeux auxquels nous devons faire face, notamment la chute de la biodiversité et les changements climatiques. Ces derniers engendrent des périodes de canicules et de sécheresse de plus en plus longues et fréquentes, durant lesquelles les besoins en eau sont augmentés (arrosage), alors même que la ressource en est réduite. En conséquence, des priorisations dans l'usage de l'eau seront de plus en plus souvent nécessaires. Le type d'espèces et la façon de planter sont donc revus pour être à la fois plus durables, robustes et résilients afin de diminuer les besoins en eau et en travail, supprimer les besoins en intrants et augmenter la longévité des plantations. Une augmentation de la diversité des espèces est visée et des listes d'espèces arborées et herbacées, supposées résister au climat de demain tout en améliorant la biodiversité, sont étudiées.

### PLANTATIONS DES MASSIFS

Les massifs sont également repensés. La plantation d'essences indigènes et vivaces, moins gourmandes en eau et en entretien, est favorisée. Ces dernières ne nécessitent pas d'être replantées chaque année, ce qui permet de faire des économies en temps et en moyen. De plus, les espèces choisies seront mieux adaptées face à la canicule et supporteront davantage le stress hydrique. Plusieurs tests ont aussi été menés, notamment avec la pose cet automne de « rouleaux prêts à planter ». Ces derniers sont semés de façon très dense avec de la prairie indigène, ce qui favorise un développement rapide et homogène sur des espaces réduits et pauvres en substrat de qualité. Ces rouleaux sont également testés dans le cadre de la végétalisation des bacs de limitation de vitesse dans les zones 30.

### PLANTATION DE NOUVEAUX SEMIS ET ENTRETIEN DE LA SERRE

La Commune élabore donc une stratégie de diversification des espèces plantées. Pour ce faire, l'équipe des espaces verts a commencé cette année à diversifier les semis en serre, avec par exemple des cultures de roses trémières afin de végétaliser les pieds des arbres, de plantes rudérales comme la molène, ainsi que des arbustes indigènes comme le sureau noir, tout en diminuant certaines essences autrefois fortement plantées comme le Pelargonium (géranium).



*Pose de rouleaux prêts à planter.*

Afin d'être plus fonctionnelle, la serre de Manloud a profité cette année d'une bonne révision.

### ENTRETIENS DIFFÉRENCIÉ

Amorcé en 2020, l'entretien différencié des surfaces vertes communales qui consiste à « entretenir autant que nécessaire, mais aussi peu que possible », s'est précisé avec notamment l'amélioration de l'aménagement des zones refuges. Lors de chaque fauche, il est en effet préconisé de conserver des surfaces non fauchées, appelées zones refuges, qui représentent environ 10% de la parcelle, afin de préserver des habitats pour la petite faune (papillons, orthoptères, abeilles, etc.). Il est utile de choisir la surface la plus diversifiée du point de vue des espèces floristiques, mais de ne pas conserver à chaque fois la même surface afin d'éviter l'embroussaillage.

Afin de conserver un certain esthétisme particulièrement sur les parcelles du centre de la commune, leurs abords continuent à être fauchés plus régulièrement (décadage).

### ENTRETIENS DES ARBRES

Le SENV élabore une stratégie qui vise à un retour progressif des arbres en port libre (développement naturel de leur couronne) dans le but de lutter contre les îlots de chaleur urbains et la chute de la biodiversité. Afin d'augmenter la surface de canopée du territoire montain, une des solutions consiste en effet à laisser les arbres se développer avec la mise en place de protocoles de soins (taille d'entretien) plus doux et raisonnés.

Pour effectuer ce travail en hauteur, il est nécessaire d'acquérir des connaissances et des compétences, notamment au niveau des bases légales, dans l'utilisation technique du matériel de grimpe et dans le secours à un équipier. Un premier module de grimpe aux arbres a donc été suivi en 2023 par l'équipe de paysagistes de Manloud.



Suite à la formation de grimpe aux arbres, l'équipe communale s'est mise à la taille extensive de grands arbres.

## ARRACHAGE DE PLANTES ENVAHIS-SANTES, INDÉSIRABLES

La lutte contre les plantes problématiques s'est poursuivie en 2023 avec pour but d'éliminer à termes, de toutes les parcelles communales et du DP communal, les plantes envahissantes (hors domaine forestier), comme les lauriers et d'autres plantes indésirables ou exotiques comme les bambous, photinias, cotoneaster et thuyas.

Les buis sont des espèces indigènes, mais ils sont attaqués depuis des années par la pyrale du buis, un papillon nocturne invasif originaire d'Extrême-Orient. Le maintien de l'esthétique de cet arbuste nécessite d'importants suivis et soins (traitements). Certains, en trop mauvais états ou plantés à des endroits peu judicieux, ont été arrachés et d'autres, de plus grande valeur comme la haie du cimetière, ont été conservés. Pour ces derniers, un traitement naturel et le plus efficace possible a été appliqué en 2023.

Pour sensibiliser les habitants à la problématique des plantes invasives et les encourager à prendre des mesures de lutte sur leur terrain, un document explicatif a été déposé dans les boîtes aux lettres des habitants chez lesquels les équipes de la voirie et des espaces verts avaient identifié la présence d'espèces invasives.

## DÉCORATIONS

De nouvelles décorations de Noël ont été créées ou renouvelées par les paysagistes. La plupart sont en bois et non lumineuses afin de ne pas augmenter la consommation d'électricité.

De plus, un grand tri a été réalisé dans les guirlandes et autres décorations électriques afin de conserver uniquement le matériel en bon état de sécurité et fonctionnel.



Décorations pour la période hivernale au Grand-Mont.

## PLACE DE JEUX PUBLIQUE

En 2023, les travaux de remplacement des jeux de Coppoz ont été réalisés afin que cette place réponde aux normes de sécurités actuelles. Le revêtement a été totalement remplacé avec le type de copeaux adéquats et une couche d'épaisseur suffisante. De nouvelles balançoires, un arbre à grimper et un paysage à grimper ont été installés, ainsi que de nouvelles assises.

Cette place se veut temporaire jusqu'à la réalisation du parc Praz-Prévoz au sein duquel une nouvelle place de jeux définitive sera aménagée.

De plus, en collaboration avec le délégué communal à la sécurité, des suivis hebdomadaires et trimestriels visant à contrôler la sécurité des aires de jeux ont été mis en place au sein de l'équipe des espaces verts. Des formations données par le Bureau de prévention des accidents (BPA) sont prévues en 2024 afin de former et de renforcer les connaissances des collaborateurs responsables de ces suivis.



Montage de la balançoire de la place de jeux de Coppoz.

## DÉCHETS

### ÉTUDE SUR LA GESTION DES DÉCHETS AU NIVEAU COMMUNAL

Le SENV, avec l'appui d'un bureau indépendant, a lancé une étude globale sur la gestion des déchets. L'objectif est d'adapter les infrastructures de collectes et le service à la population en prenant en compte l'augmentation à venir du nombre d'habitants. Dans un premier temps, un état des lieux de la situation actuelle et de la structure des coûts a été établi. En fin d'année, un rapport intitulé « Examen préliminaire des déchets urbains et étude préliminaire pour le réaménagement de la déchèterie » a été remis.

Une analyse SWOT (forces, faiblesses, opportunités, menaces) permet de mettre en avant une efficacité opérationnelle performante contribuant à un taux de tri supérieur à la moyenne cantonale. Une redondance à double ou même à triple de l'offre sur certains types de déchets a été mise en lumière. Une optimisation de l'offre devrait permettre de minimiser les coûts, de décongestionner le centre de tri de Manlout, tout en conservant une haute qualité de service à la population.



Signalétique posée pour faciliter l'utilisation de la déchèterie par les usagers.

### DIMINUTION DE LA TAXE DÉCHETS

Il a été décidé en 2023 de réduire la taxe des déchets individuels pour les trois prochaines années. C'est ainsi que la taxe de base individuelle passera en 2024 de CHF 85.- à CHF 75.- et la taxe de base entreprise de CHF 170.- à CHF 150.-.

### AUXILIAIRE À LA DÉCHÈTERIE

Courant février, un auxiliaire a intégré l'équipe de la déchèterie de Manlout les samedis. Il est présent durant les heures dont l'affluence est la plus élevée. Le but est de fluidifier le trafic en diminuant la file d'attente puisqu'un nombre plus

élevé de véhicules sont autorisés à être simultanément dans la déchèterie. De plus, le personnel de la déchèterie peut accorder davantage de temps pour accueillir, renseigner et aider les usagers. D'autre part, la charge de travail administrative ayant considérablement augmenté, la présence d'une troisième personne offre également la possibilité au chef d'équipe de libérer du temps pour gérer les tâches de bureau.

### CONTENEURS ENTERRÉS (MOLOKS)

La commune compte sur son territoire un peu plus d'une soixantaine de conteneurs enterrés actifs. Un suivi a été réalisé en 2023 et la désinfection et le nettoyage du tiers des moloks ont été effectués. Cela permet d'avoir des équipements de collecte propres et hygiéniques. En période estivale, les odeurs sont atténuées. Après chaque traitement, un sac de propreté neuf est installé dans la cuve afin d'en faciliter le prochain nettoyage.

Un souci d'usure prématurée d'un composant (guide corde) a été décelé. Le responsable de la déchèterie a approché une entreprise montaine afin de demander de concevoir, pour des raisons écologiques et budgétaires, des pièces de qualité supérieure et durable. Pour ce faire, le seul prototype présent sur la commune a été démonté et pris comme exemple. Grâce à une bonne collaboration datant de nombreuses années, un exemplaire basé sur notre modèle a été développé. Finalement, 50 unités ont été achetées et installées.

### TEST TOTEMS DE TRI DES DÉCHETS

En mai, deux totems de tri, prêtés par la société PET-Recycling, ont été érigés sur le site du Châtaignier pour une phase d'essai visant à évaluer la qualité du tri. Ces totems de recyclage ont pour objectif d'encourager et de simplifier le processus de recyclage des déchets, tout en sensibilisant le public à l'importance d'une gestion responsable des déchets.

Ces installations sont habituellement dotées de compartiments de tri modulable, chacun dédié à une catégorie spécifique de déchets tels que le plastique, le verre, le papier et le carton. Chaque compartiment est généralement identifié par des couleurs distinctes et des pictogrammes explicites, facilitant ainsi la compréhension du processus de tri, même pour ceux qui ne sont pas familiers avec les codes de recyclage.

Pour la phase de test, les compartiments des totems ont été spécifiquement sélectionnés pour la collecte d'aluminium et de PET. Cependant, les résultats de l'expérience à la fin de l'été se sont avérés non concluants, tant en termes de quantité collectée que de qualité du recyclage. L'hypothèse avancée suggère que l'absence d'un compartiment dédié aux déchets

non recyclables intégré aux totems a entraîné la présence d'une quantité significative de ces déchets dans les containers d'aluminium et de PET.

Par conséquent, la décision a été prise de ne pas renouveler l'expérience sur le site du Châtaignier, mais plutôt de réaliser une nouvelle phase test en 2024 sur de nouveaux sites.

## RESSOURCERIE

Courant novembre, les deux collaborateurs titulaires de la déchèterie de Manlout ainsi que leurs collègues exécutant des remplacements réguliers ont suivi une formation sur la ressourcerie. L'objectif était d'être au point sur l'évolution des lois en termes de protection de l'environnement et de prévention sur la limitation des déchets, ainsi que d'acquérir des outils permettant d'initier un changement de comportement.

Finalement, de bonnes pratiques pour le fonctionnement du troc ont été illustrées à l'aide d'exemples d'autres communes et des points d'amélioration concernant notre ressourcerie ont été mis en évidence, comme par exemple la pose de panneaux indicatifs pour mieux guider les utilisateurs.

## QUANTITÉ DE DÉCHETS RÉCOLTÉS EN 2023

Les biodéchets représentent toujours, en poids, la fraction la plus importante de tous types de déchets récoltés sur la commune, alors qu'une bonne partie de ceux-ci pourraient être conservés sur la parcelle.

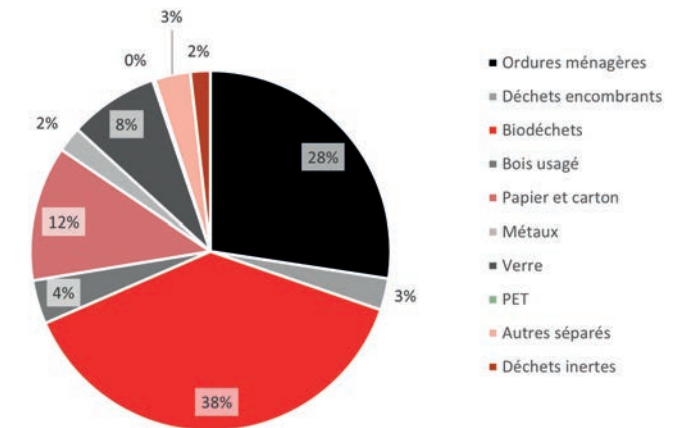
La sensibilisation des habitants à la création d'un compost à la maison pour y disposer l'herbe fauchée, les branches d'arbres et d'arbustes taillées et les restes de repas plutôt que leur acheminement dans un centre de tri devra aussi se poursuivre. En effet, cette dernière ne comporte que des avantages. En même temps que de contribuer à la réduction des coûts des déchets qui a une répercussion directe sur la taxe de base forfaitaire, diminuer l'émission de CO<sub>2</sub> des véhicules se rendant à la déchèterie, limiter l'affluence dans les centres de collectes, parfois déjà congestionnés, cette mesure participe à lutter contre la chute de la biodiversité en offrant un habitat propice à la faune, comme les hérissons.

Les déchets verts sont principalement recueillis au point de collecte de la Viane. L'uniformisation des pratiques avec la déchèterie de Manlout a débuté en 2023. Elle vise notamment à promouvoir le respect des quantités de déchets, à charge des habitants, qui doivent être comparables à celles d'un ménage.

La proportion des ordures ménagères (déchets non triés incinérés collectés dans les sacs taxés), par rapport aux autres fractions de déchets, diminue. Elles représentent en effet 29% de la totalité des tonnages en 2022 et passent à 28% en 2023. Cela témoigne du fait que le tri, au profit de la valorisation, a tendance à s'améliorer.

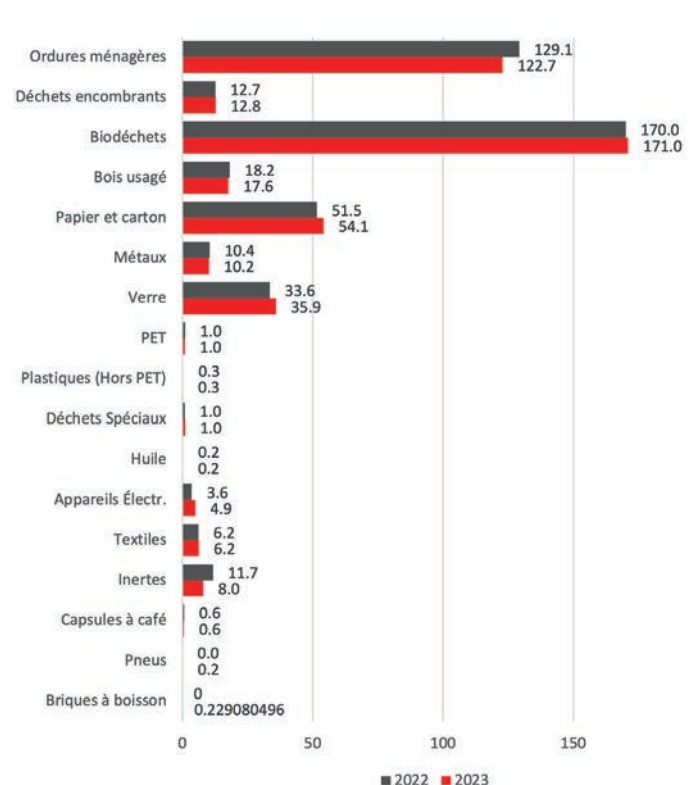
Ceci est aussi vérifié par le taux de collecte séparée qui correspond à la part de déchets collectés séparément en vue de leur valorisation par rapport à la totalité des déchets collectés par la Commune. Ce taux est de 67,9% en 2023, 65,9% en 2022, et 64,8% en 2021, ce qui montre une progression positive dans le tri des déchets.

## Répartition des déchets urbains collectés au Mont-sur-Lausanne en 2023



Troisième fraction la plus importante, les quantités de papiers et cartons pourraient aussi être diminuées, par exemple par la pose plus généralisée d'autocollants « Non merci pas de pub », que chaque habitant peut toujours se procurer à l'accueil de l'administration ou à la ressourcerie de la déchèterie de Manlout.

## Quantités de déchet par habitant collectées au Mont-sur-Lausanne



Une augmentation d'environ 0.7% des quantités totales de déchets en tonnes est observée par rapport à 2022. Cela est dû à l'augmentation de la population puisque les quantités par habitant baissent de 0.7%. Ainsi, en 2022, chaque habitant montain a produit 450 kg de déchet et, en 2023, 446,6 kg/habitant.

En ce qui concerne les ordures ménagères prises séparément, la moyenne cantonale, pour 2022 (les données de 2023 n'étant pas encore recueillies), était de 133,4 kg/habitant et pour le Mont à 129.1 kg/habitants. En 2023, la quantité des ordures ménagères par habitant pourrait baisser à 122,7 kg/habitants (résultat à confirmer lors de la validation des chiffres définitifs de la population montaine par le canton).

## CULTURE, LOISIRS

### EXPOSITIONS

#### OPEN'ART

La troisième édition de l'exposition installée en plein air Open'Art a eu lieu du 16 janvier au 16 avril 2023. Les visiteurs ont découvert, à pied et en une cinquantaine de minutes, seize photographies grand format réalisées par la photographe d'origine jurassienne, Jeanne Chevalier. Le thème de cette exposition était «Dans ma forêt, il y a...». La photographe avait sélectionné des images qu'elle avait réalisées dans les Gorges du Taubenloch et à l'étang de Meienried.

Lors du vernissage, le dimanche 15 janvier, une centaine de personnes ont parcouru l'exposition en compagnie de la photographe. Durant la période d'exposition, l'artiste a organisé plusieurs visites guidées qui ont réuni un public nombreux.



Vernissage de l'exposition Open'Art.

#### CHRISTIAN VOLTZ

Du 8 octobre au 26 novembre 2023, une exposition exceptionnelle a réuni au collège du Mottier A une soixantaine de reproductions des œuvres de l'illustrateur Christian Voltz ainsi que quelques sculptures. Ses illustrations, faites de bric et de broc, de fil de fer et de bouts de boulons, sont aisément identifiables et l'ont rapidement fait connaître des milieux spécialisés comme du grand public. Christian Voltz a remporté de nombreux prix et constitue un illustrateur incontournable de l'édition francophone pour la jeunesse.

Il réalise également des affiches pour des événements culturels et collabore avec plusieurs magazines spécialisés en jeunesse. Enfin, au travers de sculptures et gravures, ses recherches artistiques autour du personnage nous offrent des galeries de portraits très personnelles. Lors du vernissage en sa présence, une centaine de personnes ont apprécié une visite guidée de l'exposition.

**CHRISTIAN VOLTZ** 8.10 - 26.11.2023  
L'AUTEUR-ILLUSTRATEUR JEUNESSE S'EXPOSE

AU MONT-SUR-LAUSANNE • MOTTIER A  
ENTRÉE LIBRE

Ouverture au public  
les dimanches 14h-18h  
du 8 octobre au  
26 novembre

VERNISSAGE DIMANCHE 8 OCTOBRE À 16H  
EN PRÉSENCE DE CHRISTIAN VOLTZ

f @communedumontsurlausanne  
Infos et événements www.lemontsurlausanne.ch

**LE MONT**  
sur Lausanne

Plusieurs classes des écoles du Mont-sur-Lausanne ont visité l'exposition et ont profité de rencontres organisées à la médiathèque avec Christian Voltz. Ces rencontres ont permis aux enfants de réaliser leurs propres illustrations à la façon de l'illustrateur invité. L'exposition était ouverte tous les dimanches

d'octobre et de novembre et ce sont plus d'une centaine de visiteurs qui en ont profité.

## EXPOSITION CRÉATION DES ENFANTS DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS CULTURELLES

Cette année encore, lors du vernissage des activités parascolaires le 7 mars, le public a répondu présent. L'exposition était installée dans le réfectoire scolaire du collège du Mottier. Dans ce cadre, les jeunes qui participent aux activités parascolaires Ateliers mangas, Écriture et illustration et Couture ont exposé leurs œuvres. L'atelier Yoga s'est également présenté au travers d'une expo photos. Ainsi, les créations des enfants ont pu être valorisées le temps d'une exposition. Cette dernière constitue également l'occasion de faire connaître à un public plus large les activités parascolaires proposées par le Service de la jeunesse et des loisirs.

Les créations des jeunes réalisées durant le deuxième semestre 2022-2023 ont été exposées lors de la fête des écoles, le mercredi 21 juin. Les jeunes participants aux ateliers d'écriture et illustration, de couture, de yoga et de manga ont pu exposer les œuvres qu'ils ont réalisées durant le semestre. Un spectacle proposé par les jeunes qui ont suivi l'atelier théâtre a été présenté à la grande salle.

## COURSE FAMILIALE

Le dimanche 10 septembre 2023, le départ de la course Gym Poussette a été donné dans la cour du collège du Mottier. Cet événement proposait aux familles un parcours ludique en pleine nature, des mini défis sportifs et des animations dans la cour du Mottier. De nombreuses familles ont participé à cet événement sportif.



La Gym Poussette Run au Mont-sur-Lausanne.

## MUSIQUE

### L'OPÉRA DE LAUSANNE AU MONT

Le mercredi 14 juin 2023, l'opéra de Lausanne s'est produit au Mont-sur-Lausanne dans un lieu inédit. Ce spectacle s'est déroulé dans le cadre de la Route Lyrique, une opération de décentralisation unique en Suisse qui permet aux amateurs d'opéra de découvrir, dans une vingtaine de villes romandes, le travail de l'opéra de Lausanne. Cette grande institution

culturelle lausannoise a présenté à la Grange-Neuve, sise à la route de la Blécherette, l'opérette l'Île de Tulipan d'Offenbach. Les plus de 150 spectateurs présents ont admiré le spectacle dans cette maison paysanne, datée du milieu du 18e siècle et appartenant à la famille Bergier, qui fait actuellement l'objet d'un travail architectural de conservation et de valorisation. Cette représentation unique a été proposée par la Commune en collaboration avec l'association le Mont Arts&Culture.



L'Opéra de Lausanne... au Mont-sur-Lausanne.

## FLORILÈGE MUSICAL

Le samedi 7 octobre a eu lieu le concert Florilège Musical à l'aula du Mottier. Autour de la pianiste virtuose et organiste du culte au Mont-sur-Lausanne, Catherine Imseng-Ruscito, étaient réunies les violoncellistes Sarah Fouchenneret et Maiana Lavielle. La soirée a offert à la centaine de personnes présentes un voyage autour du monde à travers des thèmes populaires et exotiques tirés de compositions de Debussy, Tchaïkovski ou de traditions suisses, basques, andalouses, d'Europe de l'Est, d'Afrique et d'Amérique latine.



## FESTIVAL MONT N'OEIL

En partenariat avec la Société de jeunesse, la Commune du Mont-sur-Lausanne a proposé la première édition du Festival Mont n'œil, le rendez-vous de l'humour et de l'absurde du jeudi 14 au dimanche 17 décembre. Le festival a présenté de nombreuses animations et spectacles décalés et drôles. La remise du Prix Champignac et un spectacle de la Comédie musicale improvisée ont constitué le point d'orgue du festival

et ont rencontré un grand succès, avec plus de 180 personnes au rendez-vous, ainsi qu'une belle couverture médiatique régionale qui a mis en lumière Le Mont-sur-Lausanne auprès des amateurs romands de culture et d'humour.



Première édition du Festival Mont'oeil.

## FÊTE DE NOËL SOLIDAIRE

La Fête de Noël solidaire, qui réunit un spectacle de contes, une chantée de Noël, un marché de Noël solidaire et une offre gratuite de soupe, thé et vin chaud, a eu lieu le jeudi 21 décembre. À cette occasion, la magie du conte s'est installée au Mont-sur-Lausanne. C'est la conteuse Caroline Aeby qui a émerveillé le public de la grande salle du Petit-Mont.

**LA NUIT DU CONTE**  
**JEUDI 21 DÉCEMBRE 2023**  
**DÈS 17H30 - GRANDE SALLE DU PETIT-MONT**  
 « Le voyage de Milena »  
 conté par Caroline Aeby  
 accompagnée à la guitare par Gustavo Dolyenko  
 entrée gratuite - conte dès 4 ans

Veillée de contes pour les grands • marché solidaire  
 chantée de Noël avec l'Écho des Bois • soupe et vin chaud

f @ communedumontsurlausanne  
 Infos et événements [www.lemontsurlausanne.ch](http://www.lemontsurlausanne.ch)  
**LE MONT**

Elle a raconté *Le Voyage de Milena* et était accompagnée sur scène par Gustavo Dolyenko à la guitare. L'émerveillement a commencé plus tôt dans l'après-midi avec les éducatrices des UAPE qui ont rejoint la grande salle du Petit-Mont en cortège avec les enfants de 4 à 10 ans. Dès 17h30, enfants, parents, Montaines et Montains étaient invités à se réunir et à partager une soupe dans son chaudron, un thé ou un vin chaud offerts dans l'esprit de Noël. Également à la grande salle du Petit-Mont, les jeunes de l'Espace Yolo avaient préparé un marché de Noël solidaire avec leurs propres créations, vendues pour soutenir une association à but non lucratif de leur choix. En 2023, ils ont choisi l'association Erminea, un centre de soins à Chavornay qui accueille des animaux blessés de la faune sauvage locale pour les soigner et les remettre en liberté. À 18h30, enfants et adultes ont pu participer à une chantée de Noël proposée par le chœur mixte *L'Écho des Bois*. À 19h, la conteuse a occupé la scène et emmené le public à la rencontre des personnages du *Voyage de Milena*. À 20h45, la soirée s'est poursuivie avec une veillée de contes pour ados et adultes, également avec Caroline Aeby dans l'intimité du balcon de la grande salle.

Cet événement ouvert à tous et gratuit est organisé par la Commune en collaboration avec le Mont Solidaire, l'Écho des Bois et l'APE.

## MÉDIATHÈQUE PRÉSENTATION

La Médiathèque jeunesse et scolaire de la Commune du Mont-sur-Lausanne assure un service continu sur une période de 33 heures par semaine. Elle offre accès aux élèves, aux enseignants, aux jeunes et aux familles, à un fond d'environ 17'800 documents composé d'œuvres de fiction, de documentaires et de supports multimédias. La médiathèque est ouverte au public huit heures par semaine. Elle est aussi ouverte six heures pendant la pause de midi pour accueillir les enfants et les jeunes dans le cadre du parascolaire. Dix-neuf heures sont dédiées aux visites de classes. Les enseignants ont également la possibilité de venir pendant les heures d'ouverture de l'école.

## EFFECTIFS

En plus de l'arrivée d'une nouvelle responsable en la personne de Barbara Coghlan, de nouveaux ETP ont été accordés à la médiathèque en 2023, mais le recrutement s'est révélé compliqué. Pour maintenir ses services, l'équipe a bénéficié du soutien de la Coordination des bibliothèques scolaires grâce à l'affectation d'une remplaçante présente sur site à 60 % de septembre à décembre. Finalement, une nouvelle bibliothécaire scolaire a été recrutée et débutera en décembre 2023.

Engagée dans des projets socialement responsables, la Médiathèque accueille de novembre 2023 à février 2024 une



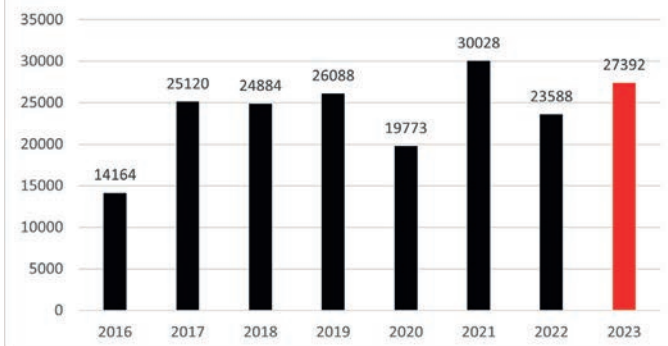
stagiaire participant au projet LIFT, visant à aider les jeunes en difficulté à trouver leur voie. Par ailleurs, lors de la Journée « Oser tous les Métiers », une étudiante de 9H a bénéficié d'une initiation aux activités de la Médiathèque.

Répartition des EPT	Taux actuel	Com-mune	Canton
Responsable (janvier-avril)	0.75	0.05	0.7
Responsable (juin-déc.)	0.8	0.5	0.3
AID	0.7	0.4	0.3
Collaborateur scolaire <sup>1</sup>	0.6	0	0.6
Collaborateur	0,3	0.3	0
Animatrice socio-culturelle	0,2	0.2	0
Total (depuis juin 2023)	2 EPT	1,4 EPT	1,2 EPT

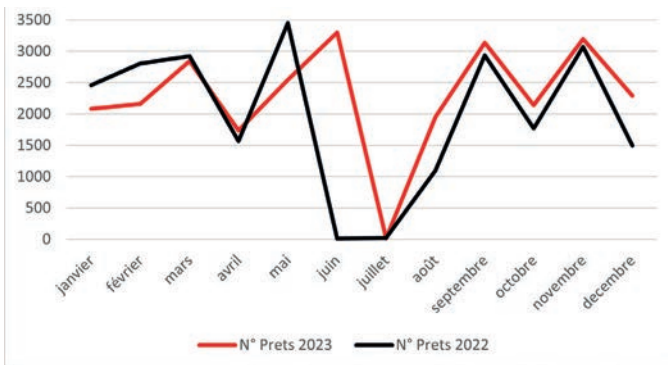
## LA MÉDIATHÈQUE EN CHIFFRES

En 2023, 25'101 documents ont été prêtés contre 23'588 en 2022. Lors des pics d'affluence, les 400 prêts par jours peuvent être dépassés, la moyenne se situant aux alentours de 170 documents empruntés par jour d'ouverture. À noter que la médiathèque reste fermée pendant les vacances scolaires et notamment du 1<sup>er</sup> juillet au 19 août.

### Évolution des prêts 2016-2023



### Évolution des prêts par mois 2022-2023



Note : La croissance a été plus lente que prévu en raison de la période de transition de la médiathèque, notamment le déménagement et le remplacement de la nouvelle responsable.

En 2023, la collection a enregistré une augmentation notable avec l'acquisition de 772 documents (515 documents en 2022). Cette croissance reflète l'engagement continu de la médiathèque à diversifier et à enrichir son fonds pour mieux répondre aux besoins de ses usagers. Avec 702 utilisateurs actifs jusqu'à novembre 2023, ceux-ci sont en augmentation comparés aux 636 utilisateurs actifs jusqu'à décembre 2022. Les comptes de classe ont également connu une légère hausse, passant de 95 en 2022 à 97 en 2023.

Pour répondre à la diversité linguistique de la commune, la Médiathèque a souscrit un abonnement à Globelivres en août 2023. L'objectif est d'offrir une variété de langues dans les collections pour mieux servir les besoins de tous les usagers.

## VISITES DE CLASSES ET PROJETS SCOLAIRES

Entre août et novembre 2023, la Médiathèque a accueilli 60 classes, soulignant ainsi une reprise significative des activités au sortir d'une période de transition au cours de laquelle les activités en classe avaient été réduites.

Degré	Animations	Visites
Cycle 1	22	9
Cycle 2	4	15
Cycle 3	2	8

La Bulle de Lecture a été reconduite cette année en collaboration avec les enseignants, renforçant ainsi l'engagement de la médiathèque à promouvoir le plaisir de lire au sein de l'école. Ce projet continue de jouer un rôle important dans la mission d'encourager l'envie de lire et de créer une véritable communauté de lecteurs.

Les animations et visites de classes continuent à se décliner sous quatre axes :

- la découverte de la Médiathèque, de ses collections et de son fonctionnement ;
- la promotion de la lecture ;
- la recherche documentaire ;
- l'échange avec un auteur ou un illustrateur.

Afin que tous les élèves puissent découvrir la Médiathèque et asseoir leurs compétences, la Médiathèque invite systématiquement tous les enseignants de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>e</sup> année Harmos à participer activement à une ou plusieurs visites avec leurs classes. Cette démarche sera étendue à l'ensemble des cycles d'ici la fin de 2024.

En plus des animations, la Médiathèque accueille environ 250 élèves du parascolaire chaque mois pendant la pause de midi.

## ACTIVITÉS PUBLIQUES

D'autres activités visant à dynamiser la Médiathèque ont rencontré un franc succès auprès des usagers. Ce sont par exemple les activités suivantes :

- Né pour Lire (promotion de la lecture auprès des jeunes parents et de leurs bébés) ;
- Bataille des livres entre BDs et Mangas ;
- Prix Chronos ;
- Atelier Origami ;
- Atelier contes ;
- Tralala Lita, une histoire racontée par un Drag-Queen ;
- Exposition et visite d'un illustrateur.

Le point d'orgue de ces activités a été l'exposition de l'auteur-illustrateur Christian Voltz qui a rencontré un grand succès (voir rubrique Culture, loisirs - Expositions du présent rapport). Christian Voltz a également animé des ateliers scolaires et rencontré les élèves.

Un Bookflix a été affiché à l'entrée de la Médiathèque pour suggérer des lectures aux visiteurs. De plus, une nouvelle signalétique a pris place dans la cour de récréation en réponse aux difficultés que rencontraient les usagers pour trouver la médiathèque depuis son déménagement au Mottier G. Une réorganisation de l'espace de la bibliothèque a également été entreprise afin de rendre les collections plus attractives.

## SOCIÉTÉS LOCALES

En 2023, trente-sept sociétés locales sont actives au Mont-sur-Lausanne. Depuis novembre 2018, la Commune se réunit avec les sociétés locales dans le cadre de l'Assemblée des sociétés locales (ASL). En 2023, la première rencontre ASL a eu lieu le 11 mai. La deuxième rencontre a eu lieu le 23 novembre et était suivie d'un repas offert par la Commune au Relais du Grand-Mont. Ces rencontres sont l'occasion d'échanger sur les relations entre la Commune et les sociétés locales, la communication, la disponibilité des locaux, les événements à venir et de profiter de partages d'expériences.

Le dynamisme des sociétés locales est réjouissant et atteste de l'engagement des Montaines et des Montains dans leur commune. La Commune soutient les activités des sociétés locales en fournissant des locaux, du matériel de fête ou en subsidiant leurs activités, surtout en relation avec la formation des jeunes.

En 2023, trois nouvelles sociétés locales ont été accueillies à l'ASL. La première est l'association Ici&Ailleurs, une association à but non lucratif basée au Mont-sur-Lausanne qui apporte son soutien à des populations défavorisées au Pakistan, dans les domaines de l'éducation et de la santé. La deuxième est l'association Arte da Terra qui collabore depuis plusieurs

années avec la Commune en proposant des cours de capoeira dans le cadre de l'offre parascolaire. La troisième est Ondée musicale, une association à but non lucratif basée au Mont-sur-Lausanne et active dans le domaine de la musique, notamment en organisant des concerts sur les lieux de travail.

La Municipalité remercie toutes les sociétés, associations et groupements qui s'investissent sans compter pour ces moments d'animation, de détente, de partage et d'amitié.

## PRIX DU MÉRITE

Le Prix du mérite 2022 a été remis par la Municipalité à Kylian Parisi en 2023. Membre du Lausanne Aquatique, Kylian se prépare pour les JO de 2028. Il est en sport/étude et a été plusieurs fois champion romand, médaillé de bronze au 200 m brasse au Championnat suisse espoir en 2021, médaillé d'argent au relais 4x100 m au Championnat suisse espoir 2022. Il est actuellement détenteur de plusieurs chronos top 5 suisses en différentes nages et distances dans sa catégorie d'âge. Par son charisme et son succès, il véhicule une très belle image de la commune.

## ENFANCE, GARDERIE

### ASSOCIATION POUR L'ENTRAIDE FAMILIALE ET L'ACCUEIL DE JOUR DES ENFANTS DU GROS-DE-VAUD ET ENVIRONS (EFAJE)

#### DIRECTION

Le centre administratif est installé dans ses nouveaux locaux à la place du Château d'Echallens. M. Olivier Simon, directeur de l'EFAJE, peut compter sur une équipe administrative de 21.16 ETP pour encadrer et administrer les structures de l'EFAJE.

#### Conseil d'administration

Au cours de l'année 2023, le CA s'est réuni une dizaine de fois en plénière et également par sous-groupe selon les thématiques.

En 2023, le municipal Philippe Somsy a participé aux séances de comité, aux assemblées générales et à différents groupes de travail.

#### Finances

Les frais administratifs qui sont facturés aux communes sont répartis entre elles en fonction de leur population. Pour les structures d'accueil, les montants à charge des communes se répartissent en fonction du nombre d'heures « consommées » par les enfants d'une commune, soit selon la formule du « consommateur – payeur ».

En synthèse, le budget consolidé 2023 prévoit pour les communes les charges financières suivantes :

- **Direction générale**  
CHF 393'567.00      CHF 8.50/habitant
- **Accueil familial de jour**  
CHF 1'294'804.03      CHF 3.92/heure
- **Préscolaire**  
CHF 5'117'774.22      CHF 6.01/heure
- **Parascolaire**  
CHF 7'171'016.47      CHF 8.45/heure

Quant aux comptes 2023, ils ne sont pas encore connus au moment de la rédaction de ce rapport.

### PRÉSCOLAIRE - EFAJE

Dans le domaine du préscolaire, la Commune du Mont-sur-Lausanne propose une offre publique et accueille des structures privées. Il est à relever que toutes les structures, publiques et privées, accueillent également des enfants d'autres communes.

#### LES GARDERIES EN 2023

Pour la prise en charge des enfants jusqu'à 4 ans, les garde-

ries du réseau EFAJE disposent de 108 places au Mont-sur-Lausanne, réparties dans les structures Budron (44 places) et Ateliers (64 places).

Structure	Capacité
EFAJE - En Budron	44
EFAJE - Ateliers	64
Cap Canaille	88
Ludo & Duc	49
Matt & Matic	43
Les P'tits Loups	27
<b>Capacité totale</b>	<b>315</b>

### PRÉSCOLAIRE - PRIVÉ

Il y a quatre garderies privées sur le territoire communal : Les P'tits Loups, Matt & Matic, Ludo & Duc et Cap Canaille. Ces structures privées disposent d'un total de 207 places.

Au niveau des structures d'accueil de la petite enfance, notons encore l'existence de deux jardins d'enfants ; « Les Mille-Pattes » (ouverture le matin) et « Les Mains Enchantées » (ouverture le matin et l'après-midi, sans repas à midi). Ils disposent d'une capacité d'accueil totale de 30 places et sont soutenus par la Commune avec une subvention et des locaux mis gracieusement à disposition. Par cette manière de faire, la Municipalité offre une prestation complémentaire afin de pallier en partie le manque de places dans les garderies installées au Mont-sur-Lausanne.

Sur la fin de l'année, la Municipalité a pris connaissance de certaines difficultés rencontrées par un groupe privé propriétaire de trois structures pré et parascolaires sur la commune. Suite à cela, le SEJL, sur mandat de la Municipalité, a suivi attentivement la situation de l'entreprise en difficulté et a élaboré, en collaboration avec différents partenaires publics du Canton ainsi qu'avec des privés, un plan qui maintient la continuité du service aux familles. De fait, nos autorités ne jugent pas acceptable que des structures ferment leurs portes du jour au lendemain et laissent des familles brutalement sans solution. Fin 2023, ce groupe privé poursuit ses activités mais la Commune dispose d'un scénario à activer en cas de besoin pour éviter la fermeture des structures concernées.

## JEUNESSE, PARASCOLAIRE

### POLITIQUE DE LA JEUNESSE

Le SEJL, en collaboration avec le Service cantonal de protection de la jeunesse et *jaiunprojet.ch*, a organisé en 2018 une enquête auprès des jeunes de la commune dans le but de développer une politique de jeunesse et des activités qui correspondent à leurs attentes. L'enquête a révélé que les plus jeunes réalisent leurs activités plutôt au Mont-sur-Lausanne alors que les plus âgés se rendent à Lausanne. Concernant les attentes des jeunes, il apparaissait qu'un espace qui leur serait dédié et l'organisation de concerts, de soirées ou d'animations étaient souhaités majoritairement par toutes les tranches d'âges.

Pour les jeunes scolarisés au Mont-sur-Lausanne, plusieurs projets ont été concrétisés :

- Le centre de loisirs Espace Yolo a été ouvert (voir ci-après, rubrique *Parascolaire*). Il est actuellement installé au rez-inférieur de la salle de paroisse ;
- Un catalogue d'activités sportives, culturelles et de loisirs a été publié (voir rubrique *Parascolaire*) ;
- Le club des ados a été créé : les jeunes de 9S-11S peuvent se retrouver sur inscription à l'espace Yolo certains vendredis soir de 18h à 22h. Ils sont accompagnés d'un animateur socioculturel qui organise avec eux des activités. Ensemble, ils préparent un repas ;
- La Fête des 11es : avec le soutien d'un animateur socioculturel, les jeunes de 11S sont invités à organiser une soirée de fête pour la fin de leur scolarité.

Par ailleurs, les demandes formulées dans le cadre de cette enquête à propos de la pause de midi et du réfectoire ont été prises en compte et les équipes sont à l'écoute et sollicitent constamment l'avis des enfants et des jeunes pour une prise en charge bienveillante et à l'écoute.

Pour les jeunes qui ne sont plus scolarisés, le SEJL a proposé à ceux qui ont accepté d'être contactés de participer à l'organisation d'événements musicaux comme *En avant la musique* (en été) ou la *Račl'n'Roll* (en février). Finalement, un groupe de jeunes montains s'est réuni en association sous l'appellation Collectif 52 et le SEJL leur a confié dès 2022 l'organisation de deux événements musicaux : l'un en février, le *Mont'Ain festival*, et l'autre en été, le *Mont'Ain Openair*. Ces événements remplacent les projets *En avant la musique* et *Račl'n'Roll* et sont organisés directement par les jeunes avec le soutien de la Commune.

Lors de rencontres avec les jeunes, plusieurs projets ont été discutés, notamment la possibilité de disposer d'une salle de gym les week-ends pour permettre aux jeunes de se ren-

contrer et de faire du sport librement. Ce projet est en cours d'élaboration, notamment avec les animateurs culturels du centre de loisirs Yolo.

Par ailleurs, à différentes occasions (vernissages, centres aérés, etc.), le centre de loisirs Espace Yolo est ouvert à tous les publics : enfants, jeunes, adultes et seniors. Différentes thématiques sont proposées et peuvent être organisées de façon participative. Le lieu est aussi convivial pour se rencontrer et partager une boisson avec des amis ou pratiquer le babyfoot, par exemple.

Avec ces récents développements, le SEJL cherche à développer une offre qui se construit sur les attentes formulées directement par la jeunesse autant que sur les connaissances théoriques et pratiques dans ce domaine. Sur cette base et depuis 2018, le SEJL déploie une politique de la jeunesse cohérente et construite par et pour les jeunes du Mont.



*Festival Mont'Ain Openair sur la place du Châtaignier.*

### MON'APPRENTISSAGE

La Commune, en collaboration avec la Société Industrielle et Commerciale du Nord Lausannois (SICNL) et les conseils d'établissements du Mont-sur-Lausanne et de l'EPS de Cugy, a organisé la sixième édition de Mon'Apprentissage début février 2023 à la grande salle du Petit-Mont. Mon'Apprentissage a pour but de mettre en relation directe et locale les formateurs avec les élèves des 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> années en recherche d'une place d'apprentissage. Les élèves ont pu rencontrer les recruteurs d'entreprises locales dans le but d'obtenir une place de stage ou d'apprentissage proche de leur lieu de domicile. Forte des succès des éditions précédentes, notre manifestation continue d'être citée en exemple aux niveaux régional et cantonal.

Le projet se stabilise maintenant autour du concept en deux parties mis en place en 2021 :

- Dans un premier temps : projet développé par Lausanne Région et nommé « Moi, Mon réseau, mon futur ». Cette première partie doit permettre de développer les capacités des élèves à se projeter dans un projet professionnel. Pour ce faire, des coachs mandatés et financés par Lausanne Région ont réalisé des interventions en classes afin de travailler avec les élèves sur leurs qualités et compétences ainsi que sur les réseaux dont ils disposent et sur lesquels ils peuvent s'appuyer pour construire leurs projets professionnels;
- Dans un deuxième temps : rendez-vous avec des entreprises formatrices.

En 2023, c'est une quarantaine d'entreprises qui ont participé aux rendez-vous élèves-entreprises/institutions formatrices.

## MOBILITÉ SCOLAIRE

En 2023, la Commune a initié la réalisation d'un plan de mobilité scolaire en partenariat avec l'Association Transports et Environnement (ATE). Une vaste enquête a été menée à la rentrée scolaire 2023-2024 auprès des enfants et jeunes, des parents, des enseignants et du personnel concerné dans les établissements scolaires (concierges, etc.). Sur cette base, une première analyse a été réalisée en décembre 2023 et différents points de vigilance ont été identifiés. Le travail se poursuit et sera finalisé dans le courant de l'année 2024. Le résultat fera l'objet d'une communication large auprès des familles, des professionnels et des acteurs politiques de la commune. Suite à ce travail, des mesures devraient pouvoir être prises pour améliorer la mobilité scolaire.

En 2023, le dispositif de mobilité scolaire du SEJL s'articule autour de trois axes principaux :

### 1. Inciter et favoriser les déplacements à pied

Dans ce but, quatre cartes, une par collège (Grand-Mont, Martines, Rionzi, Mottier et Crétaison), indiquant les parcours piétonniers sécurisés dans un rayon de 700 mètres autour de chaque collège ont été distribuées à tous les élèves qui entrent dans un nouveau collège. Par ce biais, les familles sont informées de la meilleure façon de se rendre à pied à l'école. Parallèlement à la diffusion de cette information, la Commune ne dessert pas par le bus scolaire les collèges depuis les arrêts les plus proches de celui-ci, incitant ainsi les familles qui habitent autour des collèges à s'y rendre à pied. Cette mesure permet de soulager le dispositif du bus scolaire tout en devant permettre aux enfants de bénéficier du parcours à pied : autonomisation, socialisation, exercice physique. Dans le but de réduire l'attractivité du déplacement en voiture, le nombre de places de parc est limité aux abords des collèges.

Enfin, le SEJL cherche à soutenir les initiatives autour du Pé-dibus qui est une méthode d'accompagnement des enfants

à pied à l'école sous la conduite de parents. Il compte déjà plus de 250 lignes dans toute la Suisse romande, dont une ligne officielle au Mont-sur-Lausanne.

### 2. Offrir un service de bus scolaire

Six bus d'une capacité totale de 252 places assises sont utilisés afin de transporter les élèves inscrits au transport scolaire. L'évolution démographique impliquant l'augmentation du nombre d'élèves a conduit à augmenter le nombre de places de 224 à 252 dans les bus scolaires à la rentrée 2023-2024. Pour ce faire, un petit bus supplémentaire a été mis en circulation. Depuis l'année scolaire 2018-2019, la Commune propose aux familles un système d'inscription en ligne ; pour l'année scolaire 2023-2024, toutes les inscriptions ont été réalisées par ce biais. La rentrée scolaire d'août 2023 s'est bien déroulée et le travail basé sur les expériences passées permet d'assurer une organisation efficiente qui garantit la cohérence du transport scolaire. Ce sont plus de 360 enfants inscrits (320 en 2022) qui sont transportés sans qu'aucun problème significatif n'ait été signalé. Il faut relever toutefois qu'en 2023, les tournées prennent plus de temps en raison de la densification du trafic, d'aménagements routiers (gendarmes couchés, etc.) et des nouvelles zones 30 km/h, ce qui suscite parfois de l'incompréhension de certaines familles.

### 3. Subventionnement du service public TL

La Commune subventionne les parents des enfants de 5P à 11S lors de l'achat d'un abonnement tl Mobilis annuel pour les zones 11 et 12 ou 12 et 17. La moitié de l'abonnement annuel est payé par la Commune. De cette façon, une part significative des élèves utilise les bus tl pour ses déplacements. Cela permet de soulager le dispositif mis en place avec les bus dédiés au transport scolaire. Pour l'année scolaire 2023-2024, plus de 300 enfants (299 en 2022) ont bénéficié de cette prestation.

Une rencontre a été organisée le 17 août avec les futurs 1P et leurs parents pour leur présenter le transport scolaire. C'est l'occasion pour les parents et les enfants de découvrir un bus scolaire, de tester les ceintures de sécurité et de poser toutes les questions en lien avec cette prestation avant le début de l'année scolaire.

## SERVICE DENTAIRE SCOLAIRE

En application de la loi sur la santé publique du 25 mars 1960 et du règlement d'application du 11 avril 1961, les communes ont l'obligation de faire contrôler annuellement la dentition des enfants. Jusqu'à l'été 2021, le dépistage scolaire était réalisé par le Service dentaire intercommunal du Gros-de-Vaud. En 2020, le SEJL a réorganisé ce fonctionnement pour un service dentaire scolaire autonome déployé avec les dentistes installés sur le territoire communal. Cette nouvelle organisation a démarré à l'automne 2021 pour l'année scolaire 2021-2022. En 2023-2024, les 1'258 élèves des écoles du

Mont-sur-Lausanne ont été convoqués pour un dépistage dentaire qui s'est déroulé au collège du Rionzi.

Les dentistes ont constaté un état général acceptable des dents des enfants. Parallèlement, le SEJL organise depuis 2022 la visite d'un professionnel en prophylaxie dentaire dans les classes 1-6P du Mont-sur-Lausanne dans le but de sensibiliser les enfants à l'hygiène dentaire et aux problèmes pouvant survenir lorsqu'un soin approprié n'est pas apporté aux dents. Ces visites ont été organisées sur la période février-mars 2023. Trente-six classes de 1P à 6P ont bénéficié de cette prestation. Ce sont donc 686 enfants qui ont participé et reçu une brosse à dents adaptée à leur âge ainsi qu'une fiche explicative pour les parents. Ces interventions ont suscité une excellente participation de la part des élèves. Ces derniers ont fait preuve d'un grand intérêt. Les retours des enseignants ont également été positifs.

En 2024, les classes de 7-8P seront incluses dans ces tournées de prophylaxie dentaire.

## PARASCOLAIRE

La notion de parascolaire recouvre l'ensemble de l'offre qui n'est pas directement organisée par l'école, mais qui s'adresse aux enfants scolarisés de la 1<sup>ère</sup> à la 11<sup>e</sup> année HARMOS.

L'accueil parascolaire a pour mission d'accueillir les élèves durant les moments entourant le temps scolaire. Il s'inscrit dans une double volonté. D'une part, offrir aux enfants des prestations diversifiées qui répondent à leurs attentes et qui leur permettront de développer leurs talents dans des domaines variés et adaptés aux besoins spécifiques de chacune et chacun : sport, culture, loisirs, socialisation, démarches participatives, accompagnement aux devoirs, etc. D'autre part, il s'agit de proposer aux familles une prise en charge continue de qualité et respectueuse de leurs enfants, de leur arrivée à l'école jusqu'au moment où ils rentrent à la maison, afin que les parents puissent organiser plus facilement leur vie familiale et professionnelle.

Dans le domaine du parascolaire, il existe au Mont-sur-Lausanne une offre d'accueil publique gérée par l'EFAJE (240 places d'accueil en UAPE ; 216 en 2021), une offre privée (54 places d'accueil pour les 4 à 12 ans) et une offre diversifiée d'activités proposée directement par la Commune (catalogue d'activités sportives, culturelles et de loisirs, réfectoire scolaire, centre de loisirs Yolo, centres aérés, etc.).

### PARASCOLAIRE – EFAJE

Dans le cadre de la prise en charge des enfants par les Unités d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE), pour les parents qui en font la demande, l'EFAJE dispose sur le territoire montain de 240 places dans les structures suivantes :

• UAPE	Rionzi	96 places
• UAPE	Grand-Mont	48 places
• UAPE	Clochatte	48 places
• UAPE	Crétalaison	48 places

### Le rôle des UAPE est de :

- Permettre aux parents de concilier au mieux vie professionnelle et vie familiale ;
- Assurer l'accompagnement de chaque enfant avec une attention particulière à son développement physique et affectif ;
- Aider l'enfant à découvrir une socialisation différente et complémentaire de celle qu'il connaît dans son milieu familial ;
- Assurer la sécurité et l'intégrité de chacun ;
- Développer l'autonomie chez l'enfant ;
- Offrir un lieu dans lequel il pourra vivre des moments de détente, de jeux en groupe ou individuel, des activités variées et adaptées à son âge et à son développement ;
- Respecter les particularités et les besoins de chaque enfant ;
- Intégrer progressivement l'enfant à la vie d'un groupe en créant des liens avec ses pairs ;
- Poser un cadre adapté à l'âge de l'enfant, afin de lui offrir un espace de liberté sécurisant.

Les enfants sont encadrés par des professionnels de l'enfance, selon les normes d'encadrement édictées par l'Office de l'Accueil de Jour des Enfants (OAJE).

En 2023, les UAPE du Mont-sur-Lausanne ont dû mettre des familles sur liste d'attente. En effet, le nombre de places proposées actuellement dans la commune ne permet plus de répondre aux besoins des familles qui se trouvent confrontées à des problèmes d'organisation vie professionnelle/vie familiale. Aujourd'hui, la demande est plus forte que l'offre et le SEJL s'engage à atténuer ces tensions. Les UAPE du Grand-Mont et de La Clochette, actuellement provisoirement installées dans des structures en éléments modulaires, compteront davantage de places dans leur version définitive (Grand-Mont : 60 places contre 48 actuellement ; Clochette : 72 places contre 48 actuellement). Dans le cadre du projet de construction d'un nouveau collège à Champ d'Aullie, l'ouverture d'une nouvelle UAPE doit être prévue (horizon 2027). Dans l'intervalle, le nombre d'enfants scolarisés entre la 1-6P sur le site du Mottier va croître significativement jusqu'à l'ouverture d'un nouveau collège à Champ d'Aullie. C'est pourquoi, à la rentrée scolaire 2022-2023, la Commune a ouvert une nouvelle UAPE 48 places sur le site de Crétalaison et étudie la possibilité d'agrandir un peu cette structure en 2024.

### UAPE Rionzi

Madame Marlène Maraviglia a repris la direction de cette structure au mois de mai 2023, Madame Robyr-Diallo ayant

profité de la mobilité interne que propose l'EFAJE pour reprendre la direction d'une autre UAPE faisant partie de notre réseau.

#### **UAPE Grand-Mont**

Prévue initialement pour une utilisation limitée à 4 ans, cette structure temporaire est aujourd'hui en activité depuis 6 ans.

#### **UAPE Clochatte**

Le déménagement aura lieu l'été 2024. Cela nécessite d'ajuster, voire de revoir le projet pédagogique, et d'avoir également des réflexions sur la fonctionnalité et l'aménagement des nouveaux espaces. C'est ce à quoi s'est attelée toute l'équipe de cette structure durant ces derniers mois.

#### **UAPE Crétaison**

Madame Mélanie Scheerer a repris la direction de cette structure l'été 2023. Mme Céline Grognoz peut ainsi pleinement se consacrer au déménagement de l'UAPE Clochatte dans ses nouveaux locaux.

### **PARASCOLAIRE – PUBLIC (SEJL)**

Le SEJL organise et coordonne directement différentes activités parascolaires.

#### **Devoirs surveillés**

L'organisation, la communication et la gestion des devoirs surveillés sont assurées par le SEJL. Les surveillants font partie du personnel communal. Le recrutement du personnel et le suivi pédagogique des études surveillées sont réalisés en collaboration avec le directeur de l'établissement scolaire. À la fin 2023, 19 enfants étaient inscrits à cette prestation ; 6 élèves de 4P à 6P suivent les devoirs surveillés au collège du Rionzi et 13 élèves de 7P à 11S bénéficient de cette offre au collège du Mottier. Le règlement des devoirs surveillés donne le cadre dans lequel se déroule cette prestation communale. Il y est indiqué notamment que les devoirs surveillés ne doivent pas être confondus avec des cours privés ou un appui scolaire et que, pour les 4P à 6P, les parents doivent fournir une autorisation formelle s'ils souhaitent que leur enfant quitte la salle avant la fin de l'horaire prévu. Les élèves de 7P à 11S peuvent quitter la salle une fois leurs devoirs terminés. Le règlement stipule qu'ils sont alors sous la responsabilité de leurs parents.

#### **Catalogue d'activités parascolaires**

Depuis la rentrée scolaire 2018-2019, le SEJL diffuse un catalogue d'activités parascolaires pour les enfants de 1P à 11S.

Dans le but de soutenir les familles montaines et d'offrir aux enfants et aux jeunes des activités sportives, culturelles et de loisirs attrayantes, une offre riche d'activités gratuites ou à un tarif très attractif a été constituée. L'ensemble de ces propositions sont financées entièrement ou partiellement par la Commune et, pour les activités sportives, sont soutenues par

le Canton de Vaud. Ce catalogue d'activités s'adresse aux élèves des établissements du Mont-sur-Lausanne. Il se fixe pour objectifs :

- de faire découvrir des activités sportives, culturelles et de loisirs ;
- d'encourager la pratique physique, l'imaginaire et la créativité ;
- de développer des valeurs éducatives fondamentales.

Au total, ce sont plus de 430 inscriptions qui ont été enregistrées pour ces activités au premier semestre 2023-2024.

### **ACTIVITÉS CULTURELLES ET DE LOISIRS**

La plupart des activités sportives présentées dans le catalogue sont organisées dans le cadre du sport scolaire facultatif (voir ci-dessous). Les autres activités ont été organisées en partenariat avec des sociétés locales, des associations spécialisées dans leur domaine ou avec des enseignants du Mont-sur-Lausanne. Les enfants et les jeunes ont pu choisir entre les activités suivantes: la capoeira pour les 1-11S, le yoga pour les 3P-11S, un atelier de découverte de l'Égypte ancienne pour les 9-11S, un atelier d'illustration et d'écriture pour les 7P-11S, un atelier pâtisserie pour les 7P-11S, un atelier couture pour les 9-11S, un atelier connaissance des champignons pour les 6-8P, un cours de dessin manga pour les 6P-11S, un atelier théâtre pour les 6P-11S, la mise en place d'un marché de Noël solidaire pour les 7P-11S, la préparation de la fête de fin d'année scolaire pour les 11S, et une initiation aux premiers secours pour les 5P-11S. Certaines activités ont lieu pendant la pause de midi, d'autres après les cours l'après-midi. Les enfants et les jeunes inscrits ont ainsi pu bénéficier d'une offre culturelle et de loisirs attrayante à un prix réduit.

### **SPORT SCOLAIRE FACULTATIF**

Le sport scolaire facultatif (SSF), organisé dans les écoles primaires et secondaires, ne revêt pas de caractère obligatoire pour les élèves. Ceux-ci s'inscrivent et suivent le cours régulièrement, généralement une fois par semaine. Les cours de SSF sont donnés en dehors des heures scolaires, soit entre 12h et 14h ou dès 15h40. Un cours dure 60 minutes et il est dispensé par des moniteurs qualifiés. La durée du cours peut être parfois plus courte ou plus longue, mais ne dépassera pas 90 minutes selon le sport enseigné. L'objectif du SSF est de faire découvrir à l'élève un sport qu'il ne connaît pas encore ou peu. L'élève a aussi la possibilité de progresser dans un sport qu'il affectionne plus particulièrement sans avoir l'obligation d'appartenir à un club. Cependant, la durée des entraînements se limite en principe à six mois.

À la rentrée scolaire 2023-2024, le SEJL a proposé, à travers son catalogue d'activités parascolaires (voir ci-dessus), une offre diversifiée de SSF. Les sports suivants sont orga-

nisés dans le cadre du SSF: judo pour les classes 3-6P, le basketball pour les 4P-11S, le volleyball pour les 9-11S, le karaté pour les 1P à 11S, le mur de grimpe pour les 6P-11S, le ju-jitsu pour les 1P-6P et le tennis pour les 6P-11S. Certains cours ont lieu pendant la pause de midi, d'autres après les cours l'après-midi. Au total, 156 inscriptions ont été enregistrées pour le sport facultatif du premier semestre 2023-2024. Les enfants et les jeunes inscrits ont ainsi pu bénéficier d'une offre sportive gratuite pour les familles.

## RÉFECTOIRE ET PAUSE DE MIDI

Le SEJL organise et coordonne la pause de midi pour les jeunes de 7P à 11S, tous scolarisés au Collège du Mottier. La brigade de cuisine de la société Novae prépare les repas sur place. Un menu est proposé avec entrée/plat/dessert au prix de CHF 9.-. Novae travaille avec deux responsables nutrition (une diététicienne diplômée HES et un ingénieur agroalimentaire), pour la conception des menus, l'application des normes d'hygiène et de sécurité pour les enfants. La qualité et l'équilibre des repas sont ainsi garantis. Par ailleurs, en 2018, la Commune a exigé que Novae se soumette à l'éco-rating Beelong, indicateur de référence en termes d'alimentation durable pour la restauration et l'industrie alimentaire ([www.beelong.ch](http://www.beelong.ch)). Né sur le campus de l'École hôtelière de Lausanne, il a été intégré comme standard qualité dans la stratégie pour une alimentation durable du Canton de Vaud. Cette exigence communale auprès du prestataire Novae a porté ses fruits puisque en 2021, il a obtenu la médaille d'or Ecovalid (plateforme d'évaluation des performances de la responsabilité sociétale des entreprises et achats responsables). Par ailleurs, Novae a présenté à la Commune ses objectifs pour 2025 :

- Augmentation de 50% (par rapport à 2020) des partenaires agricoles locaux directs sans intermédiaires;
- Réduction de 15% des émissions de gaz à effet de serre par couvert servi;
- 40% de menus végétariens (actuellement 25% au réfectoire du Mottier, à quoi s'ajoute une offre végétarienne tous les jours pour les végétariens);
- 50% des employés participent à une journée de travail par an dédiée à des actions de bénévolat pour une cause
- 100% des employés auront suivi au moins une demi-journée de formation aux bonnes pratiques environnementales;
- 100% des gérants auront participé à une visite d'un artisan ou producteur.

L'inscription au réfectoire, obligatoire, se fait sur le site internet de la Commune. Les enfants reçoivent une carte avec un code-barres, scanné au réfectoire. Les parents payent les repas sur un compte bancaire pour charger la carte. Quatre micro-ondes sont à disposition des élèves prenant leur pique-nique et permettent de répondre aux besoins.

L'article 24 du règlement d'application de la loi sur l'enseignement obligatoire stipule que « Lorsque les repas de midi sont organisés dans un restaurant scolaire, l'autorité communale est responsable de la surveillance des enfants entre la fin des cours de la matinée et le début des cours de l'après-midi ». L'organisation de la pause de midi pour les enfants inscrits au réfectoire mise en œuvre par le SEJL permet de répondre à cette directive et assure aux familles une prestation de qualité.

Pour les enfants de 7-8P et de 9-11S inscrits au repas de midi auprès de la Commune, la pause de midi est organisée de la façon suivante :

- De 11h55 à 12h30, les responsables de l'accueil comparent la liste des présences et celle des inscrits. Les absences non-excuses sont relevées, puis les parents concernés sont contactés par téléphone. À 12h45, si des enfants sont toujours signalés absents sans justification de la part des parents, la police administrative prend le relais pour les retrouver, en collaboration avec les parents;
- De 11h55 à 12h45, les enfants inscrits et présents mangent au réfectoire puis discutent avec leurs camarades en respectant les règles du lieu;
- De 12h45 jusqu'à la reprise des cours (13h10 ou 14h selon les classes), les enfants sont répartis en quatre groupes supervisés par un adulte. Les enfants sont tenus de rester dans le groupe qui leur est attribué et ne peuvent pas quitter le réfectoire sans être accompagnés. Les responsables du réfectoire sont chargés d'organiser les groupes.

Les quatre groupes possibles sont les suivants :

1. Jeux libres et activités : ce groupe reste au réfectoire, aménagé de façon à pouvoir accueillir des jeux libres, faire des dessins ou faire des devoirs;
2. Médiathèque : un groupe d'enfants est accompagné à la médiathèque, où il profite d'un moment de lecture en respectant les règles du lieu;
3. Jeux à l'extérieur ou salle de sport : si la météo le permet, un groupe d'enfants est accompagné à l'extérieur par un adulte pour une activité sportive (par exemple tennis de table, jeux de ballon, etc.) ; sinon, dans la salle de gymnastique du Mottier pour pratiquer des activités sportives en intérieur;
4. Centre de loisirs Yolo : un groupe d'enfants accompagné par un adulte passe sa pause de midi au centre de loisirs ; un canapé, un babyfoot, des jeux, du papier et des crayons sont à disposition.

En 2023, tous les enfants inscrits ont été surveillés. Seuls les jeunes scolarisés de la 9 à la 11S inscrits au réfectoire peuvent bénéficier d'une autorisation formelle de leurs parents pour quitter le réfectoire après le repas. Ils sont alors placés sous la responsabilité de leurs parents. Tous les inscrits de 7 à 8P



ainsi que les 9 à 11 S sans cette autorisation formelle de leurs parents restent sous la supervision de l'équipe du réfectoire jusqu'à la reprise des cours. Durant toute l'année 2023, la Commune a ouvert l'espace Yolo aux pique-niqueurs, ainsi que quelques places pique-nique au réfectoire, mais n'est pas responsable de la surveillance de ceux-ci.

En 2023, l'équipe du réfectoire était composée de : Anna Oliveira Da Silva Ferreira (responsable), Catarina Antunes, Catherine Heutschi, Steve Cassaz, Kelly Esteves Lopes et Mehdi Sham Roshan. Ces six collaborateurs ont assuré l'accueil des enfants pendant la pause de midi. Elles ont bénéficié de l'ouverture de l'Espace Yolo du Mottier (voir ci-dessous) et des compétences, en alternance, de Nadia Schneider et Déborah Pagano, les animatrices socioculturelles de l'Espace Yolo, ainsi que de Malik Henchoz, l'animateur de l'Espace Yolo, dont l'un est également présent à midi.

En 2023, la moyenne de fréquentation mensuelle, y compris les pique-niqueurs, est de 107 enfants (118 enfants en 2022 ; 90 enfants en 2019). La pression sur le réfectoire a pu être soulagée en 2023, la plupart des pique-niqueurs ayant été accueillis à l'Espace Yolo au rez-inférieur de la salle de paroisse alors qu'en 2022, tout le monde était accueilli au réfectoire. Certaines journées enregistrent toutefois une fréquentation de plus de 150 enfants (200 en 2022 ; 120 en 2019), au-delà de la capacité totale de la salle. L'attractivité du réfectoire scolaire (qualité des repas et du personnel d'accueil, activités organisées pour les jeunes) et l'augmentation des effectifs devront conduire à ouvrir le local attenant pour agrandir le réfectoire et répondre à l'ensemble des demandes (repas et pique-niqueurs). Cette extension offrira une capacité d'accueil supplémentaire de 76 places.

## CENTRE DE LOISIRS ESPACE YOLO

L'année passée, l'équipe d'animation de l'Espace Yolo rêvait de voir plus grand. Ce vœu s'est réalisé, notamment grâce à une augmentation du taux d'activité de 40% réparti au sein de l'équipe. Ainsi, l'équipe de l'Espace Yolo est devenue un véritable pôle d'animation avec de nouvelles missions : 10% du temps de travail dédié aux aînés, 10% pour contribuer aux projets d'urbanisme éphémère en complément des 20% déjà dédiés à la programmation culturelle de la médiathèque, tout en maintenant sa mission première d'activités pour les jeunes d'âge scolaire. De plus, sur demande du SEJL, une réflexion a été menée pour les jeunes entre 16 et 25 ans, après la scolarité obligatoire.

Un travail de fond a aussi été réalisé pour définir des valeurs communes en lien avec ce que le pôle d'animation attend de l'Espace Yolo. Une charte a été créée, précisant les règles et les valeurs à respecter, les engagements pris envers les jeunes et inversement, ce pour quoi les jeunes s'engagent en venant à Yolo. Par exemple, l'équipe d'animation de l'Espace Yolo

s'engage à être disponible, à l'écoute et à intervenir en cas de débordement ; les jeunes, eux, s'engagent à partager leurs connaissances et centres d'intérêt et à avoir un comportement respectueux.

## ASPECTS PRATIQUES

L'Espace Yolo est géré par un animateur socioculturel et deux animatrices socioculturelles, tous trois coresponsables. Ceux-ci se relaient pour assurer une présence à chaque accueil et se répartissent les tâches liées aux diverses activités de l'accueil parascolaire et au fonctionnement du centre (ateliers, événements, communication, gestion de projets, gestion administrative, etc.).

### Effectifs

Animatrice socioculturelle	Mme Déborah Pagano	65%
Animateur socioculturel	M. Malik Henchoz	70%
Animatrice socioculturelle	Mme Nadia Schneider	85%

### Horaire des accueil

<b>Accueil de midi</b>	Lundi, mardi, jeudi et vendredi	12h00 à 13h45
<b>Accueil de l'après-midi</b>	Lundi, mardi, jeudi et vendredi	15h30 à 18h00
<b>Mercredi après-midi</b>	Mercredi	Programme d'activités
<b>Club des Ados</b>	Un vendredi sur deux	18h30 à 22h00

### Tarifs

Tous les accueils sont gratuits et encadrés par l'équipe d'animation. Les seules exceptions sont l'accueil du vendredi, « Le Club des Ados » (5.-) et les sorties du mercredi après-midi (10.-), comme participation aux frais de repas et/ou aux activités.

## ACCUEIL LIBRE

L'accueil libre offre un cadre sécurisé et stimulant qui ouvre un espace de socialisation et de créativité, d'apprentissages et de vie collective, dans un environnement bienveillant. Sur la base de la libre adhésion, les jeunes sont libres d'aller et venir à leur guise, de s'investir dans des projets ou de créer leurs propres projets, de se retrouver simplement entre amis et/ou de jouer. C'est un espace pour se rencontrer, partager, et créer ou renforcer des liens sociaux, qui vise à favoriser l'autonomie et soutenir la construction de leur identité.

### L'accueil libre comme outil de prévention

Le jeu et l'écoute permettent à l'équipe Yolo de créer un lien de confiance. Grâce à cette relation privilégiée, elle peut détecter des signaux d'alerte tels que des problèmes familiaux, situations de mal-être, comportements à risque, etc.

Les animateurs deviennent des adultes de référence qui ne représentent pas l'autorité, ce qui permet d'avoir un rôle de soutien dans leur développement et « d'accompagnement », sans juger ni faire la morale, et de sensibiliser les jeunes à diverses problématiques par le dialogue et la réflexion collective. Certains sujets comme la sexualité ou la consommation de tabac (ou de e-cigarettes) sont récurrents.

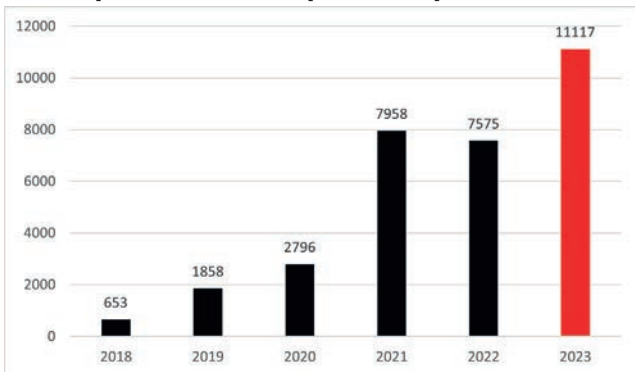
**Instagram**

Le compte Instagram @espaceyolo continue de grandir, signe de l'intérêt évident des jeunes pour ce média social. Il compte au moment de la rédaction 293 abonnés et permet de communiquer sur les différentes activités ou sur le programme du Club des Ados et des mercredis Yolo, et pour les jeunes de dialoguer par message avec l'équipe ou de s'inscrire aux activités Yolo.

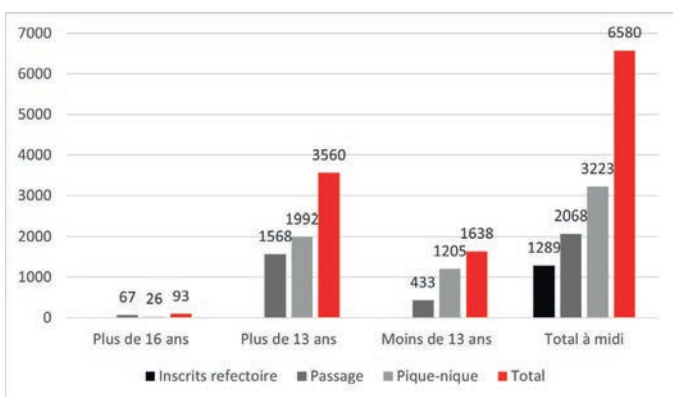
**Chiffres 2023**

Durant l'année 2023, on a observé une hausse de fréquentation de l'Espace Yolo. Celle-ci s'explique notamment par une très nette augmentation de pique-niqueurs à midi. En 2022, ceux-ci étaient encore accueillis au réfectoire scolaire.

**Fréquentation de l'Espace Yolo par année**



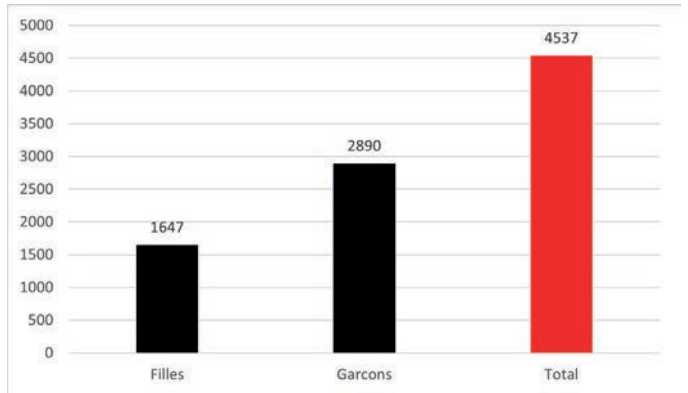
**Fréquentation à midi**



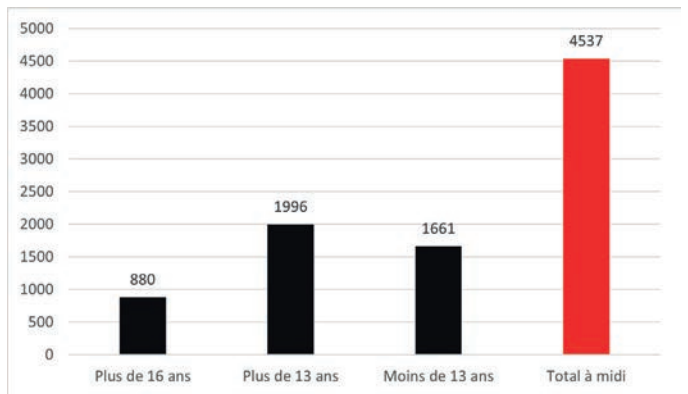
Les jeunes qui pique-niquent lors de la pause de midi comme ceux inscrits au réfectoire et qui viennent profiter des activités de l'Espace Yolo après le repas ont en majorité plus de 13

ans. Un certain nombre de jeunes ne font que passer, soit après leur repas, soit en attendant le bus.

**Fréquentation filles et garçons l'après-midi**



**Fréquentation l'après-midi par tranche d'âge**



L'Espace Yolo est fréquenté à 65% par des garçons et 35% par des filles. Ce taux de fréquentation des filles, même si à la baisse (2022 : 44%), est satisfaisant : il prouve qu'elles s'y sentent dans un cadre sécurisé et agréable.

**ACTIVITÉS, PROJETS ET ÉVÉNEMENTS**

**Stage et apprentissage**

Comme chaque année, l'équipe d'animation a accompagné et guidé plusieurs jeunes pour des recherches de stage ou d'apprentissage et pour la réalisation d'un dossier de postulation (lettre de motivation, curriculum vitae, conseils pour un entretien, etc.). Cette activité a lieu à la demande des jeunes.

**Mercredis Yolo**

Les accueils libres des mercredis après-midi étant peu fréquentés par les jeunes, l'équipe d'animation de l'Espace Yolo a donc réfléchi à une nouvelle formule. Actuellement, trois sorties par semestre sont proposées, sur inscription. L'équipe d'animation travaille à une formule qui puisse se montrer encore plus attractive pour les jeunes Montaines et Montains, dont l'emploi du temps est souvent bien rempli les mercredis après-midi.

### Club des Ados

Initié à la rentrée 2019, le Club des Ados permet aux jeunes dès 13 ans de passer, sur inscription, un vendredi soir entre pairs à l'Espace Yolo, encadrés par deux animateurs. Le groupe prépare le menu et choisit l'activité qui suivra, les différentes tâches sont réparties entre les jeunes : faire les courses nécessaires tout en tenant compte du budget, préparer le repas, et organiser l'activité. Celle-ci prend fin à 22h. L'équipe d'animation a remarqué que de plus en plus les jeunes souhaitent avant tout « chiller » et discuter entre eux. De ce fait, aucune activité n'a été prévue après le repas durant les 3 derniers Club.

### Centres aérés

Chaque année l'équipe d'animation de l'Espace Yolo organise deux centres aérés pour les jeunes de 10 à 15 ans, le premier durant les vacances de Pâques et le deuxième lors des vacances d'automne. Le but est de leur proposer un programme culturel, sportif et créatif, de 8h à 18h. Une participation de 20 CHF pour une semaine est demandée aux parents.

Cette année, du 17 au 21 avril 2023, la vingtaine d'inscrits ont pu visiter le tout nouveau site de l'ECA (Établissement Cantonale d'Assurances), faire la visite d'une ferme à Ropraz ou encore participer à un atelier de fabrication de figurine en sucre. Enfin, les enfants ont concocté un menu façon Top Chef pour époustoufler un grand jury, composé de Yvan von Arx (chef du service), de sa fille et de Kelly Deriaz (collaboratrice).

La 2<sup>e</sup> semaine, du 16 au 20 octobre 2023, leur a permis de pouvoir relâcher des oiseaux, après qu'ils aient été bagués par des bénévoles de la station ornithologique du Lac de Bret, de participer à un atelier de poterie, et de se perdre (ou pas !) dans le Labyrinthe Aventure (en Valais). Malheureusement, la cueillette de champignons a dû être annulée en raison de la météo et du manque d'inscriptions pour cette édition.

Ces deux centres aérés seront reconduits en 2024.

### Vernissage

Cette année encore, lors du vernissage des activités parascolaires le 7 mars, le public a répondu présent. Les jeunes participants aux activités parascolaires du type « ateliers mangas », « écriture et illustration » « couture », ont exposé leurs œuvres dans le réfectoire du collège du Mottier. L'atelier « Yoga » s'est également présenté au travers d'une expo photo.

### Nuit en salle de gym

L'initiative de dormir en salle de gym est venue des jeunes qui participaient au Club des Ados en 2022. Les retours positifs et les demandes des jeunes ont permis de reconduire ce projet cette année.

La nuit en salle de gym a eu lieu le premier vendredi de mars dans la salle de gym du Mottier D, pour les jeunes de 13 ans révolus, sur inscription (prix à 10.-) et avec accord parental. La soirée a débuté autour d'un repas concocté par les jeunes à l'Espace Yolo, suivie par divers jeux en salle de gym. Plus tard dans la soirée, les jeunes ont sorti matelas et sacs de couchage pour dormir. Au réveil, l'équipe d'animation a préparé un petit-déjeuner à l'Espace Yolo.

### Fête de mai

Yolo a participé pour la deuxième fois à la traditionnelle fête de mai, organisée par la Société de Développement. Une table de ping-pong a permis aux petits et grands de s'affronter ou de jouer ensemble, et un atelier bricolage de fleurs en PET a donné aux enfants la possibilité d'exprimer leur créativité. Enfin, certains enfants ont pu découvrir de nouveaux jeux alors que d'autres ont eu plaisir à rejouer à des jeux connus.

### Fête des 11<sup>e</sup>

Le projet initial avait pour but que les jeunes de 11<sup>e</sup> organisent l'ensemble de leur soirée de fin de scolarité. Ils et elles ont majoritairement voté pour le thème « black & white chic ». Par manque de temps, notamment dû à la préparation des examens, les jeunes impliqués dans l'organisation se sont retirés de la préparation de l'événement. L'équipe Yolo a alors pris le relais afin que la fête soit maintenue : avec l'engagement d'un DJ professionnel, l'ambiance festive a été garantie.

### Fête de l'été

Depuis sa création, cette fête est destinée à tous les écoliers de la Commune du Mont-sur-Lausanne pour fêter la fin de l'année scolaire. Le programme en a été adapté pour correspondre aux enfants de toutes les tranches d'âge. Malgré la météo capricieuse, elle s'est déroulée le 21 juin à la Route des Coppoz.

Un vaste choix d'activités gratuites et sans inscriptions a été proposé : châteaux gonflables, trampoline géant, mur de grimpe ainsi qu'une « faucheuse » ont été installés. Un stand a été dédié à la vente de bombes à graines et de pâtisseries pour soutenir l'association « Printemps Abeilles », sur la base d'un choix des enfants. Un stand de crêpes a été tenu par des jeunes de Yolo, anciens et actuels, pour récolter des fonds et organiser une sortie Aquaparc en septembre. La société locale Le Mont Art&Culture (MAC) a tenu un stand de jeux à bas prix, et des boissons ont été vendues par un regroupement de Clubs sportifs, notamment le club de Volleyball. Le groupe théâtre des activités parascolaires a proposé une représentation à la grande salle, et une exposition de l'atelier manga et illustration des activités parascolaires était présentée en extérieur. Tous les partenaires, sans qui cette fête n'aurait pas pu avoir lieu, sont ici remerciés.

### **Marché solidaire lors de la fête de l'été**

Dans le cadre des activités parascolaires, plusieurs jeunes de l'Espace Yolo ont organisé une vente de pâtisseries, pop-corn, de bombes à graines et d'hôtels à insectes confectionnés par leurs soins, afin de récolter des fonds pour soutenir l'association Printemps d'abeilles.

Quatre jeunes âgés de dix à treize ans se sont réunis tous les lundis après-midi durant le deuxième semestre scolaire. L'équipe d'animation de Yolo les a accompagnés tout au long du processus, qui leur a permis de rencontrer un apiculteur venu faire une présentation didactique. Les participants à ce projet se sont pleinement investis et ont persévéré malgré les difficultés à trouver une association correspondant à leurs attentes. Sa réalisation a notamment permis aux jeunes de débattre, de développer des compétences organisationnelles et de s'impliquer du début à la fin d'une activité. Finalement ce sont plus de CHF 320.- qui ont été récoltés pour Printemps d'abeilles et plusieurs bombes à graines qui ont été semées afin d'aider les pollinisateurs dans leur quête de nourriture.

### **Mont'ain openair**

L'Espace Yolo a à nouveau participé au Mont'ain festival organisé par le Collectif 52 les 23 et 24 juin. Cette année, le stand était dédié à un espace ludique et de discussions, un point de rencontres et de détente pour les visiteurs du festival. Un jeu Dobble géant a notamment été mis à disposition et a permis aux adultes de retomber en enfance et aux enfants de découvrir une autre version de ce jeu où il faut mélanger observation et course. Le stand Yolo a aussi permis de faire de la prévention quant à la consommation d'alcool, de puffs, de tabac et autres stupéfiants.

### **Marché de Noël solidaire**

Le marché de Noël solidaire est une activité parascolaire gérée par les animateurs de l'Espace Yolo. Tous les lundis après-midi de septembre à fin décembre les participants se retrouvent afin de choisir une association qu'ils souhaitent soutenir. En 2023, ils ont choisi l'association Erminea, un centre de soins basé à Chavornay qui accueille les animaux blessés de la faune sauvage locale pour les soigner et les remettre en liberté. La fête de Noël s'est déroulée le jeudi 21 décembre (voir rubrique Culture, loisirs - Fête de Noël solidaire).

## **NOUVEAUTÉS**

### **Journée de la durabilité**

Pour la première fois, l'équipe Yolo a participé à la journée de la durabilité le 7 mai devant le temple. Le pôle animation a organisé un vide dressing. Cependant, seuls 3 stands d'habits étaient présents : la météo défavorable a eu raison des exposants. Un coin bibliothèque était aussi proposé avec plusieurs ouvrages sélectionnés par la Médiathèque. L'Espace Yolo a aussi animé un atelier bricolage « Ramène ton PET et fais ta pâquerette ».

Une collaboration avec Antoinette Emery a permis à l'équipe Yolo d'animer des ateliers de lacto-fermentation (technique de conservation des aliments) qui ont rencontré un vif succès.

### **Repas des seniors**

Le pôle d'animation a participé pour la première fois à l'élaboration du programme du repas annuel des seniors, qui a eu lieu début septembre à la nouvelle Cantine du Châtaignier. L'invitation a été distribuée à tous les seniors de la Commune du Mont-sur-Lausanne (voir rubrique Cohésion du présent rapport).

### **Week-End Yolo**

Suite à l'expérience en salle de gym de 2022, un groupe de cinq jeunes filles ont voulu voir plus grand. C'est ainsi qu'est né le premier week-end Yolo, début juin dans le Val d'Anniviers (Valais). Ce groupe s'est beaucoup mobilisé pour l'organisation de ce week-end, du programme à la recherche de fonds. Malheureusement, seules trois d'entre elles ont pu y participer. Le week-end a été financé en grande partie grâce au Fonds Livio qui soutient la réalisation annuelle d'un projet de ce type au Mont-sur-Lausanne. Afin de compléter ce don, les jeunes ont réalisé une vente de pâtisseries. Enfin, une contribution de 40.- par jeune inscrit au week-end a également été demandée. Ces divers fonds ont permis de réaliser un magnifique week-end pour 18 jeunes entre 11 et 13 ans : hébergement à St-Luc (La Tignousa) ; tyrolienne sur le pont de Niouc ; trotin'herbe ; jeu en plein air ou recherche de marmottes ; et escape game.

### **Sortie Aquaparc**

Lors du week-end Yolo, une nouvelle idée a germé : une sortie à Aquaparc. Le fait de la concrétiser donne aux jeunes la motivation et l'envie d'aller au bout de leurs idées. Ainsi, lors de la fête de l'été, un groupe de jeunes a participé à l'organisation de la vente du stand de crêpes. Afin de compléter les finances de la sortie, l'équipe d'animation a fait une demande de fonds à Kebab+.

La sortie a eu lieu début septembre et a réuni 17 jeunes. Le groupe est parti de Lausanne en train à 9h00 en direction de Villeneuve, où des vélos ont été loués pour traverser la réserve naturelle des Grangettes puis rejoindre le Bouveret. Après avoir pique-niqué, le groupe a rejoint Aquaparc pour 4 heures de toboggans, de jeux et de détente, puis un retour en bateau de la CGN

### **Yolo bouge dans ton quartier**

Le but de ce nouveau projet en phase test est de proposer une ouverture de l'Espace Yolo vers l'extérieur, notamment dans plusieurs quartiers du Mont-sur-Lausanne pendant deux semaines, durant les vacances d'été. L'équipe d'animation de Yolo s'est déplacée entre les cours d'écoles des quartiers du Rionzi, du Grand-Mont et des Martines durant la première

et dernière semaine des vacances d'été (en juillet et en août). Des jeux ont été mis à disposition et des animations proposées. Pour le repas de midi une plancha était prête à accueillir les grillades en tous genres, et tous les jours un goûter était servi vers 16h00 et un mini bar à cocktail (sans alcool) a permis aux jeunes de réaliser leurs propres cocktails.

Ces activités étaient gratuites, sans inscriptions et ouvertes à tout public. Des résidents de l'établissement socio-éducatif de la Paix du Soir sont venus y jouer aux cartes et prendre le goûter à l'ombre de la petite forêt du Grand-Mont.

Malheureusement, ce projet itinérant n'a pas rencontré la fréquentation escomptée. Ce projet ne sera pas reconduit sous cette forme.

### **Let's Help together (Croix Rouge)**

Ce jeu vidéo coopératif créé par la Croix Rouge a été prêté à l'équipe d'animation Yolo afin que les jeunes puissent y jouer durant les accueils libres. Ce divertissement sur console se joue à minimum trois personnes et maximum quatre. Les jeunes ont pu tester la coopération plutôt que d'être en compétition. Après un mois de prêt, un représentant de la Croix Rouge est venu reprendre le jeu et parler de cette institution autant d'un point de vue informatif que comme ressource. En effet, plusieurs programmes de la Croix Rouge permettent aux jeunes de se former dès 13 ans (comme par exemple au baby-sitting).

### **Festival Mont n'oeil**

Pour la première fois, Le Mont-sur-Lausanne a accueilli la remise du Prix Champignac. Le pôle d'animation ainsi que le SEJL tout entier ont vu les choses en grand : quatre jours d'animations sur le thème « voyage en absurdie » ont eu lieu. Pour coller à la thématique, l'équipe du pôle d'animation a organisé une bataille de frites en mousse. Deux adversaires, munis d'une frite de piscine trempée dans de la peinture, devaient se toucher au moins à trois reprises pendant que deux autres adversaires s'affrontaient avec des balles scratches à lancer sur ces cibles mouvantes, accrochées dans le dos des participants de la bataille de frites. Une tombola a eu lieu après chaque représentation, avec des lots saugrenus.

### **Deux soirées 16-25 ans**

Pour proposer des activités adéquates pour toutes les tranches d'âge des Montaines et des Montains, l'équipe d'animation a organisé deux soirées destinées à sonder les envies des jeunes ayant fini leur scolarité et des jeunes adultes. Une vingtaine de jeunes a répondu présente à ces dates. Leurs demandes sont de pouvoir organiser un repas toutes et tous ensemble et de faire une activité qui sort du commun, de type Europa-Park.

### **Tournoi de basket**

Un jeune fréquentant Yolo a demandé s'il était possible d'or-

ganiser un tournoi de basket. L'équipe de Yolo a accompagné le jeune jusqu'à l'aboutissement de son projet. Les participants se sont inscrits individuellement ou en équipe. Le 7 juin, les joueurs se sont affrontés dans la salle de gym du collège du Mottier. Un goûter a suivi ce moment sportif qui s'est déroulé dans une ambiance fairplay et conviviale.

### **CONCLUSION**

Grâce à cette dotation supplémentaire, le pôle d'animation Yolo a pu étendre ses missions. En effet, la création de l'Espace Yolo date de 2018. Il était essentiellement destiné à encadrer et organiser les activités extrascolaires ainsi que soutenir les collègues du réfectoire lors des pauses de midi. À cela s'est ajoutée la programmation culturelle ainsi que les animations de la Médiathèque. À l'heure actuelle, le pôle d'animation met sur pied ou participe à des événements, manifestations et activités ouvertes à tous les publics, dans le but de renforcer le tissu social.

Enfin, à terme et d'après le programme de législature, une maison des associations devrait voir le jour. Donc le pôle d'animation Yolo peut continuer à rêver en grand et ouvrir de nouvelles perspectives pour la population du Mont-sur-Lausanne dans sa globalité.

L'équipe d'animation profite de ces quelques lignes pour remercier toutes les personnes qui les aident dans ses multiples partenariats et collaborations. Sans ces aides précieuses, le travail d'animation perdrait un peu de son sens et de sa richesse.

## RELATION AVEC L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

### CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

En 2023, le Conseil d'établissement s'est réuni à trois reprises. La thématique du changement des horaires continue à préoccuper cet organe. La ligne de travail poursuivie consiste à retarder d'environ une demi-heure le début des cours du matin pour les plus grands et réduire leur pause de midi d'autant. En effet, dans le cadre de l'école à journée continue, la pause de midi est jugée trop longue. La Direction des écoles s'est engagée à poursuivre le travail afin de préparer un changement d'horaire, en principe pour la rentrée 2027, lorsque le nouveau collège de Champ d'Aullie sera en fonction. Le SEJL a également soutenu l'organisation par le quart parents d'une assemblée des parents. Celle-ci a permis de faire remonter de nombreux constats qui ont pu être discutés dans le cadre de ce Conseil et pris en compte par les services concernés. Enfin, nous avons phosphoré sur les possibilités qu'offre l'école hors les murs, notamment avec différents invités externes. Le développement de l'école hors les murs est un axe de travail important pour la Municipalité et obtient le soutien enthousiaste du Conseil d'établissement. De nombreux projets se dessinent de ce côté-là comme un projet d'école à vélo.

### PLANIFICATION SCOLAIRE

Face à l'augmentation de la population, la Commune se trouve confrontée à un manque de classes dans les collèges existants. Un groupe de planification scolaire a été mis sur pied réunissant le SURB, le SEBA, le SEJL et la direction des écoles. L'objectif est d'accompagner ce développement démographique en prévoyant les besoins scolaires. Cela a permis d'avancer sur différents projets, notamment la rénovation du Mottier B et la construction d'un nouveau collège à Champ d'Aullie. Un concours d'architecture a été réalisé en 2023 pour attribuer la réalisation du futur collège de Champ d'Aullie. De plus, le SEBA, le SEJL et la direction des écoles se sont retrouvés régulièrement autour du projet de rénovation du Mottier B, notamment au sein de la Commission de construction avec le maître d'œuvre et l'architecte.

Un groupe de travail, constitué en 2022 et réunissant du personnel communal et des enseignants, a poursuivi son travail en 2023 pour réfléchir aux aménagements du préau du collège du Mottier. Par ailleurs, des enseignants participent à l'organisation de la journée de la durabilité. L'organisation du Mon'Apprentissage (voir en p. 76) atteste également du travail réalisé par la Commune en partenariat avec les écoles et dans ce cas la SICNL.

### PARASCOLAIRE ET ÉCOLE

Tout au long de l'année, le SEJL et la direction des écoles se rencontrent régulièrement pour échanger sur l'organisation du parascolaire et du scolaire. Ces échanges permettent de

mieux identifier et comprendre les besoins, par exemple à propos de la pause de midi ou autour du centre de loisirs YOLO actuellement installé au rez-inférieur de la salle de paroisse.



# **INFRASTRUCTURES, MOBILITÉ ET SÉCURITÉ**

---

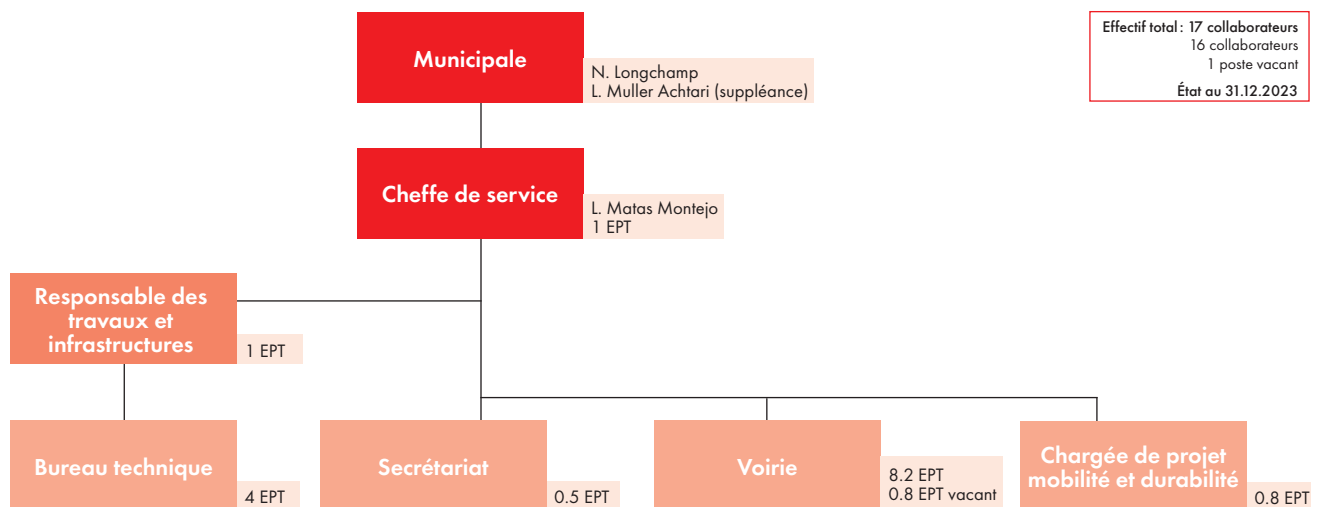
**MUNICIPALE • NADÈGE LONGCHAMP**



# LES SERVICES ET LEURS MISSIONS

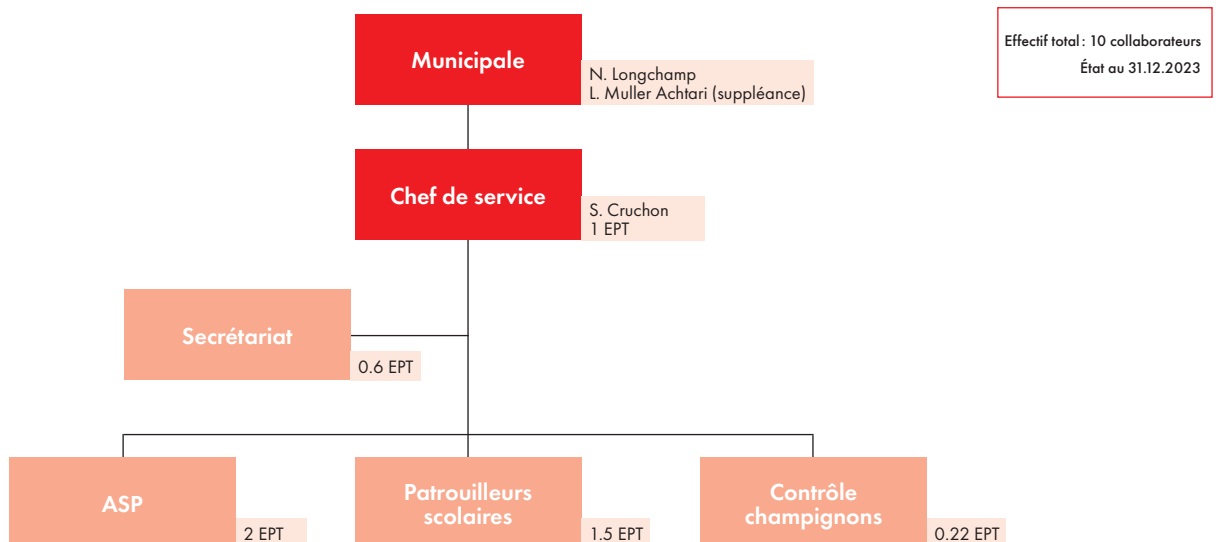
## SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DE LA MOBILITÉ (SIMO)

Le Service des infrastructures et de la mobilité (SIMO), renommé à la suite de l'audit organisationnel de l'ancien Service des travaux et infrastructures, a vu l'arrivée au 1<sup>er</sup> juillet de sa nouvelle cheffe de service en la personne de Mme Lourdes Matas Montejo. Durant ses six premiers mois d'activité, Mme Matas Montejo s'est attelée à la réorganisation du service dans le sens voulu par la Municipalité. Les deux équipes du service (travaux/infrastructures et voirie) répondent en direct à la cheffe de service. Le poste de la chargée de projet durabilité a été transformé en poste de chargée de projet mobilité et durabilité et a été intégré au service avec pour objectif de renforcer le volet « mobilité », sous la direction de la cheffe de service qui apporte toutes ses compétences en la matière.



## POLICE ADMINISTRATIVE (POLA)

Après avoir œuvré durant 25 ans à la Gendarmerie vaudoise, M. Serge Cruchon a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> mars, en tant que chef de service, suite au départ à la retraite de M. Roland Leder. Désirant réorienter sa carrière, M. Jullian Campo, assistant de sécurité publique, a mis un terme à son contrat et a quitté la commune le 31 juillet. Au 1<sup>er</sup> septembre, M. Nuno Frade, assistant de sécurité publique formé et citoyen montain, a débuté sa nouvelle activité au sein du service.



## TRAVAUX ET INFRASTRUCTURES

### SERVICE TECHNIQUE

Les principales missions de l'équipe technique sont :

- Planifier, organiser et conduire les travaux d'extension et d'amélioration du réseau routier ainsi que le maintien de leur valeur;
- Évaluer l'état du réseau routier par le recensement, l'inventaire la priorisation et la planification des interventions à réaliser sur le territoire communal;
- Assurer le maintien de la valeur du réseau routier ainsi que planifier, organiser et conduire les travaux d'entretien, d'extension et d'amélioration du réseau des collecteurs ;
- Mettre en œuvre et actualiser le plan général d'évacuation des eaux (PGEE);
- Assurer que les raccordements privés aux collecteurs publics soient conformes aux prescriptions et exiger la mise en conformité le cas échéant.

### ÉQUIPE DE VOIRIE

Les principales missions de l'équipe de la voirie sont :

- Assurer l'entretien et le nettoyage général du domaine public communal;

- Assurer l'entretien hivernal du réseau communal, des trottoirs et des espaces publics;
- Garantir la mise à disposition et l'entretien du matériel pour les manifestations;
- Nettoyer, entretenir les sacs de routes et collaborer à l'entretien du réseau communal des collecteurs;
- Collaborer avec l'équipe technique dans la validation de la mise en conformité et le raccordement des collecteurs privés aux collecteurs publics;
- Assurer les tâches liées aux cérémonies funéraires;
- Entretien et assurer la gestion du parc des véhicules et machines ainsi que du matériel du secteur voirie.

#### Entretien hivernal

L'équipe de la voirie effectue chaque année un service de piquet afin d'effectuer les interventions nécessaires pour le déneigement des routes et chemins d'accès publics. Elle intervient aussi pour la mise en place des produits de déverglaçage afin de sécuriser les trottoirs et les accès piétons.

#### Manifestations

L'équipe de la voirie a mis à disposition du matériel demandé par les organisateurs des manifestations organisées en 2023 pour un total de 437 heures.

	2019	2020	2021	2022	2023
Entretien ruisseaux et collecteurs	9.8%	8.6%	6.9%	7.3%	6.6%
Entretien bâtiments	4.6%	7.4%	0.0%	0.1%	0.1%
Élimination déchets	6.6%	9.4%	7.5%	8.5%	9.5%
Nettoyage domaine public	17.9%	22.1%	20.9%	24.7%	25%
Entretien cimetière, inhumations	0.6%	1.0%	0.9%	1.6%	1.5%
Entretien parcs et promenades	3.3%	0.5%	0.8%	2.0%	1.1%
Signalisation routière	0.4%	1.3%	0.6%	0.9%	1.0%
Entretien véhicules	8.3%	8.6%	6.5%	7.7%	6.1%
Déneigement, yc trav. préparatoires	20.5%	15.7%	25.5%	16.0%	16.9%
Prestations pour manifestations	3.5%	0.1%	3.1%	2.5%	2.7%
Entretien domaines	0.9%	1.5%	1.6%	2.2%	4.7%
Entretien routes, poubelles publiques	23.6%	23.8%	21.5%	22.7%	24.9%
Administratif, formations			4.2%	3.8%	
<b>TOTAL</b>	100.0%	100%	100%	100%	100%
<b>Heures effectives de travail</b>	15'443.00	15'672.50	14'505.25	15'708.25	15'974.25

## VÉHICULES ET MACHINES

Certains véhicules sont arrivés en fin de vie en 2023. Cela a été le cas de la balayeuse Bucher CityCat et du porte-outils Meili 600. La Municipalité a validé leur remplacement par des modèles plus performants et respectueux de l'environnement en optant pour un modèle électrique dans le cas de la balayeuse. S'agissant d'un remplacement et non d'un nouvel investissement, le montant qui représente cet achat a été prévu dans le cadre du budget 2023 et aucun préavis au Conseil communal n'a été nécessaire. Néanmoins, pour des raisons de pénurie de composants électriques, la livraison de ces véhicules se fera pendant l'année 2024.

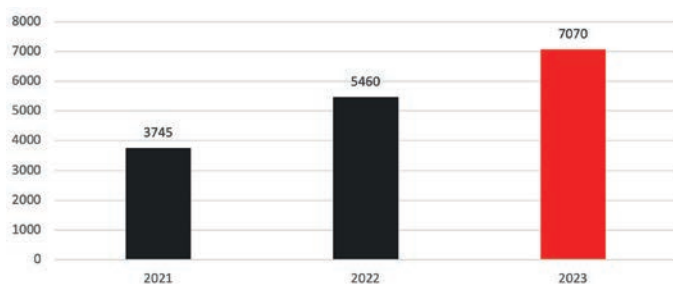
Pour le reste des véhicules à disposition de la voirie, il faut signaler que l'arrêt-maladie prolongé du mécanicien de la voirie a eu comme conséquence de nombreuses pannes sur les véhicules à disposition qui ont nécessité l'intervention de certains ateliers garagistes externes.

En 2024, une analyse approfondie de l'entretien et du remplacement du parc des véhicules et des outils est prévue.

## RÉSEAU ROUTIER

L'état du réseau routier est déterminé sur la base des analyses de surface effectuées par un mandataire spécialisé, permettant une approche financière plus précise sur les coûts d'entretien à budgétiser. En 2023, le mauvais état de conservation de certains tronçons routiers a nécessité des interventions plus importantes avec une augmentation de la surface de chaussée réfectionnée par rapport aux années précédentes.

### ■ ■ ■ Surface de chaussée réfectionnée (en m<sup>2</sup>)



## RÉFECTION ET RÉAMÉNAGEMENT ROUTIERS

### Route de Lausanne

Des travaux de réfection de la chaussée ont été entrepris durant l'été 2023 sur le tronçon situé entre le chemin de Côte et le chemin de Chantemerle. Un total de 560 m<sup>2</sup> de chaussée et de 290 m<sup>2</sup> de trottoir ont été refaits. L'intervention a permis le remplacement des gueulards par des grilles, ainsi que la réfection des bordures et des pavés en bord de route.



Travaux de réfection à la route de Lausanne.

### Ch. de la Pichollette - Ch. de la Forêt - Rte de Penau

En 2023, des travaux de réfection légère ont été effectués en fin d'été. Au total 4'570 m<sup>2</sup> de chaussée ont été refaits sur ces tronçons. Des réfections ponctuelles et une couche de roulement en utilisant la technique du tapis à froid ont fait l'objet de cette intervention.

### Chemin de Planches

En printemps 2023, des travaux pour la pose de la dernière couche de roulement ont permis de finaliser l'intervention sur ce tronçon. Un total de 2600 m<sup>2</sup> de bitume ont été posés.



Aspect final de la route après réfection de la chaussée.

**Chemin de Martines - Réaménagement zone 30 km/h**

La réalisation de ce projet a permis entre autres objectifs d'améliorer la sécurité piétonne, de modérer la vitesse du trafic motorisé, d'inciter le trafic pendulaire à emprunter des axes forts ainsi qu'à obtenir une diminution des nuisances sonores dues au trafic motorisé. Le projet adopté par le biais d'un préavis par le Conseil communal en 2022 a été réalisé entre février et juillet 2023. Des ralentisseurs et différents éléments de modération du trafic ont permis de matérialiser sur place les objectifs visés. Des contrôles de vitesse réguliers ont été réalisés en 2023 et se feront jusqu'au printemps 2024 afin d'identifier les tronçons routiers qui devraient faire l'objet d'aménagements complémentaires.

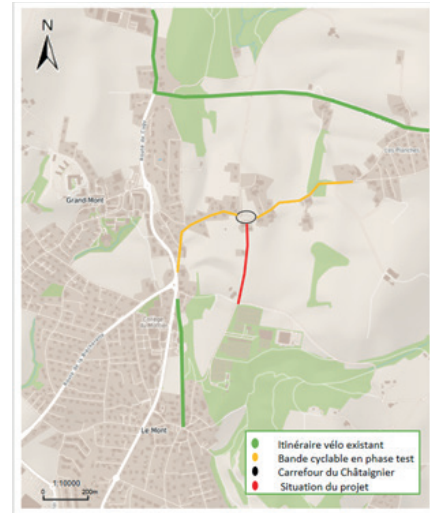


Aménagements réalisés au chemin des Martines.

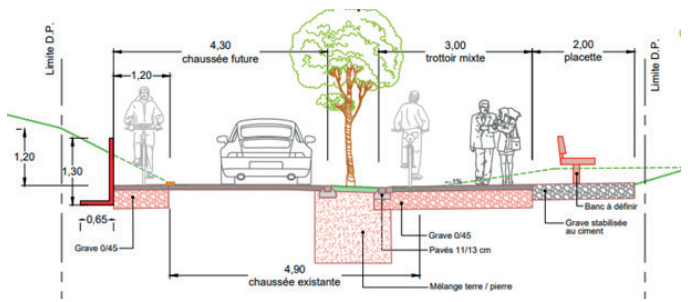
**Chemin du Châtaigner - création d'un cheminement mixte piéton/vélo**

La réalisation de ce projet vise principalement des réaménagements et la sécurisation du carrefour Jorat-Jorattez-Châtaigner ainsi que la création d'un cheminement mixte piéton/cycliste le long de du chemin du Châtaigner, le tout afin de permettre aux nombreux utilisateurs de se rendre sur le site du complexe du Châtaigner en toute sécurité en empruntant un axe de mobilité douce Nord-Sud prévu dans le plan directeur du réseau piéton.

Le projet a été réalisé en interne par le SIMO et a été transmis à la fin de 2023 à la Direction Générale de la Mobilité et les Routes (DGMR) pour son examen préalable afin de procéder à son enquête publique en 2024.



Plan de situation du projet par rapport au réseau routier de la Commune.



Coupe type des aménagements à réaliser.

**Route de la Clochette - prolongement de la ligne tl18**

Le réaménagement de la route, d'une emprise d'environ 630 m<sup>2</sup>, se déploie depuis le Sud de la route de Sauvabelin jusqu'à la route de Penau. Une collaboration directe entre les Transports lausannois (tl), la DGMR, les différentes mandataires du quartier de la Clochette ainsi que la Commune, a permis le développement de ce projet qui se poursuit depuis 2019.

Le réaménagement de la route vise principalement des objectifs liés à la mobilité avec le prolongement de la ligne tl18, l'amélioration du réseau de mobilité douce par le biais de la création de bandes et des pistes cyclables, ainsi que l'élargissement des trottoirs. En profitant de ces travaux, la mise en conformité des collecteurs ainsi que la création d'un bassin de rétention des eaux claires, est aussi prévue.



Plan de situation de la route et des futurs aménagements.

Une soirée d'information a été organisée par la Municipalité en septembre 2023 afin de présenter aux habitants et habitantes du quartier de la Clochette le projet du réaménagement de la route et de la renaturation de la Valleyre qui s'exécutera en même temps.

Afin de donner suite aux dernières demandes de la DGMR, le projet a été transmis à l'autorité cantonale en automne 2023 afin d'obtenir son examen préalable. Une enquête publique aura lieu au printemps 2024 afin de présenter un préavis au Conseil communal et procéder au démarrage des travaux à la fin de l'année.

**AUTRES ÉTUDES**

**Mise en conformité LHand des arrêts de bus**

La Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand) a pour but de prévenir, de réduire ou d'éliminer les inégalités qui frappent les personnes handicapées. Elle s'applique aux équipements des transports publics entrant en ligne de compte les arrêts de bus. Actuellement la Commune compte 21 arrêts de bus qui ne sont pas en conformité selon la loi LHand.

De ce fait, en 2023, le SIMO a mené une avant-étude préliminaire afin de développer une stratégie de réalisation en 2024. La complexité du projet, qui doit être soumis à l'examen préalable des tl ainsi que de la DGMR, a fait que de nombreuses communes ont pris de retard dans la mise en place de cette conformité, y compris la Commune du Mont-sur-Lausanne.

Or, les tl sont tenus par la loi de proposer une solution standard d'assistance par du personnel lorsqu'un réaménagement complet ou partiel entraîne des frais disproportionnés. De ce fait, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour tous les arrêts qui ne sont pas accessibles en fauteuil roulant de manière autonome ou avec l'assistance du personnel de conduite, les tl garantissent un service de navette en partenariat avec Transport Handicap Vaud. Toutefois, en ce qui concerne le territoire communal, aucun de nos arrêts n'est dans ce cas de figure.

**Réaménagement du quai d'accès aux bus et implantation d'un nouvel abri-bus à l'arrêt « Fougères » en direction de Cugy**



Situation actuelle de l'arrêt.

Selon les chiffres mesurés par les tl en 2022, il y a en moyenne 27 montées par jour à cet arrêt, ce qui justifie l'implantation d'un nouvel abri-bus afin de rendre confortable aux usagers le temps d'attente. En 2023, un projet a été effectué en interne par le SIMO afin d'aménager le quai et

implanter un nouvel abri-bus à cet endroit. Il sera l'occasion de mettre en conformité LHand cet arrêt. Le projet fera l'objet d'un préavis au Conseil communal en 2024 afin de réaliser ces travaux dans la même année.

**ÉCLAIRAGE PUBLIC RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE**

Les Services industriels de Lausanne (SIL) s'occupent de l'entretien et de la maintenance de l'éclairage public de la Commune. En 2023, un total de 142 lampes a été remplacé et le contrôle électrique de 1'105 points lumineux et de 34 tableaux électriques a été effectué.

Au niveau de la consommation annuelle, elle est passée de 424'969 kWh en 2022 à 425'716 kWh en 2023, cela est dû à l'extension de l'installation communale au Budron.

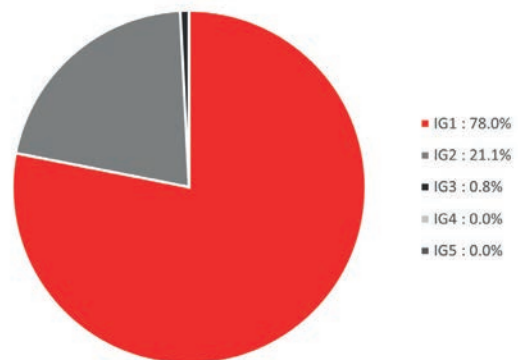
En ce qui concerne le dépannage, en 2023, les SIL ont dû intervenir environ 15 fois.

**CONTRÔLE DE STABILITÉ DES MÂTS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

En 2023, 123 points d'éclairage ont été contrôlés aux différents endroits de la commune en suivant un protocole strict et normalisé par un mandataire spécialisé.

Sur la base de différents indices normalisés (IG), les résultats de ce contrôle montrent que l'état du 78% des mâts contrôlés est conforme aux normes, un 21.1% est aussi conforme, mais avec des petits défauts qui n'engagent pas la sécurité du mât et seulement un 0.8% a donné un résultat qui ne satisfait pas aux normes et sa réparation a été sollicitée aux Services industriels de Lausanne.

**■ ■ ■ Pourcentage des résultats de contrôle des mâts**

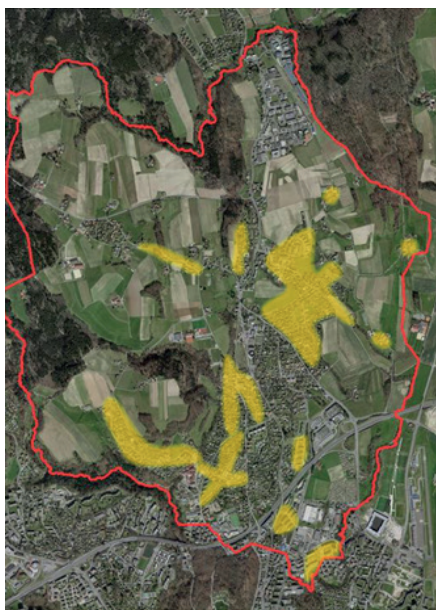


**EXTINCTION PARTIELLE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Dans le but de suivre le projet mené par l'association Perséides ainsi que de sensibiliser la population aux impacts de la pollution lumineuse causée par l'éclairage public, la Commune a participé à la 5<sup>e</sup> édition de la Nuit de Perséides du 12 au 13 août 2023. Une partie de l'éclairage public n'a pas été allumé afin de permettre à la population d'observer les

étoiles filantes à l'occasion de la fameuse nuit de Perséides. En plus de l'édition des Perséides, notre Commune a également participé à la 4<sup>e</sup> édition de « La Nuit est belle ! » le vendredi 22 septembre 2023.

Pour des raisons techniques, mais surtout de sécurité, la totalité de l'éclairage public n'a pas pu être éteinte pour ces deux manifestations. Mais de nombreux secteurs ont bénéficié de cette opération, notamment dans les quartiers du Petit-Mont, du Grand-Mont, de Rionzi (sud), des Champs-Meunier (sud) ainsi que du Bugnon/Maillefer.



Plan de situation des endroits où le réseau d'éclairage a été éteint.

### **COLLABORATIONS TRANSVERSALES**

En 2023, le SIMO a collaboré avec les autres Services de l'administration pour les aspects liés à la mobilité, à l'environnement et au réseau communal d'eaux pour les projets liés au Syndicat d'améliorations foncières (SAF).

### **PLANNIFICATION RÉGIONALE ET PARTICIPATION AUX PROCÉDURES LIÉES AUX PROJETS D'INFRASTRUCTURES COMMUNALES**

Le Service a participé aux séances organisées par le Schéma Directeur du Nord Lausannois (SDNL) dans le cadre des projets infrastructurels intercommunaux. Cette participation a aussi permis une meilleure collaboration intercommunale et cantonale afin de répondre aux problèmes liés au territoire de plusieurs Communes.

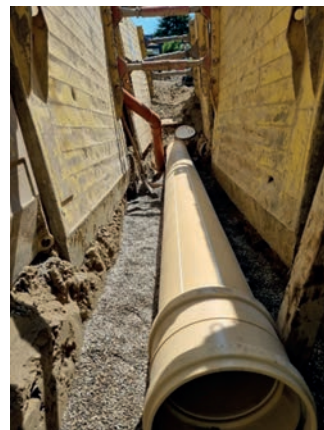
La collaboration entre le SIMO et le SDNL a aussi permis d'établir une conduite partenariale au projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) auquel la Commune y participe avec l'inscription des mesures pour le développement des projets communaux.

## **GESTION DES EAUX**

### **PRÉAVIS**

#### **N°02/2021 – Construction de collecteurs EU/EC 2021-2022**

Chemin de la Croix et chemin du Tessin: Les travaux de mise en conformité des collecteurs communaux du chemin de la Croix et du Chemin du Tessin qui font partie du Préavis n°02/2021, ont été finalisés en décembre 2023. Ces travaux ont intégré des interventions des Services industriels de la Ville de Lausanne, ce qui a provoqué un léger retard du planning initialement établi.



#### **N°19/2022 – Construction de collecteurs EU/EC 2023**

Chemin Creux: Le collecteur existant pour ce chemin a été remplacé par un système séparatif des collecteurs EU/EC le long de 100 m. Vu l'état du revêtement bitumineux et l'envergure des travaux, la superstructure routière a été reconstruite permettant ainsi d'assurer une qualité et une longévité optimales sur cette route. Les travaux ont débuté à la fin du mois de mai 2023 et se sont terminés en juillet 2023.



Travaux de pose de canalisation et aspect final de la route après réfection de la chaussée.

Chemin de la Pichollette: Les travaux, pour la mise en conformité du réseau d'évacuation des eaux ont été réalisés entre mai et septembre 2023. Cette intervention a fait l'objet d'une collaboration avec les Services industriels de la Ville de Lausanne. La réfection de la route a fait partie des travaux réalisés dans le cadre de la mise en conformité.

Chemin de Longeraie: L'état vétuste et dégradé du collecteur existant a révélé la nécessité de procéder au remplacement de cet ouvrage par des collecteurs séparatifs des eaux claires (EC) et des eaux usées (EU) entre le hameau de Longeraie



Fouille pour la pose de canalisations et aspect final du chemin de la Pichollette après travaux.

et le ruisseau de la Millière sur environ 500 m. Ce projet sera complété par l'aménagement d'une fosse de dissipation d'énergie en enrochement à l'aval de l'exutoire existant des EC dans le ruisseau de la Millière. Le Service de l'eau de la Ville de Lausanne en a profité pour remplacer sa conduite sur ce tronçon. Les travaux ont démarré en juin 2023 et se poursuivront jusqu'au printemps 2024.



Enrochement et travaux pour la pose de canalisations.

### N°02/2023 – Correction du puits de chute et travaux de collecteurs

Chemin du Rionzi: Ces travaux sont rendus nécessaires suite à diverses inondations qui ont généré plusieurs ravinelements consécutifs dans différentes chambres du quartier de Champs-du-Bois et révélé une capacité hydraulique insuffi-



Nouvelle chambre et pose de canalisations.

sante du puits de chute de la chambre n°7294. À cet effet, la construction d'un puits de chute à déflecteurs horizontaux a été nécessaire pour acheminer de manière durable les eaux claires dans la galerie de Rionzi. De plus, une dizaine de mètres de collecteurs d'eaux claires (EC) de diamètre 800 mm et 500 mm a été adapté à l'amont du puits par un collecteur de diamètre 1200 mm. Les travaux ont débuté en mai 2023 et sa finalisation a eu lieu en septembre 2023.

### N°13/2023 – Construction de collecteurs EU/EC 2023-2024

Chemin des Échelettes: Dans le cadre de mesures du Plan Générale d'Évacuation des Eaux (PGEE), la construction d'un collecteur EC est nécessaire afin de maintenir les capacités d'évacuation du ruisseau d'assainissement en déviant les EC venant de la route de la Blécherette sur le chemin des Échelettes pour rejoindre le ruisseau de la Croix. Le projet prévoit ainsi la construction d'un collecteur EC d'une longueur de 160 m et de 800 mm de diamètre. En ce qui concerne les collecteurs des eaux usées situés sous le chemin des Échelettes, il sera remis à neuf dans le cadre de ces travaux. Les travaux ont débuté en octobre 2023 et seront finalisés en printemps 2024. Le plan d'affectation Croix-Nord prévoyant le réaménagement complet du chemin des Échelettes entre la route de la Blécherette et le ruisseau de la Croix, les travaux communaux seront mutualisés avec ceux du SAF.



Excavation de la fouille pour la pose des collecteurs.

### BIEN-FONDS PRIVÉS

Le SIMO participe à l'analyse des dossiers de demande de permis de construire pour le raccordement au système communal des collecteurs EU/EC des biens-fonds privés. En 2023, un total de 30 parcelles existantes ont fait l'objet de contrôle.

Il est important de savoir que le contrôle d'une parcelle prend en moyenne une demi-journée à deux collaborateurs en sachant que cela nécessite le contrôle sur place, la prise en compte des points de mesures précis et l'enregistrement de ces informations dans le système informatique.

## PLANIFICATION RÉGIONALE ET PARTICIPATION AUX PROCÉDURES LIÉES AUX PROJETS D'INFRASTRUCTURES COMMUNALES

**CISTEP - PREE (Plan Régional d'Évacuation des Eaux).**

**Module 8-PREE Chamberonne étendu au bassin de la CISTEP**

Pour mémoire, le PREE est un projet piloté et financé par le Canton qui vise à assurer une bonne qualité des eaux et des cours d'eau, y compris la baie de Vidy. Et comme le Canton ne peut pas agir, la préparation de la mise en œuvre du PREE fait l'objet du Module 8 « Organisation et financement », qui a été étendu à l'ensemble du bassin versant de la STEP de Lausanne-Vidy et confié à la CISTEP.

En 2023, plusieurs rencontres ont eu lieu avec les municipaux des différentes communes de la CISTEP avec pour objectif de

trouver une solution financière acceptable par les communes et à ébaucher la gouvernance future, afin d'obtenir leur unanimité pour engager la suite du projet. À cet effet, les différentes séances ont permis d'avancer sur le projet, mais aussi de prendre connaissance de la complexité des différentes situations et accords intercommunaux déjà existants à prendre en compte dans l'évaluation du mode de financement. À la fin de l'année 2023, il a été décidé de créer un Comité de Direction de Projet (DirPro) élargi en y intégrant quatre communes aux profils différents (Commune : en amont, avec des ouvrages spéciaux, etc.)

La DirPro doit élaborer les propositions les plus détaillées concernant le financement (clé de répartition des coûts et modalités de transfert de la propriété) ainsi que de proposer des pistes pour la gouvernance.

## MOBILITÉ

En 2023, le thème de la mobilité a été intégré dans le SIMO afin de faire évoluer les infrastructures sur le territoire de la commune parallèlement au développement territorial et démographique et renforcer le réseau de mobilité douce. Parmi les différentes activités réalisées pendant l'année se trouvent :

- Participer aux groupes de travail consacrés aux divers projets de mobilité d'intérêt communal et intercommunal ;
- Planifier, développer et mettre en œuvre les différents projets de mobilité inscrits dans la liste de mesures PALM et assurer son suivi ;
- Développer le Plan Communal de Mobilité (PCM) ;
- Analyse des dossiers de demande de permis de construire en termes de mobilité.

### TL ÉVOLUTION DE L'OFFRE CHEMIN DE MAILLEFER, PROLONGEMENT DE LA LIGNE TL 3

En 2023, l'étude pour le prolongement provisoire de la ligne tl 3 a été complétée et finalisée dans le but de procéder à la mise à l'enquête du projet en début 2024. Un nouveau terminus ainsi que la mise en conformité et le réaménagement des différents arrêts, font partie de ce projet. Différentes séances ont été organisées entre les tl, la Ville de Lausanne et le SIMO afin de coordonner les différentes étapes du planning de ce projet qui se matérialisera avec la mise en service de la ligne provisoire à la fin de l'été 2024.

De son côté, les études se poursuivent pour la réalisation du projet de réaménagement du chemin de Maillefer qui permettra le prolongement définitif de la ligne.

### PROLONGEMENT DE LA LIGNE TL 54

En décembre 2019, les tl ont pu offrir aux habitants des communes de Morrens et Cugy une connexion directe avec la gare de Renens grâce au prolongement de la ligne 54 jusqu'au Mont. Cette extension de ligne a permis une nouvelle liaison entre l'Ouest et le Nord lausannois. Afin d'encourager l'usage des transports publics dans les communes autour de l'agglomération, une amélioration de l'offre est prévue dès 2025, par le prolongement de cette ligne jusqu'à Epalinges, Croisettes en passant par le Nord du Mont.

En 2023, le SIMO avec la collaboration des tl et du Canton a mené une étude de variantes du tracé avec comme objectif de déterminer la faisabilité du tracé dans le secteur des Planches. Les conclusions de cette étude ont confirmé le passage des bus sur la route cantonale du Chalet-à-Gobet et la création d'un arrêt qui permettra de desservir le hameau des Planches. Des études seront suivies en 2024.

### PROLONGEMENT DE LA LIGNE TL 21

Les études d'opportunité pour desservir les secteurs ouest en développement liées au SAF ont été reprises en 2023. Des groupes techniques et décisionnels ont été constitués avec la participation des tl, de la Ville de Lausanne et du Schème Directeur du Nord Lausannois (SDNL). Le prolongement de cette ligne sur le territoire de la Commune, notamment sur la route de la Blécherette, représente une opportunité d'implantation d'une série de mesures de traversée piétonne sur la route de la Blécherette. L'objectif de cette ligne est de pouvoir desservir la population montaine depuis le terminus du M3, les habitants des quartiers de Maillefer, Rionzi, Champs-D'Aullie et



son collègue, puis de remonter la route de la Blécherette pour avoir un terminus au Grand-Mont.

## **MOBILITÉ DOUCE**

### **PASSERELLE BOIS-GENTIL EN BUGNON**

Dans le cadre du PALM 2007, une passerelle a été construite en 2015 entre le chemin d'Entre-Bois à Lausanne et le nouveau quartier de Maillefer sur le territoire communal. Cette passerelle a été planifiée avec un deuxième ouvrage qui permettra de franchir le Petit-Flon et rejoindre le chemin du Bois-Gentil. La construction de la première passerelle a été conditionnée à la construction de la deuxième passerelle inscrite comme mesure PALM 2012 dont le délai est fixé avant la fin 2027. Le projet a été présenté par le Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics de la Ville de Lausanne lors de la séance du 23 mai 2023 en présence du SURB et du SIMO. L'accueil du projet a été très positif et sa qualité a été saluée. Le préavis positif de la DGMR a été obtenu en avril 2023 et le projet fera l'objet d'une mise à l'enquête publique au début de l'année 2024. Le pilotage sera effectué par la Ville de Lausanne. La réalisation est planifiée pour 2025.

### **PLAN COMMUNAL DE MOBILITÉ**

Le Plan directeur de circulation datant de 1989, la Municipalité a souhaité démarrer une étude directrice sur les mobilités en y intégrant tous les modes et moyens de transport en vue d'opérer un report modal et intégrer la problématique des hameaux périphériques mal desservis, mais aussi le trafic du transit, les modes actifs et motorisés ainsi que le stationnement, entre autres. Pour ce faire, un mandat a été confié à un assistant externe pour l'élaboration d'un appel d'offres. Un dossier d'appel d'offres a été établi et transmis à cinq bureaux choisis en fonction de son expérience pour ce type d'études. L'adjudication du mandataire, selon le barème de critères établis, a été réalisée au printemps 2023, ce qui a permis au mandataire de démarrer l'étude en été 2023 avec plusieurs séances de travail et de coordination entre le mandataire, les représentants politiques et techniques de la Commune dans le but d'avoir un suivi continu de l'avancement et des réflexions de cette étude.

Un processus participatif structuré en quatre étapes clés a été proposé par le mandataire, dont la première consiste en une démarche participative afin d'établir, lors des deux étapes suivantes, un diagnostic de l'accessibilité multimodale du territoire communal. La quatrième étape permettra, quant à elle, d'identifier des leviers d'action permettant la mise en œuvre d'une mobilité durable en vue de la traduction de ces éléments en une vision stratégique multimodale à l'horizon 2040.

Un premier atelier participatif pour la phase de diagnostic a eu lieu en septembre 2023 avec l'engagement d'une trentaine d'habitants et habitantes qui ont été impliqués dans

l'identification de leurs problèmes et leurs souhaits d'amélioration en matière de mobilité. Un deuxième atelier est organisé en 2024 portant sur les leviers d'action vers une mobilité durable. À cette occasion, les participants seront amenés à imaginer l'accessibilité de demain dans la Commune, à travailler collectivement sur plusieurs thématiques ainsi qu'à exprimer leurs besoins et à formuler des propositions pour alimenter l'élaboration du Plan Communal de Mobilité.



Atelier participatif du 19 septembre 2023.

### **CYCLOMANIA**

Le Mont a participé pour la deuxième année consécutive, avec Epalinges et Cugy, au défi cycliste Cyclomania. Cette action nationale de promotion du vélo en milieu urbain a pour objectif d'encourager la population à utiliser davantage le vélo au quotidien. Le défi a eu lieu pendant tout le mois de septembre 2023 dans toute la Suisse ; au total, 62 communes ont participé dans 23 défis régionaux. En tout, 950'000 kilomètres à vélo ont été parcourus par quelque 12'000 personnes, soit une augmentation de 30% par rapport à l'année précédente. Le défi Le Mont-Epalinges-Cugy a réuni 294 participants, qui ont totalisé plus de 20'600 kilomètres à vélo. Ces chiffres montrent une hausse de 20% de la participation et de 25% en ce qui concerne les kilomètres parcourus. Le défi a terminé au 18<sup>e</sup> rang du classement général. La route de Cugy - l'Allée de l'Église a été l'axe le plus fréquenté au détriment de la route de Lausanne. Le chemin de Bois-Muraz a été aussi privilégié par les participants et participantes.

### **BIKE TO WORK**

L'administration communale a de nouveau participé au défi cycliste Bike to Work durant le mois de juin. Afin de favoriser la participation des collaborateurs et des collaboratrices, des vélos électriques ont été loués pendant un mois pour celles et ceux qui ne possédaient pas de vélos. Ainsi, trois personnes ont pu profiter de cette offre. Quatre équipes totalisant 15 personnes ont effectué les trajets domicile-travail à vélo durant le mois de juin. Un total de 23'369 kilomètres environ ont ainsi été effectués à vélo. Le défi a été une bonne occasion pour inciter celles et ceux qui ont participé à venir au travail en vélo. L'expérience a été très positive pour tous les participants et toutes les participantes et a permis à celles et ceux qui ont fait partie du défi à trouver leur motivation et participer au développement de la mobilité active.

## SÉCURITÉ (POLICE, FEU, PCI)

### PROTECTION CIVILE (PCI)

#### Évolution de l'effectif des miliciens et volontaires

2018	2019	2020	2021	2022	2023
1'254	1'196	1'176	800	819	662

#### Interventions

L'entame de l'année a débuté sous le signe du plan OSTRAL et ceci jusqu'à la fin avril. De manière à garantir une conduite des opérations et un appui au profit de la cellule de crise préfectorale, l'ORPC a planifié un service de piquet sans compter les 120 heures prestées par l'entier du personnel professionnel.

Les conditions hivernales de janvier-février ont contraint l'ouverture du site d'accueil de la Vallée de la Jeunesse pour le soutien de la structure d'accueil du Service de l'inclusion et des actions sociales de proximité (SISP). Durant les quatre semaines d'exploitation, 500 personnes sont accueillies avec bienveillance par les miliciens. Cet engagement a sollicité 49 astreints pour un total de 235 jours de service et de 218 heures accomplies par l'ORPC.

La période estivale a aussi eu son lot d'engagements. Un délestage autoroutier ainsi qu'un engagement du « plan canicule » ont impliqué le personnel des compagnies FIR/FAR et pour un total de 120 heures chez les professionnelles.

Sur la scène internationale, deux interventions ont impacté les effectifs de la PCI. Courant juillet, la demande de sécurisation du Palais de Rumine pour le Traité de Lausanne a mobilisé une partie du bataillon. En effet, 107 personnes convoquées ont réalisé 449 jours de service. Quant au personnel professionnel, il totalise 380 heures de préparation et d'engagement. L'ORPC, avec 62 hommes et femmes, a également renforcé la Gendarmerie vaudoise cet automne lors de la visite du Président français. L'entité PCI professionnelle a comptabilisé plus de 130 heures pour la préparation et la conduite de cette opération.

Lors de l'interruption du réseau ferroviaire entre Genève et Lausanne du 9 novembre, l'ORPC a été alarmée pour une gestion des flux passagers en gare de Lausanne. Au final, dix personnes ont été mises sur pied dès 6h pour une fin d'engagement à 21h.

Pour terminer, un appui a été apporté au Musée Historique de Lausanne pour évacuer, décontaminer et déplacer une trentaine d'objets dans un autre dépôt temporaire et ceci à l'aide de quatre spécialistes de la protection des biens culturels de l'ORPC.

Heures réalisées par les pros	2021	2022
Engagements au profit des collectivités	2'359	677
Engagements en situation d'urgence	2'620	947
<b>Total</b>	<b>4'979</b>	<b>1'624</b>

#### Matériel, équipement et infrastructures

Le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) a distribué à chaque ORPC dans le cadre des préparatifs à l'engagement du plan OSTRAL un lot de citernes à carburants mobiles permettant une propre capacité de ravitaillement de près de 2'400 litres.

L'effectif du bataillon est désormais entièrement équipé avec la nouvelle tenue cantonale PCi VD 15.

#### Essai annuel des sirènes

74 sirènes fixes et mobiles ont été contrôlées. Celles-ci ont été déclenchées par les centrales d'engagement dédiées et par la milice. Huit étaient défectueuses et ont été remises en état par le canton.

#### Places protégées

1'585 nouvelles places protégées (dont 1'121 pour Lausanne) ont été validées dans le cadre de différentes réalisations. 422 contrôles périodiques d'abris privés ont été effectués sur la commune de Lausanne.

#### Parc des véhicules

Les deux véhicules de piquet (conduite et logistique) ont été renouvelés par des véhicules électriques.

#### Formation

La formation continue a été dispensée aux compagnies sous deux formats : instruction axée à l'engagement de deux jours ou cours de répétition de cinq jours. Les spécialisations telles que la protection des biens culturels, l'atomique biologique et chimique, les sanitaires ainsi que les spécialistes antichute ont aussi bénéficié d'une formation continue ciblée. Fait marquant, un exercice d'intervention pour les compagnies de 90 personnes a été organisé et conduit à quatre reprises par l'état-major de l'ORPC.

Jours de service	2020	2021
Cours effectués dans le cadre communal	1'370	2'858
Engagements au profit des collectivités	1'306	376
Engagement en situations d'urgence	4'372	812
<b>Total</b>	<b>7'048</b>	<b>4'046</b>

## SERVICE INTERCOMMUNAL DES TAXIS CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le Conseil intercommunal des taxis a siégé à deux reprises en 2023.

Lors de sa séance du 4 octobre, il a accepté à l'unanimité l'adhésion de la Commune de Lutry à l'Association avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cette adhésion marque une étape importante dans l'élargissement du périmètre d'action de l'Association intercommunale, tout en apportant des avantages significatifs à la profession ainsi qu'à la clientèle des taxis.

## COMITÉ DE DIRECTION

Le Comité de direction a tenu trois séances en présentiel et a pris plusieurs décisions par voie de circulation.

Il a ainsi décidé de modifier les prescriptions réglementaires intercommunales sur le service des taxis afin que seuls les taxis au sens formel soient autorisés à apposer une enseigne (bonbonne) sur leur toit. Cette décision a pour objectif de mettre fin à une distorsion de concurrence avec les VTC (véhicules de transport avec chauffeur) et entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

En outre, le Comité de direction a traité les 26 recours interjetés à l'encontre des décisions rendues lors de la procédure d'appel d'offres afin de délivrer 15 concessions individuelles et 10 concessions pour les compagnies, suite à la faillite d'une compagnie de taxis prononcée en 2022.

## PARC AUTOMOBILE

Le parc automobile affecté à l'activité des taxis est composé de 281 véhicules dont 164 véhicules hybrides (177 en 2022), de 21 véhicules électriques (7 en 2022) et de 86 véhicules thermiques (83 en 2022).

## COMMISSION ADMINISTRATIVE

La Commission administrative, organe chargé notamment d'accepter l'octroi d'une concession et de réprimer les infractions au règlement intercommunal des taxis, a tenu deux séances en présentiel et a rendu quatre décisions allant de la mise en garde au retrait de concession.

## CONTRÔLES DE POLICE

Le nombre de contrôles de police est de 12 diurnes (40 en 2022) et 11 nocturnes (13 en 2022). Le nombre de rapports de dénonciation établis par la Brigade des taxis s'élève à 54 (83 en 2022). Au total, on dénombre 119 dénonciations dressées (115 en 2022), tous corps de police. Le nombre de véhicules contrôlés s'élève à 50 et celui des réclamations traitées à 19.

## CONCESSIONS/AUTORISATIONS

	Nombre de concessions		Nombre de permis de stationnement et de véhicules	
	2022	2023	2022	2023
Compagnies	3	3	60	62
Exploitants indépendants	118	123	121	152
<b>Total</b>	<b>121</b>	<b>126</b>	<b>181</b>	<b>214</b>

Concessions – Taxis de place (regroupés au sein de Taxi Services Sàrl)

Exploitants regroupés au sein de :	Nombre de concessions		Nombre de permis de stationnement et de véhicules	
	2022	2023	2022	2023
Taxiphone	36	27	36	28
Allô Taxis !	1	1	2	2
Autres	47	44	48	47
<b>Total</b>	<b>84</b>	<b>72</b>	<b>86</b>	<b>77</b>

Autorisation – Type B - Taxis sans permis de stationnement

## COURSES EFFECTUÉES PAR LES TAXIS ET STATIONS

Les taxis rattachés au central d'appel de Taxi Services Sàrl ont effectué cette année 712'638 courses, soit 447'726 distribuées, dont 12'081 par l'application, et 252'831 au vol, contre 782'132 en 2022 (-8.89%). Les stations sont au nombre de 46 et offrent un total de 173 places (statu quo).

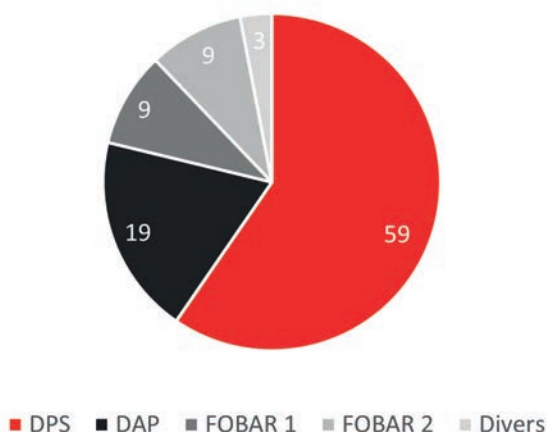
## SDIS LA MÈBRE RESSOURCES HUMAINES

### État-major du SDIS

- Commandant Maj. L. Mendez
- Responsable de l'instruction Cap. G. Berthoud
- Quartier-maître Cap. F. Gygax
- Responsable opérationnel Cap. C. Bouaraphanh
- Resp. RH & communication Cap. L. Marti
- Responsable logistique Plt A. Penza

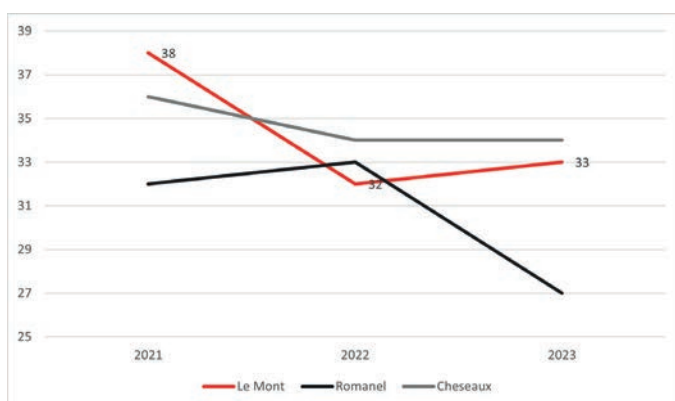
### Effectifs

99 sapeurs-pompiers répartis sur 5 groupes :



DPS : Détachement de premier-secours  
DAP : Détachement d'appuis  
FOBAR : Formation de base régionale

### Effectifs des trois dernières années



Une légère baisse des effectifs est à constater sur l'ensemble des sites du SDIS.

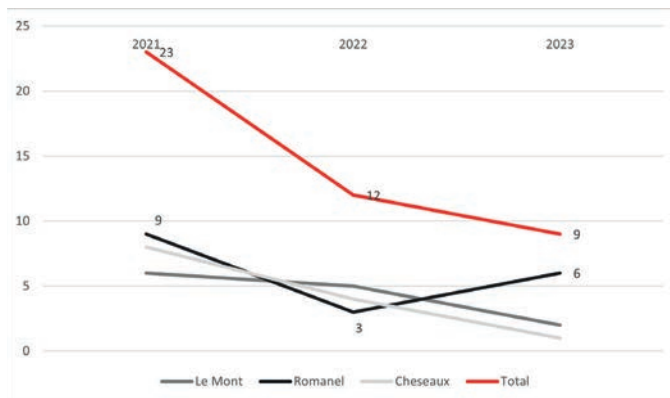
### Recrutement

Le recrutement 2023 nous a permis d'engager neuf nouvelles recrues qui ont effectué la formation de base de sapeur-pompier tout au long de l'année 2023.

Ces dernières années, le SDIS a constaté une diminution

régulière du nombre de recrues qui est principalement due à l'évolution dans nos modes de vie (travail, hobbies, etc.). Cette baisse s'explique également par l'introduction d'une nouvelle procédure de sélection comprenant des tests d'aptitude plus rigoureux. Par conséquent, bien que le nombre de nouvelles recrues soit moindre, la probabilité qu'elles achèvent leur formation et restent dans le SDIS est accrue.

### Recrutement des trois dernières années



### Mouvements de personnel en 2023 :

- 9 arrivées
- 16 départs

Dans une très large majorité, les départs sont dus à des déménagements ou des raisons professionnelles.

Le SDIS est complété par une section de jeunes sapeurs-pompiers comprenant 21 jeunes de 8 à 18 ans encadrés par des moniteurs provenant des trois sites opérationnels. Cet effectif est également une source de renouvellement du personnel. Cette année, quatre anciens JSP ont intégré notre SDIS.

## FORMATION

### Formation cantonale

Le thème cantonal 2023 a été « sauvetage et travail en hauteur ».

Comme chaque année, un grand nombre de sapeurs-pompiers ont pu parfaire et développer leurs compétences en suivant divers cours cantonaux sur divers thèmes. Pour 2023, ce ne sont pas moins de 1400 heures de cours qui ont été suivies. Ces formations peuvent avoir lieu au centre de formation de l'ECA, mais également dans tout le canton.

### Thèmes de formations internes SDIS

- Sauvetage en hauteur
- Prévention sur la contamination
- Communication
- Technique
- Echelles
- Sauvetage

- Hydraulique (déploiement de conduite)
- Eléments naturels
- Conduite de groupe
- Technique et tactique
- Formation de conduite
- Protection respiratoire

**Formations spécifiques**

- Formation routière sur circuit pour les chauffeurs
- Formation de 4 nouveaux chefs d'intervention
- Formation maison de feu CIMO Monthey pour les porteurs d'appareil respiratoire
- 2 sapeurs ont obtenu le permis de conduire C1 « 118 »
- 5 sapeurs-pompiers ont terminé leur formation de porteur d'appareil respiratoire
- 7 sapeurs-pompiers formés pour le DPS

**Formations internes au SDIS en 2023**

- 11 exercices DAP–DPS
- 4 exercices FOBAR 1
- 7 exercices FOBAR 2
- 17 exercices ARI
- 4 exercices chauffeurs (dont 2 sur piste)
- 2 exercices éléments naturels
- 6 exercices officiers
- 3 exercices sous-officiers
- 16 exercices et séances d'Etat-Major
- 10 exercices JSP

**JUBILAIRES**

5 ans de service	6 sapeurs
10 ans de service	4 sapeurs
20 ans de service	2 sapeurs
25 ans de service	2 sapeurs
35 ans de service	1 sapeur
40 ans de service	1 sapeur

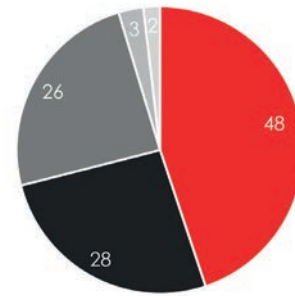
**INTERVENTIONS**

Durant l'année 2023, le SDIS est intervenu à 107 reprises. Durant ces 107 interventions, le personnel mobilisé a réalisé près de 1081 heures de travail.

Les interventions se répartissent comme suit :

Feux	20
Alarmes automatiques	18
Techniques (odeur suspecte, chute de matériel)	34
Assistances (aide au portage, animaux, accident non routier)	15
Éléments naturels	18
Pollutions ABC	2

**Nombre d'interventions par commune**



■ Le Mont ■ Romanel ■ Cheseaux ■ Jouxteux ■ Autres

**SERVICES SUPPLÉMENTAIRES**

Lors de la fête nationale du 1<sup>er</sup> août, le SDIS a été engagé pour la sécurisation du feu sur 3 communes.

Le SDIS a organisé le passeport vacances pour les enfants sur deux communes.

**REPRÉSENTATIONS**

Le SDIS a été représenté lors de :

- La Revue du SDIS 2023 au Mont-sur-Lausanne
- La soirée d'accueil des nouveaux habitants
- Divers rapports SDIS région
- Assemblée de la Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers
- Concours annuel de la Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers
- Conférence annuelle des commandants du canton

**COMMISSION DU FEU**

La commission du feu s'est réunie à quatre reprises pour traiter les sujets suivants :

- Contrôle des comptes 2022
- Présentation des comptes 2022
- Présentation du budget prévisionnel 2024
- Inspection de la sous-commission
- Révision des tarifs des soldes et facturations
- Nominations des officiers

**QUELQUES HEURES**

Voici un récapitulatif des heures effectuées par nos sapeurs-pompiers volontaires durant l'année 2023 :

- Heures d'exercices = 6'169 heures
- Heures de cours cantonaux = 1'401 heures
- Heures administratives & divers = 1'624 heures
- Heures de permanences = 24'027 heures
- Heures d'intervention = 1081 heures

## ACTIVITÉS DE LA POLICE ADMINISTRATIVE ORGANISATION ET GESTION DU SERVICE

La municipale, en charge de la sécurité, rencontre hebdomadairement le chef de service de la POLA et, une fois par mois, l'ensemble du service. Ces séances ont pour objectifs d'échanger, se coordonner et prendre des décisions sur les divers sujets qui occupent le service.

Le SIMO et la POLA étant liés par un nombre important d'aménagements routiers ou de mobilité, une séance de coordination avec la municipale en charge de ces dicastères et les chefs de service se déroule également deux fois par mois.

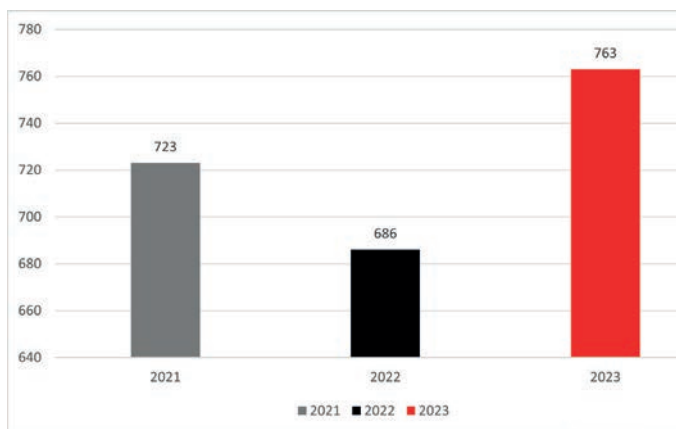
### COMMANDEMENTS DE PAYER

La POLA reçoit hebdomadairement une enveloppe de l'Office des poursuites du district de Lausanne contenant les commandements de payer. Ceux-ci sont envoyés après plusieurs passages infructueux à l'adresse des débiteurs, par la Poste. À la réception des commandements de payer, la POLA les enregistre, effectue les recherches et vérifie les données sur les débiteurs avant d'envoyer les convocations.

Un nombre croissant de personnes ne se présentent pas au guichet de la POLA, après avoir reçu une convocation, ce qui contraint le service à entreprendre des recherches et effectuer plusieurs passages à domicile pour espérer notifier les commandements de payer. En cas de notification infructueuse, les commandements de payer sont retournés à l'Office des poursuites avec un courrier d'accompagnement expliquant des démarches entreprises pour faire notifier le document.

En 2023, 763 commandements de payer ont été reçus, soit une augmentation de 77 de plus par rapport à 2022 (686).

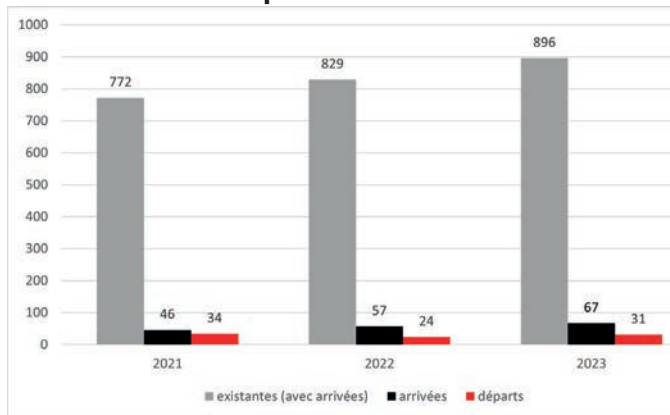
### Commandements de payer



### REGISTRE DES ENTREPRISES

Le personnel de la POLA a procédé à l'enregistrement, aux mutations et aux contrôles des 927 entreprises, contre 853 en 2022, installées sur notre territoire communal. Le service s'occupe également de traiter toutes les demandes d'exonérations relatives à la taxe des déchets, soit 73 requêtes (87 en 2022).

### Nombre d'entreprises sur 3 ans



### ENREGISTREMENTS DES CANIDÉS

61 arrivées et 51 départs ont été annoncés en 2023 pour un total de 694 chiens recensés sur la commune.

### PROCÉDÉS DE RÉCLAME

Dix-sept demandes pour des procédés de réclames avec pose d'enseignes publicitaires et 36 demandes pour des procédés temporaires ont été déposés. Un émoulement est perçu pour chaque demande et un permis est délivré.

### POLICE DU COMMERCE

#### Contrôle des commerces

Dans le cadre du contrôle des commerces, la Police cantonale du commerce a sollicité un appui auprès du service pour procéder à quelques contrôles suite à des demandes de nouvelles licences ou de renouvellements de celles-ci. Ces inspections ont été réalisées en collaboration avec la police des constructions. Quelques remarques et recommandations ont été faites à certains commerçants.

Plusieurs demandes d'ouvertures prolongées de commerces (3) ou restaurants (4) ont été effectuées et ont été autorisées pour la majorité. Six renouvellements de licences café-restaurant et trois licences pour débits de boissons alcooliques ont été délivrés. Trente-six demandes d'autorisation pour la vente de boissons alcooliques ont été délivrées aux organisateurs de manifestation contre 45 en 2022.

#### Registre des loueurs

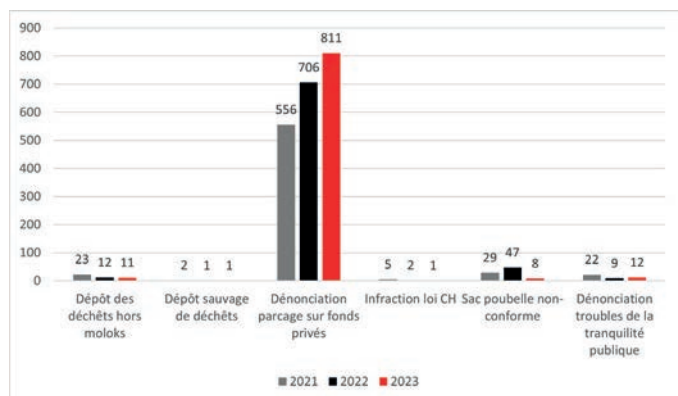
Trois logeurs se sont annoncés en cours d'année et ont accueilli des locataires sur de courtes périodes.

Durant l'exercice écoulé, la Commune a décidé de se doter d'un règlement permettant d'encaisser une taxe de séjour sur le territoire communal, notamment pour les nouvelles formes d'hébergement de type « Airbnb ». Lors de sa séance du 6 novembre 2023, le Conseil communal a accepté d'adhérer à l'entente intercommunale de la Communauté touristique de la région lausannoise à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## COMMISSION DE POLICE

La Commission de police est composée de Mme Nadège Longchamp, présidente, ainsi que de Mme Anael Breitter, secrétaire. La commission a dû se réunir une fois. Toutefois, la personne ayant fait recours à l'ordonnance pénale ne s'est pas présentée.

### Dénonciations



Les dénonciations pour stationnement sur fonds privés ont augmenté de 105 infractions par rapport à 2022. Les amendes d'ordre apparaissent sous la rubrique « circulation et signalisation routière ».

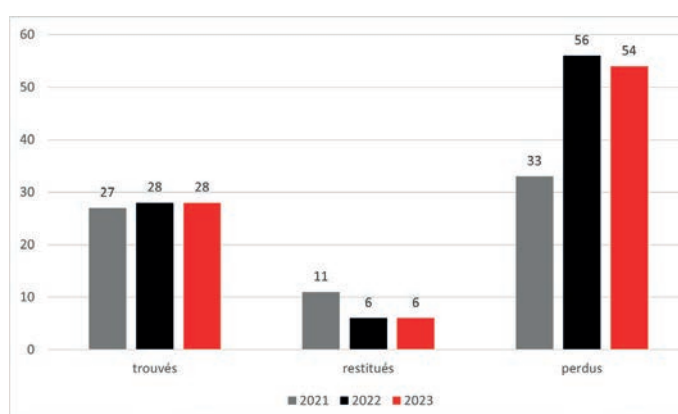
Une diminution des infractions relatives aux sacs poubelles non-conformes est à relever malgré un nombre de contrôles identiques aux précédentes années.

## OBJETS TROUVÉS / PERDUS

Les objets trouvés / perdus sur la commune sont déposés ou annoncés au guichet de la POLA. Lors de la déclaration, un registre est complété afin de répertorier les informations sur l'objet et les coordonnées de la personne afin de la joindre si l'objet est retrouvé.

Pour l'année 2023, 28 objets ont été déposés à la POLA et six ont pu être restitués. Cinquante-quatre objets ont été annoncés, perdus. La tendance est stable par rapport à 2022.

### Objets trouvés / perdus



Procédure pour les objets non réclamés :

- Restitué aux dépositaires après un délai légal de 12 mois ;
- Évacuation ou destruction ;
- Lunettes et montres sont données à Terre des Hommes ;
- Cycles trouvés, non réclamés par leur propriétaire, sont gardés dans un local de la Commune durant une année avant d'être soit détruits, donnés ou restitués au dépositaire.

## CIMETIÈRE

Le cimetière, situé au chemin du Collège, est le lieu d'inhumation officiel de toutes les personnes décédées sur le territoire de la commune, qui y étaient domiciliées au moment de leur décès, qui ont la bourgeoisie du Mont-sur-Lausanne ou ayant résidé pendant 30 ans au moins. L'une de ces conditions doit être remplie pour inhumer un corps ou des cendres.

La POLA est responsable pour toutes les formalités relatives à une inhumation. Elle organise le service de parcage et la traversée du convoi funèbre du Temple au cimetière. L'entretien et la mise en terre sont assurés par le personnel des parcs et promenades et de la voirie. Le cimetière est organisé en différents secteurs comprenant des concessions de corps simples, doubles et cinéraires, des tombes de corps et cinéraires à la ligne et un jardin de souvenir.

Les statistiques de décès sur le territoire communal au 31 décembre 2023 :

Décès enregistrés au 31.12		79
Habitants dans la commune		62
Habitants autres communes		17
Décès dans la commune	EMS du Mont	33
	Domicile	9
	Autres	0
Décès à l'extérieur du Mont		Autres EMS et Hôpitaux 37

### Inhumations enregistrées au 31.12

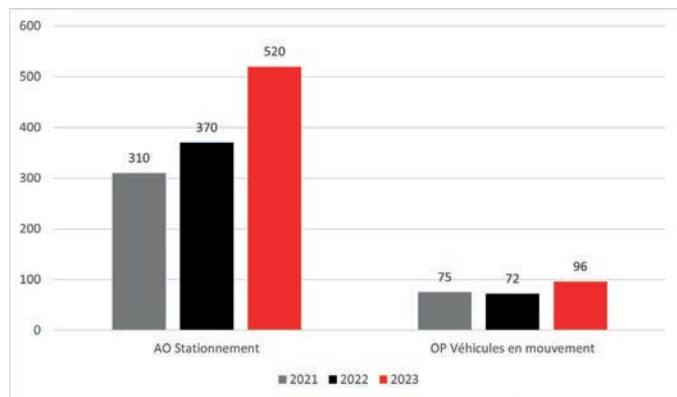
Inhumer au cimetière du Mont	Corps	8
	Urne	6
	Cendres au Jardin du souvenir	3
Inhumer à l'extérieur du Mont ou cendres remise à la famille	Corps	7
	Urne	55
Cérémonie funèbre au Temple		16

## CIRCULATION ET SIGNALISATION ROUTIÈRE

Les contraventions aux prescriptions fédérales sur la circulation routière sont réprimées par une amende d'ordre, principalement dans nos divers parkings, et par une ordonnance

pénale pour les véhicules en mouvement ne respectant pas les signaux de prescription tels que circulation générale interdite, circulation interdite aux véhicules légers, motocycles, cyclomoteurs et accès interdit.

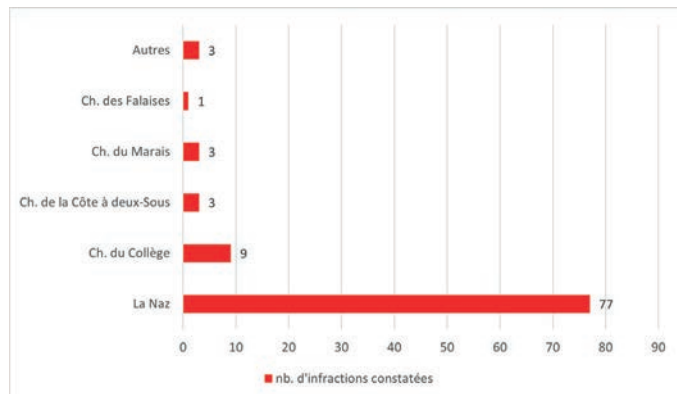
**Contraventions**



Mise à part les chemins forestiers et agricoles, la commune compte neufs chemins communaux signalés par une interdiction de circuler, riverains autorisés (signaux OSR 2.13 et OSR 2.14), un chemin communal avec une interdiction générale de circuler dans les deux sens, riverains autorisés (Signaux OSR 2.01) et trois chemins communaux en sens unique (signaux OSR 2.02).

Depuis le printemps dernier, les contrôles ont été renforcés sur le chemin de la Naz car il a été constaté que beaucoup de véhicules transitent par ce chemin (sens descente), pour éviter les embouteillages de la route de la Blécherette et du carrefour du Solitaire. Il a été effectué neuf contrôles et certains d'entre eux ont été réalisés en collaboration avec le poste de gendarmerie de la commune. D'autres infractions aux signaux de prescriptions en place ont été constatées. Trois infractions signalées sous « autres » ont été dénoncées sur des zones de chantier ou sur un axe routier en sens unique.

**OP véhicules en mouvement**



**SIGNALISATION ROUTIÈRE**

La POLA a procédé à la mise aux normes des débouchés munis des miroirs routiers, en remplaçant les « cédez-le-passage » par des « stop » aux endroits suivants :

- Chemin des Corjons - route de la Blécherette ;
- Chemin du Couchant - route des Martines ;
- Chemin de la Cazon - route du Jorat ;
- Chemin Neuf - route du Jorat ;
- Sortie chemin du Verger 6 à 12 ;
- Chemin de Chantemerle - route de Lausanne



*Chemin du Couchant et route des Martines.*

La légalisation et l'installation des interdictions de parquer ont été effectives depuis mai au chemin AF en Budron dessus (derrière le restaurant « Le Coucou »). La pose de nombreux signaux et réglage des miroirs dans divers endroits de la commune ont également été réalisés.

En collaboration avec le SIMO, des panneaux en métal ont remplacé les anciens panneaux de coffrage jaunes pour les élections cantonales ou fédérales aux trois emplacements habituels qui sont :

- À proximité de l'Eco-point du Grand-Mont,
- À la route de Lausanne, sous la place de jeux,
- Au chemin du Rionzi, peu après le giratoire de la Lanterne



*Panneaux vers l'Eco-point du Grand-Mont.*

Treize dommages à la signalisation consécutifs à des accidents de circulation ont été annoncés. Le service est également intervenu lors de pollutions d'hydrocarbure sur la chaussée et a collaboré étroitement avec la gendarmerie dans diverses situations.



À l'administration, deux places municipalités ont été supprimées au profit des motos et motos légers. Une place pour personnes à mobilité réduite a été aménagée, au parking sous l'église afin d'offrir un accès facilité au centre de la commune.



Place pour personnes à mobilité réduite.

### PARKINGS COMMUNAUX

Suite à des constats faits par la POLA, notamment le stationnement de véhicules dit « ventouse » mais également suite à quelques plaintes des habitants relatives au non-respect des durées de stationnement sur les parkings communaux, certains horaires ont été adaptés, comme suit :

Parkings	Périodes	Durée autorisée
Parkings du foot, tennis, pétanque et Châtaignier	Avant	Max. 3 jours
	Dès le 2 octobre	Max. 12h, de 7h à 19h, du lundi au samedi
Parking de Copoz Place 23 à 42	Avant	Max. 12h, de 7h à 19h, du lundi au vendredi
	Dès le 2 octobre	Max. 8h, de 7h à 19h, du lundi au vendredi
Parking ch. du Saux	Avant	Max. 3 jours
	Dès le 2 octobre	Max. 4h, de 7h à 19h, du lundi au samedi
Parking ch. des Piécettes	Avant	Max. 3 jours
	Dès le 2 octobre	Max. 3h, de 7h à 19h, du lundi au samedi

Parkings	Périodes	Durée autorisée
Parking Rte des Martin-Pavement	Avant	Max. 3h, de 7h à 19h, du lundi au vendredi
	Dès le 2 octobre	Max. 3h, de 7h à 19h, du lundi au samedi
Parking ch. du Couchant	Avant	Max. 3h, de 7h à 19h, du lundi au vendredi
	Dès le 2 octobre	Max. 4h, de 7h à 19h, du lundi au samedi
Parking route de Lausanne 30	Avant	Max. 2h, de 7h à 19h, du lundi au vendredi
	Dès le 2 octobre	Max. 4h, de 7h à 19h, du lundi au samedi

Après quelques mois de fonctionnement avec les nouveaux horaires, la POLA a constaté une nette diminution des stationnements abusifs en semaine mais également les week-end. La limitation de certains parkings du lundi au samedi (vendredi auparavant) a permis d'éviter que certains usagers stationnent, du vendredi soir au lundi matin, des véhicules d'entreprises notamment. Il est important de signaler que lors des contrôles réalisés avant la mise en place de ces mesures, la grande majorité des véhicules stationnées (sans macaron) n'appartenaient pas à des conducteurs montains.

Le parking situé sous la place de jeux de l'église est désormais réservé aux seuls utilisateurs avec disque de stationnement. La durée étant ainsi limitée, ceci permet d'avoir un plus grand « roulement » sur ce parking et ainsi permettre aux usagers devant se rendre dans un commerce ou à l'administration de trouver plus facilement une place.

### NOUVEAU CHEMIN ET NUMÉROTATIONS DES HABITATIONS

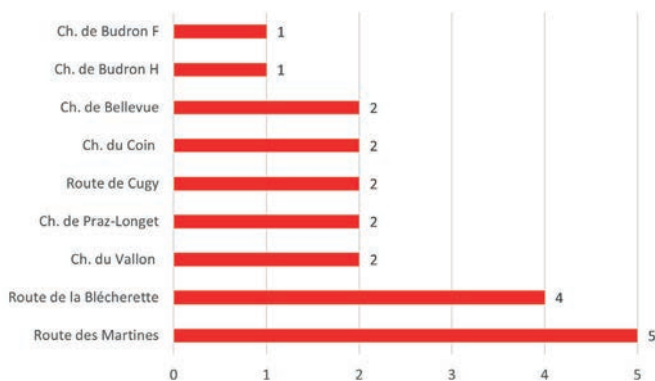
Par manque de numéros disponibles pour la numérotation des futures maisons au chemin de Praz-Mandry, le nouveau chemin aménagé par le SAF a été nommé « Chemin du Ferrajoz ».

Durant l'année écoulée, la POLA a procédé à la numérotation de 21 nouvelles parcelles ainsi qu'à 34 nouvelles parcelles du SAF soit 50 parcelles sur le territoire communal.

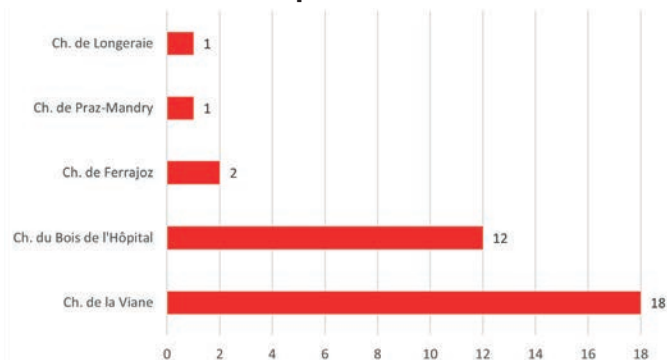
### SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS

L'organe de contrôle pour la prévention des accidents sur les chantiers au sein de la Commune est la POLA. Avec l'entrée en force des constructions de villas dans le cadre du Syndicat

### Nombre de nouvelles parcelles numérotées



### Nbre de nouvelles parcelles numérotées du SAF



des améliorations foncières (SAF), le service a assisté à toutes les séances de démarrage de travaux et, avec les conseils de la SUVA, nos contrôles étaient basés sur :

- La signalisation de chantier et mise en place des déviations ;
- La sécurité de base des ouvriers (outils personnels tels que le port du casque ; chaussures, lunettes, gants et autres) ;
- L'itinéraire et la circulation des camions ;
- L'établissement des conventions d'utilisation des grues afin d'éviter des conflits entre grues.

Différents aspects techniques ont été pris en compte dans le cadre du montage et démontage des grues.



Grues de chantiers - chemin du Bois de l'Hôpital.

La POLA relève une nette augmentation d'installations de panneaux solaires par des privés en raison notamment des risques liés à une pénurie d'électricité. Trois chantiers d'installation de panneaux solaires ont été arrêtés sur ordre de la SUVA car les mesures de sécurité contre les chutes n'avaient pas été mises en œuvre (pose des barrières de sécurité ou d'échafaudages). La POLA a accompagné la SUVA à cinq reprises pour des inspections de chantiers.

### FERMETURE DES ROUTES

Certains chantiers ont nécessité des fermetures partielles ou totales de la route et la POLA a été fortement sollicitée pour élaborer des plans de déviation et distribuer les avis de travaux dans les boîtes aux lettres. Au total, 24 chantiers ou manifestations ont impacté le service pour des déviations du trafic ou fermetures de routes. Le récapitulatif se trouve à la page suivante.

### ENGAGEMENT LORS DE MANIFESTATIONS

De nombreuses manifestations sont organisées tout au long de l'année sur les divers sites /salles communales. Plusieurs d'entre elles nécessitent l'appui des assistants de sécurité publique pour la mise en place de la signalisation et/ou la gestion du trafic et du stationnement.

Selon la taille et le type de manifestation, l'organisateur doit enregistrer sa demande au travers du portail cantonal des manifestations (Pocama) et ceci trois mois avant la date prévue de la manifestation. La POLA a examiné, avec les services cantonaux impliqués, 78 demandes de manifestations. Septante-quatre demandes ont été acceptées et quatre annulées. Pour rappel, sont également considérés comme des manifestations, les événements organisés sur le domaine privé et pouvant avoir un impact sur le voisinage, notamment créer des nuisances sonores, une occupation accrue de la voie publique ou nécessitant la mise en place de mesures en lien avec la tranquillité et l'ordre publics.

À ce titre, la POLA a effectué environ 140 heures au profit des manifestations.

### SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Un contrôle de l'ouïe, organisé par la SUVA, a été effectué auprès de plusieurs collaborateurs de la voirie et de l'environnement.

Le postulat « Mont cœur » demandait d'étudier la possibilité de mettre en place une formation pour des bénévoles et/ou autres groupes dans la population à l'utilisation des défibrillateurs et aux gestes de réanimation cardiaque. La POLA a travaillé sur le sujet et un préavis a été présenté lors de la séance du Conseil communal du 9 octobre avec une proposition au terme de la formation d'adhérer au réseau First Responder. Une séance d'information à la population

Chemins ou routes	Dates	Restrictions*	Types de travaux
Ch. du Tessin	19 juin pour 1 semaine	Fermeture partielle	Conduite eau potable
	3 juillet pour 4 mois	Sens unique à la montée	Conduite eau potable
	2 octobre pour 1 semaine	Fermeture partielle	Conduite eau potable
	6 décembre	Fermeture totale	Pose du revêtement bitumineux
Rte de Coppoz	7 mai	Fermeture partielle	Manifestation de la journée de durabilité
	4 novembre	Fermeture partielle	Manifestation SDIS-Pompiers
Ch. de la Croix	27 octobre	Fermeture totale	Pose du revêtement bitumineux
Ch. des Échelettes	30 octobre pour 7 mois	Fermeture partielle	Travaux SAF et collecteurs
Ch. de Praz-Mandry	Mai à fin septembre	Fermeture partielle	Conduite eau potable
	10 au 11 août	Fermeture totale	Pose du revêtement bitumineux
Ch. de la Viane	10 au 11 août	Fermeture totale	Pose du revêtement bitumineux
Rte de Lausanne	4 juillet pour 1 mois	Circulation alternée et réglée par les feux de chantier	Renouvellement du revêtement bitumineux et bordures
Ch. de Praz-Longet	16 au 27 octobre	Fermeture partielle	Branchement d'un privé dans le collecteur communal
Ch. du Milieu et ch. de la Dépale	6 juin	Fermeture totale	Pose du revêtement bitumineux
Ch. du Hameau	30 mai au 1 juin	Fermeture partielle	Changement d'un regard du collecteur
Ch. des Planches et ch. Neuf	1 <sup>er</sup> au 2 juin	Fermeture totale	Pose du revêtement bitumineux
Ch. de la Picholette	30 mai pour 3 mois	Fermeture partielle	Conduite eau potable et collecteur
Ch. Creux	22 mai pour 2 mois	Fermeture partielle	Collecteur
Ch. de Longeraie	22 mai pour 7 mois	Fermeture partielle, un sens fermé	Collecteur, conduites d'eau et électricité
Zone 30 Km/h Secteur Martines	22 au 24 février	Fermeture totale	Pose du revêtement bitumineux aux ralentisseurs.
Zone 30 Km/h Secteur Martines	12 au 14 avril	Plusieurs fermetures partielles	Pose du revêtement bitumineux aux divers ralentisseurs.
Zone 30 Km/h Secteur Martines	20 au 23 février	Fermeture totale	Fouille pour collecteur
Rte de la Blécherette	Octobre à fin décembre	Circulation alternée et réglée par les feux de chantier	Renouvellement conduite d'eau potable

\* *Fermeture partielle : les riverains peuvent accéder chez eux par une déviation.  
Fermeture totale : les riverains ne peuvent pas accéder chez eux.*

a été organisée en novembre et une formation sera mise sur pied courant 2024 pour la population intéressée et pour le personnel communal (refresh).

### SITES SCOLAIRES ET PATROUILLEURS

La Commune emploie cinq patrouilleurs scolaires répartis à proximité des complexes scolaires du Grand-Mont et des Martines ainsi qu'au passage pour piétons de la route de la Blécherette. Ces patrouilleurs, formés par la Gendarmerie vaudoise, effectuent quatre services par jour, aux heures d'entrées et sorties de classes. Selon les besoins, des remplacements ont été effectués par la POLA ou encore par un patrouilleur scolaire remplaçant.



L'équipe communale des patrouilleurs scolaires.

Aléatoirement, les assistants de sécurité publiques assurent des présences préventives aux abords des sites scolaires et sensibilisent les parents à la dépose et reprise de leur(s) enfant(s) aux endroits prévus à cet effet. Le soutien de la gendarmerie vaudoise est également demandé dans ces moments importants.

L'Association transports et environnement (ATE), mandatée par le Service de la jeunesse et des loisirs (SEJL) a débuté une étude de mobilité scolaire avec une large consultation, sous forme d'un questionnaire, distribué aux parents et élèves mais aussi aux enseignants de la commune. Le but de ce plan de mobilité est d'obtenir une vision globale pour proposer des solutions cohérentes et mettre les différents problèmes en perspectives. Le travail se poursuivra sur l'année 2024 en collaboration avec les différents acteurs concernés.

### FORMATION CONTINUE

Durant l'année écoulée, divers cours en relation avec l'activité, ont été suivis par le personnel de la POLA. M. Cruchon étant le nouveau délégué pour la Commune, il a suivi un cours d'introduction organisé par le Bureau de prévention des accidents (BPA) ainsi qu'un cours de perfectionnement.

### PLAN CANICULE

Le plan canicule a fait l'objet d'une attention pour 569 personnes âgées de plus de 75 ans (525 en 2022). Cent

soixante-huit personnes remplissaient les critères et ont été contactées. L'une d'entre-elle a accepté l'aide de nos services. Le plan canicule a été déclenché une fois en août.

### CONTRÔLE DES CHAMPIGNONS

Mme Véronique Niklas-Lyon dispose du titre d'experte pour le contrôle privé des champignons et dans le cadre hospitalier lors d'intoxications. Résidente de notre commune, elle est la contrôlease officielle et Présidente de la Myco du Jorat. Elle est également formatrice au cours VAPKO (Association suisse des organes officiels de contrôle des champignons), pour la classe de perfectionnement 2.

Deux rencontres ont eu lieu entre la Commune et Mme Niklas-Lyon afin de faire le point sur son activité, ses besoins en ressources et les améliorations à envisager dans le cadre de son activité d'experte en champignons. Mme Longchamp, municipale, et M. Cruchon, chef de service, se sont rendus en septembre, à Leysin, afin de découvrir plus en détail le cours annuel de la VAPKO. Cette journée a été l'occasion de découvrir la complexité et les connaissances à acquérir pour se préparer à l'examen de contrôleur des champignons mais également de développer les liens avec les différents acteurs et intervenants de cette formation. Mme Longchamp a également travaillé, en collaboration avec Lausanne-Région, pour le développement futur des lieux de contrôles qui tendent à diminuer dans la région lausannoise.

Les activités ont été intenses, principalement dans la période entre mi-septembre et mi-novembre. Les contrôles ont eu lieu de mars à début décembre sur appel téléphonique. En pleine saison (juillet à novembre), ils ont lieu tous les dimanches soir de 17h30 à 19h30 et tous les jours de la semaine sur rendez-vous.

La préposée a procédé à 305 contrôles et M. Michel, son remplaçant, à 96 contrôles, un total de 401 contrôles soit une situation similaire à 2021, assez loin du record de 2022 (600 contrôles).

### Contrôles exécutés par les deux contrôleurs en 2023

<b>Champignons non comestibles retirés des paniers</b>	86 contrôles
<b>Champignons toxiques retirés des paniers</b>	46 contrôles incluant des espèces provoquant des syndromes amenant à des hospitalisations en cas de consommations
<b>Champignons mortels retirés des paniers</b>	3 comprenant une fois des amanites phalloïdes (récolte dont la totalité est séquestrée) et deux fois des cortinaires couleur de rocou



Trois grandes amanites phalloïdes ayant nécessité de séquestrer l'entier de la récolte (photo ci-dessus). La contrôleuse a été mise en difficulté dans ce contrôle avec un couple récalcitrant et sans prise de conscience des risques pris (dose létale de 40 grammes - 2 chapeaux moyens).

Les personnes qui ont fait contrôler leurs champignons viennent de 50 communes différentes, la majorité de Lausanne et du Mont-sur-Lausanne.

<b>Lausanne</b>	135 contrôles
<b>Le Mont-sur-Lausanne</b>	83 contrôles
<b>Savigny</b>	38 contrôles (sortie)
<b>Cugy</b>	11 contrôles
<b>Payerne</b>	11 contrôles
<b>Renens</b>	10 contrôles
<b>Pully</b>	8 contrôles
<b>Echallens</b>	6 contrôles

Les autres communes sont réparties dans toutes les régions dont l'ouest jusqu'à Morges, le nord jusqu'à Moudon, l'est jusqu'à Pully avec une systématique de un à trois contrôles par commune.

### AUTRES ACTIVITÉS

La POLA a œuvré à la révision du règlement général de police et le règlement sur les horaires d'ouvertures des magasins. Ces deux règlements étaient à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 6 novembre mais ont finalement été retirés en cours de séance. Ces sujets seront remis à l'ordre du jour en 2024.

Un projet de règlement sur la vidéosurveillance est également en cours au sein du service et sera présenté courant 2024. La POLA procède, entre autres, à diverses activités, comme par exemple :

- Vérification d'adresse et/ou d'appartement à la demande du SPOP ;
- Expulsions d'appartements ordonnées par la Justice de Paix ;
- Affichages sur les piliers publics (avis d'enquête, résultats des votations / élections, avis mortuaire, avis d'abattage) ;
- Affichage pour annoncer les manifestations communales.

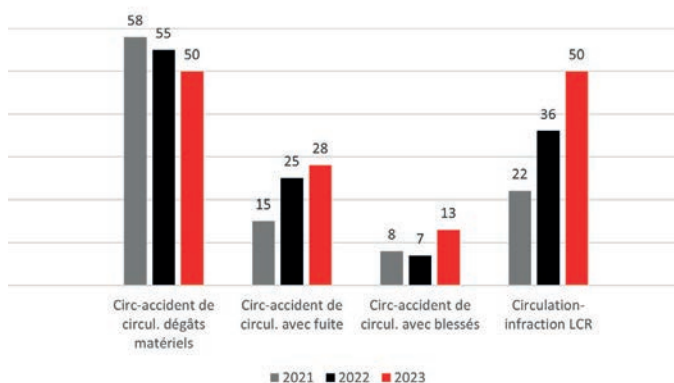
## GENDARMERIE

### ACTIVITÉS ET PRINCIPALES INTERVENTIONS

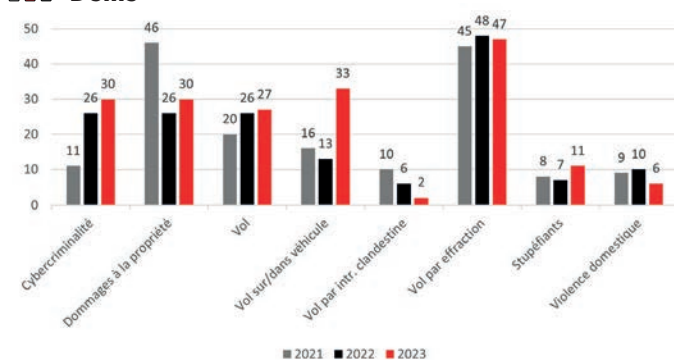
Le poste de gendarmerie est ouvert au public à raison de deux après-midis et d'une matinée par semaine.

Mme Nadège Longchamp et le chef de service de la POLA rencontrent mensuellement le chef de poste pour relater l'activité sur le territoire communal.

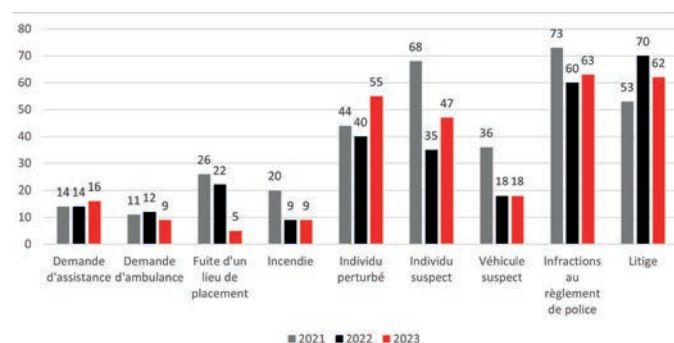
#### Circulation routière



#### Délits



#### Interventions diverses

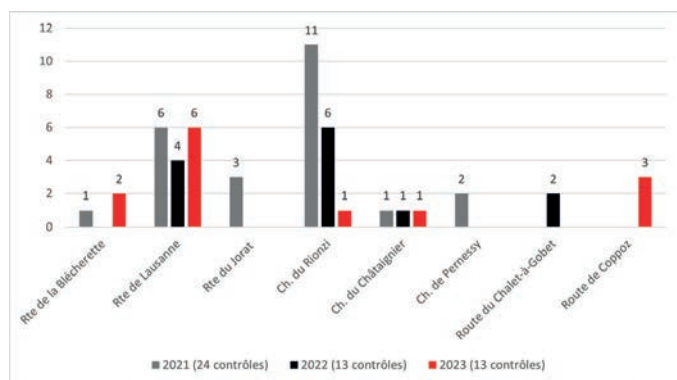


## CONTRÔLE DE VITESSE

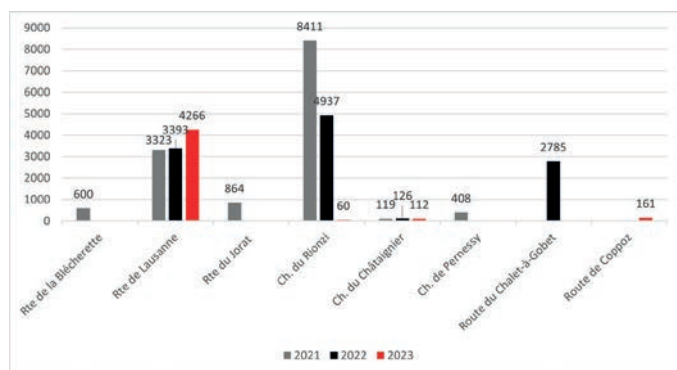
La police cantonale a procédé à plusieurs contrôles, dont l'activité est résumée ci-après.

Sur l'ensemble des contrôles de vitesse, le taux moyen d'infractions est de 2,78 % alors que le taux moyen est de 2,99 % sur le territoire cantonal pour la même période.

### Lieux et nombre de contrôle

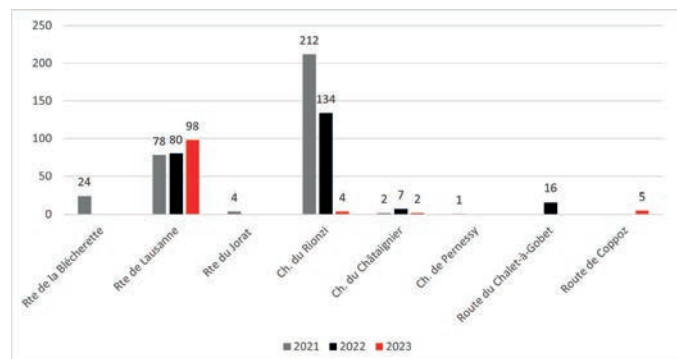


### Véhicules contrôlés



Le contrôle de vitesse à la route de Coppoz a été effectué suite à la mise en place de la zone 30. La POLA a procédé à de nombreux contrôles sur les zones 30 Grand-Mont et Martines au moyen des radars pédagogiques. Ces contrôles se poursuivront en 2024 afin d'identifier les éventuels tronçons qui nécessiteraient des aménagements complémentaires.

### Conducteurs dénoncés



## CONCEPT POLICE-POPULATION

Lors de la parution du Mont Journal dans l'édition du mois d'août-septembre, la population était invitée à participer cette fois-ci à une conférence organisée par la division Prévention criminalité de la Police cantonale. Cette soirée s'est déroulée le 11 octobre et a réuni une vingtaine de personnes. Les thèmes abordés étaient portés sur la sécurité des logements, les dangers d'internet, le démarchage téléphonique et d'autres sujets de prévention. L'apéritif servi au terme de la présentation a permis aux participants d'échanger avec l'orateur de la soirée, l'inspecteur principal adjoint Christian Bourquenoud, Mme Longchamp, municipale ainsi qu'avec les collaborateurs de la POLA.

## OBSERVATOIRE DE LA COHABITATION

Comme décrit dans le précédent rapport de gestion, un observatoire de la cohabitation a vu le jour sur le territoire communal avec la société Arenas. Plusieurs réunions se sont déroulées durant l'année écoulée et des sujets ont été abordés que ce soit en lien avec des problématiques aux abords de certains bâtiments communaux, d'entreprises et des zones industrielles. La collaboration est excellente et le mandat va se poursuivre en 2024 sur les thématiques déjà engagées ou sur d'autres sujets au besoin.



# RESSOURCES ET COHÉSION

---

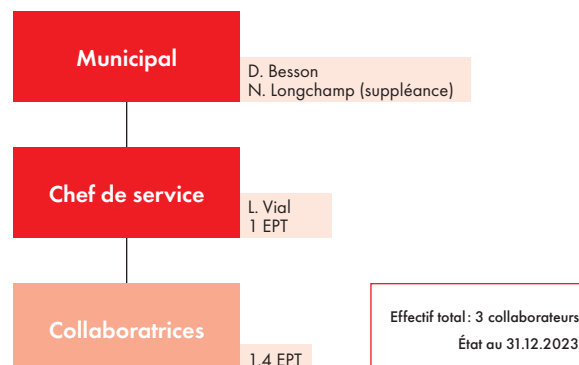
**MUNICIPAL • DANIEL BESSON**



## LES SERVICES ET LEURS MISSIONS

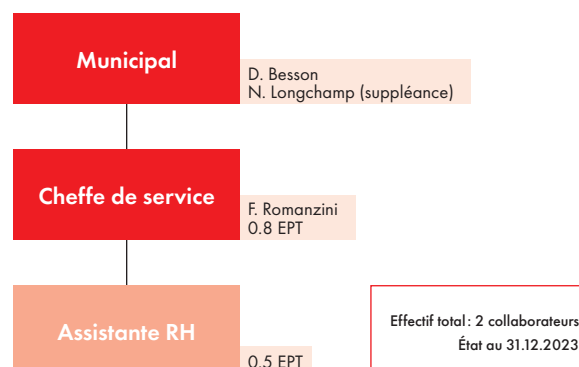
### SERVICE DES FINANCES (SEFI)

Après avoir assumé cette tâche pendant de nombreuses années, la Commune du Mont-sur-Lausanne, à sa demande, n'assume plus, depuis l'été dernier, la gestion des finances et des ressources humaines du SDNL, celles-ci ayant été reprises respectivement par les communes de Romanel-sur-Lausanne et de Renens.

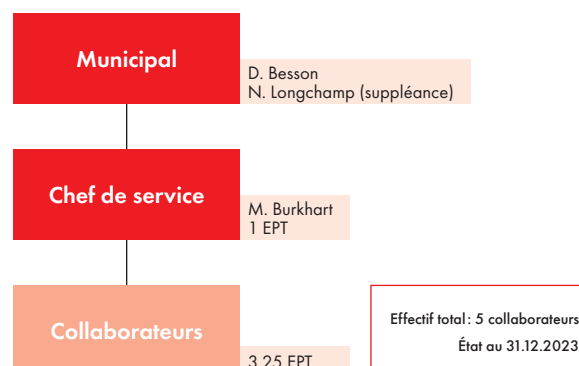


### SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES (SERH)

Le 1<sup>er</sup> juin est entrée en fonction une nouvelle collaboratrice administrative au sein du SERH afin de renforcer le service, constitué jusqu'ici d'une seule personne depuis sa création en 2016. Le service s'est ainsi renforcé afin de pallier à l'augmentation de travail dans le contexte de la croissance de l'administration communale.



### SERVICE DE LA POPULATION (SPOP)



## AFFAIRES SOCIALES

### AFFAIRES SOCIALES

#### ASSOCIATION RÉGIONALE DE L'ACTION SOCIALE PRILLY-ECHALLENS (ARASPE)

L'Association régionale d'action sociale Prilly Echallens (ARASPE) offre des prestations liées aux aides financières, aux assurances sociales et à l'appui social et administratif.

La réalisation de ces tâches est confiée au Centre social régional (CSR) et à l'Agence d'assurances sociales (AAS). Ces deux entités constituent ainsi les structures opérationnelles de l'ARASPE pilotées par le collège de direction. Cette association de 42 communes est chapeautée par un Comité de direction et un Conseil intercommunal dont les membres sont les élus politiques des communes concernées

En 2023, le Comité directeur de l'ARASPE a tenu huit réunions. Grâce au niveau de compétence élevé du collège de direction, composée de Mme J. Stano en tant que directrice, de Mmes D. Baeuchle et M. Di Federico en tant que directrices adjointes, ainsi que de MM. V. Sugnaux et A. Vaucher en tant que directeurs adjoints, le Codir a pu efficacement gérer les responsabilités qui lui incombent strictement et prendre les décisions en conséquence.

Suite au départ de la Présidente du Codir Madame Bourquin Büchi, Municipale à Prilly, Madame Corinne Sauty, Municipale à Echallens et Vice-présidente du Codir, a accepté de reprendre la présidence depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023. Madame Barbara Busigny, Municipale à Daillens a accepté le poste de vice-Présidente.

À la suite de la décision de fermeture de l'AAS du Mont-sur-Lausanne pour l'année 2024, le Codir a opté pour une nouvelle répartition par district. Les communes appartenant aux districts de Lausanne et de l'Ouest-Lausannois (Jouxten-Mézery, Le Mont-sur-Lausanne, Prilly, Cheseaux-sur-Lausanne et Romanel-sur-Lausanne) seront regroupées sur le site de Prilly, tandis que les communes du district du Gros-de-Vaud seront localisées sur le site d'Echallens. La répartition identique entre les AAS et le CSR simplifiera l'accès à nos prestations pour bon nombre des usagers. Cette mesure présente également l'avantage, pour les AS du CSR, de ne traiter qu'avec une seule Justice de paix pour le site d'Echallens et deux pour le site de Prilly.

La révision des statuts de l'ARASPE, amorcée en 2022, s'est étendue jusqu'en 2023, impliquant la consultation de toutes les communes au cours de cette période. Les commissions consultatives spécialement désignées à cet effet ont eu l'opportunité d'exprimer leurs observations. À l'automne, l'ensemble des communes avait soumis leurs réponses

Les conclusions du rapport à la Municipalité de la Commission consultative du Conseil communal chargée d'examiner l'avant-projet de modification des statuts de l'ARASPE étaient les suivantes :

*« La commission consultative, qui représente toutes les forces politiques du Conseil, s'exprime à l'unanimité contre l'avant-projet de nouveaux statuts, qu'on rappelle devoir être ratifié par les conseils de toutes les communes pour pouvoir entrer en vigueur. Pour rendre acceptable cet avant-projet de nouveaux statuts qui entérine une future diminution des services de proximité pour la population montaine, il faudrait à minima que la représentation actuelle du Mont au sein de l'ARASPE soit maintenue à son état actuel. Cela implique de ne pas changer la méthode de répartition des voix (une pour chaque tranche de 500 habitants) et d'instaurer une représentation de droit pour le Mont au sein du CODIR. Nous encourageons donc la Municipalité à faire tout le nécessaire pour protéger les intérêts du Mont dans ce dossier. »*

Ces deux propositions ont été acceptées par le Codir et sont inscrites dans la révision finale des statuts qui se poursuivra en 2024.

Les AAS ont aussi pour mission d'accompagner la population dans les démarches nécessaires pour diminuer la part à charge de l'assurance maladie obligatoire des soins. Cela consiste principalement à conseiller et aider les personnes pour changer d'assureur, de franchise ou encore de modèle d'assurance. Avec l'augmentation importante des primes pour l'année 2024, l'ARASPE a organisé en automne 4 soirées d'information pour la population au Mont-sur-Lausanne, Penhalaz, Prilly et à Echallens. Elles ont rencontré du succès avec une fréquentation au double de l'an passé. Cette proposition sera renouvelée l'an prochain.

Le rapport annuel détaillé est à disposition sur le site : <https://www.araspe.ch/>

#### ASSOCIATION VAUDOISE D'AIDE ET DE SOINS À DOMICILE

L'APROMAD est l'association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile de la Couronne lausannoise. Créée en 1993, elle propose depuis ses services à près de 6'000 clients par année dans les 50 Communes des districts que couvre son périmètre d'intervention.

Elle est composée de 8 Centres médicaux-sociaux (CMS) et plusieurs équipes, emploie plus de 800 collaborateurs et gère également les équipes suivantes:

- CMS Readom – Réadaptation gériatrique à Domicile
- SIPeD (Soins infirmiers pédiatriques à domicile)
- Equipe d'appoint

Elle est membre de l'association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD).

Le municipal du dicastère Ressources et Cohésion est membre du comité de direction de l'APROMAD. Ce comité s'est réuni à six reprises pour traiter les affaires courantes et recevoir les informations sur la gestion, les projets et les événements.

L'année 2023 a été l'occasion pour l'APROMAD de fêter ses 30 ans d'existence. À trois occasions et sur des sites différents, un salon sur le thème « *Les CMS de la couronne lausannoise avec vous tout au long de votre vie depuis 30 ans* » ont ouvert leurs portes à la population pour présenter leur travail le 2 septembre à la salle Pulliérane à Pully avec une Conférence du Professeur Didier Jourdan, porteur de la Chaire UNESCO « *EducationS & Santé* » et du Centre Collaborateur OMS « *pour la recherche en éducation et santé* » sur la thématique « *Votre seule santé : comment prendre soin d'elle à tout âge* », le 23 septembre à la salle du Château à Echallens et le 25 novembre au Forum de Savigny avec une conférence de Madame Anne Othenin-Girard, consultante handisport au palmarès sportif impressionnant sur la thématique « *La vie : une évolution permanente. Comment bien vivre, comment bien vieillir...* ». Chacune de ces manifestations a permis de présenter l'ensemble des prestations et actions dont la population avec laquelle les CMS sont en proximité, peut bénéficier et de démontrer une volonté de développer des synergies avec les communes et les partenaires.

2023 a également été marquée par le lancement du programme « *Bien vieillir* » sur l'ensemble du canton de Vaud. Cette évolution majeure du dispositif se caractérise par le passage d'un système de soins à un système de santé axé sur la prévention et la promotion de la santé. Ce changement, impliquant l'ensemble du personnel des CMS vaudois et des services transversaux, se poursuivra dans les années à venir.

Toujours en 2023, 5'991 clients ont placé leur confiance dans les CMS de la Couronne lausannoise, bénéficiant ainsi de 392'792 heures de prestations. À cela s'ajoute le soutien apporté à 984 enfants et leur famille par les conseils et l'accompagnement d'infirmières et infirmiers petite enfance. De plus, 500 enfants ont pu recevoir des soins à domicile grâce à l'équipe cantonale de soins infirmiers pédiatriques, évitant ainsi l'hospitalisation ou l'institutionnalisation de certains d'entre eux.

### SERVICE D'AIDE À LA FAMILLE

Conformément à ses statuts, l'objectif du Service d'aide à la famille Le Mont-Cugy-Morrens-Bretigny-Froideville est de

fournir un soutien aux familles résidant dans ces cinq communes en encourageant le bénévolat et les interactions humaines. Les services proposés sont principalement axés sur les besoins essentiels exprimés par la population, notamment le transport ponctuel ou régulier pour accompagner les personnes à des rendez-vous médicaux ou pour effectuer des courses.

### Organisation opérationnelle

Un groupe de bénévoles assure la coordination en alternance. Ce service est assumé par Mme Anne-Lise Bussard, responsable des coordinateurs et coordinatrices, du caissier Philippe Kobzos von Fischer et de la secrétaire Mme Elisabeth Meuwly. Grâce à leur dévouement, ce trio de bénévoles renforce la direction organisationnelle constituée de cinq représentants municipaux, chacun étant le porte-parole de sa commune.

### Comité

Sous la direction de M. Jean-Pierre Sterchi, vice-syndic de Cugy, le Comité s'est réuni à deux reprises, le 23 février et le 13 septembre 2023. Lors de l'assemblée générale du 26 avril, les comptes ont été approuvés malgré une perte de CHF 6'372.95 pour l'exercice 2022, et le budget de l'année 2023 a été adopté. Au cours de cette séance, le Municipal du Mont-sur Lausanne a été désigné Vice-président. Les nouveaux supports médiatiques ont été imprimés avec un style graphique plus moderne, élaboré à la fin de l'année 2022. Chaque commune a consacré des efforts particuliers à son site Internet, le SAF a été présent lors de chaque manifestation communale, et comme ce service est principalement financé par les cotisations et les dons, un tout-ménage a été distribué avec un bulletin de versement comme chaque année au printemps. Afin de se faire mieux connaître, un reportage mettant en avant un bénévole et un bénéficiaire a été publié dans le Mont Journal de décembre. Malgré toutes ces actions, le recrutement demeure un défi, surtout sur le territoire de notre Commune.

### Bénévoles

Au 31 décembre 2023, l'association comptait sur l'engagement de 31 bénévoles qui ont rendu des services en effectuant des transports et des accompagnements chez le médecin, à l'hôpital, promenades ou pour des achats.

2019	2020	2021	2022	2023
32 bénév.	33 bénév.	29 bénév.	29 bénév.	31 bénév.

### Activités

L'activité d'une telle association, basée uniquement sur le bénévolat, dépend pleinement des gens qui ont à cœur de s'investir et à faire don de leur temps pour aider d'autres personnes. Ces bénévoles ne sont pas rémunérés, mais leurs

frais de déplacement sont pris en charge par les bénéficiaires d'une part et par le service pour les kilomètres à vide. Le nombre de kilomètres parcourus par l'ensemble des bénévoles a augmenté de près de 8% par rapport à 2022. Ce qui une fois de plus démontre l'importance de cette prestation pour les cinq communes.

**Divers**

En qualité de membre affilié à l'association de L'entraide Familiale Vaudoise (EFV), le SAF a été représenté par la Commune, par le biais du municipal Ressources et Cohésion, lors de l'assemblée générale de l'EFV qui s'est déroulée le 16 novembre à St-Prex.

Finalement, un article pour promouvoir le SAF et rechercher de nouveaux bénévoles a été publié dans notre Mont journal n° 12 du mois de décembre 2024.

2019	2020	2021	2022	2023
16'001km	11'852km	16'759km	19'863km	21'539km
906 transports	665 transports	963 transports	1047 transports	1129 transports



Photographie réalisée dans le cadre d'un article sur le Service d'aide à la famille publié dans Mont journal en décembre 2023.

# COHÉSION, INTÉGRATION

## ACCUEIL DE L'ADMINISTRATION

Avec l'internalisation de l'accueil de l'administration communale, les prestations destinées au public montain ont été développées. Outre la vente de carte journalière CFF, il est désormais possible d'acquérir des cartes tl multiparcours. De plus, la délivrance et la prolongation des abonnements à la piscine communale y sont réalisées.

En partenariat avec les autres services de l'administration, d'autres appuis sont proposés à la population tels que la vente du passeport vacances ou la remise de kit équiwatt.

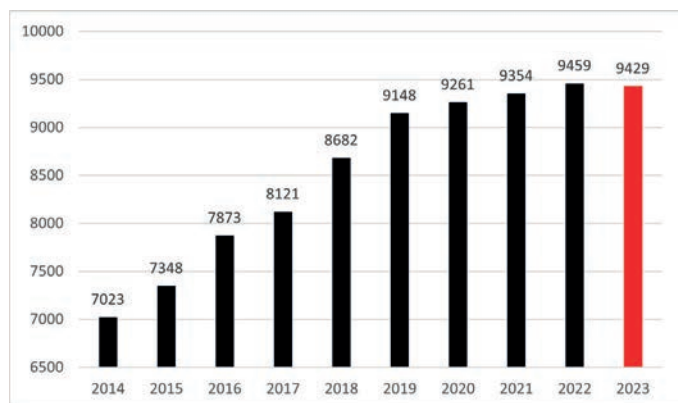
Fin 2023 a également vu le début de réaménagement de cette espace afin de le moderniser et de proposer à terme d'autres occupations temporaires telles que des expositions de photos ou la présentation des nouveaux plans de quartier communaux. Le concept final reste à définir.

## LA POPULATION EN CHIFFRE

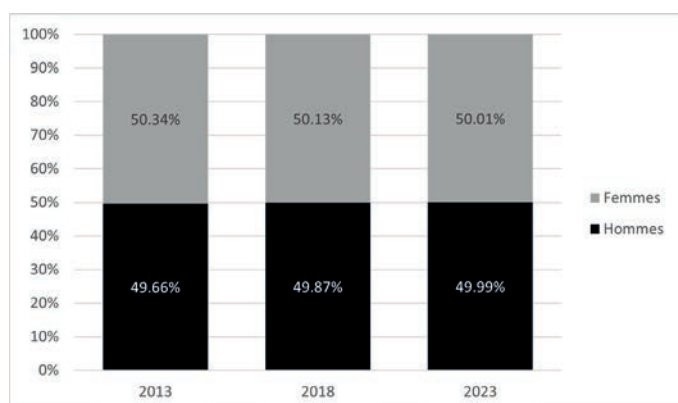
### ÉVOLUTION DE LA POPULATION

En 2023, la population a atteint un plateau, montrant un tassement par rapport aux années précédentes. Le nombre total d'habitants a connu une très légère diminution par rapport aux années précédentes.

### Évolution démographique de la population



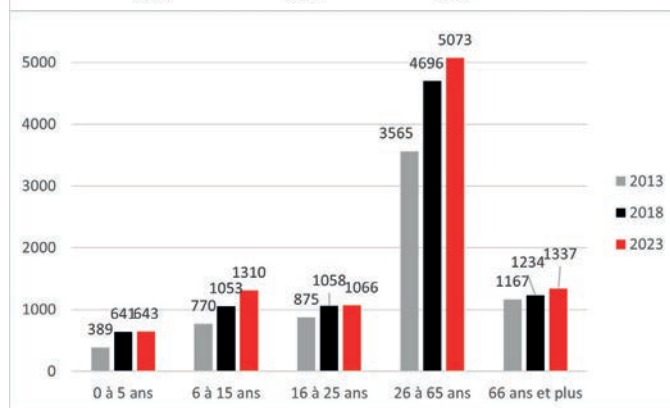
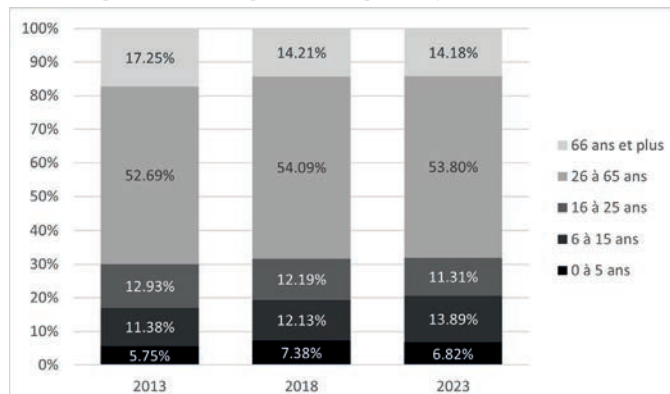
### Population : répartition par genre



L'égalité des sexes entre habitantes et habitants du Mont-sur-Lausanne est quasiment idéale.

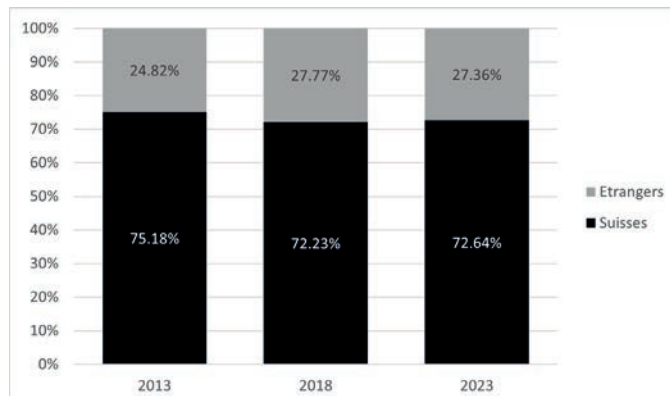
Pour la troisième année consécutive, la structure de la population montaine rajeunit proportionnellement au nombre d'habitants.

### Population : répartition par âge

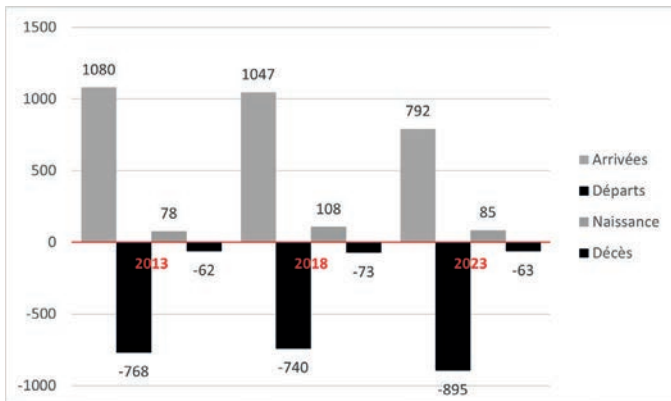


La population étrangère établie au Mont-sur-Lausanne se rapproche, depuis quelques années, du tiers de la population totale. Les Français (566), les Portugais (415), les Italiens (232), les Espagnols (186) et les Britanniques (79) sont toujours les nationalités étrangères les plus représentées, parmi plus de 100 que compte notre Commune.

### Population : Suisses et étrangers

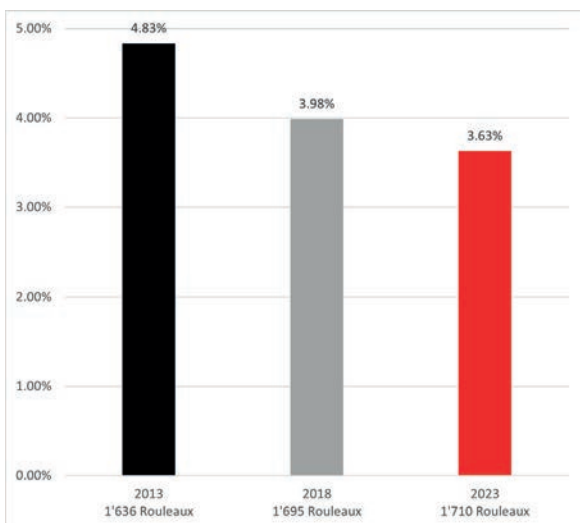


### Mouvements de la population



La Municipalité a décidé d'offrir aux parents de nouveau-nés, de manière gratuite, une fois par an et jusqu'à l'âge de trois ans, cinq rouleaux de dix sacs taxés de 35 litres pour la gestion des déchets. Cette mesure sociale est également étendue aux personnes ayant des problèmes de santé, sur présentation d'un certificat médical ou d'une attestation du Centre Social Médical (CMS). Le nombre de rouleaux distribués reste constant d'une année à l'autre.

### Rouleaux de sacs poubelles distribués au prorata de la population



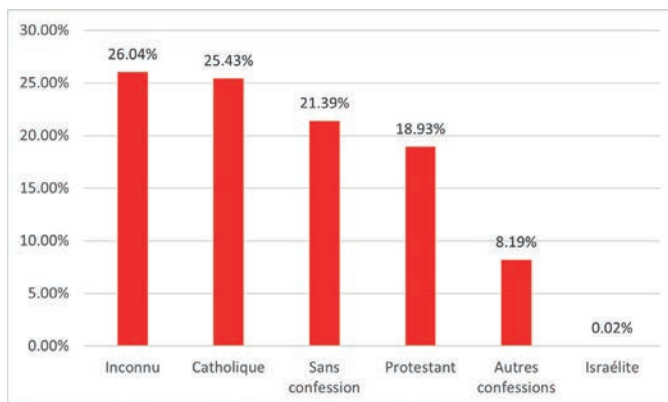
### RELIGIONS

Au fil des dernières décennies, le paysage religieux dans les régions montagneuses, tout comme dans notre canton et notre pays, a connu des changements significatifs. En effet, le nombre de personnes ne se déclarant affiliées à aucune communauté religieuse a continué d'augmenter, tandis que la déclaration d'une religion spécifique diminue progressivement chaque année.

Il convient de rappeler que la loi sur le contrôle des habitants (LCH) précise que les données concernant l'appartenance religieuse sont transmises de manière facultative par les citoyens. En vertu de cette loi, seules les religions protestante,

catholique et israélite peuvent être renseignées dans notre base de données communale.

### Population: confessions



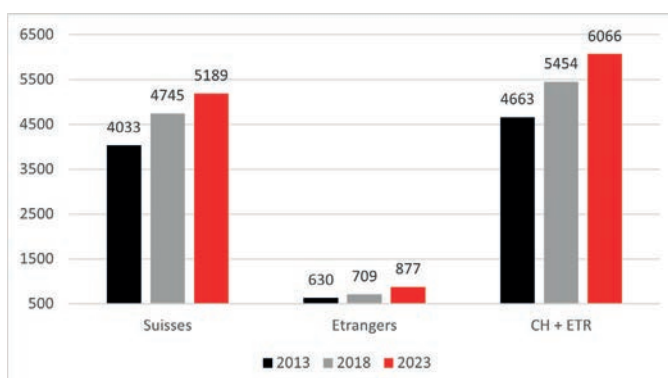
### REGISTRE CIVIQUE

La gestion et la mise à jour du registre électoral relèvent également de la responsabilité du SPOP. Ce service transmet et partage toutes les données nécessaires avec les autres administrations communales et cantonales afin d'assurer le bon déroulement des scrutins conformément aux lois en vigueur.

Suite aux élections fédérales, notre Commune a été contactée par deux partis politiques afin d'obtenir des informations sur le corps électoral. Les règles concernant la transmission de données personnelles et de listes d'adresses des habitants aux partis politiques sont respectées et conformes au nouveau règlement d'application de la loi cantonale sur l'exercice des droits politiques.

De plus, depuis de nombreuses années, la Municipalité encourage les jeunes citoyens suisses âgés de 18 à 20 ans résidant dans la commune à participer aux différentes votations et élections. À cet effet, elle soutient l'initiative «Easyvote» proposée par la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes, en distribuant des brochures informatives lors des scrutins. Enfin, M. Matthieu Burkhart présente les différents scrutins à l'EMS La Paix-du-Soir afin que nos aînés puissent exercer leur droit de vote.

### Habitants et droit de vote



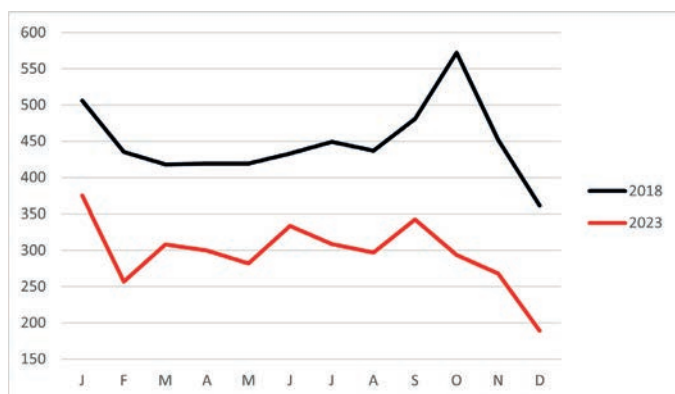
## GUICHETS ET TÉLÉPHONES

Comme l'an passé, le nombre de passage aux guichets est en baisse par rapport à 2018. En effet, moins de prestations nécessitent la présence des habitants dans nos locaux. De plus, aucun mouvement massif de population n'a été enregistré par rapport à 2018.

### ■ ■ ■ Nombre de téléphones



### ■ ■ ■ Nombre de passages au guichet



## INTÉGRATION ET PRIMO-INFORMATION

En 2023, la phase pilote du projet d'entretiens d'accueil au SPOP communal, initié par le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI), s'est poursuivie avec une vingtaine d'entretiens réalisés. Bien que cette initiative vise à renforcer et accompagner l'accueil des nouveaux arrivants étrangers états-tiers, l'objectif fixé n'a pas encore été pleinement atteint.

Face à ce constat, le groupe de travail a décidé de diversifier ses intentions pour mieux atteindre le but visé. Initialement axé sur la politique de primo-information, le projet évolue afin de ne pas se limiter à des entretiens visant à évaluer le niveau d'intégration des personnes, conformément à la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration. L'accent est encore plus accentué sur l'accompagnement des individus au cours de leurs premières semaines ou mois d'installation dans leur nouveau lieu de vie.

De plus, la brochure « Bienvenue dans le canton de Vaud »

dorénavant disponible en 16 langues au format imprimé est distribuée à chaque nouvel habitant lors de sa présentation à nos guichets en accompagnement des informations usuelles propres au Mont-sur-Lausanne.

## RELATIONS AVEC LES SERVICES CANTONAUX ET FÉDÉRAUX AU FIL DE L'ANNÉE

### SERVICE CANTONAL DE LA POPULATION

Le Service cantonal de la population assume la fonction de supervision au sein de notre entité communale. En tant que tel, il émet des directives, donne des instructions, propose des formations, effectue des inspections et met à disposition, à prix coûtant, les formulaires ou dépliants dont l'utilisation est prescrite. La Division « Communes et Nationalité » du SPOP collabore étroitement avec l'Association vaudoise des contrôles des habitants. Elle participe à ses assemblées régionales, l'invite à contribuer à des groupes de travail et à des rencontres périodiques. De plus, le SPOP offre un soutien juridique personnalisé et met son expertise à la disposition des communes pour toute question relevant du contrôle de l'habitant ou dans le cadre de leurs relations avec d'autres administrations.

### NOUVELLE DISPOSITION DES DONNÉES DU REGISTRE FÉDÉRAL DES BÂTIMENTS ET DES LOGEMENTS DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023

Le Registre cantonal vaudois des bâtiments (RCB) recense les informations détaillées sur les bâtiments et logements de chaque commune, comprenant des données telles que le numéro de parcelle, l'adresse, l'année de construction, etc. Dans le cadre de l'harmonisation des registres, chaque individu inscrit au service de la population doit recevoir un identificateur fédéral de bâtiment (EGID) et de logement (EWID).

Actuellement, les communes vaudoises effectuent des imports réguliers de données depuis le RCB vers leurs bases de données communales. Récemment, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a introduit un nouveau web service pour la mise à jour continue des données du Registre fédéral des bâtiments (RegBL) vers les communes. Cependant, aucune commune vaudoise n'est actuellement directement connectée au RegBL, privilégiant le RCB comme référence.

En raison du remplacement technologique du RCB, les développements nécessaires pour assurer la compatibilité avec le web service de l'OFS n'ont pas été entrepris. Cela peut entraîner des problèmes de mise à jour des données communales, surtout pour les utilisateurs de certains logiciels communaux, dont le Mont-sur-Lausanne, qui ont anticipé l'abandon des imports de fichiers plats au profit du web service MADD de l'OFS.

La création urgente de logements peut se faire en attribuant

un EWID 999, avec une mise à jour nécessaire dès la disponibilité des identifiants officiels. Cela entraîne un retard dans l'enregistrement des mouvements de la population montaine dans les nouveaux logements mis à disposition sur le territoire communal.

### LANCEMENT DE LA NOUVELLE CARTE D'IDENTITÉ SUISSE

À compter du 3 mars 2023, la Suisse a introduit sa nouvelle carte d'identité (CI). Conçue avec des caractéristiques de sécurité de pointe et un design actualisé, cette carte s'aligne sur les standards du nouveau passeport suisse. Malgré ces nouveautés, les frais associés à cette carte demeurent inchangés, et toutes les cartes d'identité déjà émises resteront valides. Pour rappel, seules les cartes d'identité sont délivrées à nos guichets contrairement aux passeports.

### NOUVELLE EXIGENCE EN LANGUE FRANÇAISE

Les ressortissants d'États européens non francophones qui ont un accord d'établissement avec la Suisse doivent fournir une attestation de langue lors de la demande d'une autorisation d'établissement (permis C) depuis le 1<sup>er</sup> mai 2023.

En effet, jusqu'à cette date, ladite exigence ne s'appliquait pas aux ressortissants d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, du Danemark, d'Espagne, de France, de Grèce, d'Italie, de la Principauté du Liechtenstein, des Pays-Bas et du Portugal qui bénéficient d'un accord d'établissement entre ces États et la Suisse. À partir du 1<sup>er</sup> mai, seules les personnes ressortissantes d'un État francophone ou ayant suivi leur scolarité et/ou des études en français sont dispensées de l'attestation de langue.

### eDÉMÉNAGEMENT

L'option eDéménagement, littéralement le déménagement en ligne, sera bientôt accessible à toutes les communes vaudoises. La phase pilote, dirigée par le Canton en collaboration avec treize communes et leurs prestataires informatiques, est arrivée à son terme dans le courant 2023.

Notre service suit attentivement cette mise en place et proposera à la Municipalité de participer à cette nouvelle prestation dès qu'elle sera rendue disponible. À noter qu'une adaptation du programme informatique sera nécessaire afin de le rendre compatible avec cette nouvelle technologie.

### VISA D

La mise à jour de l'ordonnance sur l'entrée et l'octroi de visas (OEV), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2022, stipule qu'un ressortissant d'États tiers détenteur d'une autorisation de séjour ou d'un visa D délivré par un autre État Schengen n'est plus tenu de soumettre une demande de visa préalable pour s'installer en Suisse. Il est important de noter que cette modification n'a engendré aucune augmentation de l'affluence de la population concernée à nos guichets.

### PERMIS S - RENOUVELLEMENT

Au cours de l'année 2023, nous avons procédé aux premières prolongations de permis S, un statut qui concerne seulement une minorité de personnes sur notre commune, soit huit habitants. Une stabilisation à long terme de la situation en Ukraine n'est pas anticipée. Par conséquent, le statut S attribué aux personnes ukrainiennes en quête de protection ne sera pas levé avant le 4 mars 2025, conformément à la décision prise par le Conseil fédéral lors de sa séance du 1<sup>er</sup> novembre 2023.

### RETARDS AU SEM

Dans le contexte de notre commune, environ une vingtaine de dossiers sont actuellement en attente de traitement auprès du Secrétariat d'État aux Migrations (SEM). Le retard observé dans le processus est attribuable à une charge de travail importante au sein du SEM. Il est important de noter que nous n'avons pas la capacité d'influencer, tout comme le service cantonal, la durée de l'analyse, parfois prolongée malheureusement.

### ATI-SYMIC V4

Depuis le 22 octobre 2023, les cantons sont soumis à une exigence fédérale qui les empêche d'imprimer des copies papier des permis et factures destinées aux communes. Ces copies ont été définitivement remplacées par les seules annonces électroniques, déjà familières sous le nom d'ATI-Symic v3 (automatisation des transferts d'informations – Système fédéral des étrangers – version 3).

Notre fournisseur informatique a donc installé des mises à jour de notre logiciel pour le rendre compatible avec une nouvelle version de ces annonces, l'ATI-Symic v4. Cette mise à jour a apporté plusieurs nouveautés et comblé les lacunes de la version précédente. Cela a également demandé une refonte complète des processus de traitement des permis de séjour à l'interne du service communal.

### RENOUVELLEMENT EN LIGNE DES PERMIS C

Le 13 novembre 2023, le groupe de travail cantonal dédié au «Renouvellement des permis C en ligne» a informé les communes vaudoises qu'il continue ses travaux, et des discussions sont actuellement en cours avec le comité de l'Association Vaudoise des Contrôle des Habitants (AVDCH) et le Service cantonal de la population, notamment en ce qui concerne les implications budgétaires pour les communes.

La concrétisation du projet se fera après une phase de tests auprès de communes pilotes. La mise en place du service est donc reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2025. La Commune du Mont-sur-Lausanne, par son Service communal de la population, suit de près ces évolutions technologiques afin d'assurer toujours des prestations de qualité à la population montaine.



## CROATIE - MAINTIEN DES CONTINGENTS DE PERMIS POUR LES TRAVAILLEURS

Le 22 novembre 2023, le Conseil fédéral a choisi de prolonger d'une année supplémentaire les contingents d'autorisations de courte durée (permis L UE/AELE) et d'autorisations de séjour (permis B UE/AELE) pour les travailleurs croates.

En 2024, les ressortissants croates souhaitant travailler en Suisse seront de nouveau soumis à des quotas d'autorisations. La libre circulation des personnes ne s'appliquera plus pleinement pour eux. Le nombre de nouvelles autorisations sera limité au même niveau qu'en 2023, soit 1'053 permis L et 1'204 permis B.

## FINANCES

### L'ANNÉE 2023 EN BREF

Les points forts de l'année 2023 sont représentés par la rédaction des préavis financiers, bouclage des comptes, arrêté d'imposition et budget ainsi que par des réponses aux interpellations du Conseil et questions des commissions.

Dans un contexte de hausse des taux d'intérêts et d'inflation, la gestion des liquidités à flux tendus a été l'objet de toute l'attention du Service des finances. Durant ces dernières années, notre Commune a été en mesure de financer ses investissements au moyen d'emprunts à des conditions très intéressantes grâce à des taux d'intérêt extrêmement bas. Or, ces derniers mois, dans le but de contrer l'inflation, les principales banques centrales (américaine, européenne et Suisse) ont relevé à plusieurs reprises et de manière importante les taux d'intérêt de base. Les futurs emprunts à contracter s'effectueront désormais à des conditions nettement moins avantageuses.

### BOUCLEMENT DES COMPTES 2022

L'exercice 2021 se solde par un excédent de revenus de CHF 4'420'397.-, soit un écart de CHF 6.4 millions avec les prévisions budgétaires qui prévoyaient une perte de CHF 2 millions. Il faut rappeler que lors de la préparation du budget, les tendances étaient marquées par les effets d'une crise sanitaire et économique sans précédent, incitant les collectivités à la prudence, notamment en matière de rentrées fiscales. Précisons que ce résultat final a été corrigé par le Conseil communal à la suite d'un amendement déposé par la CoFin afin de constituer une réserve de CHF 2 millions pour tenir compte d'une charge concernant l'exercice 2021 dont la Municipalité n'a eu connaissance qu'au mois de mars 2022, de sorte que cette charge ne vienne pas altérer le résultat des comptes 2022.

### ARRÊTÉ D'IMPOSITION 2024

Le préavis d'arrêté d'imposition présenté en automne a pour but de fixer le coefficient d'impôt communal pour l'année suivante. C'est également l'occasion pour la Municipalité de mettre à jour la planification financière et le plan des investissements, de partager son analyse sur la situation démographique et économique ainsi que l'évolution planifiée des finances communales.

Au début d'un nouveau cycle d'investissements à la hauteur d'une démographie croissante, la Municipalité propose la reconduction du taux de 73.5%. Au terme des débats et d'une proposition d'amendement, le Conseil a fixé le taux d'imposition 2024 à 72%.

### BUDGET 2024

La Municipalité relève les points forts qui constituent le budget 2024 ;

Le budget 2024 présente des charges de CHF 70'077'802.- pour des revenus de CHF 65'157'859.- ce qui représente un déficit de CHF 4'919'943.-. Le développement qui débute nécessite que les infrastructures suivent le rythme, un budget d'investissement de CHF 28.6 MM est d'ailleurs prévu. La marge d'autofinancement reste positive à CHF 4.28 MM. Le solde des dépenses d'investissement sera financé par l'emprunt. La Municipalité continue d'attacher la plus grande importance aux notions de qualité et de durabilité dans le cadre de toutes les politiques qu'elle mène, que ce soit en matière de mobilité, d'environnement, de travaux ou de constructions. La cohésion et la solidarité entre les générations sont également des préoccupations chères à la Municipalité. Le renforcement en personnel de l'administration se poursuit également afin de faire face au développement. Le budget 2024 a été adopté tel que présenté à une large majorité.

### DIVERS

Le paiement par TWINT est désormais disponible à tous les points de vente de l'administration. Accueil, Population, Police administrative et Finances, tous les terminaux de paiement acceptent les règlements avec l'application.

## RESSOURCES HUMAINES

### L'ANNÉE 2023 EN BREF

#### MISE À DISPOSITION DU SERVICE DE PERSONNES DE CONFIANCE EXTERNE «ICP SAFE»

La Municipalité s'engage à prévenir et agir contre toute forme d'atteinte à la personnalité telle que stress, conflits aigus, discriminations, violences ou harcèlements. Elle encourage le dialogue et souhaite donner l'opportunité de pouvoir s'exprimer en cas de difficultés en lien avec la sphère professionnelle. À cet effet, durant l'année 2023, la Commune a signé un contrat avec la société ICP.

ICP est une entité externe regroupant une équipe de spécialistes qui assurent, avec respect et bienveillance, la fonction de personne de confiance pour le compte de la Commune (plus d'information sur : <https://www.i-c-p.ch>). Elle regroupe principalement des psychologues d'urgence qui interviennent également en cas d'évènements critiques tels que : agression (physique ou verbale), décès, (tentative de) suicide ou homicide, accident ou harcèlement sexuel.

ICP met à disposition des collaborateurs un groupe de personnes, spécialement formées, à disposition du personnel souhaitant s'exprimer, de manière informelle et confidentielle, sur un vécu professionnel complexe ou critique. Une ligne d'urgence est atteignable 365j/an de 8h à 18h.

La personne de confiance a pour mission d'écouter, de conseiller et d'aider les collaboratrices et collaborateurs à trouver ou développer les ressources pour résoudre, en toute discrétion, une situation problématique.

Tout ce que la personne de confiance entreprend n'a lieu qu'en concertation et avec l'approbation de la personne accompagnée. Le secret professionnel est conservé tout au long des échanges et ne peut être levé qu'avec son autorisation ou en cas d'extrême urgence pour sa santé ou celle de son entourage.

### SANTÉ AU TRAVAIL

La santé au travail est un enjeu majeur pour les entreprises. Les employés qui se sentent bien physiquement et mentalement sont plus productifs et engagés. Le sport peut être une excellente solution pour améliorer la santé des collaborateurs. De plus, l'exercice en groupe peut contribuer à renforcer la cohésion et la motivation des collaborateurs.

L'administration désire encourager ses employés à faire du sport en leur offrant des activités physiques sur le lieu de travail. En plus de l'accès à la piscine les lundis et vendredis midi, en 2023 des collaborateurs ont participé aux défis cyclistes « Bike to work » et « Cyclomania ». Les cours de Yoga initiés en 2022 se sont poursuivis toute l'année 2023 les jeudis midi.

### FORMATION DU PERSONNEL

Les collaborateurs de l'administration communale ainsi que les municipaux ont toujours la possibilité de suivre des formations continues en lien avec leurs activités. Le service des ressources humaines veille à répondre aux différentes demandes des collaborateurs et assurer le maintien du savoir-faire de chacun. Ces formations concernent les domaines suivants : informatiques, savoir-être, premiers secours, approfondissement des connaissances métiers. La Municipalité favorise le développement de ses collaborateurs afin de garantir les compétences actuelles et futures, nécessaires à l'accomplissement des tâches. Les différentes formations suivies en 2023 sont détaillées sur la page suivante.

### SUIVI DES COLLABORATEURS

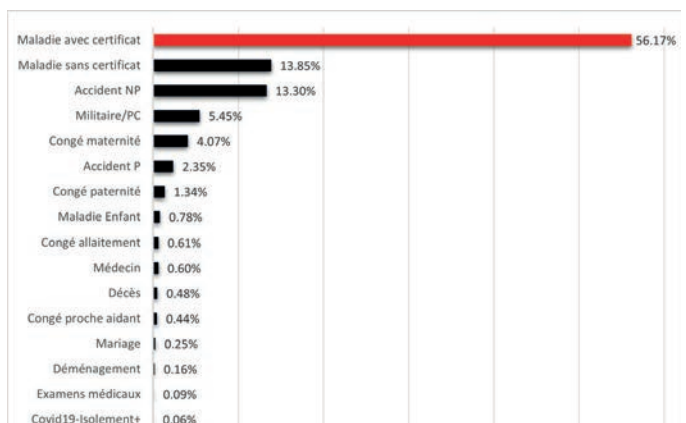
En 2023, nous avons fêté les jubilaires suivants :

- Badoux Nikola 10 ans de service
- Baudat Thomas 10 ans de service
- Bregnard Christelle 10 ans de service
- Durmaz Emine 10 ans de service
- Paccaud Sylvain 15 ans de service
- Tavares C. Marie Alice 15 ans de service
- Turiel Antonio 10 ans de service

### RÉPARTITION DES ABSENCES

Les absences 2023 représentent 14'846 heures, correspondant à un taux d'absentéisme de 9.478%, contre 8.86% en 2022. Ce taux est en légère augmentation en 2023 toujours en raison de plusieurs cas de maladie longue durée extrinsèques à la place de travail. Le SERH est conscient de cette augmentation et demeure attentif aux possibles surcharges de travail induites par cette situation. Dans certains cas, nous parvenons à pallier aux absences grâce à des engagements temporaires, et l'introduction de nouveaux postes au budget 2024 devrait également renforcer les services.

#### Absences en 2023



Formations courtes	
Les bases du pilotage communal	1 personne
Stratégie et pilotage de l'action communale	1 personne
Les règles d'or du management agile	1 personne
Péréquation financière	1 personne
Communiquer avec tact et diplomatie	1 personne
Communes, communiquez !	1 personne
Outils de communication bienveillante	6 personnes
Réussir un processus participatif	1 personne
Apprendre à relativiser	1 personne
S'exprimer en public	1 personne
Culture d'entreprise	1 personne
Attitudes éducatives sanction/punition	6 personnes
Travail en équipe	6 personnes
Jeux coopératifs	9 personnes
Encadrement dans le temps libre	6 personnes
Devenir un pro d'excel en une journée	1 personne
Rédiger efficacement vos procès-verbaux	2 personnes
Geoconcept	2 personnes
OM Police - système amendes d'ordre	4 personnes
ECA - Formation commune - module 2	1 personne
Mobilité communale durable	1 personne
Programme énergétique et climatique dans les communes	1 personne
Forum romand de l'éclairage et de la domotique	2 personnes
Limitation des émissions lumineuses	1 personne
Journée romande pour l'éclairage extérieur	1 personne
Conférence de l'Arbre	1 personne
Gestion durable du patrimoine arboré	2 personnes
Loi vaudoise sur la circulation routière - LVCR et ordonnances pénales	1 personne
Loi sur les amendes d'ordre communales	1 personne
Permis fédéral biocides piscine	1 personne
Permis pour l'emploi des désinfectants pour les piscines publiques	2 personnes
Formation continue OACP	1 personne
Formation chariots élévateurs à contrepoids (R1) à Mât rétractable (R2) et à timon (S2)	3 personnes
Formation chariots à mâts télescopiques (R4)	16 personnes
Accès aux arbres - Module de base	5 personnes
Formation module B - Ressourcerie	1 personne

Formations certifiantes	
Spécialiste « Évacuation des eaux des biens-fonds »	M. Mujo Cehic
Spécialiste « Évacuation des eaux des biens-fonds »	M. Vetrim Neziri
Brevet fédéral de concierge	M. Lois Mühlemann
CAS Urbanisme opérationnel et opérateurs urbains	M. Tanguy Perrenoud
Immobilier niveau 2	Mme Maria Barreiro

## APPRENTIS

En 2023, nous avons pris la décision difficile de mettre fin au contrat de notre apprenti employé de commerce en raison de résultats en deçà des attentes à la fin de sa première année de formation. En raison d'un contexte organisationnel particulier, caractérisé par des contraintes de capacité en termes de places de travail disponibles, nous avons renoncé à repourvoir immédiatement le poste laissé vacant par l'apprenti employé de commerce. La priorité est accordée au renforcement des services en lien avec la croissance de notre commune.

Depuis la rentrée d'août 2023, un nouvel apprenti « agent d'exploitation » a débuté sa formation, dès lors, au 31 décembre 2023, nous comptons trois apprentis, dont deux en formation « agent d'exploitation CFC » et un en formation « employé d'exploitation AFP ».

Les apprentis agents d'exploitation effectuent un tournus dans les différents bâtiments communaux afin d'acquérir une formation la plus complète possible.

En plus des places d'apprentissage, la commune collabore avec le Projet Lift en proposant régulièrement des places de travail hebdomadaire (2 à 4 heures par semaine) sur une période d'environ 10 semaines. En 2023, nous avons reçu trois jeunes au Service des bâtiments, un jeune au Service des espaces verts et une jeune auprès de la Médiathèque.

## PERSONNEL COMMUNAL AU 31 DÉCEMBRE 2023

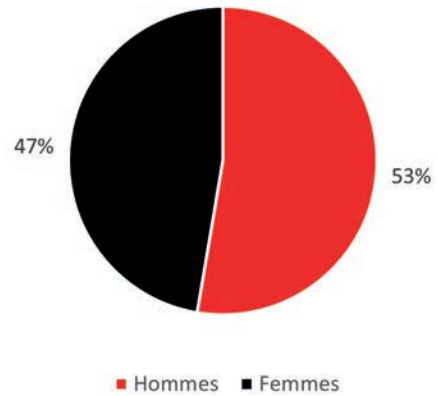
Les collaborateurs engagés pour des durées déterminées, en remplacement de collaborateurs absents pour des durées moyennes à longues, ne sont pas pris en compte dans l'effectif ci-dessous.

Nombre de collaborateurs avec contrat fixe à durée indéterminée	87	75.79 EPT
Nombre de collaborateurs avec contrat à l'heure	21	4.10 EPT
Nombre d'apprentis	3	3.00 EPT
Nombre de stagiaire	1	0.80 EPT
Nombre total de collaborateurs	112	83.69 EPT
Poste vacant au 31.12.2023	2	1.80 EPT

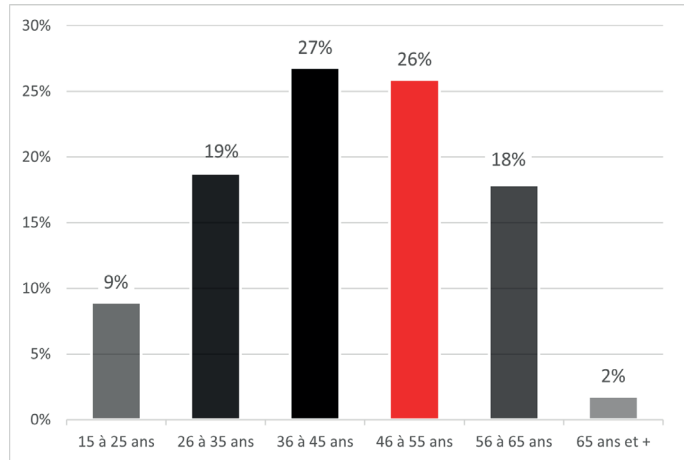
Départs en 2023	17
Arrivées en 2023	22
Durée moyenne d'engagement	7.52 ans

Organigramme complet disponible en page 126 (annexe I).

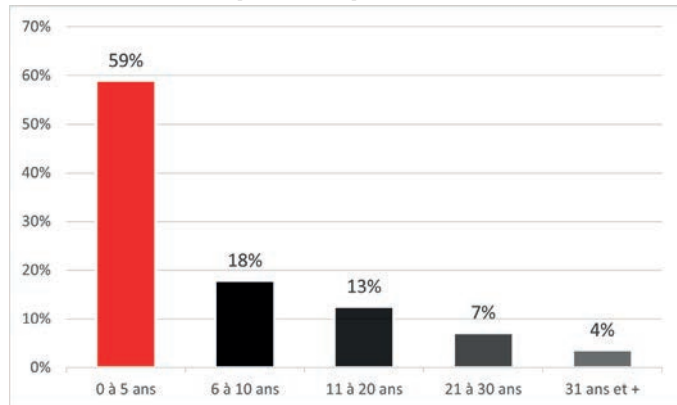
### Personnel : répartition par genre



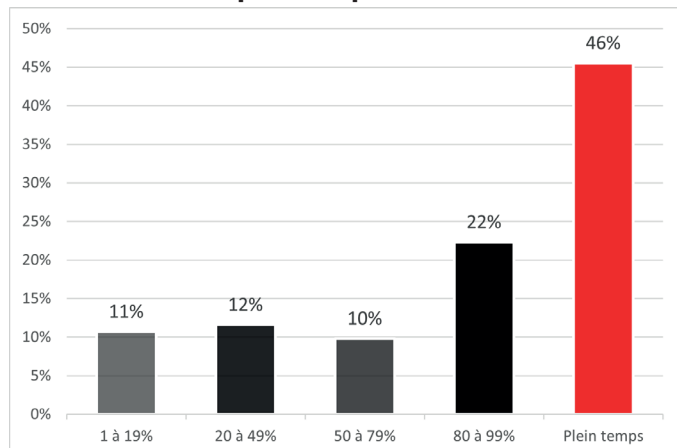
### Personnel : répartition par âge



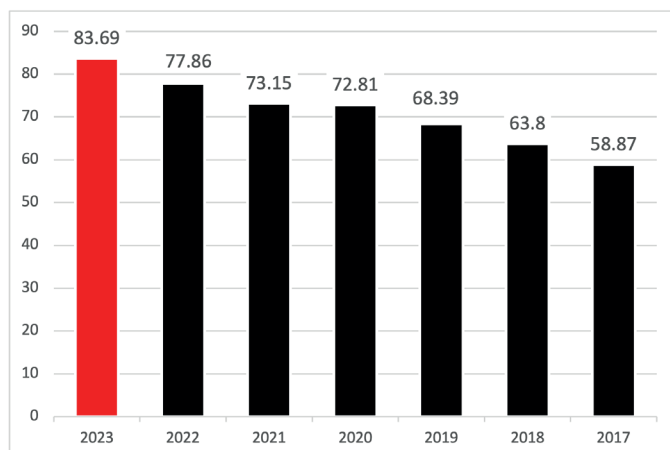
### Personnel : répartition par ancienneté



### Personnel : répartition par taux d'activité



## Évolution du nombre de collaborateurs (EPT)



## SENIORS

### JOURNÉE DES AÎNÉS

La célébration de la journée des aînés se déroulant les 5 et 6 septembre a été rebaptisée « Repas des seniors » pour l'année 2023. Plus de 400 participants ont pris part à cet événement sur les deux jours dans la nouvelle Cantine du Châtaignier. Le pôle d'animation du SEJL a participé pour la première fois à l'élaboration du programme et contribué de manière admirable au bon déroulement de cette journée avec l'appui et l'engagement du SEMU et du SEBA. Les seniors ont été chaleureusement accueillis au son du cor des Alpes, sous un soleil radieux, chacun recevant un badge numéroté en bois au couleur de la Commune. Le repas, réputé pour son abondance, a été très apprécié en raison de sa qualité exceptionnelle de préparation par l'Auberge communale de Bougy-Villars. Une performance musicale originale d'Alexandre Cellier a également été fortement applaudie. La réussite de cette journée a été grandement renforcée par la décoration élégante de la salle et une tombola organisée et orchestrée par les animateurs, avec des lots généreusement offerts par des commerçants locaux, a ajouté une touche divertissante à l'événement.

Bien que ces manifestations nécessitent un investissement organisationnel et financier important de la part de la Commune, elles revêtent une importance cruciale pour la cohésion sociale. Elles offrent l'opportunité à de nombreuses personnes de se rencontrer, tout en permettant à l'ensemble de la Municipalité d'interagir et de discuter avec un grand nombre d'habitants. Le Mont Solidaire a également profité de cette opportunité pour présenter ses activités. Une réflexion sur l'avenir est nécessaire en ce qui concerne le nombre maximum de participants, compte tenu de l'augmentation constante de la population senior.

## UKRAINE

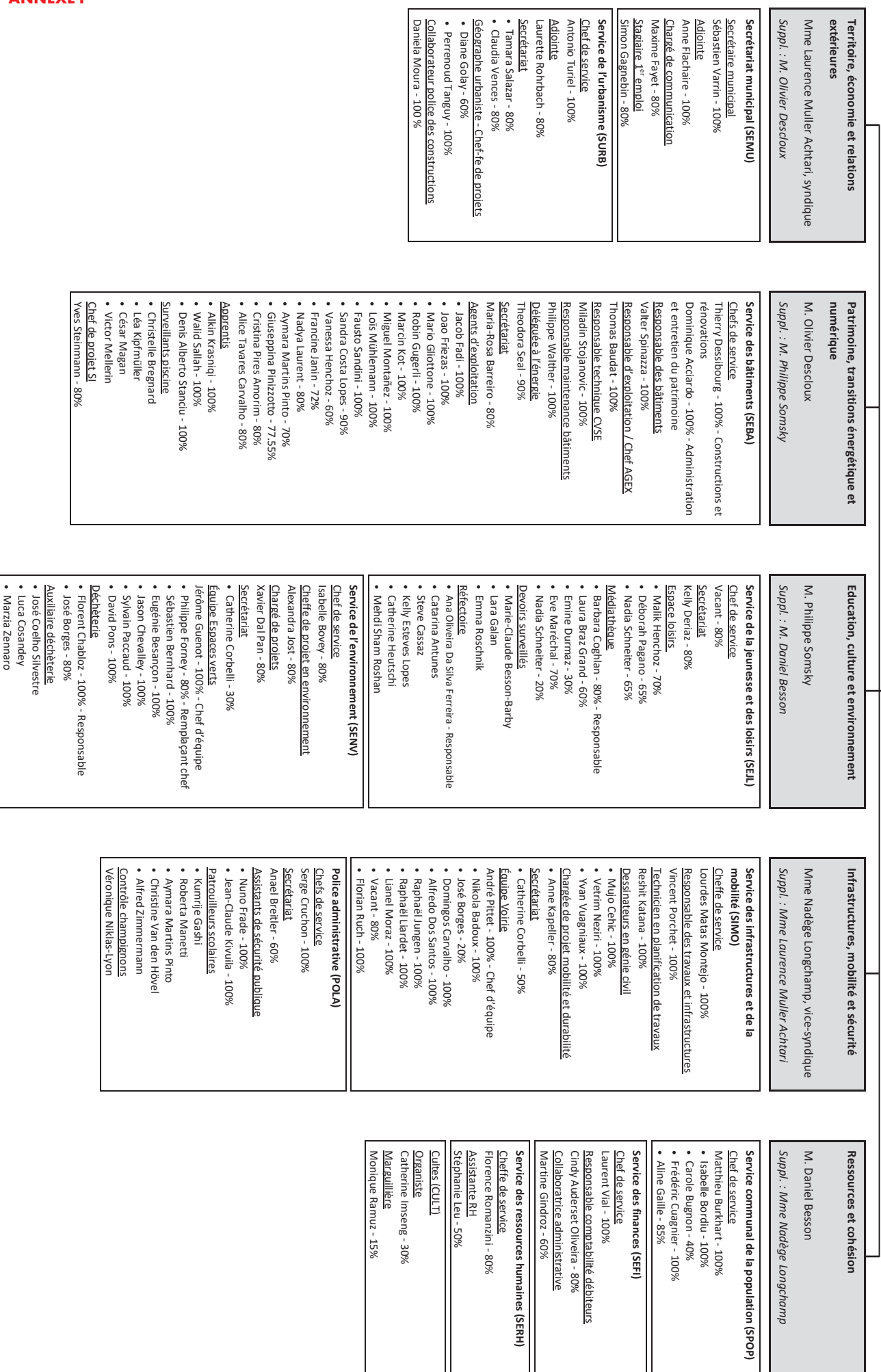
Bien que la guerre en Ukraine ait perdu de son éclat médiatique, les efforts déployés pour soutenir les ressortissants de ce pays sont demeurés constants en 2023. Constituée en 2022, une équipe de bénévoles continue à œuvrer en coulisse pour apporter son aide aux réfugiés ukrainiens du Mont et de ses environs.

Les actions entreprises par ces bénévoles sont variées, couvrant des domaines tels que les aides administratives, l'organisation d'activités, et la dispensation de cours de français. Les membres de cette équipe dévouée s'efforcent de faciliter l'intégration des familles ayant fui la guerre en fournissant un soutien tangible au quotidien.

À la salle polyvalente du Rionzi 57, mise à disposition par la Commune, des professeurs bénévoles et engagés dispensent chaque semaine plusieurs heures de cours de français. La collaboration fructueuse avec la déchèterie locale permet également de collecter de nombreux objets en parfait état, faisant le bonheur des Ukrainiens établis dans la région ou expédiés directement en Ukraine par le biais de convois spéciaux.

En 2023, plusieurs initiatives ont été financées par le fonds dédié à l'Ukraine créé suite au préavis 14/2022 en réponse à une motion commune de tous les groupes du Conseil communal. Ces actions comprennent l'achat de livres français pour les cours, un soutien financier de CHF 1'700.- à l'association HelpUA.ch, basée au Mont, pour le transport des lits d'hôpitaux du CHUV en Ukraine, ainsi qu'une contribution visant à organiser des ateliers de décoration de Noël animés par les Ukrainiens, destinés tant aux adultes qu'aux enfants résidant au Mont et dans ses environs.

## Organigramme Administration Communale Le Mont-sur-Lausanne



Liste des bâtiments communaux, propriétés de la Commune du Mont-sur-Lausanne			
ACTIVITÉS PRINCIPALES	NOM ET AFFECTATION	ADRESSE	ANNÉE DE CONSTRUCTION (RÉNOVATION IMPORTANTE)
ADMINISTRATIF	CRETALAISSON ADMINISTRATION <i>administratif, logement, médical</i>	Route de Lausanne 16	1991
ÉCOLE	CRETALAISSON ÉCOLE <i>école primaire, UAPE, parking abri PCi, logement</i>	Route de Lausanne 18	1991
	COLLÈGE DU MOTTIER A <i>école (salle ACM / science / musique)</i>	Route de la Blécherette 5a	2011
	COLLÈGE DU MOTTIER B <i>école secondaire</i>	Route de la Blécherette 5b	1977
	COLLÈGE DU MOTTIER C <i>école secondaire</i>	Route de la Blécherette 5c	2012
	COLLÈGE DU MOTTIER D <i>école primaire</i>	Route de la Blécherette 5d	2014
	COLLÈGE DU MOTTIER G <i>école primaire</i>	Route de la Blécherette 5g	2022
	COLLÈGE DU RIONZI <i>école primaire</i>	Route de Rionzi 53a	2017
	COLLÈGE DES MARTINES <i>école primaire, salle de sport, logement</i>	Route de Sauvabelin 2	1998
	COMMERCIALE	AUBERGE COMMUNALE <i>restauration, dépendance, garages</i>	Place du Petit-Mont 4
ANCIENNE ÉCOLE DU PETIT- MONT <i>locaux commerciaux, garage</i>		Place du Petit-Mont 6	1840 1892
MAISON VILLAGEOISE DU GRAND-MONT <i>local commercial (PPLS)</i>		Chemin du Hameau 4	1863
VIE LOCALE – ACTIVITÉ ASSOCIATIVE	CANTINE ET FOYER DU CHATAI- GNIER <i>salles communales</i>	Place du Châtaignier	1883 cantine du châtaignier 1908 deuxième partie 1908-1976 petite salle et cuisine
	ANNEXE À LA CANTINE DU CHATAIGNIER <i>barbecue – locaux sportif – WC public</i>	Place du Châtaignier	1986
	ANCIENNE ÉCOLE DES PLANCHES <i>local culturel – dépendance - garages</i>	Chemin des Bouleaux 5	1880
	TEMPLE <i>église</i>	Route de Lausanne 13	1797
	CHAMBRETTE <i>salle communale</i>	Route de Lausanne 15	1797

Liste des bâtiments communaux, propriétés de la Commune du Mont-sur-Lausanne			
ACTIVITÉS PRINCIPALES	NOM ET AFFECTATION	ADRESSE	ANNÉE DE CONSTRUCTION (RÉNOVATION IMPORTANTE)
MIXTE	BÂTIMENT SERVICE DU FEU (SDIS) <i>service du feu - salle communale - logement</i>	Route du Jorat 6	2002
	BÂTIMENT COMMERCIAL DU JORAT <i>locaux commerciaux – salle communale</i>	Route du Jorat 5	1978
	ANCIENNE ÉCOLE DU GRAND-MONT <i>jardin d'enfant – logement</i>	Chemin de Longeraie 1	1850
	GRANDE SALLE DU PETIT-MONT <i>salle communale – WC public jardin d'enfant - logement</i>	Place du Petit-Mont2	1955
INSTALLATIONS SPORTIVES	STAND DE TIR ET CIBLERIE <i>installation sportive</i>	Place du Châtaignier	1869
	ANCIENS VESTIAIRES DU CHÂTAIGNIER <i>installation sportive</i>	Place du Châtaignier	1972
	VESTIAIRES ET TRIBUNES DU CHÂTAIGNIER <i>Installation sportives</i>	Chemin du Châtaignier 22	2010
DIVERS	STPA <i>Infrastructure militaire</i>	Route du Grand-Mont	1989
	STATION DE RELEVAGE <i>infrastructure communale</i>	En Budron H	1972
	CONGÉLATEUR COMMUNAL <i>infrastructure communale</i>	Chemin du Pré-d'Ogue	1964
	COMPLEXE DE MANLOUD <i>administratif, atelier, dépôt, logement</i>	Route de Manloud 2	2008
	DÉCHÈTERIE <i>infrastructure communale</i>	Route de Manloud 2	2007

Liste des bâtiments loués par la Municipalité, sous gestion du Service des bâtiments			
ACTIVITÉS PRINCIPALES	NOM ET AFFECTATION	ADRESSE	ANNÉE DE CONSTRUCTION (RÉNOVATION IMPORTANTE)
VIE LOCALE - ACTIVITÉ ASSOCIATIVE	SALLE POLYVALANTE DU RIONZI <i>salle communale</i>	Route du Rionzi 57	2010
	LE BISTRO <i>restauration</i>	Route de Lausanne 14	1978
	MONT LOCAL <i>salle communale</i>	Route de Lausanne 14	1978
	LOCAUX COMMERCIAUX RIONZI UAPE	Route du Rionzi 57	2010

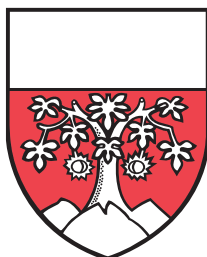




RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ SUR LA GESTION 2023

**PRÉAVIS AU CONSEIL COMMUNAL**

adopté par la Municipalité le 25 mars 2024



La syndique  
Laurence Muller Ahtari

Au nom de la Municipalité



Le secrétaire  
Sébastien Varrin

**LE MONT**  
*sur Lausanne*

Municipalité du Mont-sur-Lausanne

Route de Lausanne 16, 1052 Le Mont-sur-Lausanne  
021 652 91 91, greffe@lemontsurlausanne.ch  
www.lemontsurlausanne.ch